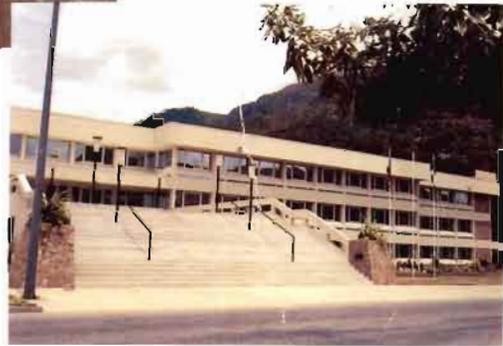


RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'INFORMATION



# ***HISTOIRE*** ***des*** ***SEYCHELLES***

Le deuxième phare de Denis (vers 1910)  
Un joueur de bobre (vers 1910)  
La maison du Peuple (1981)

RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'INFORMATION

***HISTOIRE***  
***des***  
***SEYCHELLES***

Cet ouvrage a été réalisé pour le compte de la République des Seychelles, avec le concours du Ministère des Relations Extérieures - Coopération et Développement - et de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (O.R.S.T.O.M.) par Jean-Michel FILLIOT.

© République Française, Ministère des Relations Extérieures,  
Coopération et Développement, 1982.

ISBN 2-11-084496-5

*« Le plus beau métier des hommes,  
c'est d'unir les hommes »*

Antoine de SAINT-EXUPÉRY

# **PRÉFACE**

*Dans le passé, on n'a accordé que très peu d'importance à l'histoire des Seychelles. L'histoire était, en effet, conçue comme étant celle des rois, des empires, des conquêtes, des batailles et des découvertes. Etant donné que le passé des Seychelles n'était pas jalonné par des faits dits glorieux, on estimait que l'histoire de ce pays manquait d'intérêt.*

*Aujourd'hui, le peuple seychellois apprécie son histoire, en tire des leçons et en vient à partager les joies et les peines de ses ancêtres. Cet ouvrage est de nature à accentuer cette prise de conscience.*

*L'Histoire des Seychelles est une étude remarquable des deux derniers siècles — période pendant laquelle notre pays n'a connu ni bataille ni roi. Pourtant, cette histoire a été fortement marquée par les grandes forces qui ont modelé le monde.*

*Comme beaucoup d'autres pays, les Seychelles ont fait la douloureuse expérience du colonialisme, de l'esclavage et de l'impérialisme. Malgré tout, le pays s'est rangé avec fierté parmi d'autres pays frères qui se sont débarrassés des lourdes chaînes qui les attachaient aux empires européens.*

*Au nom du peuple seychellois, je tiens à exprimer mes vifs remerciements à l'auteur, Monsieur FILLIOT, au Ministère français de la Coopération et à l'O.R.S.T.O.M., pour ce précieux ouvrage qui permettra au peuple seychellois de mieux connaître, comprendre et interpréter son histoire.*

*James MICHEL*  
Ministre de l'Éducation  
et de l'Information



# **AVANT-PROPOS**

Ce manuel d'histoire a été écrit à l'aide de la documentation manuscrite se trouvant essentiellement aux Archives Nationales de la République des Seychelles, de la République Française, de l'île Maurice et du *Public Record Office* en Grande-Bretagne.

Les sources imprimées ont été réunies grâce à diverses bibliothèques publiques et privées des Seychelles, de l'île Maurice, de France et de Grande-Bretagne.

Chaque chapitre a été écrit sous la forme suivante :

- Texte proprement dit en deux ou trois paragraphes, avec une iconographie explicative.
- Copies de documents de l'époque, ou de textes de littérateurs décrivant l'époque, complétant les points les plus importants.
- Vocabulaire pour les mots difficiles, effectué à l'aide des encyclopédies et des dictionnaires britanniques et français.
- Court résumé.

Les sources — archives ou imprimés — qui n'existaient pas à nos Archives Nationales et notre Bibliothèque Nationale ont été photocopiées et celles-ci sont désormais répertoriées et consultables à Victoria.

L'histoire est une science en marche : que cet ouvrage soit amendé, amélioré... Que se lève une jeune génération d'historiens seychellois.

Victoria 1981

## **REMERCIEMENTS**

Qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui m'ont aidé dans mon travail de documentation et de recherche et particulièrement Mesdames et Mesdemoiselles d'Audigier, Beauchesne, Brassel, Choyer, Doway, Dugasse, Félix, de Forges, Jackson, Khoury, Lafforgue, Laget, de La Roncière, Lauret, Ly-Tio-Fane, Madeleine, Maison, Mary, Matikhine, Méhaud, Philippe, Pohu, Roussilhe, Sinturel, Tichy, Tirant, Messieurs Abel, Adam, Arnaud, Avice, Battistini, Benoit, Brasseur, Chan, Charvet, Choinard, Corchia, Crosnier, Curé, Doway, Easton, Fauck, Gautier, Gindre, Jivan, Jourdain, Koechlin, ( † ) Lardilleux, Lartin, Laverdure, Leveel, Lionnet, A. Lucas, P. Lucas, Mc Gaw, Meillerais, Menu, Nanty, Nguyen Van Sang, Norsy, Palmier, Pavard, Pohu, Roche, Roda, Roederer, Rondreux, Sauzet, Schérer, Schmitt, Séverac, Sham Laye, Sooprayen, Soowamber, Tardiveau, Tirvengadam, Vauthier, Vérin, Wagret, Wanquet ; ainsi que Mademoiselle Bazin, secrétaire, Monsieur Deléchelle, traducteur, Mademoiselle Demons, cartographe.

L'auteur



# SOMMAIRE

	Pages
Préface .....	1
Avant-propos .....	3
Chapitre I : La nécessité de l'histoire .....	6
Chapitre II : L'océan Indien .....	12
Chapitre III : Les Seychelles .....	18
Chapitre IV : Les découvreurs .....	28
Chapitre V : Les Portugais .....	34
Chapitre VI : Les successeurs .....	40
Chapitre VII : Les Français .....	46
Chapitre VIII : Les Séchelles, terres du Roi de France .....	52
Chapitre IX : Les Seychelles habitées .....	60
Chapitre X : L'organisation d'un microcosme .....	68
Chapitre XI : Une révolution tranquille .....	74
Chapitre XII : La guerre franco-britannique .....	82
Chapitre XIII : Au temps de Monsieur QUÉAU QUINSSY .....	90
Chapitre XIV : Les débuts de l'occupation britannique .....	98
Chapitre XV : La libération des esclaves .....	106
Chapitre XVI : La situation au milieu du XIX <sup>e</sup> siècle .....	114
Chapitre XVII : La controverse religieuse .....	122
Chapitre XVIII : Le drame et un nouveau départ .....	130
Chapitre XIX : Un renouveau économique .....	138
Chapitre XX : La colonie des Seychelles .....	146
Chapitre XXI : Les Seychelles et la première guerre mondiale .....	156
Chapitre XXII : L'entrée dans l'âge moderne .....	164
Chapitre XXIII : Les Seychelles et la deuxième guerre mondiale .....	172
Chapitre XXIV : Progrès et progressisme .....	180
Chapitre XXV : Vers l'Indépendance .....	188
Chapitre XXVI : La Libération .....	196
Index des mots cités dans le vocabulaire .....	211
Index des personnes citées .....	215
Chronologie .....	219
Table des illustrations .....	221
Table des matières .....	223

## Chapitre I

# ***La nécessité de l'histoire***

### **a) *Qu'est-ce que l'histoire***

voir  
DOCUMENT N° 1 Tous, nous avons un passé. Vous vous rappelez ce que vous avez fait en classe l'année dernière, ou lors de votre première pêche avec votre papa.

voir  
DOCUMENT N° 2 De même, vos parents et vos grands-parents se souviennent des événements des années antérieures : quand les « Pionniers » ont quitté le pays pendant la deuxième guerre mondiale, quand les cocotiers sont tombés malades, quand tout le peuple a fêté l'anniversaire de la Libération.

Il est possible de remonter plus loin grâce à l'étude des vieilles cases, des tombes anciennes dans les cimetières, des monuments, des objets présentés dans notre **Musée** (1) National, mais aussi grâce aux documents écrits comme les textes officiels, les mémoires privés, les journaux, qui sont précieusement conservés à nos **Archives** (2) Nationales à Victoria.

Tous ces témoignages appartiennent à l'histoire.

Elle est donc la connaissance des événements du passé. Elle raconte tel ou tel fait, elle explique la vie des hommes et des femmes qui ont vécu avant nous.

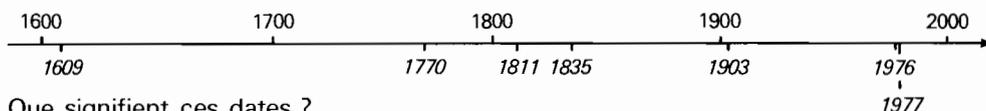
### **b) *La notion de temps***

Le premier souci de l'historien est de replacer les faits dans le temps. Cette **chronologie** (3) demande un point de départ.

Pour vous personnellement, c'est la date de votre naissance. Pour une grande partie de **l'humanité** (4), on a cherché une date exceptionnellement importante. Pour nous, aux Seychelles, cette date est la naissance du Christ. C'est l'origine de l'ère chrétienne.

voir  
DOCUMENT N° 3 Par exemple, le 27 août 1770 débarquaient ceux qui allaient être les premiers habitants des Seychelles... C'était la mille sept cent soixante-dixième année depuis la naissance du Christ.

Le **vecteur** (5) ci-dessous avec ses sept dates symbolise les moments importants de notre histoire.



Que signifient ces dates ?

La convention de compter ainsi n'est pas universelle. Les **musulmans** (6) ont choisi comme date d'origine l'**Hégire** (7), qui est la date du départ du prophète **Mahomet** (8) de La Mecque vers Médine, et qui correspond à 622 après Jésus-Christ. C'est l'origine de l'ère musulmane.

On compte le temps en jours, mois, années, siècles millénaires.

Cette terminologie permet de diviser l'histoire en périodes. Ainsi, au XVI<sup>e</sup> siècle, passèrent le long de nos îles encore désertes les navires portugais. Nous sommes maintenant au XX<sup>e</sup> siècle : cela fait donc quatre siècles que les caravelles du Roi du Portugal ont reconnu nos côtes.



*Photographie du début du siècle qui montre une famille :  
trois générations sont représentées*

Prenons un autre exemple : le mot « génération ». C'est le temps qui sépare l'âge du fils ou de la fille de celui de ses parents. Il représente environ 25 à 30 ans. Il a aussi un sens plus général : une génération est encore l'ensemble des hommes et des femmes qui vivent à la même date et qui ont connu les mêmes événements. La génération qui a connu Jean-Baptiste QUEAU QUINSSY est formée de ceux qui étaient adultes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **c) A quoi sert l'histoire ?**

Elle permet de nous situer dans le temps et dans l'espace et de retracer l'évolution qui aboutit — pour notre pays — à la **République** (9) des Seychelles d'aujourd'hui. Que de combats, de malheurs, de victoires a-t-il fallu pour que triomphe notre peuple seychellois !

L'histoire nous montre en outre que nous sommes tous solidaires, c'est-à-dire que nous dépendons les uns des autres, que l'effort de chacun sert à tous. Elle nous apprend à nous réconcilier pour continuer l'effort national.

Enfin, elle nous donne une leçon d'honnêteté intellectuelle : l'historien ne doit rien dissimuler de la vérité. Cette exigence nous fait rechercher l'exactitude, la sincérité, la justice, dans le passé comme dans le présent.

Elle est notre leçon journalière pour être des *citoyens* (10) dignes de participer à la vie politique et sociale de notre République.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Antoine ABEL, professeur et littérateur seychellois.  
*Souvenir de jeunesse.*

1

« J'appris à fumer  
Dans une pipe  
En bois.

2

Mes amis et moi  
Avions fouillé  
Une noix.

3

Une certaine noix  
D'un certain arbre...  
Le takamaka.

4

Pas de carburant  
Pour l'alimenter  
Une feuille tombée  
Du tabac...

5

Nous nous cachions  
Derrière une touffe  
De canneliers  
L'instrument au bec  
Un tison à la main. »

Poème intitulé « Une pipe », extrait de son recueil *Paille en queue*, 1969.

DOCUMENT N° 2

Premier anniversaire de la Libération, juin 1978.



DOCUMENT N° 3

Mémoire de BRAYER DU BARRE (voir chapitre IX), écrit le 15 novembre 1773, qui note l'installation des premiers habitants :

« Le sieur BRAYER a commencé le 27 août 1770, l'Etablissement de l'île Seychelles, pour l'autorité du Gouvernement de l'île de France aux clauses, charges et conditions stipulées dans la permission qui lui en a été accordée le 12 du même mois.

En conséquence il a approvisionné son Etablissement en vivres et ustensiles qui lui étaient nécessaires, ainsi qu'en armes et munitions, et en bateaux ; [il y avait] des cases pour pouvoir loger les particuliers qui s'étaient déterminés à aller habiter ce nouveau climat... ».

DOCUMENT N° 4

Discours de Monsieur France-Albert RENÉ, alors Premier Ministre :

Minuit, 28 juin 1976.

« Mesdames, Messieurs, Sœurs et Frères seychellois,

Ce soir nous sommes réunis pour assister au plus grand événement qu'aura connu l'histoire des Seychelles. Une fois le drapeau britannique amené un nouveau pays et un nouveau peuple naîtront.

Il m'est difficile de cacher la joie qui m'étreint. Je sais que vous partagerez totalement mon immense satisfaction lorsque les trois couleurs seychelloises monteront pour la première fois dans le ciel de l'océan Indien.

En cette heure importante, que chaque Seychellois comprenne que Travail et Unité sont indispensables au progrès de notre nation.

Aussi maintenant, faisons le serment de ne pas épargner nos efforts pour construire une société juste, une société où personne n'hésite devant le travail et personne ne succombe devant le besoin, une société nouvelle créée par le peuple seychellois et pour le peuple seychellois ».

## VOCABULAIRE

1. — **Musée** : édifice renfermant des collections d'œuvres d'art, dont le but est de pourvoir à la conservation des objets qui illustrent le mieux la nature et les travaux de l'homme et d'utiliser ces objets pour le développement des connaissances humaines.
2. — **Archives** : ensemble de documents provenant d'une collectivité, d'une famille ou d'un individu. Aussi le lieu où les archives sont déposées, ou l'administration qui les conserve.
3. — **Chronologie** : science des temps et des dates des événements historiques. Egalement ordre et date des événements historiques.
4. — **Humanité** : l'ensemble des hommes et des femmes de la planète entière, la nature humaine.
5. — **Vecteur** : en mathématiques, droite orientée sur laquelle on peut effectuer des opérations.
6. — **Musulman** : qui professe la religion de Mahomet.
7. — **Hégire** : émigration de Mahomet de La Mecque vers Médine. L'Hégire est le point de départ de l'ère musulmane : du vendredi 16 juillet 622 de notre ère selon la tradition.

8. — **Mahomet** : prophète de la religion islamique. Chef politique et religieux. Né à La Mecque vers 570 et mort à Médine en 632.
9. — **République** : Etat dans lequel le peuple exerce la souveraineté directement, ou par l'intermédiaire de délégués élus.
10. — **Citoyen** : membre de la communauté politique qu'est la cité ou l'Etat. Jouit des droits politiques lui permettant de concourir au gouvernement, notamment en votant.

## RÉSUMÉ

*L'histoire est la science qui nous fait connaître le passé de l'humanité.*

*Elle exige que l'on date les événements. La date est un espace de temps qui sépare un fait historique du point de départ d'une ère. Ce point de départ est toujours un moment important de l'humanité : dans l'ère chrétienne, c'est la naissance de Jésus-Christ.*

*La connaissance de l'histoire est essentielle pour la formation du citoyen.*

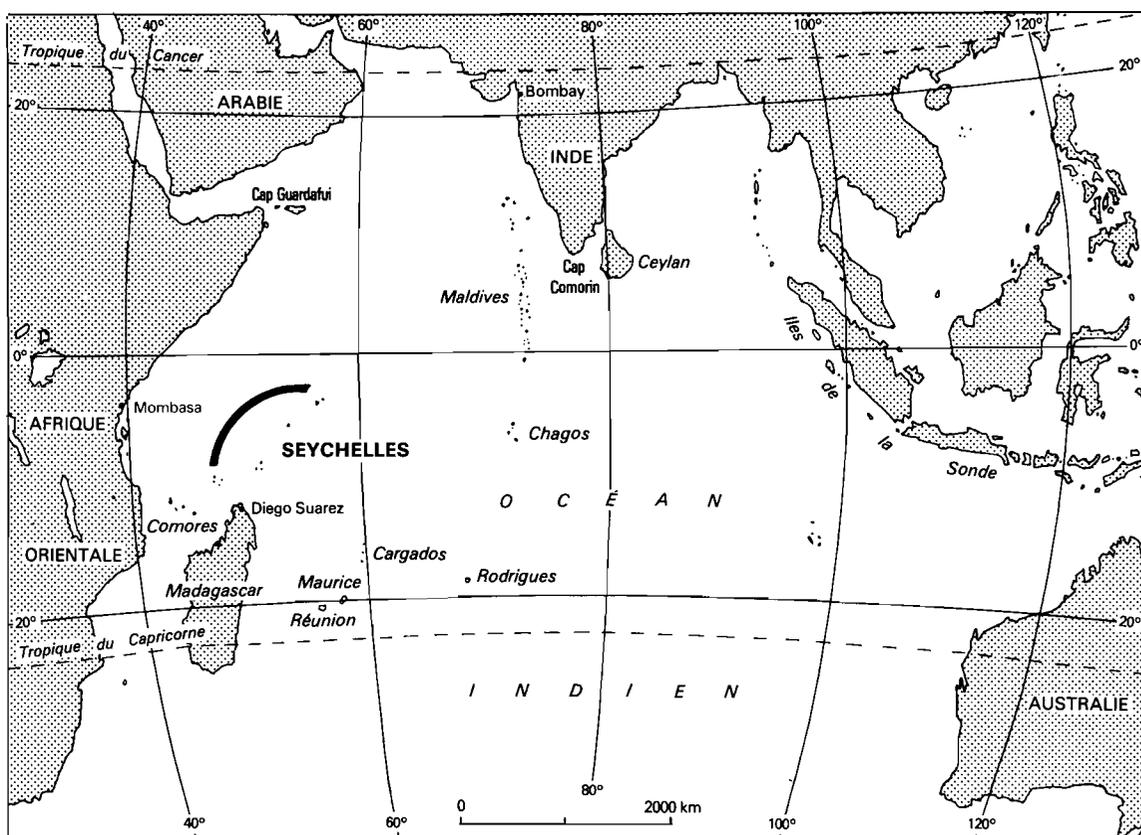
## Chapitre II

# L'océan Indien

### a) Superficie

Si l'on prolonge jusqu'à la côte du **continent** (1) antarctique, on attribue à l'océan Indien 78 000 000 km<sup>2</sup>. On compte 8 100 km de la côte africaine à celle d'Australie et 8 000 km du cap Comorin jusqu'à la côte du continent antarctique.

Les Seychelles, comme les Maldives, les Mascareignes, les Chagos, paraissent isolées dans l'immensité presque vide de l'océan Indien. Notre capitale, Victoria, est à



Carte de situation

voir  
DOCUMENT N°1

1 600 km de Mombasa (Kenya), 3 200 km de Bombay (Inde), plus de 1 700 km de Port-Louis (île Maurice), 1 000 km de Diégo-Suarez (Madagascar), 2 700 km de Colombo (Sri Lanka - île de Ceylan), tandis que vers l'Est, des milliers et des milliers de kilomètres la séparent de la grande terre australienne.

Cet océan, qui forme notre environnement, n'est cependant par sa taille que le troisième des grands océans : il est un peu plus petit que l'Atlantique (celui-ci ressemble à une avenue en forme de « S ») et beaucoup plus petit que l'énorme Pacifique (celui-là a une forme vaguement circulaire).

## **b) La structure des fonds**

Cinq catégories de formes se combinent pour constituer les fonds de l'océan Indien :

### 1) *Les marches continentales*

Elles prolongent la structure des continents sous le niveau actuel de la mer. Le rebord continental s'enfonce progressivement jusqu'à - 200 m/ - 300 m. Puis il chute assez brusquement jusque vers - 2 000 m.

### 2) *Les fonds abyssaux* (2)

Encore plus profonds, ils s'étalent sur d'immenses espaces entre - 3 000 m et - 6 000 m. Citons par exemple les zones entre les Chagos et les îles de la Sonde, ou celles à l'ouest des Kerguelen. Certaines de ces dépressions abyssales ressemblent à des fosses étroites et allongées : ainsi celle des Somalis entre les Comores et la Corne de l'Afrique, la fosse malgache entre Madagascar et les Mascareignes.

### 3) *Les plateaux sous-marins et leurs pointements*

Ces fonds abyssaux sont séparés par des plateaux de grande taille qui sont de petits continents sous-marins, ainsi du plateau des Crozet ou de celui des Kerguelen, ou bien encore celui des Mascareignes qui porte les Seychelles, Rodrigues, Maurice et la Réunion.

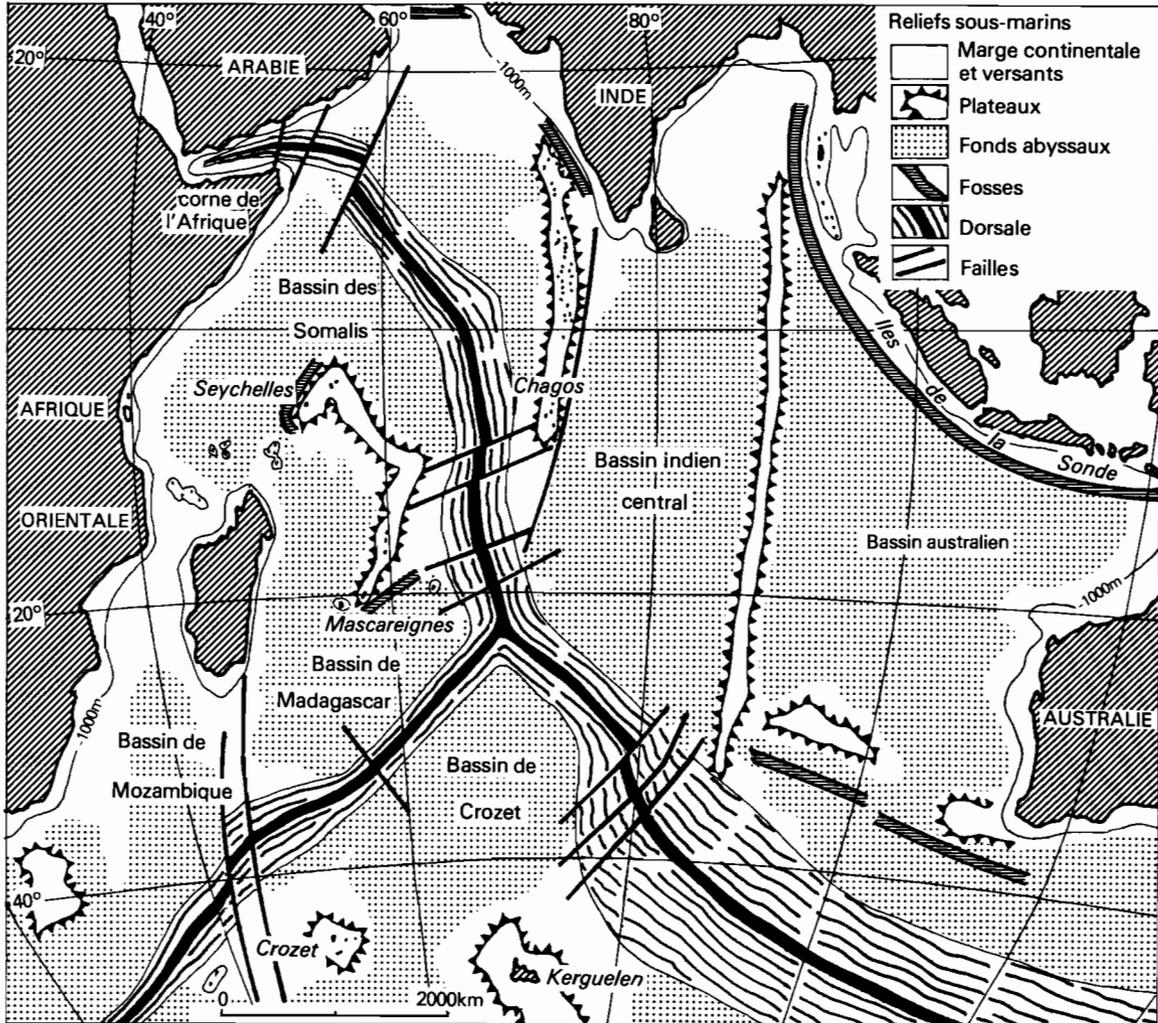
Ce dernier plateau paraît bien être un fragment du **socle** (3) cristallin ancien qui émerge au Nord, là où les Seychelles sont des îles granitiques.

### 4) *La grande dorsale* (4)

A une plus grande échelle encore, un immense bourrelet montagneux se déroule sur des milliers de kilomètres. Il culmine à - 3 000 m et circule donc au milieu de fonds abyssaux de - 5 000 m/ - 6 000 m. Unique, au départ des côtes d'Arabie, la dorsale va vers le Sud, jusqu'à la **latitude** (5) de Rodrigues. Puis elle se divise en deux branches, l'une vers le Sud-Ouest, l'autre vers le Sud-Est, donnant à l'ensemble la forme d'un gigantesque « Y » à l'envers.

### 5) *Les petites dorsales et les fractures*

Les premières, plus minces, plus étroites, ont leurs crêtes qui compliquent le schéma général, tandis que les secondes cassent les dorsales, les fonds abyssaux et les plateaux sous-marins.



Carte structurale

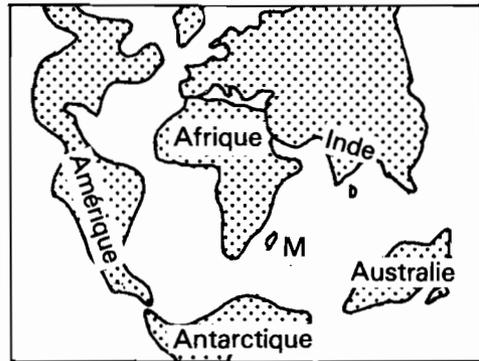
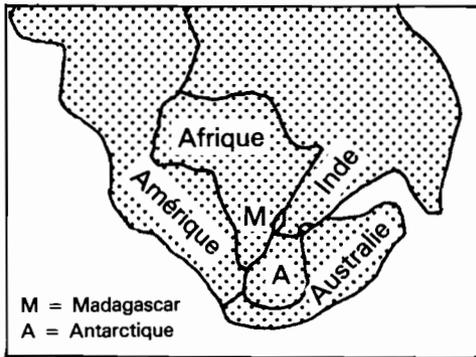
### e) La recherche du Gondwana

Les **archipels** (6) du centre-ouest de l'océan Indien sont ainsi les témoins de bouleversements gigantesques qui eurent lieu pendant les millénaires passés. Comme pour la Réunion, l'île Maurice, Rodrigues, les Seychelles sont les pointements des plus hautes « montagnes » sous-marines du plateau des Mascareignes.

Ce plateau est un fragment du socle ancien. Il est cristallin et il émerge au Nord où les Seychelles sont granitiques. Dans le Sud, il s'enfoncé, et là, des **éruptions vol-**

**caniques** (7), sorties par des fractures, ont troué le niveau actuel de la mer. Tandis que par endroits, là où le plateau affleure, coraux ou bancs de sable coralliens ont pu se développer plus récemment.

Ce socle-plateau est vraisemblablement un reste immergé de l'ancien continent du **Gondwana** (8) qui se serait morcelé il y a des millions d'années, selon la théorie émise en 1912 par le savant allemand WEGENER, pour constituer, à l'Ouest, le plateau brésilien, ainsi que la péninsule indienne, Madagascar, l'Australie, et le continent antarctique.



*Situation des continents selon la théorie de la dérive*

*Il y a des millions d'années*

*Actuellement*

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Henry de MONFREID, aventurier et littérateur français.

*Du cap Gardafui aux Seychelles, à la voile, en 1923.*

« Etant sans chronomètre, pour connaître ma position en **longitude** (9), la prudence aurait voulu que je suive la côte [de l'Afrique] jusqu'à environ 5° de latitude Sud, pour naviguer ensuite droit devant, cap à l'Est... [Mais] je dois... couper par la pleine mer en ligne droite vers les Seychelles. Le danger de ce raccourci est le risque d'arriver à l'est des îles... Je calcule donc une route en tenant compte de ces facteurs pour être certain de couper le cinquième degré parallèle Sud, bien à l'ouest du banc des Seychelles.

Navigation monotone à travers la grosse houle de l'océan pendant huit jours. Le navire, toutes voiles dehors, et grand largue, navigue bien, mais j'ignore toujours ma longitude... Selon mon estime, nous devons rencontrer le banc des Seychelles dans la soirée. Dès le coucher du soleil, nous jetons la sonde tous les quarts d'heure.

Je dois dire, pour ceux qui l'ignorent, et leur faire comprendre ma manœuvre, que les îles Seychelles reposent sur un vaste banc d'une profondeur moyenne de 60 mètres. C'est grâce à lui que je compte pouvoir reconnaître la proximité de la terre. Ce vaste plateau sous-marin a un diamètre de plus de cent **milles** (10). Il est donc impossible de ne point passer dessus... A condition qu'il soit devant moi...

A minuit, la sonde n'a encore rien donné. Le lendemain matin, rien encore ! Toujours même temps brumeux et calme plat ; le navire file aisément ses cinq *nœuds* (11).

A midi la sonde ne me donne encore rien !...

Cette fois je suis inquiet, je commence à craindre que les courants n'aient été plus rapides que je ne l'avais supposé et ne m'aient fait aboutir dans l'est des Seychelles, de sorte que maintenant je m'en éloigne, croyant en approcher.

Cependant, vaincu par la fatigue, je commence à m'assoupir ; tout à coup, je suis réveillé par des cris, des bruits de pieds nus courant sur le pont, et le timonier m'appelle : la sonde vient de toucher. Je la fais jeter encore pour être plus sûr ; elle donne trente *brasses* (12). C'est une joie indescriptible ! »

Extrait de son roman *La poursuite du Kaipan*, 1934.

### DOCUMENT N° 2

Antoine ABEL, professeur et littérateur seychellois.

*La mémoire de MOULAPA.*

« Je suis moi, MOULAPA, une tortue de terre. Je fais partie de la grande famille des reptiles mangeurs des forêts. Je suis donc la cousine de la tortue de mer et de la tortue soupape. Comme elles aussi, j'ai toujours habité ce paradis tropical.

Ce pays, aujourd'hui, s'appelle les Seychelles, mais cet archipel n'a pas toujours porté ce nom. Vois-tu, longtemps, à une époque très lointaine, ce petit bout de mouchoir de pays faisait partie d'une immense étendue de terre. J'ai appris à travers la tradition tortuesque de ma très ancienne race qu'auparavant mes ancêtres se baladaient presque d'un bout à l'autre de la planète. Mais un jour, il y eut un tel cataclysme que la majeure partie de ce territoire aux proportions gigantesques disparut soudainement dans l'océan en un épouvantable fracas tectonique ! Ma race fut sauvée grâce à son abondante répartition autour du globe. Il y avait vraiment la survie dans le nombre.

Une trentaine d'îles granitiques, sommets de montagnes autrefois recouvertes de neiges éternelles, subsistèrent. Les animaux, les insectes et autres formes de vie s'installèrent en bordure du littoral. Puis le climat, devenant plus chaud, il y eut une grande abondance de vie. Tout cela, je l'ai appris « par cœur », car, dès la naissance, toute tortue doit commencer par mémoriser la tradition des ancêtres pour la transmettre ensuite à sa progéniture. C'est pourquoi nous autres, nous ne pourrions jamais oublier notre histoire qui est en quelque sorte celle de la planète même ».

Extrait de son récit *Une tortue se rappelle*, 1977.

## VOCABULAIRE

1. — **Continent** : vaste étendue de terre émergée. On distingue traditionnellement six continents :

- l'Afrique (30 300 000 km<sup>2</sup>)
- l'Amérique (42 078 000 km<sup>2</sup>)
- l'Antarctique (13 000 000 km<sup>2</sup>)
- l'Asie (44 000 000 km<sup>2</sup>)
- l'Europe (10 236 000 km<sup>2</sup>)
- l'Océanie (8 557 000 km<sup>2</sup>).

Ils représentent 29 % de la surface du globe terrestre.

2. — **Abyssal** : qui est relatif aux grandes profondeurs des océans, et plus spécialement là où ne parvient plus la lumière solaire.
3. — **Socle** : région s'étendant d'un seul tenant sur plusieurs milliers de km<sup>2</sup> et qui a connu plusieurs épisodes : plissements, granitisation, érosion, et aussi couvertures de sédiments dans des périodes très anciennes.
4. — **Dorsale** : qui appartient au dos d'une personne ou d'un animal. En océanographie, ligne de faite (du plus haut) d'une chaîne de montagnes au fond d'un océan.
5. — **Latitude** : angle mesuré en degrés le long du méridien qui fait la verticale de ce lieu avec le plan de l'équateur.
6. — **Archipel** : appellation générique de tout ensemble d'îles disposées en groupe sur une surface maritime plus ou moins étendue.
7. — **Eruption volcanique** : émission généralement violente à la surface de la terre de matières (solides, ou liquides, ou gazeuses) d'origine profonde.
8. — **Gondwana** : partie de l'intérieur de l'Inde où habitaient les Gonds. Le mot « Gondwana » fut inventé par le géologue australien SUCESS. Ensuite WEGENER, à l'aide de sa théorie sur la dérive des continents, émit l'hypothèse que les blocs continentaux se déplaçaient comme des radeaux.
9. — **Longitude** : angle mesuré le long de l'équateur terrestre entre le méridien considéré et le méridien-origine (celui de l'observatoire de Greenwich, près de Londres).
10. — **Mille** : mesure de longueur employée dans la marine, nommée aussi « le mille marin ». Il a été fixé conventionnellement et représente 1 852 m.
11. — **Nœud** : unité de vitesse qui correspond à un mille marin par heure.
12. — **Brasse** : ancienne mesure de marine qui correspond dans le monde entier à 1,66 mètres, sauf pour les pays britanniques, où elle correspond à 1,83 mètres.
13. — **Géologie** : science qui a pour objet l'histoire du globe terrestre, et plus spécialement l'étude de la structure et de l'évolution de l'écorce terrestre.

## RÉSUMÉ

*L'océan Indien représente une surface de 78 millions de kilomètres carrés. Les Seychelles sur une carte semblent éloignées de tout voisin.*

*L'origine de l'emplacement de nos îles s'explique par la **géologie** (13) : notre pays fait partie d'un plateau sous-marin de plusieurs milliers de km<sup>2</sup> où se trouvent aussi les îles Mascareignes.*

*Peut-être, il y a très longtemps, cet endroit de l'océan était-il un vaste continent : le Gondwana.*

## Chapitre III

# ***Les Seychelles***

### **a) *Le territoire de la République***

L'archipel des Seychelles est situé entre les 3<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> degrés de latitude Sud, et entre les 46<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> degrés de longitude Est.

1° Il se divise en divers groupes d'îles représentant 444 km<sup>2</sup> de terres émergées :

#### *a) Îles proches*

##### *1) Groupe des Seychelles*

- Mahé
- Praslin
- La Digue
- Sainte-Anne
- Ile au Cerf
- Ile Longue
- Ile Moyenne
- Ile Ronde
- Ile Sèche
- Ile Cachée
- Grand Rocher
- Ile Anonyme
- Ile Hodoul
- Ile aux Rats
- Ile Souris
- Ile Thérèse
- Conception
- L'Islette
- Chauves Souris (Mahé)
- Ile aux Vaches Marines
- L'Ilot
- Cousin
- Cousine
- Curieuse
- Ile Ronde
- Chauves Souris (Praslin)
- Saint-Pierre (Praslin)
- Ile aux Fous
- Ile Aride
- Zavé
- Félicité
- Marianne
- Grande Sœur
- Petite Sœur
- Ile aux Cocos
- Ile La Fouche
- Silhouette
- Ile du Nord
- Mamelles
- Ile aux Récifs
- Frégate
- L'Ilot Frégate
- Ile aux Vaches
- Ile Denis

Ce groupe représente 48 % de la superficie totale.

#### *b) Îles éloignées*

##### *2) Ile Plate et Coëtivy*

##### *3) Les Amirantes*

- Rémire
- Etoile

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

- D'Arros
  - Desnoeux
  - Marie-Louise
  - Bancs Africains :
    - Ile du Sud
    - Banc Africain
  - Atoll de Saint-Joseph :
    - Saint-Joseph
    - Fouquet
    - Ressource
    - Petit Carcassaye
    - Grand Carcassaye
    - Benjamin
    - Banc Ferrari
  - Atoll de Poivre :
    - Poivre
    - Florentin
  - Atolls d'Alphonse et de Saint-François :
    - Alphonse
    - Bijoutier
- Boudeuse
  - Desroches
- Chien
  - Pélican
  - Vars
  - Ile Paul
  - Banc de Sable
  - Banc Cocos
- Ile du Sud
- Saint-François

### 4) *Groupe de Farquhar*

- Saint-Pierre
  - Atoll de Providence :
    - Providence
    - Bancs Providence
  - Atoll de Farquhar :
    - Ile du Nord
    - Ile du Sud
    - Manaha Nord
    - Manaha Milieu
    - Manaha Sud
- Goëlettes
  - Lapin
  - Ile du Milieu
  - Déposé
  - Bancs de sable

### 5) *Groupe d'Aldabra*

- Astove
  - Assomption :
  - Atoll d'Aldabra :
    - Grand Terre
    - Picard
    - Polymnie
    - Malabar
    - Ile aux Cèdres
    - Ile Michel
    - Ile Esprit
- Ile Moustiques
  - Ilot Parc
  - Ilot Emile
  - Ilot Yangué
  - Ilot Dubois
  - Ilot Magnan
  - Ile Lanier

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

- Atoll de Cosmoledo

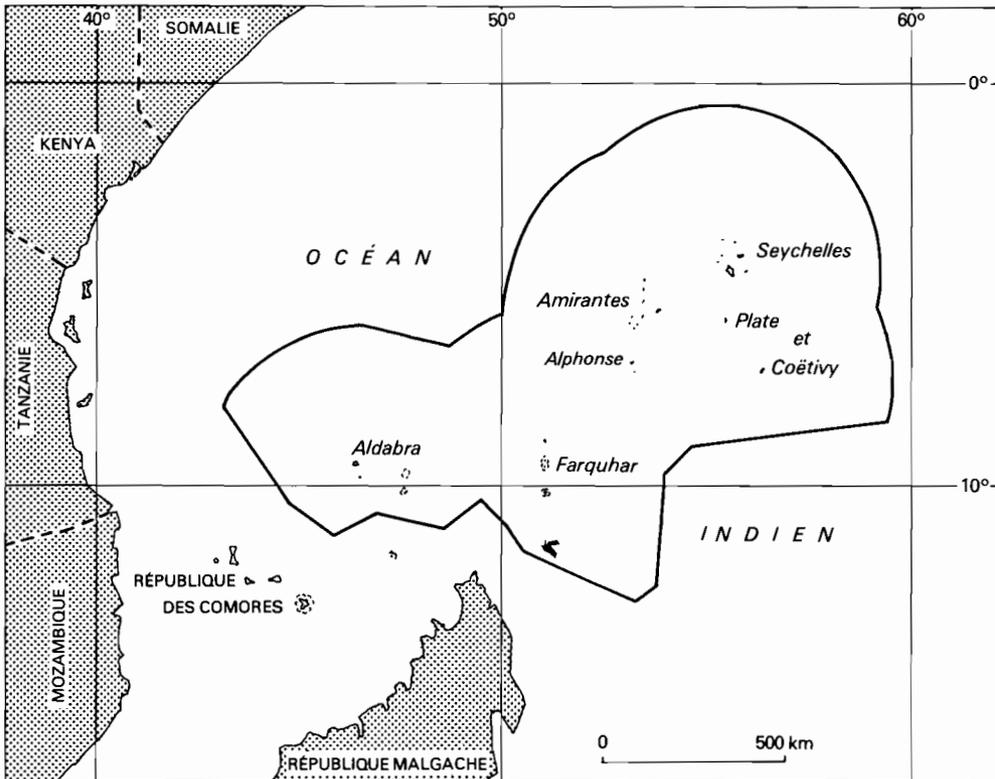
- Menai
- Ile du Nord
- Ile Nord-Est
- Ile du Trou
- Goëlette
- Grand Polyte
- Petit Polyte
- Grand Ile (Wizard)
- Pagode
- Ile Sud-Ouest
- Ile Moustiques
- Ile Baleine
- Ile Chauve Souris

Ces derniers groupes représentent les 52 % restants des terres émergées.

Certains îlots sont vraiment très petits, et, si on les comptait tous, notre pays aurait encore plus de terres émergées.

Toutes ces terres représentent une sorte de *nébuleuse* (1) composée par un noyau central (Mahé) autour duquel gravitent les autres îles.

Actuellement, vingt et une de nos îles sont habitées. Ce sont elles qui nous intéressent le plus : là, des hommes et des femmes ont vécu, vivent maintenant, leurs habitants bâtissent notre histoire.



*La République des Seychelles*

2° Notre République n'est pas seulement un ensemble d'îles, d'îlots et d'atolls, elle comprend aussi nos **eaux territoriales** (2) et les fonds sous-marins que nous possédons depuis le début de notre histoire. Ce territoire marin représente une surface de plus de 1 million de km<sup>2</sup>.

La carte officielle, « la zone maritime économique des Seychelles » (*Seychelles exclusive economic maritime zone*), conçue par le Ministère du Plan et du Développement, a fixé nos frontières maritimes avec nos voisins.

Contre tout envahisseur, nous devons défendre notre **souveraineté nationale** (3) et nos richesses marines.

La ligne frontière délimite de la manière la plus précise notre propriété **inaliénable** (4) sur l'océan.

## b) Les aspects physiques

On distingue deux catégories de terres :

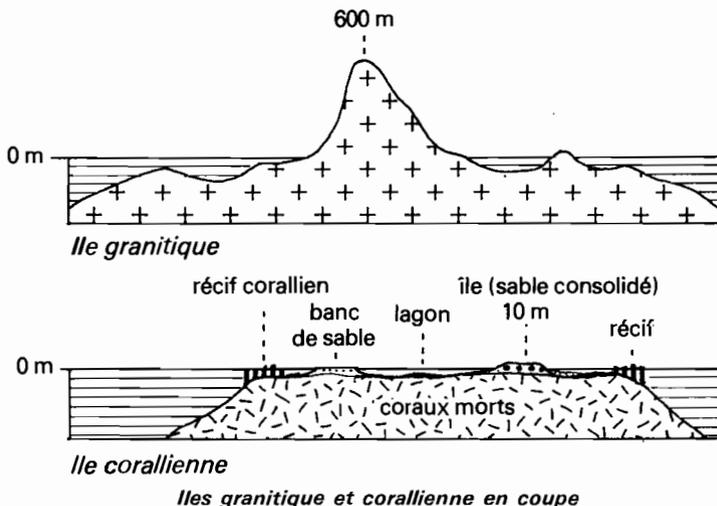
1) *Les îles granitiques* au Nord : elles sont au nombre d'une quarantaine, c'est là que le soubassement ancien apparaît. Elles sont uniques au monde.

Des montagnes assez élevées et des plaines côtières étroites donnent des paysages admirables.

Le point culminant se trouve à Mahé, au Morne Seychellois. Son altitude est de 906 m.

2) *Les îles coralliennes* au Sud et au Sud-Ouest, elles sont au nombre d'une soixantaine et s'appuient sur des pointements du plateau sous-marin. Leur formation est animale : c'est l'accumulation de squelettes de petits animaux aquatiques. Le **corail** (5) ainsi créé peut former des récifs et en conséquence des îlots et des îles.

Elles sont très plates et ne dépassent que de quelques mètres le niveau de la mer.

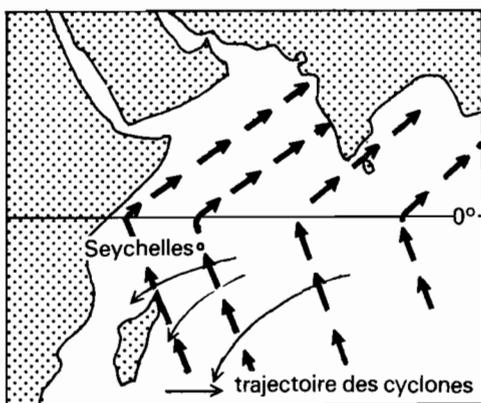


### c) *Le climat*

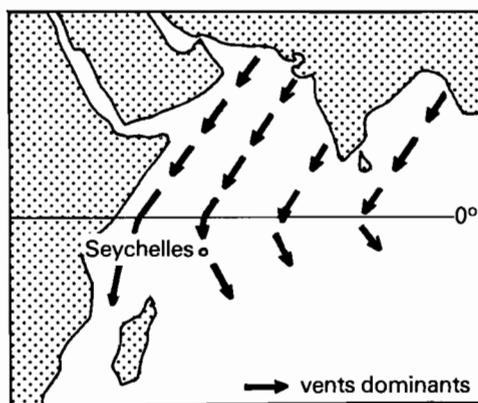
Le climat de notre pays est tropical. Déterminé par la proximité de l'équateur, il subit aussi le rôle modérateur de l'océan. Les îles ont ainsi une atténuation sensible de leurs températures moyennes : elles ignorent en effet les très fortes chaleurs que connaissent à latitude égale les régions continentales ; aussi peut-on parler de climat « tropical » et non de climat « équatorial ».

L'influence des vents d'Est est prépondérante. De mai à octobre souffle un courant d'Est qui continue même au-delà de l'équateur, puisqu'il est à l'origine de la mousson indienne d'été. Chez nous, nous l'appelons la « mousson de Suète » (ou Suète). C'est pendant cette saison que les vents sont les plus forts et les plus frais. En novembre-décembre, le vent tourne aux secteurs Nord-Ouest et Est. C'est l'apparition de la « mousson de Noroît » ou « Nordé », qui résulte du renforcement de l'*alizé* (6) dans l'hémisphère Nord. Jusqu'en avril cette saison va se marquer par des pluies importantes et un air plus moite.

voir  
DOCUMENT N° 6



*Mousson de Suète*



*Mousson de Noroît ou Nordé*

*Les vents dominants*

Nos îles ne connaissent pratiquement pas les *cyclones* (7) qui prennent vraiment leur développement vers les 7° à 8° de latitude Sud. Par exemple, Coëtivy (7°6 Sud) subit exceptionnellement leur atteinte. Depuis 1808, date à laquelle l'île a été mise en valeur, quatre cyclones l'auraient touchée.

Faute d'appareils d'enregistrement, il est impossible d'affirmer si la tempête du 12 octobre 1862, que nous appelons « la grande avalasse » et qui ravagea notre capitale, était un cyclone. Elle reste un fait unique.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

*Constitution (8) de la République des Seychelles, 23 mars 1979.*

Première partie : Introduction

Division 1 : La Nation

...

Division 2 : (1) Le territoire des Seychelles comprend :

- (a) les îles de l'Archipel des Seychelles, comme il est indiqué à l'annexe 1 ;
  - (b) les eaux territoriales et les eaux historiques des Seychelles et les fonds marins et le sous-sol qui se trouve sous ces eaux.
- (2) La souveraineté des Seychelles sur son territoire est et restera absolue, n'étant soumise qu'aux obligations du droit international librement acceptées par les Seychelles.
- (3) La limite des eaux territoriales et des eaux historiques des Seychelles sera celle déclarée de temps à autre par, ou bien, dans une loi.

### DOCUMENT N° 2

Marianne NORTH, peintre et grande voyageuse britannique, a représenté en 1883 cette vue de Mahé avec ces « beaux escarpements de granit », ces « montagnes d'environ 3 000 pieds (900 m environ) ».



DOCUMENT N° 3

Ce dessin représente la pointe Larue en 1892, telle qu'elle apparut à l'explorateur français Charles ALLUAUD.



Il écrit :

« Au moment où nous doublons la pointe Larue, je suis frappé par la conformation, des roches granitiques qui forment ce cap. Elle sont creusées, striées ou, pour mieux dire, cannelées, et cela dans le sens vertical, preuve que ces érosions sont certainement dues aux eaux atmosphériques... Les **cannelures** (9) continuent au-dessous du niveau de la basse mer... Les vagues peu à peu effacent ces larges et profondes stries, mais combien de siècles leur faudra-t-il pour détruire ce que des millions d'années ont mis peut-être à accomplir ».

Extrait de son *Voyage aux îles Séchelles*, 1894.

Ces roches n'existent plus, elles ont été détruites pour la construction de la piste de l'aéroport.

DOCUMENT N° 4

Pour les îles coralliennes, regardons cette photographie de Bijoutier :



Comparons-la avec celle du Document N° 2

DOCUMENT N° 5

Un vieux texte officiel, le rapport du magistrat L. A. TONNET, visitant l'île d'Astove le 13 juillet 1905, nous montre là aussi la différence fondamentale entre les aspects physiques des îles coralliennes et ceux des îles granitiques :

« L'île d'Astove a une longueur d'environ deux *milles* (10) et demi et une largeur d'un mille et quart... L'île est plate et basse avec une dizaine de dunes de sable. Le sol est en partie sablonneux avec une infrastructure de corail ; ici et là, on peut voir des masses de corail qui dépassent à la surface. Le sol ne paraît pas fertile, car des cocotiers plantés il y a plusieurs années n'ont pas encore atteint le stade de production et il faudra encore un certain temps avant que les cocotiers de cette île ne fournissent une récolte appréciable... »

DOCUMENT N° 6

Le Père Modeste, ecclésiastique et journaliste suisse.

*Visite officielle au temps de la colonisation.*

Le gouverneur OXFORD and ASQUITH fait le tour des îles du 20 octobre au 12 novembre 1962 mais le vent et l'état de mer sont trop forts :

« Sous l'experte conduite du capitaine que secondait un équipage choisi, la *Jeannette* [sur laquelle était le gouverneur, sa femme, ses deux filles, un médecin et un aumônier] prit vaillamment les devants... On n'avait pas compté avec la violence accrue du

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

« suète » qui dressa autour de l'île Alphonse... une barrière d'eau infranchissable à la frêle *Jeannette*, laquelle dut s'en retourner à Providence... »

Ainsi les pauvres îliens n'eurent pas l'avantage de saluer le représentant de la Reine !

Extrait de son article intitulé « Les îles lointaines en fête »  
dans *l'Echo des Iles* du 1<sup>er</sup> décembre 1962.

## VOCABULAIRE

1. — **Nébuleuse** : amas de matières cosmiques, par exemple d'étoiles. D'une manière figurative, amas diffus d'un grand nombre de choses. Ici, grand nombre d'îles.
2. — **Eaux territoriales** : zone de mer adjacente à la côte d'un état qui y exerce ses compétences politiques nationales, surtout en matière de pêche, de police, de contrôle douanier et sanitaire.
3. — **Souveraineté nationale** : qualité du pouvoir politique d'un état libre et indépendant. Ce principe de droit est exercé par le peuple, celui-ci étant représenté par ses élus.
4. — **Inaliénable** : qui ne peut pas être vendu ou abandonné. On dit aussi imprescriptible.
5. — **Corail** : nom générique d'un animal qui vit principalement sur des fonds rocheux. Son squelette, de matière calcaire, forme les atolls.
6. — **Alizé** : vent régulier qui souffle du secteur Est pendant toute l'année.
7. — **Cyclone** : masse atmosphérique animée d'un mouvement de rotation qui s'accompagne de vents très forts, d'une baisse barométrique et de précipitations violentes.
8. — **Constitution** : texte fondamental qui détermine la forme du gouvernement d'un pays.
9. — **Cannelure** : moulure creuse pratiquée longitudinalement autour d'une colonne ou d'un pied de meuble pour décorer. Par extension, sillon qui se creuse dans les roches du fait de l'érosion.
10. — **Mille** : mesure britannique de longueur, équivalant à 1 609 m. Ne pas confondre avec le mille employé dans la Marine, ou mille marin (*Nautical mile*) équivalant à 1 852 m.

## RÉSUMÉ

*La République des Seychelles possède une centaine d'îles qui totalisent 444 km<sup>2</sup> et un large territoire marin de plus d'1 million de km<sup>2</sup>.*

*Deux catégories d'îles se partagent les terres émergées : les granitiques massives, les coralliennes plus petites. Le climat est tropical avec des vents saisonniers alternants.*

## Chapitre IV

# Les découvreurs

### a) Les premiers navigateurs

Il y a plus de 3 000 ans, les premiers navigateurs de l'océan Indien furent des **rivaux** (1), hommes des côtes de l'Inde et de l'Arabie. Ils ne connaissaient que la partie Nord, et ne s'éloignaient pas des côtes.

Des **Phéniciens** (2), des **Grecs** (3), peuples venus de la Méditerranée, participèrent au trafic. Peu à peu, la navigation devint plus sûre. Au 1<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ, les routes et les escales le long de ces côtes furent bien connues. Cette partie de l'océan reçut même un nom : on l'appela la mer Erythrée. Des produits de la péninsule indienne, tels les parfums, les pierres précieuses, l'or, partaient vers l'Arabie, la Perse (Iran actuel) et l'Europe.

Nos îles, comme les Mascareignes, étaient bien trop lointaines au milieu de l'océan, et nul homme ne les avait encore découvertes. Mais avec l'apparition de l'**Islam** (4) au VII<sup>e</sup> siècle, les navigateurs arabes allaient sillonner l'océan plus au Sud.

### b) Les Arabes

Pour des raisons commerciales, politiques et religieuses, ils essaimèrent sur la côte orientale d'Afrique jusqu'à Sofala, et sur la côte de Malabar en Inde. Ils donnèrent



*Boutre arabe*

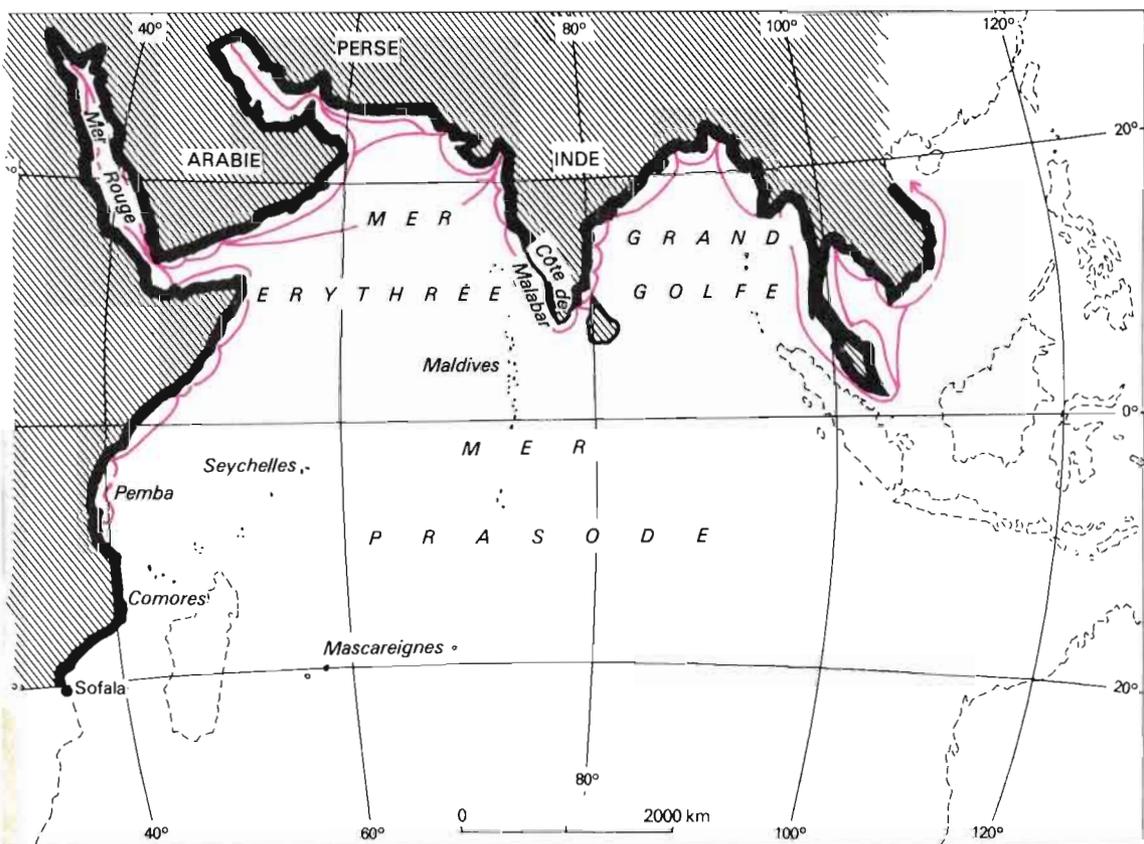
naissance à une brillante civilisation où la science géographique eut une place de choix.

voir DOCUMENT N° 2 Des manuscrits arabes retrouvés au XVIII<sup>e</sup> siècle semblent indiquer que nos îles furent reconnues vers 851 par des marchands tandis que vers 915 AL MAS'ŪDĪ, voyageur et historien, mentionnait les Maldives et des « Hautes îles au-delà ». Ce sont les plus anciens renseignements écrits sur notre pays.

voir DOCUMENT N° 3 D'autres cartes et d'autres textes plus tardifs indiquent la multiplicité des voyages arabes à travers l'océan et dans ces groupes d'îles qui allaient devenir la République des Seychelles.

Ce fut le cas pour Aldabra, dont le nom proviendrait ou de l'arabe « Al-Khadra » qui signifie « La verte », ou encore de l'arabe « Al-Dabaran », qui est le nom de l'étoile la plus brillante du groupe du **Taureau** (5).

Enfin, aux XIV-XV<sup>e</sup> siècles nos îles sont nommées « Zarin » dans les travaux de MAJID-AL-NADJI. « Zarin » veut dire « Sœurs ».



La connaissance de l'océan Indien dans les temps anciens et les principales voies de navigation

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Auguste TOUSSAINT, historien mauricien.

*Aux temps des premiers navigateurs.*

« Pour les **Anciens** (6), en effet, l'océan Indien proprement dit se bornait aux eaux baignant les côtes de l'Inde. La partie de l'océan qui se trouve dans l'Ouest, autour de l'Arabie et le long des côtes africaines jusqu'à l'île Menouthias (la moderne Pemba), s'appelait mer *Erythrée*, avec ses deux principaux appendices, le golfe Persique et le golfe Arabique (la mer Rouge actuelle), sans parler des subdivisions secondaires. La partie qui se trouve dans l'Est formait le *Golfe Gangétique* ou tout simplement le *Grand Golfe*. Quant à la partie la plus méridionale de l'océan qui s'étendait au-delà d'une ligne tirée du cap Delgado jusqu'aux derniers rivages du Grand Golfe en passant aux environs de Ceylan, elle était connue sous le nom de *mer Prasode*.

De ces quatre mers les Anciens ne connaissaient bien que les trois premières, c'est-à-dire seulement *la moitié septentrionale* de l'océan. Quant à sa moitié **australe** (7) constituée par la mer Prasode, bien que les Arabes et les Chinois y aient effectué quelques poussées assez hardies vers la fin du I<sup>er</sup> millénaire de l'ère chrétienne, son histoire ne commence vraiment que beaucoup plus tard avec le voyage de GAMA en 1498 ».

Extrait de son *Histoire de l'océan Indien*, 1961.

### DOCUMENT N° 2

Guy LIONNET, fonctionnaire et historien seychellois.

*Voyages arabes :*

« Des voyageurs arabes, comme AL MAS'ŪDĪ, qui visita Madagascar en 916\*, et IBN BATTŪTA, qui se rendit aux Maldives au XIV<sup>e</sup> siècle, atteignirent ainsi le **voisinage** (8) des Seychelles. D'autres Arabes qui s'établirent sur la côte orientale de l'Afrique du VII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, d'où ils atteignirent Madagascar et colonisèrent les Comores, ont sans doute aussi eu connaissance des Seychelles. Enfin les Arabes qui utilisaient l'antique route des moussons pour se rendre du golfe Persique à la côte orientale de l'Afrique ont dû aussi parfois rencontrer les Seychelles. Il y avait ainsi jusqu'en 1910, à l'Anse Lascar, sur l'île Silhouette, une trentaine de tombes, qui ont été érodées par la mer et qui furent sans doute celles de l'équipage d'un **boutre** (9) arabe qui fit naufrage. Ce fut peut-être aussi les Arabes qui avaient introduit le cocotier sur la côte orientale de l'Afrique, qui l'introduisirent aux Seychelles, où il se trouvait déjà à l'arrivée des premiers Européens. »

Extrait de son article intitulé « L'exploration des Seychelles », dans *l'Echo des Iles* du 1<sup>er</sup> avril 1972.

\* Contrairement à ce que dit l'auteur, il est reconnu maintenant que ce voyageur arabe ne visita pas Madagascar.

DOCUMENT N° 3

Mc EWEN, historien britannique.

*Une découverte.*

« Sur une copie d'une vieille carte arabe que j'ai une fois consultée il y a certaines îles de l'océan Indien qui sont désignées comme les « Iles du Rukh ». Or, le rukh, ou roc, a été décrit par Marco POLO comme un aigle gigantesque avec une envergure de 150 pieds qui emportait et dévorait des éléphants ; et le Grand Khan, désireux d'en obtenir un, envoya un émissaire qui revint avec une plume de cet oiseau fabuleux. Le célèbre voyageur arabe, IBN BATTŪTA, qui remonta au XIV<sup>e</sup> siècle la côte de l'Afrique orientale et visita aussi les Maldives, raconte avoir vu le rukh. Bien sûr, l'oiseau était un mythe ; on pense que ce que IBN BATTŪTA avait vu était une île, apparemment soulevée de la mer par *réfraction* (10), et la plume rapportée par l'émissaire de Kublai Khan aurait été, dit-on, une feuille de palmier. Néanmoins, ce n'est pas parce que l'oiseau n'existait pas que les îles avec lesquelles on l'associe n'étaient aussi qu'un mythe. Malheureusement, le dessin de la carte est si imparfait qu'il est impossible de situer avec certitude où, dans l'océan Indien, ces îles se trouvent exactement. »

Traduit de son article intitulé « Fragments of early Seychelles History », dans *Journal of Seychelles Society*, 1961.

## VOCABULAIRE

1. — **Riverain** : qui habite le long d'un cours d'eau, et par analogie, le long d'une voie de communication.
2. — **Phénicien** : habitant de la Phénicie, qui était une région s'étendant le long de la mer Méditerranée, sur la côte de Syrie. Le pays ne se prêtait ni à la formation d'un état, ni à une vie rurale importante. En revanche la côte avait des sites favorables à l'établissement de ports. Aussi les Phéniciens, marins et commerçants, eurent-ils des villes le long de la mer. Les principales furent Byblos, Sidon, Tyr.
3. — **Grec** : habitant de la Grèce, qui était (et qui est toujours) un ensemble péninsulaire en Méditerranée. Les Grecs eurent une civilisation exceptionnelle qui est en partie passée dans la civilisation européenne par l'intermédiaire des Romains. Leur apport scientifique, philosophique, artistique, civique, fut considérable. En outre, ils furent de remarquables navigateurs et commerçants, et ne se cantonnèrent pas à leur mer d'origine.
4. — **Islam** : religion des musulmans. L'islam est la religion fondée en Arabie au VII<sup>e</sup> siècle par Mahomet, dont le livre sacré est le Coran, ou « parole de Dieu ».
5. — **Taureau** : constellation ou groupe d'étoiles entre le Bélier et les Gémeaux, où l'on retrouve assez difficilement le dessin représentant l'animal évoqué.
6. — **Ancien** : de l'Antiquité gréco-latine. Appartient à l'histoire des anciennes civilisations qui vont jusqu'au III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles de notre ère.

7. — **Austral** : se dit de tout ce qui concerne la direction opposée à celle du Nord. Concerne celui des deux hémisphères où se trouve le pôle Sud. On oppose boréal à austral.
8. — **Voisinage** : proximité des choses ou des êtres, ou qui passent les uns à côté des autres.
9. — **Boutre** : non générique des navires arabes qui naviguaient (et naviguent encore) dans l'océan Indien. La voile principale est souvent triangulaire ; la poupe est très élevée.
10. — **Réfraction** : changement de direction que subit la lumière en passant d'un milieu transparent dans un autre. Ainsi, quand on regarde au loin (dans les régions chaudes du globe) on voit parfois des objets, des arbres, des montagnes sans qu'il n'y ait rien à l'horizon. Ce phénomène de réfraction (appelé mirage) résulte de l'inégale densité des couches de l'atmosphère, quand les couches les plus basses se trouvent dilatées par leur contact avec le sol (ou la mer) fortement chauffé.

## RÉSUMÉ

*Jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne, nul ne connaissait l'existence de notre pays.*

*Au IX<sup>e</sup> siècle au plus tôt, des navigateurs arabes le reconnurent.*

*Après (du X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle) de nombreuses preuves attestent que nos îles furent encore visitées par les Arabes.*

## Chapitre V

# Les Portugais

### a) La volonté de l'aventure

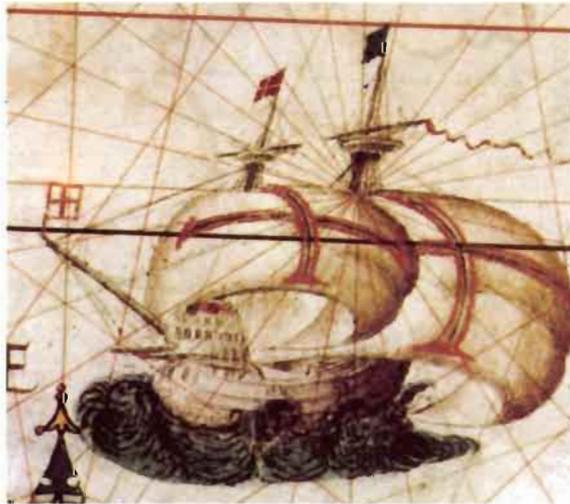
Le royaume du **Portugal** (1) allait par son esprit d'entreprise, par son dynamisme, faire irruption dans l'océan Indien.

Quelle aventure pour ces étrangers de l'extrême Occident qui allaient être les premiers Européens à entrer dans cet océan inconnu après avoir longé les côtes africaines de l'Atlantique !

Ils voulaient aller à la source, vers l'Inde, chercher les produits que les Arabes vendaient si cher.

Depuis longtemps, les géographes européens pensaient qu'un océan unique entourait l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Une solution était de contourner l'Afrique en bateau : les Portugais choisirent celle-ci.

La caravelle, navire à plusieurs mâts, d'une longueur de trente mètres environ, avec une coque très large, pouvait affronter le mauvais temps, et surtout avancer par vent contraire. Elle allait devenir l'instrument de leurs découvertes.



*Caravelle portugaise*

## b) Les capitaines et nos îles

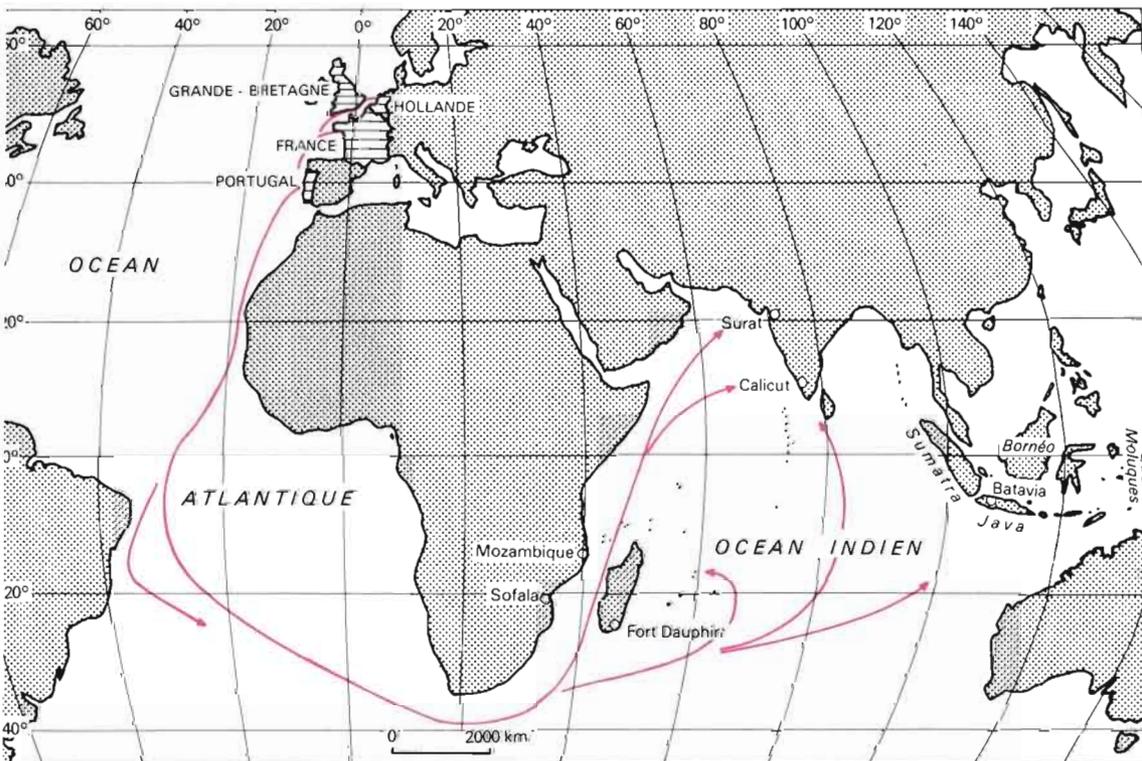
En 1498, sous le commandement de VASCO de GAMA, aidé par le *pilote* (2) arabe IBN MADJID, ils atteignaient l'Inde à Calicut. Leurs expéditions allaient se succéder.

Peut-être nos îles furent-elles vues par CABRAL en 1500.

João de NOVA — João en portugais, ou Jean en français — découvrit en 1501 plusieurs îlots de notre territoire : il leur donna son nom... Au XIX<sup>e</sup> siècle, on les débaptisa pour qu'ils prennent le nom du premier gouverneur britannique de l'île Maurice : FARQUHAR.

En 1502, VASCO de GAMA, promu *amiral* (3), revint pour fonder des *comptoirs* (4) sur la côte est d'Afrique (Sofala et Mozambique) et pour renforcer l'emprise de son roi sur les côtes indiennes. C'est au cours de cette deuxième expédition qu'il repéra des îles appelées maintenant Amirantes, déformation de « îles de l'Amiral »...

voir  
DOCUMENT N° 1



Les états européens, leurs routes maritimes et leurs découvertes

### e) *Les preuves cartographiques*

voir  
DOCUMENT N° 2

Les *cartographes* (5) allaient perpétuer toutes ces découvertes : en 1502, « CANTINO » et CANEIRO faisaient figurer pour la première fois sur leurs *portulans* (6) une grande île appelée « Y Rana » ou « Ganaa », à l'emplacement même de notre Mahé actuel.

A partir de 1506, notre future République figure souvent sur les cartes portugaises sous le nom de « As Sete Irmas » (les Sept Sœurs), ou « Os Irmaos » (les Frères). Ces « frères » et « sœurs » étaient en réalité une centaine.

voir  
DOCUMENT N° 3

Toute cette région du monde fut familière aux Portugais : ils connurent aussi Madagascar (« Sao Lourenço » ou Saint Laurent), Les Comores (« Ilhas do Comoro »), les Glorieuses (« Glorioso »), la Réunion (« Santa Apollonia » ou Sainte Apollonie), Maurice (« Cirné »), Rodrigues (« Dio Rodrigues »).

Ils furent les « élèves » des Arabes : sans les pilotes musulmans, sans les renseignements musulmans, ils n'auraient pu accomplir si vite leur œuvre. Les navigateurs portugais ne tentèrent aucun établissement, car toutes ces îles étaient situées hors de la route normale de l'Inde et ne détenaient pas de produits précieux. Ils se bornèrent à faire escale pour faire « *aiguade* » (7).

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Christian ZUBER, voyageur français.

*L'après-midi de 1502.*

« Un trois-mâts aux voiles carrées venait de mouiller devant la baie. Au-dessus du double pont arrière flottait le pavillon à *croix de Malte* (8). Une chaloupe accosta près de la plage. Cinq hommes sautèrent sur le sable et avancèrent vers la tortue. Elle ne vit bientôt plus que leurs bottes de cuir et l'instant d'après se sentit bousculée, roulée, soulevée et traînée dans le sable. D'autres hommes rejoignirent les premiers et, jusqu'à la nuit tombée, transportèrent les lourdes tortues du centre de l'île jusqu'au bord de la mer. Une vingtaine, toutes de belle taille, furent chargées sans ménagement dans les embarcations... Les hommes s'éloignèrent dans leurs chaloupes débordant de tortues, en abandonnant derrière eux celles qu'il avait fallu laisser pour ne pas sombrer sous le poids de la récolte.

L'animal, maintenant à grand-peine sa tête hors de l'eau, se laissa porter par une vague jusqu'au sable mouillé, puis rejoignit lentement l'ombre légère des cocotiers dans le haut de la plage. Notre tortue ignore toujours qu'elle avait bien failli terminer ses jours sur la table de VASCO de GAMA ! »

Extrait de son récit *Caméra au poing du Kenya aux Seychelles*, 1969.

### DOCUMENT N° 2

Monique de LA RONCIÈRE, historienne française.

*Le nom de CANTINO doit être entre guillemets* (9).

« La carte dite de CANTINO (1,05 m × 2,2 m) est la plus ancienne carte portugaise

du monde, qui doit son nom au fait qu'elle fut procurée au duc de FERRARE, Hercule d'ESTE, par un de ses agents [espions] à Lisbonne, Alberto CANTINO. CANTINO l'a obtenue *clandestinement* (10) d'un cartographe qui n'a évidemment pas voulu révéler son nom ; elle peut être datée de façon absolue (été 1502), puisque la correspondance concernant cette transaction existe encore et que le duc d'ESTE l'a reçue en novembre 1502. Elle est encore conservée dans la bibliothèque des princes d'ESTE [à Modène en Italie]. »

Extrait de son article intitulé  
« Les cartes marines de l'époque des grandes découvertes », dans *Neptunia*, 1968.

DOCUMENT N° 3

Détail de la feuille de l'atlas nautique portugais de LOPO HOMEM.  
Cet atlas date de 1519. Sa valeur scientifique est d'une exceptionnelle qualité. Le car-



tographe a donné à Madagascar une forme qui ne variera presque plus, établi la position des principaux archipels, ainsi pour les Mascareignes, pour les Comores et pour les futures Seychelles.

Au-dessus de ces dernières, il est écrit que VASCO de GAMA les trouva à son second voyage, c'est-à-dire en 1502.

## VOCABULAIRE

1. — **Portugal** : Etat de la partie occidentale de la péninsule ibérique sur l'Atlantique. Près de 90 000 km<sup>2</sup>. Capitale Lisbonne. A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, pour des raisons démographiques, économiques et politiques, les Portugais explorèrent, puis exploitèrent, des terres nouvelles. Ils découvrirent la route maritime de l'Inde par le sud de l'Afrique. En 1487, DIAS découvrit en effet le cap des Tempêtes qui peu après fut rebaptisé le cap de Bonne Espérance.
2. — **Pilote** : personne qui guide, qui dirige. Aujourd'hui, assure toujours la conduite des navires, mais seulement pour l'entrée et la sortie des ports, la traversée des passes.
3. — **Amiral** : grade des marines militaires qui correspond à général. A cette époque gérait en outre les affaires navales de son roi. L'origine du mot vient de l'arabe qui signifie « prince de la mer ».
4. — **Comptoir** : établissement de commerce fondé par une nation ou par des particuliers dans les pays d'outre-mer.
5. — **Cartographe** : personne qui dresse une carte géographique, c'est-à-dire une représentation plane, simplifiée et conventionnelle, de tout ou d'une partie de la surface terrestre.
6. — **Portulan** : de l'italien « portolano » qui signifie pilote. Ancienne carte marine qui indiquait essentiellement la position des ports et des côtes. Les Arabes, les Espagnols et les Portugais ont établi un grand nombre de ces cartes dont quelques unes, ornées de magnifiques enluminures, complétées par des tables astronomiques, sont des documents historiques remarquables.
7. — **Aiguade** : lieu où les navires peuvent se ravitailler en eau douce.
8. — **Croix de Malte** : pièce héraldique que les chrétiens employèrent pour se protéger des musulmans. Les voiles des bateaux portugais portaient ainsi souvent cette croix.
9. — **Guillemet** : double petit crochet (« ») que l'on place avant et après une citation, ou certaines expressions, que l'on a une raison particulière de souligner.
10. — **Clandestinement** : de façon clandestine, c'est-à-dire qui se fait en secret, en cachette.

## RÉSUMÉ

*Les Portugais furent les premiers Européens à pénétrer dans l'océan Indien par le Sud (par le cap de Bonne Espérance).*

*Parmi d'autres archipels, ils découvrirent certaines îles de notre pays à partir de 1502.*

*Ils ne s'y établirent pas, leur objectif étant l'Inde et ses richesses.*

## Chapitre VI

# **Les successeurs**

### **a) Les Britanniques**

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les **Britanniques** (1) apparurent. Ils visitèrent eux aussi différents ports de la péninsule indienne pour y faire des échanges.

voir  
DOCUMENT N° 1 Au cours de la quatrième expédition de commerce de la « **Compagnie** (2) anglaise des Indes Orientales », commandée par Alexander SHARPEIGH, l'*Ascension* et le *Good Hope*, égarés, mouillèrent à l'abri d'un groupe d'îles le 19 janvier 1609. Ils crurent que c'étaient les Amirantes. En fait, il s'agissait des îles (appelées plus tard) Mahé, Sainte-Anne, Nord, Silhouette, Praslin, Mamelle...

L'identification du mouillage a pu être prouvée par les notes de trois membres de l'expédition. En voici quelques extraits,

John JOURDAIN, agent de la compagnie, écrit :

« 19 janvier ...Vers neuf heures du matin nous aperçûmes une terre, cap Est et Sud. A trois heures de l'après-midi nous vîmes d'autres îles, qui nous parurent être quatre îles...

22 janvier ...Nous trouvâmes beaucoup de noix de coco, bien mûres et vertes à la fois, de toutes sortes, et beaucoup de poissons, de volatiles et de tortues (mais nos hommes ne voulurent rien manger de cela ; cependant, les tortues, nous pûmes les tuer avec nos bâtons tout à loisir) et beaucoup de raies ainsi que d'autres poissons. Et, de plus, dans les rivières il y a beaucoup de crocodiles. Nos hommes à la pêche aux raies prirent un de ces derniers et l'amènèrent à terre vivant avec une corde attachée au cou. Sur l'une de ces îles, à moins de deux milles d'où nous nous aventurâmes, il y a un des meilleurs bois d'œuvre que j'aie jamais vu en hauteur et en gros-seur et vraiment très solide. Vous trouvez beaucoup d'arbres de soixante et soixante-dix pieds sans branches excepté au sommet, très gros et droits comme une flèche. C'est un très bon endroit pour un rafraîchissement avec le bois, l'eau, les noix de coco, les poissons et les oiseaux, sans crainte ni danger, sauf les crocodiles... »

William REVETT, autre agent, ajoute :

« 20 janvier. Le matin et toute la journée nous passâmes près de ces îles, envoyant notre embarcation à terre pour sonder et elle rapporta d'une des petites îles sept grandes tortues de terre dont les hommes dirent qu'on les trouvait en abondance.

21 janvier. Nous trouvâmes là une bonne provision de cocotiers, des poissons frais (dont la plupart étaient des raies), des tortues de terre d'une grosseur si énorme qu'on aurait peine à le croire, et dont notre compagnie avait peu envie de manger, s'agissant de créatures si énormes et déformées et dont les pattes ont cinq griffes

comme un **ours** (3). Nous tuâmes aussi beaucoup de colombes avec des perches en bois... »

Thomas JONES, maître d'équipage, conclut :

« Ces îles semblaient être un **paradis** (4) sur terre. »

Ils restèrent une grande semaine. Ils notèrent que personne avant eux, semblait-il, n'était venu là. Leurs descriptions sont les premières à nous être parvenues. Leur enthousiasme force l'admiration.

## b) Les pirates

Les Européens visitaient les îles de l'océan Indien... Nous avons vu les Portugais, puis les Britanniques. Les **Hollandais** (5) aussi vinrent commercer dans l'océan Indien. Ils préférèrent Java, Sumatra, les Moluques, mais ils s'intéressèrent aussi aux Mascareignes, puisqu'ils prirent pendant un temps Maurice comme point d'appui. Ils l'évacuèrent définitivement en 1710 pour s'installer à Batavia.

De même, les Français, au XVII<sup>e</sup> siècle, participèrent au voyage. Ils choisirent pendant quelques années Fort-Dauphin à Madagascar, mais s'établirent bientôt dans l'île déserte de Bourbon.

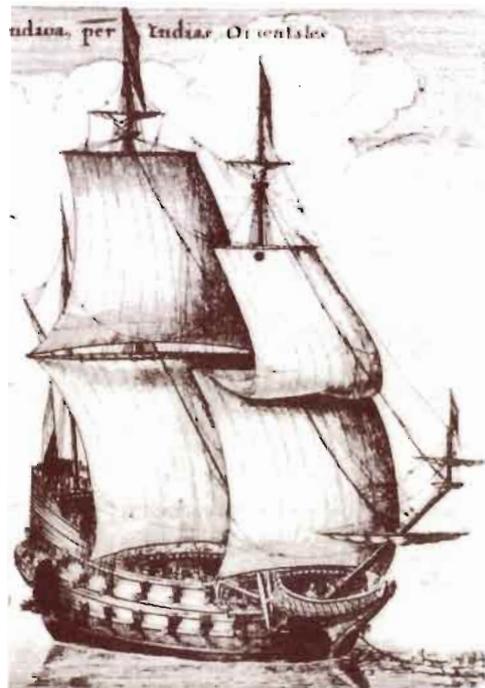
Ainsi, le commerce de la route des Indes prit un développement important. Les navires marchands, lourdement chargés de riches cargaisons, attirèrent la cupidité des **pirates** (6).

La grande piraterie européenne délaissa alors les Indes occidentales, où elle avait pris naissance, et vint s'installer dans l'océan Indien, principalement dans les baies du nord de Madagascar.

A partir de 1685 les pirates furent vraiment dangereux. Les principaux furent : READ, WILLIAMS, AVERY, WHITE, BOWEN, HOWARD, et le fameux Capitaine KID pour les Britanniques ; MISSON, LE VASSEUR dit LA BUSE pour les Français ; TEW, BURGESS, HALSEY, NORTH pour les Américains.

Il y eut même un **dominicain** (7) italien : CARACCIOLI. L'élément britannique, cependant, semble avoir dominé.

Les exploits des pirates se rarifièrent à partir de 1718 et prirent fin vers 1730.



*Bateau hollandais*



*Pistolet de pirate*

A cette dernière date, les Français de Bourbon avec leur gouverneur, DESFORGES-BOUCHER, et les Britanniques avec l'envoi de l'escadre (8) du commodore MATTHEWS, les avaient **amnistiés** (9), ou bien éliminés. La chasse avait été implacable. Combien furent-ils en tout ? Peut-être cinq cents pendant les quarante ans de leurs exploits... On ne le saura jamais exactement. Ils firent de multiples et fructueuses prises dans tout l'océan Indien. Tous en souffrirent : Portugais, Français, Hollandais, Britanniques, Grand Mogol, Arabes d'Oman.

Ils mirent à l'abri leurs riches butins, certainement à Madagascar et aux Mascareignes, sûrement aux Seychelles.

Des témoignages d'un séjour prolongé de pirates furent trouvés à Frégate. Il en existe d'autres à Grand'Anse (fers, boulets, vestiges de campement) et à Anse Lesage (grand mât en bois de teck, ruines d'une forge et trois tombeaux sur lesquels se trouvaient des poignées d'épées ou de sabres).

D'autres lieux recèlent des restes de ces hommes (à Plate, à Astove, à Praslin, à Bel Ombre) et peut-être même des trésors sont encore cachés...

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Guy LIONNET, fonctionnaire et historien seychellois.

*Séjour britannique.*

« C'est aux Anglais que nous devons... la première exploration documentée des Seychelles. Elle eut lieu en 1609, au cours d'une expédition de la Compagnie anglaise des Indes Orientales qui était sous le commandement d'Alexandre SHARPEIGH et qui est connue du nom de Quatrième Voyage de la Compagnie des Indes Orientales. John JOURDAIN, un employé de la compagnie qui était de l'expédition, en a laissé une rela-

tion dans son journal. L'expédition se rendait à Aden et Surat. Elle comprenait trois vaisseaux, l'*Union*, et l'*Ascension*, qui avaient été armés en Angleterre, et le *Good Hope*, une *pinasse* (10) qui fut construite au cap de Bonne Espérance. Seuls l'*Ascension* et le *Good Hope* visitèrent les Seychelles, car l'*Union* fut séparé des autres vaisseaux au cours d'une tempête et finit par aborder Sumatra après avoir touché Madagascar. Ils arrivèrent aux Seychelles le 19 janvier 1609 et y séjournèrent dix jours, pendant lesquels les équipages débarquèrent sur l'île du Nord et Mahé. Ils furent enchantés de ces îles, où ils trouvèrent une abondance d'eau, de fruits, de poissons et d'oiseaux. A l'île du Nord ils prirent de si grosses tortues de terre que huit d'entre elles suffisaient à remplir une embarcation. A Mahé ils trouvèrent des cocotiers et aussi de nombreux crocodiles. JOURDAIN termine sa relation en disant que les Seychelles n'étaient pas habitées et semblaient ne l'avoir jamais été. »

Extrait de son article intitulé « L'exploration des Seychelles », dans l'*Echo des Iles* du 1<sup>er</sup> avril 1972.

## DOCUMENT N° 2

A.W.T. WEBB, historien britannique.

*Souvenirs de pirates.*

« Il serait bien surprenant, en effet, que le groupe de Mahé, avec son abondance d'eau fraîche, ses arbres magnifiques pour faire des mâts et ses plages de sable pour mettre leurs navires en carène, ait pu échapper à leur attention. On sait qu'en 1721 le célèbre Olivier LE VASSEUR, surnommé LA BUSE, y avait fait une visite sur son navire *Le Victorieux*, accompagné du non moins infâme pirate anglais TAYLOR sur *Defense*. D'autres pirates, comme KID et CONDUIT, ont pu aussi y venir. Cependant, ce fut Madagascar qui devint leur principal centre, puisque c'était là qu'ils trouvaient des intermédiaires de New York prêts à leur acheter leur butin, quoiqu'à des prix ridiculement bas. Cette période sombre prit fin quand LA BUSE fut capturé par la Marine française et pendu sur un navire à un bout de vergue dans le port de la Réunion le 7 juillet 1730.

Il n'y a rien de plus fascinant qu'une énigme historique. Puisqu'elle est historique, elle doit avoir une solution ; pourtant, on n'a pas encore expliqué comment « Anse Fourbans » sur la côte sud de Mahé et Côte d'Or sur la côte nord-est de Praslin ont pu être ainsi nommées par les colonisateurs, dont les premiers arrivèrent de 30 à 40 ans après le départ des pirates...

Les pirates et l'idée de trésors cachés sont inséparables dans l'esprit de beaucoup de gens. Il est certain que la plupart des Seychellois restent persuadés qu'un immense trésor est enfoui à Mahé. On murmure que les fortunes d'au moins deux familles locales reposent sur la découverte fortuite, dans le sol, de pichets à vin remplis de pièces, l'une dans l'île de Thérèse et l'autre près du site du couvent de Sainte-Elisabeth à Victoria. Mais cela paraît insignifiant à côté du trésor d'une valeur de plusieurs millions de livres que certains croient avoir été caché à Bel Ombre par LA BUSE, trésor pour lequel une recherche infructueuse mais coûteuse continue depuis de nombreuses années. C'est pourquoi, il est peut-être nécessaire de citer ce fait prosaïque que la seule découverte authentique jusqu'ici a été celle de cent sept pièces d'argent, de quelques cuillers et fourchettes, de deux boucles de chaussures et d'un sifflet de maître d'équipage, sur l'île d'Astove en 1911, et, même de cela, la demi-part qui revenait au Gouvernement a depuis fait l'objet d'un mystérieux acte de piraterie ne laissant que le document écrit. »

Traduit de son livre *Story of Seychelles*, 1964.

## VOCABULAIRE

1. — **Britannique** : actuellement habitant de la Grande-Bretagne (ou Royaume Uni) ou de son Commonwealth. Au XVI<sup>e</sup> siècle, signifiait l'Écosse, l'Angleterre proprement dite, le Pays de Galles et l'Irlande.
2. — **Compagnie** : dans le sens de compagnie de commerce ou de navigation. L'extension des activités commerciales et la création des empires coloniaux dictèrent aux gouvernements et aux marchands l'emploi d'organismes de colonisation. Ceux-ci reçurent des avantages (appelés privilèges) pour réaliser des programmes de commerce, de peuplement, de mise en valeur. Le plus souvent ces actions furent à l'abri de monopoles.
3. — **Ours** : animal grand et lourd, plantigrade, à museau pointu, à queue courte et à fourrure épaisse, pouvant atteindre 3,50 m de longueur.
4. — **Paradis** : séjour des bienheureux après la mort. Par extension endroit délicieux. Paradis terrestre : jardin dans lequel Dieu plaça Adam et Eve après leur création.
5. — **Hollandais** : habitant de la Hollande ou des Pays-Bas, au nord-ouest de l'Europe. Au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, cette région recouvre dix-sept « provinces unies ». La capitale en est Amsterdam, cette dernière est le centre du grand négoce européen.
6. — **Pirâte** : personne qui court les mers pour se livrer au brigandage.
7. — **Dominicain** : religieux de l'ordre de Saint Dominique, fondé en 1215. Peut être appelé « frère prêcheur ».
8. — **Escadre** : groupe de grands bâtiments, en général commandé par un amiral. D'une manière plus générale, force navale.
9. — **Amnistié** : se dit d'une personne ou d'un acte ayant fait l'objet d'une amnistie, c'est-à-dire d'un acte du pouvoir législatif qui a pour but d'effacer un fait punissable et, en conséquence, soit d'empêcher ou d'arrêter les poursuites, soit d'effacer les condamnations.
10. — **Pinasse** : légère embarcation à fond plat, destinée au service des ports.

## RÉSUMÉ

*Plus d'un siècle après les Portugais, d'autres Européens visitèrent nos îles. Les Britanniques, en janvier 1609, décrivirent pour la première fois les Seychelles.*

*Puis, plusieurs décennies après, les pirates se réfugièrent sur nos îles toujours désertes. Peut-être y laissèrent-ils des trésors.*

## Chapitre VII

### **Les Français**

#### **a) L'action de MAHÉ de LA BOURDONNAIS**

Contrairement aux autres peuples qui n'avaient fait que passer jusqu'alors, les **Français** (1) s'étaient installés dans cette partie de l'océan Indien, dans deux îles désertes. Bourbon — habitée définitivement en 1663 — et l'île de France — habitée définitivement en 1721 — leur servaient de relais pour leurs possessions de l'Inde, et de plantations pour leurs cultures tropicales.



**MAHÉ de LA BOURDONNAIS**

De 1735 à 1746, un gouverneur (2) général, qui s'appelait MAHÉ de LA BOURDONNAIS, allait développer avec grand talent les deux îles. Son action fut multiple et toucha aussi bien la construction des routes, la production caféière, l'organisation militaire que l'aménagement et la défense des ports...

Officier de Marine de qualité, il voulut vérifier l'existence d'îles situées au nord-est de Madagascar, sur une route que les marins savaient plus rapide, mais plus dangereuse que celle habituellement suivie pour aller vers l'Inde.

Déjà, en effet, en 1730, Alphonse de PONTEVEZ, commandant le *Lys*, avait découvert l'île Alphonse, tandis qu'en 1732, DUCHEMIN, sur le *Saint-Pierre*, avait découvert l'île Saint-Pierre, en se dirigeant tous deux vers Pondichéry.

La raison en était **stratégique** (3) : les comptoirs français de la péninsule indienne pouvaient être attaqués par les Britanniques, et il fallait être sûr de l'emplacement des **écueils** (4), des bancs, des îles, le long de cette nouvelle

route pour que les navires de guerre partis en renfort de Port-Louis ou de Saint-Denis ne fassent pas naufrage.

## b) Lazare PICAULT

En 1742, donc, MAHÉ de LA BOURDONNAIS envoya deux petits bâtiments pour effectuer ces « vérifications et découvertes », sous le commandement de Lazare PICAULT, capitaine de la *tartane* (5) l'*Elizabeth*, à qui il adjoignit Jean GROSSIN, capitaine du *bot* (6) le *Charles*. En passant par les Cargados, Agalega, Juan de Nova (Farquhar maintenant), Astove, l'expédition arriva le 19 novembre 1742 devant une île « considérable ». Le 21, ils allèrent à terre. PICAULT écrit, dans son journal :

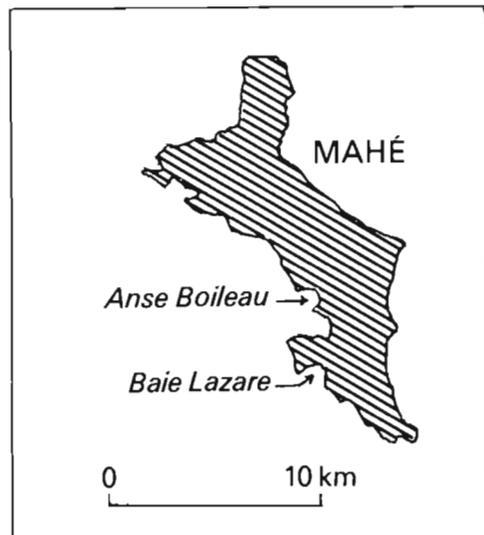
« Nous avons descendu à terre armés à la coutume, n'avons trouvé personne dessus, ni apparence de jamais personne... On peut nommer [cette île] l'île d'Abondance. Beaucoup de cocotiers portant fruits sur le bord de la mer. Des tortues de terre et de mer... Du bois et de l'eau en abondance, les arbres... sont bons à servir de mâts... »

voir  
DOCUMENT N° 1



Baie Lazare actuelle, là où aurait débarqué PICAULT... Lazare étant le prénom de PICAULT, les marins la baptisèrent Baie Saint-Lazare en l'honneur du chef de leur expédition.

Cependant, certains historiens pensent actuellement que PICAULT fit une erreur de latitude et qu'il débarqua en fait à Anse Boileau.



Les premières impressions optimistes de PICAULT et de GROSSIN se confirmaient. L'île pouvait servir d'escale de « *rafraichissements* » (7) sur la route de l'Inde. Quelques jours après, ils repartaient vers l'île de France...

Intéressé par le compte rendu flatteur concernant l'île explorée, MAHÉ de LA BOURDONNAIS voulut en savoir davantage et fit repartir PICAULT, toujours sur l'*Elizabeth*, pour avoir des renseignements plus complets.

Le 30 mai 1744, PICAULT rejoignit l'île d'Abondance. Il choisit un *mouillage* (8) différent et lui donna le nom de Port-Royal [Victoria]. Il nota qu'à cet endroit la construction de trois cents habitations serait possible, les arbres étant splendides et la nature du sol propice à toutes les cultures, notamment celles du riz et de la canne à sucre. Il visita aussi l'île de « Palme » (Praslin actuel), « ainsi nommée parce qu'elle porte beaucoup de palmistes et de lataniers portant coton [ou cocos de mer] », écrit-il. Il fit dresser par un géographe qu'il avait embarqué un « plan » de l'archipel qu'il nomma « îles de La Bourdonnais », l'île d'Abondance devenant l'île « Mahé ». Il rendait ainsi hommage au grand administrateur et marin MAHÉ de LA BOURDONNAIS. Il repartit le 15 juin vers l'île de France.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Le journal de GROSSIN, paru dans *Unpublished Documents*, par FAUVEL, 1909, complète la relation de son chef PICAULT :

« ... Vendredi 23 novembre. — Ce matin avons été à terre, nous avons pénétré à l'intérieur de l'île où nous avons trouvé beaucoup de gibier, tourterelles, merles, perroquets et beaucoup d'autres sortes d'oiseaux, et un très beau terrain. Les îles... sont aussi hautes que l'île de France, et aussi boisées, mais le bois y est beaucoup plus droit qu'à l'île de France, on y trouverait de beaux mâts pour les vaisseaux. Il y a aussi de la tortue de terre mais elle n'est pas en grande quantité, l'île où nous sommes mouillés est la plus au Sud, elle n'a que six *lieues* (9) au Sud-Est et Nord-Ouest. Nous n'avons pu en faire le tour ni en lever le plan, cela nous aurait trop retardé, la saison, trop avancée, nous presse... pour faire notre retour à l'île de France avant le 15 janvier...

Lundi 26 novembre. — Hier au soir nous avons fait notre eau et notre bois et avons embarqué quelques tortues de terre et des cocos. Ce matin à cinq heures nous avons appareillé avec un petit frais [vent soufflant]... »

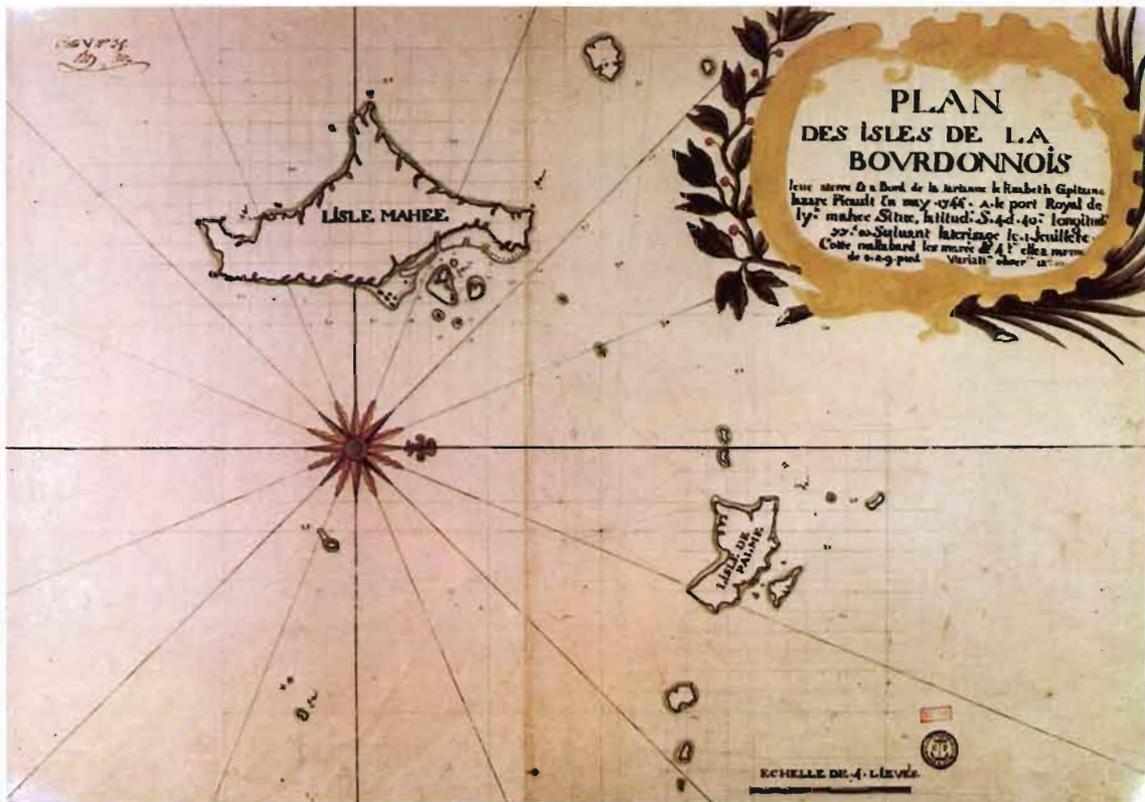
DOCUMENT N° 2

Plan des îles La Bourdonnais, levé en 1744.

La *fleur de lys* (10) indique le Nord.

Mettons un nom sur les îles autour de « Mahée » et de « Lisle de Palme ».

Situons Port-Royal ou Victoria actuel.



## VOCABULAIRE

1. — **Français** : habitant de la France. A cette époque, sujet du Roi de France.
2. — **Gouverneur** : celui qui commandait un territoire pour le Roi. C'est au XVII<sup>e</sup> siècle que les colonies françaises reçurent leur première organisation. Chacune eut à sa tête un gouverneur (et pour les plus importantes un gouverneur général) ou « commandant pour le Roi », investi de l'autorité militaire, mais exerçant aussi le contrôle sur la vie civile.
3. — **Stratégique** : se dit de tout ce qui touche à la guerre. Concerne l'action des forces militaires en vue d'atteindre un but déterminé par le pouvoir politique.
4. — **Ecueil** : rocher ou banc de sable à fleur d'eau. Tout ce qui fait obstacle et met en péril.
5. — **Tartane** : petit navire à la forme allongée, qui à l'origine servait en Méditerranée.
6. — **Bot** : bateau d'origine hollandaise, qui rappelle la flûte.
7. — **Rafraîchissement** : vivres frais que reçoit un bateau au départ ou à une escale.
8. — **Mouillage** : dans la marine, lieu où s'arrêtent les navires, où ils jettent l'ancre.
9. — **Lieue** : mesure dont la valeur pouvait changer selon les régions françaises, mais qui correspond à environ quatre kilomètres. En Angleterre, la lieue valait 5,56 km. La lieue usitée dans la marine correspondait à la vingtième partie du degré, soit environ 5,55 km.
10. — **Fleur de lys** : symbole de la pureté. Figure héraldique choisie par les rois de France.

## RÉSUMÉ

*MAHÉ de LA BOURDONNAIS, gouverneur général des Mascareignes, accomplit une œuvre remarquable dans tous les secteurs. Marin, il s'intéressa aussi à la connaissance de l'océan.*

*En 1742 et en 1744, il envoya PICAULT reconnaître un archipel plus au Nord.*

*Ce dernier étudia bien les deux principales de nos îles : Mahé (alors « île d'Abondance ») et Praslin (alors « île de Palme »).*

## Chapitre VIII

# Les Séchelles, Terre du Roi de France

### a) **Corneille Nicolas MORPHEY**

Pendant douze ans, les Français ne s'intéressèrent plus à ce qu'ils venaient d'étudier. PICAULT décédé, LA BOURDONNAIS disgracié, les administrateurs géraient les Mascareignes, sans plus. Cependant, en 1756, le nouveau gouverneur général, MAGON, reprit les idées de découvertes et décida d'envoyer une mission aux îles La Bourdonnais afin de mieux les connaître et de les protéger des Britanniques qui s'apprêtaient à les occuper.

L'expédition fut confiée cette fois à Corneille Nicolas MORPHEY, commandant la **frégate** (1) le *Cerf* « avec ordre de prendre possession sous le nom d'île de Seychelles de celle où l'on serait assez heureux pour trouver un bon port, et d'y laisser pour marque une pierre gravée aux armes de France ».

L'île Mahé avait changé de nom une fois de plus, et pris celui de Séchelles en l'honneur du vicomte Jean MOREAU de SÉCHELLES, alors contrôleur général des Finances (ministre des Finances) du Roi de France Louis XV. Mais les marins continuèrent à l'appeler Mahé, et « Séchelles » désigna l'archipel en son entier.

A cette époque l'orthographe était fluctuante. Si le patronyme exact est bien « Séchelles », les marins et les administrateurs français écrivaient aussi bien « Saichelles », « Seichelles », « Seychelles », « Séchel »...

La **goélette** (2) le *Saint-Benoît*, capitaine PRÉJEAN, accompagna le *Cerf*. Partis en juillet, ils découvrirent en août « Assomption » le jour de l'Assomption, puis ils visitèrent Aldabra. Le 6 septembre, ils mouillèrent devant le Port-Royal de PICAULT. L'exploration de « Séchelles » fut très poussée.

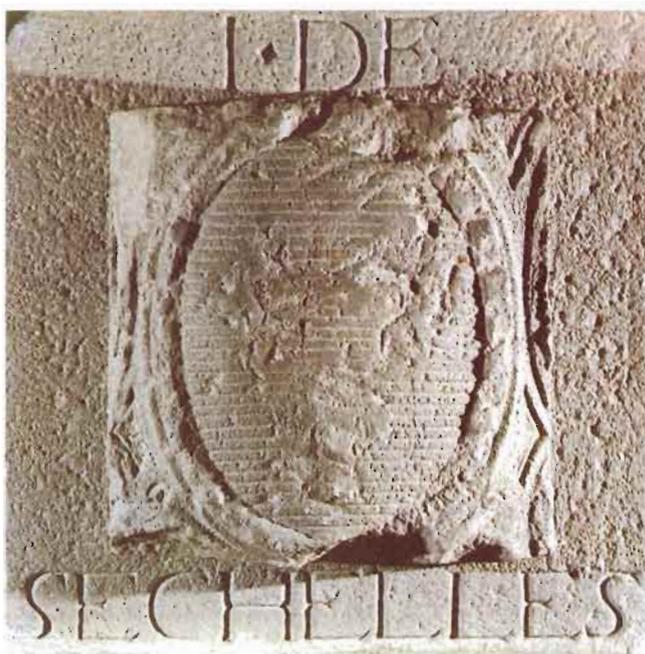


Jean MOREAU de SÉCHELLES

voir  
DOCUMENT N° 1

Le principal intérêt résidait dans les hauts bois excellents, et dans le port magnifique où un grand nombre de vaisseaux pourraient se mettre à l'abri et se faire *caréner* (3).

MORPHEY choisit la date du 1<sup>er</sup> novembre pour la cérémonie de la prise de possession. Selon les instructions de MAGON, sur un rocher en forme d'éventail dominant le port, on dressa un mât de près de vingt mètres de haut, on posa une pierre gravée aux armes de France : trois fleurs de lys, cordon de Saint-Esprit et couronne royale. Au lever du soleil, les hommes de l'expédition s'alignèrent face au mât où l'on hissa le drapeau blanc de France. On cria par trois fois « vive le Roi », tandis que de la frégate le *Cerf* neuf coups de canon étaient tirés.



*Pierre de possession*

voir  
DOCUMENT N° 2

Un *procès-verbal* (4) de « prise de Possession des îles Séchelles » fut dressé : il marquait l'entrée de ces terres vierges dans la couronne de France.

MORPHEY repartit, son devoir accompli. Les seuls habitants de l'archipel restèrent les tortues, les « caïmans » (en vérité des crocodiles) et les oiseaux. Après tant d'efforts, pourquoi laisser sous la seule garde de la pierre de possession les bois, les terres, le port...

Les difficultés financières de la Compagnie française des Indes expliquent en partie qu'il n'y ait pas eu tentative d'installation. La guerre navale franco-britannique justifia aussi qu'on n'abandonne pas quelques colons aux attaques éventuelles de l'ennemi. Douze ans allaient encore s'écouler.

## b) Les idées du duc de PRASLIN

Le secrétaire d'Etat à la Marine de 1766 à 1770, César Gabriel de CHOISEUL-CHEVIGNY, duc de PRASLIN, avait des idées précises pour cette région du monde. Elles n'étaient que la suite de celles énoncées par MAHÉ de LA BOURDONNAIS, trente ans plus tôt : il fallait être sûr de la route la plus courte pour porter en temps de guerre des secours à la côte de Coromandel.



Le duc de PRASLIN

Ainsi, PRASLIN autorisa plusieurs expéditions chargées de résoudre définitivement ce problème.

La première, à la fin de 1768, commanditée par MARION DUFRESNE, comportait la *flûte* (5) la *Digue*, commandée par DUCHEMIN, chef des opérations, et la goélette la *Curieuse*, commandée par LAMPÉRIARE.

En plus de sa mission maritime, cette expédition devait étudier la faune et la flore des Seychelles. Elle fit un travail remarquable par l'indication de la route, des vents, des bancs, mais aussi par l'exploration de nos îles, avec notamment la description des bois les plus utiles (« bois de natte, tacamaka, badanier... »). Et ce fut à ce moment que l'ingénieur BARRÉ découvrit l'arbre qui porte la fameuse noix double, le coco de mer.

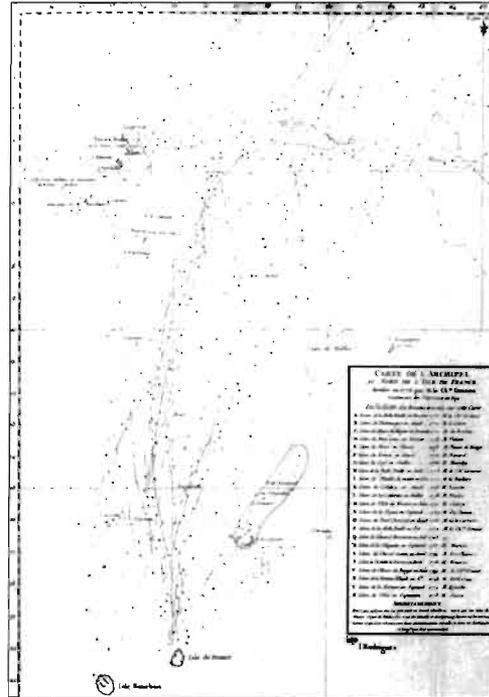
LAMPÉRIARE prit officiellement possession de l'île de Palme (appelée parfois Moras, du nom de François-Marie PEIRENC de MORAS, successeur immédiat au contrôle général des Finances de MOREAU de SEHELLES), en y scellant une « pierre de possession comme à Mahé », et en la nommant du nom du ministre : Praslin.

La seconde expédition, en juin-juillet 1769, sous la direction de GRENIER commandant la *corvette* (6) l'*Heure du Berger*, avec le *Vert galant*, commandé par

LA FONTAINE, s'intéressa surtout à la localisation des îles pour « éviter les dangers continuels ». L'abbé ROCHON fut adjoint pour la détermination astronomique des lieux où l'on s'arrêterait. La route que GRENIER traça rectifia les erreurs passées. C'est lui qui allait élaborer la meilleure solution.

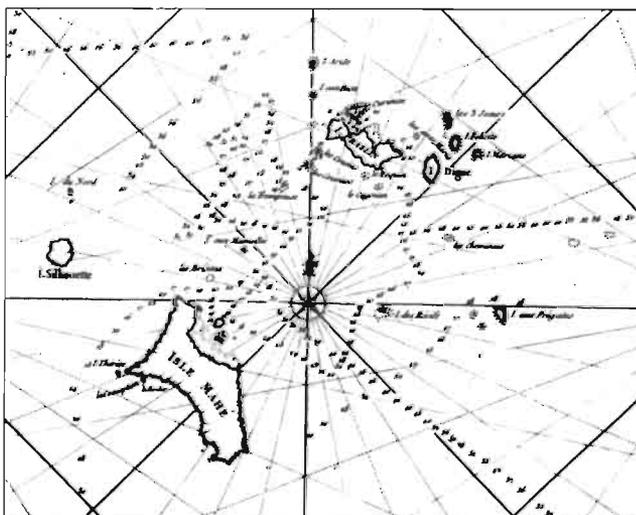
D'autres expéditions, toutes en 1771, allaient affiner les connaissances : celles de COLLAS DU ROSLAN et de GUIGNARD de LA BIOLIÈRE aux Amirantes, celle de COËTIVY Le Borgne à Coëtivy, celle de KERGUÉLEN-TRÉMAREC sur le banc de la Fortune. D'autres encore dans les années suivantes : KEREDERN de TROBRIANT en 1773 pour Denis, GRENIER encore..., et même le prestigieux LA PÉROUSE...

Des Britanniques aussi, de leur côté, firent des reconnaissances pour les mêmes motifs stratégiques : au banc du Speaker, à Aldabra, à Bird et à Eagle.



Carte de GRENIER montrant les nouvelles routes

Notre archipel fut ainsi reconnu dans son ensemble. Des cartographes le représentèrent désormais avec exactitude. Retenons le nom de d'APRÈS de MANNEVILLETTE qui, par son ouvrage monumental le *Neptune Oriental*, fut le meilleur d'entre eux.



Carte de d'APRÈS Edition de 1775

Le temps des explorations était terminé... Déjà, depuis le 27 août 1770, des hommes habitaient pour la première fois les Seychelles.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Extrait de l'annuaire du *département* (7) de l'Oise pour 1838, *commune* (8) de Cuvilly :

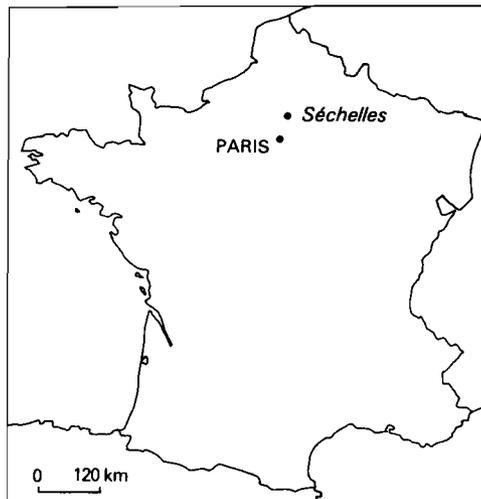
« ... Le territoire constitue une plaine bornée au midi par un coteau qui la sépare du vallon de Saint-Maur, et au nord par les tertres boisés de Séchelles...

...Les terres de Cuvilly et de Séchelles formaient une *seigneurie* (9) assez considérable qui appartenait dans le treizième siècle à la maison de SOYECOURT...

... Jean-Baptiste MOREAU, fils d'un marchand de Paris, qui devint intendant de Valenciennes, puis intendant de l'armée de Flandre, et enfin contrôleur général des finances en 1754, acquit en 1715 la seigneurie de Séchelles dont il prit le nom ; il fit démolir le château fortifié que Jean de POIX avait construit en 1530, pour y substituer vers l'année 1740 celui qui existe aujourd'hui avec les embellissements dont il est accompagné ».

(Ce château n'existe plus actuellement).

« Séchelles » est donc le nom d'un lieu géographique français : regardons où il se trouve sur une carte de France :



DOCUMENT N° 2

Procès-verbal de la prise de possession paru dans *Unpublished Documents* par FAUVEL, 1909 :

« L'an 1756, le lundi premier jour de novembre au matin, nous, Corneille Nicolas MORPHEY, capitaine de la frégate de la Compagnie des Indes le *Cerf*, commandant l'expédition des découvertes, officier de la dite frégate et capitaine de la gaulette le *Saint-Benoît*, en conséquence des ordres qui nous ont été donnés par Monsieur MAGON Directeur Commandant général des îles de France et de Bourbon, nous étant rendus le sixième du mois de septembre de la présente année, à la rade d'une île d'environ vingt lieues de circuit, située par quatre degrés trente-quatre minutes de latitude méridionale et cinquante-deux degrés trente minutes à l'Orient du méridien de Paris. Le jour suivant, ayant découvert un beau port dans son récif, environné de sept îles vers l'Est, dans lequel, le neuvième du même mois, ayant entré le vaisseau, nous nous sommes appliqués à visiter toute l'île tant aux côtés et dans l'intérieur que sur les montagnes et par la beauté du bois dont elle est toute couverte, la bonté de son port dont nous avons levé le plan et dans lequel on peut mettre en sûreté cinquante vaisseaux de guerre, y caréner et *radouber* (10) toute sorte de vaisseaux. Nous, sur ces avantages considérés, jugeant qu'elle pourra être utile à l'Etat, avons fait maçonner une pierre sculptée aux armes de France sur un grand rocher faisant face à l'entrée du port et élever au-dessus un mât auquel ce matin au lever du soleil, ayant fait arborer le pavillon du Roi, nous l'avons salué par trois salves de « Vive le Roi » et par une décharge de neuf coups de canon du vaisseau. Et, selon l'ordre de Monsieur MAGON, nous avons pris possession de la dite île et de son port au nom du Roi et de la Compagnie des Indes sous le nom d'île Seychelles.

En témoin de quoi nous avons signé le présent pour servir et valoir ce que de raison.

Fait au Port de l'île Seychelles les jours et an que ci-dessus.

Signatures : MORPHEY, HENY (ou HERY ?) PRÉJEAN, de KERNEISTER, ERNANT, BARE. »

DOCUMENT N° 3

Lettre de MARION DUFRESNE à « Monseigneur », c'est-à-dire au ministre de la Marine :

« A l'île de France le 14 août 1769.

Du peu de séjour fait dans cet archipel..., on a d'abord retiré une connaissance parfaite d'un port aussi sûr que vaste ; de son entrée des fonds et mouillage. De son intérieur, des différentes espèces de fonds, des récifs et bancs et îlots qui l'environnent, d'un port enfin assez favorablement situé, pour que [des] vaisseaux qui, surtout dans un temps de guerre, iraient s'y réparer ou s'y rafraîchir, pussent en vingt jours de navigation reparaître aux Indes. Il ne m'appartient pas, Monseigneur, de prononcer pour le prix d'une pareille possession : permettez-moi seulement que je soumette à vos lumières quelques réflexions.

Il paraît inutile de faire valoir l'avantage d'abrégé la route des Indes, mais il semble mériter un nouveau degré d'attention quand il se présente accompagné de la jouissance d'une relâche offrant les premiers secours, la sûreté du mouillage, la facilité de l'eau, et celle de l'exploitation des bois pour des radoubs. Cet objet principal n'est pas le seul à envisager dans l'archipel des îles Séchelles. Quelque superficielle que soit encore la connaissance qu'on a prise des différentes productions que la nature y a répandues celles qu'on y a trouvées suffisent pour établir quelques spéculations relatives à l'article essentiel du rafraîchissement des équipages et à celui du commerce, sans même supposer l'espérance d'aucune nouvelle découverte jusqu'à présent on peut statuer sur les objets suivants... »

## VOCABULAIRE

1. — **Frégate** : le plus petit des vaisseaux de ligne. Fine de ligne, destinée à fournir une belle vitesse, armée seulement d'une quarantaine de canons, elle fut le bateau le plus couramment utilisé par les marins français et britanniques aux Mascareignes et aux Seychelles.
2. — **Goélette** : plus petite que la frégate, à deux ou trois mâts, elle servait pour accompagner les escadres. Ses voiles étaient auriques (c'est-à-dire qu'elles formaient un quadrilatère). Au XIX<sup>e</sup> siècle, la colonie des Seychelles eut de nombreuses goélettes pour le transport des marchandises entre Victoria et Port-Louis.
3. — **Caréner** : nettoyer ou réparer la partie de la coque immergée (ou carène).
4. — **Procès-verbal** : acte rédigé par un agent de l'Etat qui rend compte de ce qu'il a fait, entendu ou constaté dans l'exercice de ses fonctions.
5. — **Flûte** : navire de guerre réservé au transport du matériel. A l'origine, gros navire hollandais, construit pour porter beaucoup et résister aux coups de mer.
6. — **Corvette** : navire taillé comme la frégate, mais plus petit qu'elle, comportant une vingtaine de canons. Avec ses trois mâts, son importante voilure, elle fut l'instrument des découvertes dans les Seychelles et servit après pour les corsaires.
7. — **Département** : circonscription administrative locale de la France depuis 1790. Elle est dirigée par un préfet nommé par le gouvernement, qu'assiste un conseil général élu.
8. — **Commune** : la plus petite des circonscriptions administratives françaises, dirigée par un maire et un conseil municipal élus.
9. — **Seigneurie** : en France, terre noble avant la Révolution.
10. — **Radouber** : réparer, ou remettre en état un navire.

## RÉSUMÉ

*En 1756, MORPHEY prit possession au nom du Roi de France de la plus grande de nos îles sous le nom de Séchelles, ou Seychelles, en l'honneur du ministre des Finances d'alors.*

*Plusieurs années après, la route et les îles entre les Mascareignes et l'Inde furent de nouveau explorées.*

*Les hommes qui, pour l'essentiel, en donnèrent une vision exacte furent : MARION DUFRESNE, GRENIER, ROCHON et d'APRÈS de MANNEVILLETTE.*

## Chapitre IX

# Les Seychelles habitées

### a) Les premiers habitants

A l'île de France, les administrateurs du Roi et les hommes d'affaires s'intéressaient à nos îles. François DESROCHES, le gouverneur général, jugeait l'escale des Seychelles vers l'Inde utile militairement, d'autant que les Britanniques venaient toujours y relâcher de temps en temps. Pierre POIVRE, *intendant* (1) et *ordonnateur* (2), avait depuis longtemps pour projet d'y faire des essais de plantes à épices (3). Le climat paraissait idéal pour tenter la transplantation de jeunes pieds comme le muscadier, le giroflor et le cannelier.

Des négociants pensaient de leur côté que l'installation d'une petite colonie leur apporterait des bénéfices, par les exportations de bois, de tortues, de poisson, et par la création de cultures. Une troisième raison plus cachée était la position idéale de nos îles entre l'Afrique et les Mascareignes dans le voyage de retour des *négriers* (4). Ce trafic abject était à l'époque accepté de tous. Son origine remontait à l'Antiquité. Vendre une femme, un homme ou un enfant comme un objet était encore considéré comme normal !

L'un de ces affairistes, nouvellement arrivé de métropole, BRAYER DU BARRÉ, obtint le 12 août 1770, l'autorisation de créer à « Séchelles » une petite exploitation.

L'opération fut menée rapidement. Le 27 du même mois débarquaient du *Télémaque* vingt-six hommes et femmes à Sainte-Anne comme « employés du sieur BRAYER, sous les ordres du sieur DELAUNAY ».

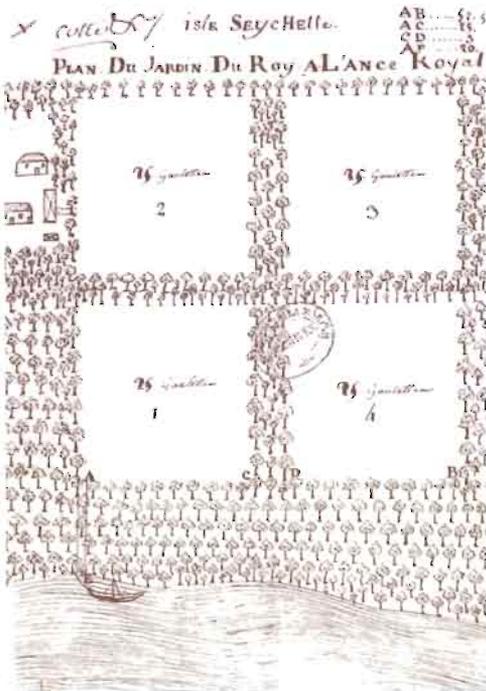


Pierre POIVRE

En avril 1771 déjà, « Monsieur DELAUNAY a fait construire les cases nécessaires et magasins pour les vivres. Le riz et le maïs y sont de toute beauté, ainsi que le manioc. Les légumes de toute espèce y sont venus supérieurement. Les graines de l'île de France, et surtout le café a surpassé toute attente. On peut y faire beaucoup d'huile de poisson, et de poisson salé, de l'huile de coco, et le caret y est en abondance... »

## b) Le Jardin du Roi

Bien que modeste, le succès était là. Aussi POIVRE envoya-t-il à la fin de 1771 Antoine GILLOT, ancien militaire, avec quarante ouvriers, pour arpenter les terres et relever les endroits les plus convenables pour de futures plantations, et pour la création d'un « Jardin du Roi ».



Plan de GILLOT

GILLOT choisit pour ce dernier l'Anse Royale, dont « la terre est excellente et assez bien arrosée ». Les idées botaniques de POIVRE prenaient forme.

Cependant le groupe « BRAYER », dirigé par DELAUNAY, puis ensuite ANSELME, et le groupe « POIVRE », dirigé par GILLOT et LECERF son second, firent tout pour se nuire. La mésentente, la mauvaise gestion des deux responsables firent s'accumuler les désastres. Tous se plaignirent au gouverneur et même au ministre. BRAYER avait été trop ambitieux, il ne pouvait plus assurer la charge de son groupe ; celui-ci abandonna Sainte-Anne pour Mahé, tandis que GILLOT « s'appropriait tout, maltraitant les Noirs au point qu'ils deviennent *marrons* (5) ».

En 1773, la « ville était composée de quatre à cinq cabanes » aux dires de LA PÉROUSE. Ils s'estimaient abandonnés, et la discorde avait jeté des « troubles » dans cette malheureuse petite peuplade.

GILLOT n'avait plus que huit ouvriers, « les épiceries sont au milieu du bois », et en 1775 il n'avait pu sauver que quatre canneliers, cinq muscadiers et quarante poivriers. En tout, une quarantaine de personnes, qui se déchiraient au lieu de défricher et de cultiver la terre.



*Route Sweet-Escott actuelle. Vers cet endroit se trouvait le Jardin du Roi*

A rectangular box containing a handwritten signature in cursive script. The signature is written in dark ink and appears to be 'DELAUNAY' with a long, sweeping underline.

*Signature de DELAUNAY*

A rectangular box containing a handwritten signature in cursive script. The signature is written in dark ink and appears to be 'GILLET' with a long, sweeping underline.

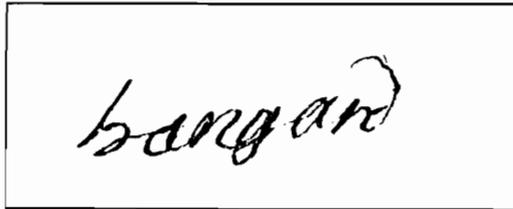
*Signature de GILLOT*

### **e) Les premiers vrais Seychellois**

Ces gens n'étaient que des employés qui attendaient aide et argent de l'île de France. Ils ne comptaient pas sur eux-mêmes.

En revanche, un « ancien soldat », HANGARD, était arrivé sur le *Nécessaire* en 1772 pour s'établir. Il s'installa à Sainte-Anne : « Il a fait avec cinq Noirs ou Nègres, vingt fois plus de travail dans un an que tous les Blancs de Monsieur BRAYER depuis trois. Sans cet homme laborieux, ils seraient tous morts de faim. Il a récolté assez de maïs pour nourrir toute la colonie. Il a de plus un champ de manioc de la plus grande beauté, des cannes à sucre, des patates et enfin tout ce qu'on peut trouver dans une habitation », nous révèle encore LA PÉROUSE.

voir  
DOCUMENT N° 4



*Signature de HANGARD*

Son aventure aux Seychelles commençait, nous le retrouverons plus tard...

Une femme semble avoir aussi pris le parti de s'aider elle-même. Bien qu'amenée comme employée de BRAYER, remarquons-la. Elle est une vraie pionnière, comme HANGARD. A la pointe sud-est de Mahé, Madame LARUE « manque des choses les plus nécessaires à la vie. Elle avait été envoyée en qualité de directrice d'hôpital, mais comme il n'y avait ni chirurgien, ni remèdes, elle a pris son parti et se propose de beaucoup travailler... ». Elle était accompagnée de son fils, Pierre LE MOINE, âgé de huit à neuf ans.

A part ces deux cas particuliers, les colons « abandonnés à eux-mêmes, y commettent tous les excès » : ainsi pour les tortues si précieuses qui furent massacrées par milliers pour assurer la nourriture des bateaux de passage.

Il fallait que le gouverneur général reprenne en mains la colonie naissante. La solution : introduire un camp militaire. C'était ainsi que l'on résolvait les problèmes en France au XVIII<sup>e</sup> siècle ! Ainsi partit de Port-Louis un détachement de quinze hommes, sous les ordres du lieutenant de ROMAINVILLE en 1778.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

*Célébration d'anniversaire.*

« Il y eut deux cents ans le 27 août dernier que des hommes se sont établis aux Seychelles. Cet important anniversaire a été célébré à Victoria par le dévoilement d'une **plaque commémorative** (6) sur le bâtiment de la Bibliothèque Carnegie, par un Te Deum

à la Cathédrale de l'Immaculée Conception, par des évocations radiophoniques sur les ondes de Radio Seychelles et enfin par un **tampon** (7) spécial sur toutes les lettres mises à la poste aux Seychelles ce jour-là...

... La plaque commémorative porte l'inscription suivante en français et en anglais :

*Cette plaque a été apposée par la Seychelles Society le 27 août 1970 pour commémorer le bicentenaire du premier établissement des Seychelles sur l'île Sainte-Anne, le 27 août 1770. »*

Extrait de l'article non signé intitulé « Un important bicentenaire », dans *l'Echo des Iles*, du 15 septembre 1970.

## DOCUMENT N° 2

*Procès-verbal de débarquement de « la quantité de personnes » le 27 août 1770.*

« Nous capitaine et officiers majors et écrivain du navire le *Télémaque*, de Saint-Malo, armé à l'île de France par le sieur BRAYER DU BARRE pour porter aux îles Séchelles des habitants, ustensiles et vivres nécessaires pour établir... nous certifions avoir mis à terre savoir : les sieurs DELAUNAY (commandant), ANSELME, BERVILLE, DRIEUX, BERNARD (chirurgien), LAVIGNE (maître-charpentier), Jean-Jacques et Michel BOUIX, Jean-Marie FUSTEL, Charles AUMONT, Joseph BONNE AVOINE, Jean THOMAS, Louis VERDIÈRE, Claude GAURARD, LARUE ; les esclaves : MIGUEL (**commandeur** -8-), FERNAND, IGNACE, LE VILLERS, MALADORE, MAGANGA ; les Malabares : CHARY, MOUTOU, MENATE, CORINTHE, DOMAINGE et une Nègresse : Marie ».

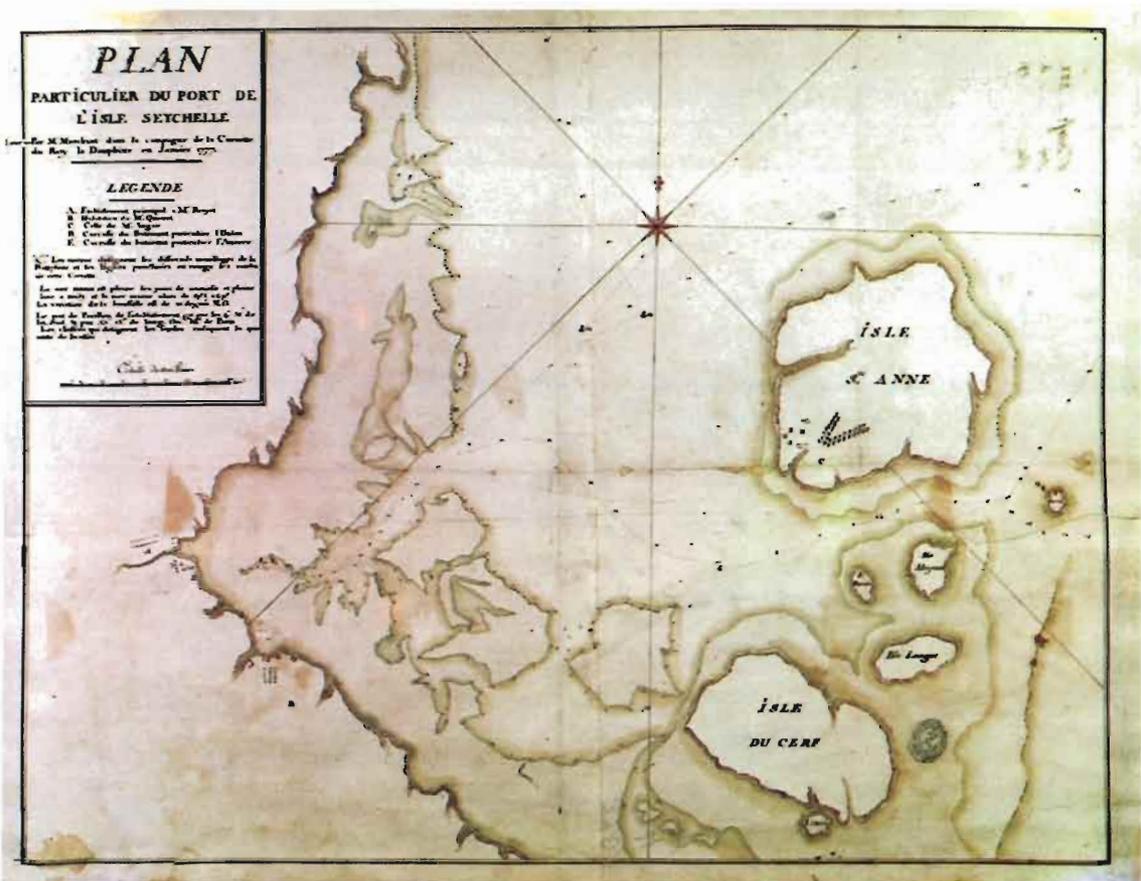
## DOCUMENT N° 3

*« Précis des observations et opérations faites par Monsieur GILLOT l'aîné que le gouvernement de l'île de France voulut bien charger de cette mission. »*

« Le Jardin du Roi est situé à l'Anse Royale, il a une surface carrée de cinquante deux **gaullettes** (9)..., cette surface est divisée en quatre carrés de vingt cinq gaulettes chacun, avec un intervalle entre chacun de deux gaulettes d'épaisseur en bois debout en forme de croix. Deux de ces carrés seront défrichés à la réserve des bois à écorce molle, à la distance de vingt **pieds** (10) ; les deux autres seront défrichés en entier. Tous les carrés seront plantés en bananiers tout autour sur un rang seulement, le premier sera planté en bananiers à la distance de quinze pieds en quinconce, et le second en cocotiers à la même distance également en quinconce, le troisième en nourouc [?] ou bois d'épine aussi en quinconce et le quatrième... en bananiers seulement tout autour. Tout cet ouvrage sera fait comme il est annoncé, pour les mois de juin et juillet. »

DOCUMENT N° 4

« Plan particulier... levé par Monsieur MARCHANT ».



L'occupation humaine laisse voir ses traces avec les installations des différents groupes de colons. Remarquons une fois encore l'orthographe du XVIII<sup>e</sup> siècle. HANGARD est écrit ANGAR...

Comme pour la carte de 1744 du chapitre VII, repérons le Nord grâce à la fleur de lys.

## VOCABULAIRE

1. — **Intendant** : délégué qui exerçait dans une colonie l'inspection, au nom du Roi, des divers services généraux. Il était placé sous les ordres du gouverneur.

En France métropolitaine : agent du pouvoir royal, investi d'attributions illimitées dans une province. En France, l'intendant était donc le représentant direct du Roi ; dans les colonies, il était l'adjoint du gouverneur.

2. — **Ordonnateur** : administrateur qui « ordonne » les dépenses, c'est-à-dire qui déclare « bon à payer » par un ordre écrit au bas de l'acte. C'est lui qui est le responsable de l'opération.
3. — **Épice** : substance aromatique et végétale servant à l'assaisonnement des mets. Du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, on mangeait les aliments très épicés : aussi la consommation des épices atteignait-elle des proportions considérables. Les plus employées étaient le poivre, la cannelle, la muscade, la graine de paradis, la cardamome, le safran, le cumin, le gingembre et l'anis. La plupart de ces produits étaient originaires de l'Orient. La première épice arrivée en Europe fut le poivre de l'Inde du temps des Anciens. Cette passion, au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle fut une des causes des grandes découvertes européennes.
4. — **Négrier** : marchand qui fait la traite des « Nègres » (esclaves). Navire qui servait à ce commerce.
5. — **Marron** : modification de l'espagnol *cimarron*, dérivé de l'ancien espagnol *cima* (fourré ou bois). Signifiait des animaux domestiques qui s'étaient enfuis dans les bois, puis des esclaves fugitifs. Peut s'appliquer aussi à des plantes qui poussent naturellement, sans l'aide d'un agriculteur.
6. — **Plaque commémorative** : tablette de métal ou de pierre portant une inscription qui rappelle un souvenir historique important.
7. — **Tampon** : impression spéciale sur une lettre ou sur un document d'une marque pour célébrer un événement important.
8. — **Commandeur** : contremaître ou chef de chantier, libre ou esclave, qui dirigeait les travaux des propriétés.
9. — **Gaulette** : mesure dont la valeur correspond à environ cinq mètres. Gaulette carrée : une surface de cinq mètres de côté, soit 25 m<sup>2</sup> environ.
10. — **Pied** : ancienne unité de mesure en France et qui valait 0,324 m. En Grande-Bretagne le pied (ou *foot*) vaut 0,304 m.

## RÉSUMÉ

*Le 27 août 1770, les premiers habitants arrivaient sous les ordres de DELAUNAY. Ils furent suivis l'année suivante d'un autre groupe, celui de GILLOT.*

*Contrairement à ce que l'on en attendait, les résultats furent médiocres. Cependant commençaient à faire souche les vrais Seychellois.*

## Chapitre X

# L'organisation d'un microcosme

### a) L'ordre royal

« La mission confiée à Monsieur Charles ROUTIER de ROMAINVILLE ayant pour objet d'occuper au nom du Roi l'île de Seychelles... il partira avec le détachement de quinze hommes qui doivent l'accompagner », ainsi commencent les instructions de ce lieutenant du **régiment** (1) de l'île de France.

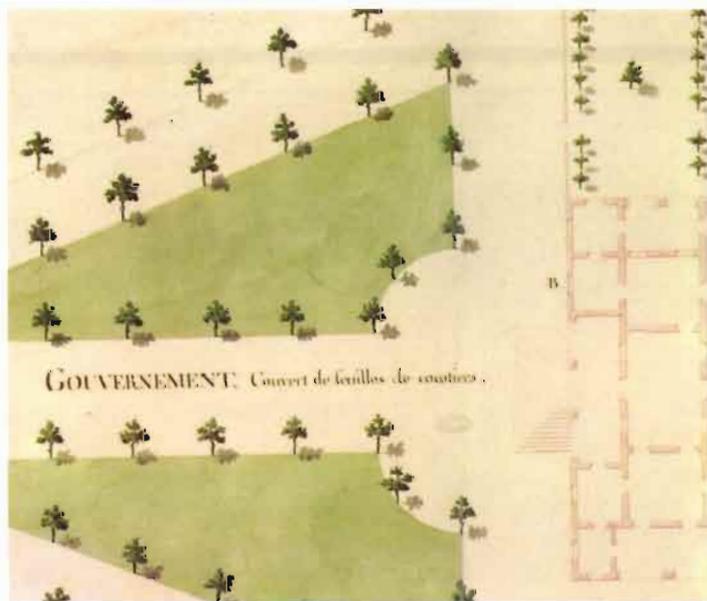
Amené par la corvette du Roi, l'*Hélène*, il débarqua en octobre 1778. Ses hommes représentaient l'**embryon** (2) d'une petite armée, mais leurs talents guerriers se complétaient d'aptitudes civiles pour l'installation. Outre un médecin-chirurgien, les « fusiliers, grenadiers, caporaux » étaient aussi charpentiers, forgerons, tonnelier, menuisier, jardinier, boulanger, tailleur.

Ils construisirent « le logement du commandant, de trente pieds de long sur douze de large » (environ dix mètres sur quatre mètres), un magasin, un hôpital « à varengue », une caserne, une cuisine, une prison et un pavillon pour les hôtes de passage. Quatre à cinq ans plus tard, une case pour le chirurgien, un parc à tortues, un hangar pour les pirogues, une petite **batterie** (3) complétèrent les premières constructions.

Cet ensemble reçut le nom d'Établissement. Bien plus tard, il allait s'appeler Victoria.

ROMAINVILLE avait reçu des pouvoirs de police pour faire régner parmi les habitants « la paix et l'union ». Il devait officialiser les concessions, protéger les forêts et les tortues, en un mot, instaurer l'ordre du Roi de France.

Son action se déroula normalement. Cependant, en mai



Plan du logement

1780, il fit brûler par erreur le reste des plantations d'épices du Jardin du Roi, pour les soustraire à ce qu'il croyait être un navire ennemi. Puis la maladie le fit remplacer en 1781 par BERTHELOT de LA COSTE. Ce dernier semble s'être attaché à l'étude géographique et botanique de Mahé et des îles les plus proches. En 1783, GILLOT, l'ancien « jardinier » devint commandant ; sa gestion fut une longue suite de malheurs domestiques. Peu respecté, malade, il s'en alla sans laisser de regrets.

*Case actuelle  
qui rappelle celle du Commandant*



*Commandant*

CARADEC, son successeur en septembre 1787, reprit l'administration en main. Homme de caractère et d'organisation, il remit de l'ordre dans la petite colonie.

Entre temps, un ingénieur géographe, MALAVOIS, et un **arpenteur** (4), BATAILLE, avaient été envoyés pour estimer les concessions futures, c'est-à-dire mettre en forme légale la propriété. Leur travail fut effectué de novembre 1786 à avril 1787, et eut pour résultat le règlement du 30 juillet 1787, en trente articles, qui est le texte fondamental pour l'organisation foncière, économique et sociale de notre pays. Il fut décidé que chaque concession accordée à ceux qui vivaient déjà, ou viendraient vivre, serait de cent huit **arpents** (5) (soit près de cinquante hectares). Une conséquence inattendue fut le retour de MALAVOIS comme commandant en janvier 1789. Pendant près d'un an il allait réorganiser, codifier, conseiller, interdire, obliger au nom du Roi...

voir  
DOCUMENT N° 2

## **b) La vie quotidienne**

Le commandant représentait donc le gouverneur général de l'île de France, qui lui-même tenait son pouvoir du Roi à Versailles. Les quelques soldats

oubliaient la manœuvre et réparaient ou construisaient. Les « habitants », au nombre d'une trentaine en 1788, essayaient de vivre, d'élever leurs enfants, de cultiver, de commercer. Les esclaves, plus de deux cents, obéissaient à tous en accomplissant les plus rudes travaux.

En dépit de cet esclavage, la vie de cette petite peuplade semble avoir été patriarcale, simple et même douce. « Les habitants vivent entre eux dans la meilleure intelligence, pour la mieux cimenter ils avaient pris la mauvaise habitude de se traiter tous les dimanches tour à tour. Les femmes dansaient au son d'un mauvais violon, et les hommes finissaient quelquefois par s'enivrer. J'ai témoigné aux plus pauvres les dangers dont cela pouvait être pour eux, et à tous en général, le déplaisir que je ressentais de ces fréquentes assemblées, chacun reste désormais chez soi, sans en être moins disposé à rendre service à son voisin » écrit l'austère CARADEC, le 20 avril 1788.

L'arrivée d'un bateau était une fête : on échangeait vivres, bois, tortues (malheureusement en trop grand nombre, six à huit mille furent emmenées en quelques mois) contre des objets manufacturés : les haches, les roues, étaient appréciées. Le rhum coulait à flots, parfois à l'excès !

Un **aumônier** (6) se trouvait de temps en temps à bord. Alors nos Seychellois en profitaient pour se marier. Ainsi en 1785 : « L'aumônier de la flûte du Roi, le *Marquis de Castries*, a marié le 22 mai avec mon agrément, le nommé Jean-Marie LEBEUZE, fils d'un matelot, demeurant depuis douze ans chez QUIÉNET... et la nommée Marie-Jeanne... fille de HANGARD et de sa Négrresse, nommée Annette... » écrit GILLOT. De même, en 1787, « ... le dimanche 2 septembre, l'abbé OSMANN, aumônier de l'*Amphitrite*, a marié un Noir et une Négrresse du sieur LAMBERT de l'anse à la Mouche et a **légitimé** (7) cinq enfants provenus avant le mariage... »

Le rôle d'escale prit de plus en plus d'importance : à partir de 1784, les négriers, de retour de la côte orientale d'Afrique, transitaient pour se rafraîchir. Parfois ils restaient en **quarantaine** (8) dans les îles autour de Mahé : « Ils y trouvent un air très salubre qui rétablit promptement les esclaves fatigués de la mer, ils y abondent en grande quantité ».

Les occupations agricoles aussi s'étendaient : « les terres basses sont presque toutes propres à la culture du riz. Le maïs, les patates, le manioc et tous les végétaux cultivés à l'île de France (à l'exception du blé) y réussissent. Quelques essais faits sur le coton, le café, l'indigo et la canne à sucre prouvent que ces branches d'agriculture y auraient un plein succès ».

Au quartier du Nord, un ancien officier du bataillon de l'Inde, d'OFFAY, « a un bon terrain sur lequel il s'est établi depuis peu, avec la permission de Monsieur GILLOT. Il a une femme et quatre enfants, il a construit ses cases et fait un défriché de vingt arpents qu'il cultive avec soin... »

A la côte orientale, VOLA MAEFFA et sa mère SABEZATTE (malgaches d'origine) « ont un terrain de moyenne qualité sur lequel elles cultivent environ huit arpents plantés en riz et en maïs ».

A la côte Ouest, RAMALINGA (Indien de Bourbon) « a obtenu la concession d'un terrain d'assez bonne qualité ».

Certains commençaient à s'enrichir, par exemple QUIÉNET, ancien officier de marine, HANGARD, comparé même à **CRÉSUS** (9), « qui défriche à l'Anse Forban et détourne les tortues à la ronde, qui a plus de soixante bêtes à cornes de la plus belle espèce ».

Le Jardin du Roi continuait d'être « une flatteuse espérance ». En 1788 quelques plants vinrent de l'île de France et comme l'écrit CARADEC : « Je me croirai heureux de sauver un giroflier et deux canneliers ».

Certes, le sergent du détachement était parfois un « *fripou* » (10), le médecin un « ivrogne », un esclave un « voleur de pirogue », mais en général ce petit univers se conduisait d'une manière « irréprochable ». Ainsi passaient les jours.

Mais une secousse politique et sociale allait ébranler la lointaine métropole : la Révolution française commençait. Elle allait avoir des répercussions chez nous.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

H. Mc GAW, historien et archiviste seychellois.

*L'emplacement exact de l'Etablissement.*

« La ville fut fondée par les Français et construite sous la responsabilité du commandant ROMAINVILLE et ils l'utilisèrent comme centre administratif. L'ensemble de nouveaux bâtiments qui comprenait le cimetière de Bel Air était connu sous le nom de « l'Etablissement du Roi ». Un plan par le lieutenant ROMAINVILLE\* montrant la disposition des bâtiments est maintenant conservé aux Archives. Ce plan montre que l'Etablissement du Roi était situé le long de la rivière Saint-Louis, c'est-à-dire le côté Sud de ce qui est maintenant la rue Royale, peut-être ainsi nommée parce que c'était la rue qui conduisait à l'Etablissement.

ROMAINVILLE avait des instructions pour édifier des logements pour lui-même et ses hommes et un bâtiment adjacent pour entreposer ce qui appartenait au gouvernement et des vivres « avec toute l'économie possible ».

Traduit de son article intitulé « History unearthed early Seychelles », dans *Seychelles Bulletin*, 4 septembre 1975.

### DOCUMENT N° 2

*« Règlement pour Seychelles ».*

*Art. 1* : Les concessions ou la permission de cultiver du terrain à Seychelles et îles de l'archipel ne seront accordées que par les gouverneur et intendant des îles de France et de Bourbon.

\* Contrairement à ce que dit l'auteur, il est reconnu maintenant que le plan a été levé par BERTHELOT de LA COSTE.

...

*Art. 3 :* Les concessions ne seront faites à l'avenir, autant que faire se pourra, qu'à des créoles des îles de France et de Bourbon, et à ceux des îles Seychelles, lesquels seront de bonne vie et mœurs, mariés ou enfants de colons, ou gens de métier utile à la navigation et à l'agriculture, ainsi il ne sera accordé de concession dans ces îles à aucun célibataire.

...

*Art. 6 :* Il ne sera fait de concession qu'à ceux qui auront de quoi à vivre, eux et leurs esclaves au moins pendant un an et qui en auront justifié.

...

*Art. 30 :* Enjoignons au Commandant de l'île Seychelles de tenir la main à l'exécution du présent règlement, et de nous informer exactement et avec le plus grand détail des contraventions qui pourront y être faites.

Fait au Port-Louis, île de France, sous le sceau de nos armes et le contreseing de nos secrétaires, le 30 juillet 1787.

Signé : le Vicomte de SOUILLAC et MOTAIS de NARBONNE.

### DOCUMENT N° 3

*Succession François DRANCOURT, lieutenant de frégate.*

Les inventaires de succession sont utiles pour connaître la « fortune » des premiers habitants. Celui-ci date du 27 juin 1788.

« Un terrain d'habitation planté en maïs, cannes à sucre et embrevades / Vincent et Xavier, de caste mozambique et le nommé MACONDE / Deux bois de lit de bois de natte, garnis d'un matelas de crin... / Quatre draps de toile de coton / Deux nappes de toile / Dix-huit mauvaises serviettes / Treize mouchoirs bleus / Un habit de drap vert / Deux habits de toile bleue / Une veste à moitié usée / Trois caleçons de toile / Douze paires de bas de coton blanc / Deux malles / ...Deux paires de lunettes / Un tableau représentant un vaisseau / ...Un canif / Un harpon / Huit rabots / Un villebrequin / Une petite cloche... »

## VOCABULAIRE

1. — **Régiment** : corps de troupes de l'armée de terre, composé d'un certain nombre de groupes (que l'on appelle bataillons ou escadrons). Ordinairement, un régiment est commandé par un colonel.
2. — **Embryon** : ce qui commence d'être, mais qui n'est encore qu'à l'état rudimentaire.
3. — **Batterie** : sur les vaisseaux, rangée de canons. Une batterie peut être aussi à terre pour défendre la côte. Par extension, local où sont placés les canons.

4. — **Arpenteur** : professionnel chargé d'évaluer la superficie d'un terrain.
5. — **Arpent** : ancienne mesure agraire française qui correspond à environ 42,20 m<sup>2</sup>.
6. — **Aumônier** : ecclésiastique mis à la disposition d'un groupe de militaires. Ici, religieux attaché à un bateau de guerre.
7. — **Légitimé** : reconnu authentiquement. Notamment enfant né en dehors du mariage qui est reconnu par la loi comme s'il était né après ; possédant ainsi les mêmes droits et qualités que l'enfant légitime.
8. — **Quarantaine** : mesure de police et de santé qui consiste à imposer un isolement provisoire aux personnes, aux navires et aux marchandises provenant d'un pays infecté d'une maladie contagieuse. A l'origine, la quarantaine était de quarante jours, ce qui explique son nom. Actuellement elle varie selon les maladies : par exemple, pour le choléra, elle est de cinq jours selon les règlements internationaux.
9. — **Crésus** : Roi de Lydie (région d'Asie Mineure) qui vécut au VI<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Un des hommes les plus riches de l'Antiquité, son nom est devenu le symbole de la fortune et de la générosité.
10. — **Fripou** : qui ne cherche qu'à duper, qui vole adroitement.

## RÉSUMÉ

*A partir de 1778, un représentant du Roi dirigea la colonie et créa l'Etablissement.*

*En quelques années l'agriculture et le rôle d'escale se développèrent.*

*Cependant, des événements extérieurs allaient perturber cette organisation royale.*

## Chapitre XI

# Une révolution tranquille

### a) Les Seychelles aux Seychellois ?

Pendant dix ans, de 1789 à 1799, la France vécut une histoire tumultueuse et riche de promesses : ce fut la **Révolution** (1).

A Mahé, il n'y eut ni sang, ni désordre, mais une réflexion des habitants qui aurait pu aller jusqu'à la **sécession** (2). Les bateaux apportaient les nouvelles révolutionnaires au hasard des escales.

Comme à Bourbon ou à l'île de France quelques mois avant, le représentant du Roi — MALAVOIS — réunit le 19 juin 1790 les habitants « ayant droit d'assister » en une assemblée coloniale, pour rédiger leurs « **doléances** » (3) et exprimer leurs vœux. Ils furent dix présents. Retenons leurs noms, ils nous donnent encore une leçon de **civisme** (4) : QUIÉNET (président), NAGEON de L'ETANG et JORRE de SAINT-JORRE (secrétaires), LAMBERT, HANGARD, LE BEUZE, MOREL DUBOIL, AUDIBERT, COSMAN, d'OFFAY.

le Commandant des Isles Seychelles.  
arrête que toutes les Pices Citées en l'Assemblée générale de cette Colonie.  
restent en dépôt entre les mains du Président et des Secrétaires qui  
seuls pourront en délivrer des Copies collationnées par eux et vérifiées de  
leurs signatures.  
arrête le Présent Arras (Orbal) les Jours et en garde usant et cloie à Noël.  
signé quant le Président Nageon de l'Etang (Orbal) (Orbal) (Orbal)  
Secrétaires Jorre de Saint-Jorre, Jorre de Saint-Jorre  
Lambert, Hangard, Le Beauze,  
Morel Duboil, Audibert,  
Cosman, d'Offay, d'Offay, Nageon de l'Etang  
pour M. de Malavois  
Quiénet p. M. de Malavois.  
Quiénet Président  
Jorre de Saint-Jorre  
Secrétaires

Fin du procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 1790

Leur rédaction fut terminée le 29 juin. Ils désiraient réformer le règlement du 30 juillet 1787. Les habitants « supplient que les îles Praslin, Frégate, Silhouette, et l'île du Nord soient affectées pour y concéder des terrains aux seuls enfants des habitants de Seychelles, à la charge que nul d'eux ne pourra demander les concessions qu'avec l'agrément constaté de la majorité des dits habitants ».

Pour la première fois, des Seychellois prenaient la parole. Ils voulaient s'administrer eux-mêmes, et ne plus recevoir d'ordres du gouverneur général à Port-Louis ; toutefois ceux-ci — des propriétaires d'esclaves — ne parlaient qu'en leur nom et ne se souciaient pas de la libération de la population servile.



*Le Port-Louis*

Economiquement, ils refusaient le pillage des tortues par les bâtiments de l'île de France : « Nous réclamons la jouissance de ces productions, nous avons pris des mesures pour les multiplier, et nous ne pouvons croire que ce bien qui est sous notre main, doive être partagé avec des spéculateurs avides ».

L'idée d'**autonomie** (5) apparaissait. Les Seychellois, trop souvent abandonnés par les Mascareignes, voulaient prendre en main leur destinée.

D'autres séances de cette « assemblée coloniale » ne firent qu'accentuer ces idées : celle du 15 novembre, celle du 16 décembre, et surtout celle du 23 décembre où le procès-verbal note : « L'assemblée... persiste dans sa constitution en assemblée coloniale indépendante de toute autre... A elle seule appartient le droit de préparer sa constitution locale et intérieure... » Ce qui signifiait que les Seychellois pouvant s'exprimer pensaient à l'**Indépendance** (6) ! Il faudra attendre 1976, soit cent quatre-vingt-six ans, pour que le rêve de la première génération se réalise.

Pendant, ce langage, lors des assemblées coloniales, ne doit pas cacher l'autre côté de la vérité : NAGEON de L'ETANG (il avait été garde-magasin, donc homme du Roi), qui remplaça MALAVOIS au début de décembre 1790, écrivait aux administrateurs de l'île de France le 14 décembre — c'est-à-dire neuf jours avant l'assemblée « indépendantiste » — une lettre qui demandait d'une manière urgente des fournitures pour ses concitoyens, et des appointements pour lui-même... Elle ne fut pas la

seule. Cette opposition entre les idées révolutionnaires généreuses d'habitants et les attitudes terre à terre d'hommes du gouvernement exista partout sur les terres françaises à cette époque. Pourtant le rêve n'était pas fou, les bateaux qui passaient étaient de plus en plus nombreux, les productions agricoles se développaient, et même un petit navire, le *Créole des Seychelles*, un **brick** (7), avait été construit en 1791 à Mahé. Le chiffre de la population avait augmenté — il était de près de six cents personnes — et montrait qu'une petite prospérité commençait.

voir  
DOCUMENT N° 2

## b) *La fin des espérances*

Le gouverneur général à Port-Louis voulut savoir où en étaient ces « dépendances » et envoya vers les Seychelles et les établissements français de l'Inde une corvette, la *Minerve*, avec deux commissaires du Roi, GAUTIER et YVON. Ceux-ci débarquèrent à Mahé le 30 juillet 1791. Ils félicitèrent les habitants « sur la concorde, la tranquillité et l'union qui règnent parmi eux ». Le 1<sup>er</sup> août, le nouveau **drapeau national** (8) fut hissé, et au milieu de la liesse générale fut crié à cinq reprises « vivent la Nation, la Loi et le Roi »... Les administrateurs avaient détourné ces Seychellois de leurs idées d'autonomie et d'indépendance. GAUTIER et YVON n'écrivirent-ils pas au gouverneur général : « L'assemblée coloniale des Seychelles a fait connaître le mode d'organisation locale qu'elle a adopté... Cette organisation lest| un mélange de pouvoir opposé aux principes... Les habitants nous assurent qu'ils réformeront sans difficulté... pour s'approcher le plus possible des décrets de la Nation ».

voir  
DOCUMENT N° 3

A la suite de cette rapide inspection, un autre commissaire civil venu de France, LESCOILLIER, voulut lui aussi s'assurer de la situation des colonies françaises dans la mer orientale. Pour nos îles, il arriva le 5 septembre 1792, et laissa un nouveau commandant, ENOUF, qui une fois de plus, réorganisa l'administration.

LESCAILLIER avait laissé des « instructions pour servir d'organisation provisoire pour la colonie ». Datées de Sainte-Anne du 7 septembre 1792, elles furent employées par le nouveau commandant. Elles montraient l'empreinte des nouvelles institutions métropolitaines. L'assemblée coloniale restait active, tandis que le commandant devait « faire passer les décisions au gouverneur général pour obtenir son approbation ».

Les habitants participaient donc encore, mais le dernier mot appartenait à l'**auto-rité de tutelle** (9), à Port-Louis. Autre signe de reprise en main : un arpenteur officiel, J.-B. LISLET GEOFFROY, de fin 1792 à fin 1793, vint pour « diviser les terrains » et une nouvelle fois établir les propriétés.

On ne sait pourquoi ENOUF fut remplacé par Jean-Baptiste QUÉAU QUINSSY, capitaine du régiment de Pondichéry. Ce dernier débarqua le 9 septembre 1793.

Si la révolution continuait en métropole et aux Mascareignes, chez nous, l'arrivée de ce nouvel administrateur marqua la fin de notre période révolutionnaire. D'autres dangers, plus graves, plus pressants, allaient apparaître.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Guy LIONNET, fonctionnaire et historien seychellois.

*Les racines de l'Indépendance.*

« Le 29 juin 1976, à zéro heure, les Seychelles deviendront indépendantes et constitueront la dernière et la plus petite des républiques.

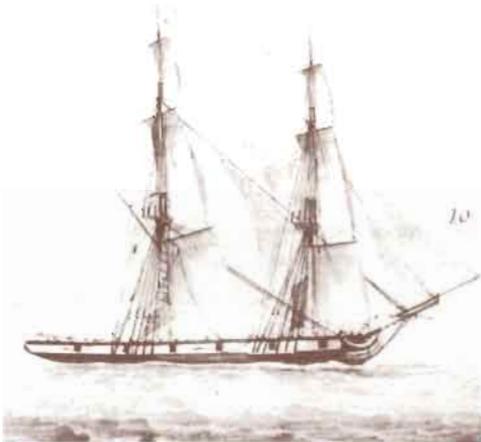
Il est donc opportun de retracer le cheminement par lequel ces petites îles éparses dans le coin le plus reculé du moins fréquenté des océans auront atteint la souveraineté.

L'idée d'indépendance remonte à loin. En effet, déjà pendant l'administration française, le 23 décembre 1790, dans l'euphorie provoquée par la nouvelle de la Révolution Française, les colons des Seychelles, réunis en assemblée coloniale, s'étaient déclarés indépendants de toute autre colonie. Cette décision visait à rien moins que la rupture avec l'île de France, dont les Seychelles dépendaient. Une indépendance sans doute relative, mais dont les colons surent se montrer fort jaloux. Ils refusèrent ainsi une invitation de soumettre leurs doléances à l'Assemblée Nationale française, conjointement avec celles de l'Assemblée Coloniale de l'île de France, ne voulant pas d'intermédiaire ! »

Extrait de son article intitulé « Le cheminement »  
dans *l'Echo des Iles* du 29 juin 1976.

### DOCUMENT N° 2

Quelques types de bateaux français qui relâchèrent dans notre archipel à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.



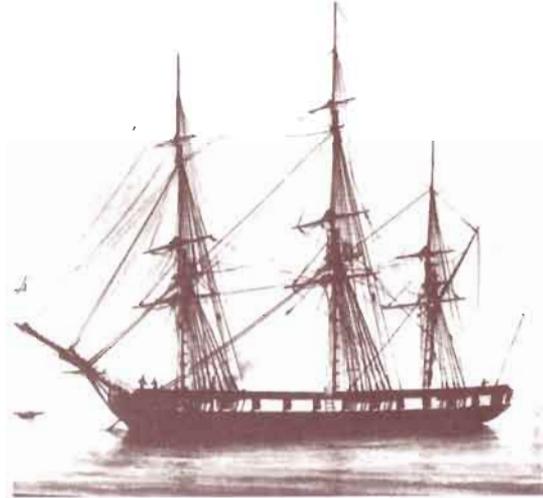
*Corvette*



*Goélette*



*Flûte*



*Frégate*

### DOCUMENT N° 3

G. SAINT-YVES, géographe français.

*Moment patriotique.*

Le 30 juillet 1791, à une heure de l'après-midi, la corvette la *Minerve* mouillait dans la baie du nord-ouest de l'île Mahé et les commissaires envoyaient aussitôt prévenir de leur arrivée NAGEON, commandant aux îles Seychelles, en lui notifiant leurs pouvoirs.

« L'an 1791, le dimanche 1<sup>er</sup> août, à huit heures du matin, les habitants des îles Seychelles, rassemblés en totalité au quartier du Roi, à l'effet d'assister à l'inauguration solennelle du pavillon national, en présence de Messieurs GAUTIER et YVON, commissaires du Roi vers cette colonie, et ayant à leur tête Monsieur NAGEON, commandant pour Sa Majesté auxdites îles, présents, Messieurs les commandants et officiers des vaisseaux de commerce la *Licorne*, le *Nautile* et le *Persan*, tous trois mouillés en cette

rade et dont les états-majors avaient été invités à la cérémonie, Monsieur DUFOURCO, sous-lieutenant des vaisseaux de l'Etat, est venu annoncer que le pavillon national débarqué de la corvette du Roi la *Minerve* était à l'instant d'arriver, escorté par un détachement de la garnison de cette île et accompagné des deux députés envoyés le matin au devant de lui, ainsi que de Monsieur Charles MAGON, commandant ladite corvette, et de plusieurs officiers de son état-major.

Peu de temps après, le pavillon, étant en effet arrivé, a été reçu des mains de Monsieur de MAGON qui, en le remettant, a adressé aux citoyens un discours très patriotique tendant à les féliciter sur la concorde et la paix qui règnent parmi eux. Ensuite le **pavillon** (10) a été conduit au pied du mât et à l'instant arboré. Au moment où il a été hissé, Monsieur le commandant l'a salué de cinq cris : « Vivent la Nation, la Loi et le Roi ! » qui ont été répétés autant de fois avec une acclamation générale par tous les citoyens de la colonie réunis, par le détachement et par toutes les autres personnes présentes ».

Extrait de son récit *Les îles Seychelles en 1791, 1901*.

## VOCABULAIRE

1. — **Révolution** : changement considérable dans le gouvernement d'un état. Transformation radicale de ses institutions. La Révolution française se déroula de 1789 à 1799.
2. — **Sécession** : acte par lequel la population d'une fraction d'un territoire se sépare de la collectivité nationale pour constituer un état indépendant ou pour se réunir à un autre état.
3. — **Doléances** : plainte répétée de celui qui réclame ou qui veut que l'on s'apitoie sur son sort. En France, avant la Révolution, furent rédigés les « cahiers de doléances », c'est-à-dire des documents dans lesquels les assemblées convoquées pour l'élection de députés consignèrent des réclamations et des vœux.
4. — **Civisme** : vertu du citoyen. Priorité donnée par le citoyen aux intérêts de la nation sur ses intérêts particuliers.
5. — **Autonomie** : droit de s'administrer librement dans le cadre d'une organisation plus vaste que régit un pouvoir central. Situation juridique d'une collectivité qui peut déterminer en partie les règles qui la régissent.
6. — **Indépendance** : situation d'une collectivité qui n'est pas soumise à l'autorité d'une autre. Seuls les états jouissant de la souveraineté extérieure et intérieure peuvent se dire véritablement indépendants.
7. — **Brick** : navire à voiles, à deux mâts, qui joue le rôle d'escorteur.

8. — ***Drapeau national*** : pièce d'étoffe portant les couleurs, les emblèmes d'une nation, d'une unité militaire, et attaché à une sorte de lance ou de mât, de manière à se déployer au vent et à servir de signe de ralliement.
9. — ***Autorité de tutelle*** : autorité administrative exerçant un contrôle sur une collectivité, en vue de maintenir celle-ci dans le respect de la loi et de faire prévaloir l'intérêt supérieur.
10. — ***Pavillon*** : dans la marine, morceau de tissu qui indique la nationalité d'un navire, toujours de forme carrée ou rectangulaire.

## RÉSUMÉ

*Les idées nouvelles de la Révolution française touchèrent nos îles en juin 1790 lorsque quelques habitants se réunirent pour s'administrer eux-mêmes.*

*Un an plus tard des commissaires venus de l'île de France rétablissaient l'autorité du gouverneur général. Le manque de moyens n'avait pu faire aboutir l'autonomie et l'indépendance.*

## Chapitre XII

# La guerre franco-britannique

### a) Les corsaires

Jean-Baptiste QUÉAU QUINSSY, le nouveau commandant était un homme tranquille, il se voulait *gentilhomme* (1) bien que depuis le 21 septembre 1792, la royauté ait été abolie et la République proclamée en France. Il dut se changer en homme de guerre.

Entre l'Inde et les Mascareignes, les Seychelles servirent de refuge aux *corsaires* (2). Ces hommes étaient des marins-guerriers, des belligérants. Le gouverneur général à Port-Louis leur donnait des « *lettres de marque* » (3) qui les autorisaient à courir sus à l'ennemi. Près de deux cents capitaines s'essayèrent à attaquer les navires britanniques. Insistons sur l'engouement de ces marins, chez qui se mêlèrent l'appât de la prise, le *patriotisme* (4), la haine contre l'ennemi et l'attrait de l'aventure pour comprendre le succès des corsaires. Le plus célèbre fut Robert SURCOUF, « le roi des corsaires », qui s'empara de quarante-trois navires ennemis avec un égal bonheur. Puis LEMÈNE, DUTERTRE, HODOUL, RIPAUD de MONTAUDEVERT (qui voulut « trois arpents à Port Glau » pour y amarrer son navire) formèrent cette élite qui fit beaucoup de tort à la puissance britannique dans l'océan Indien.

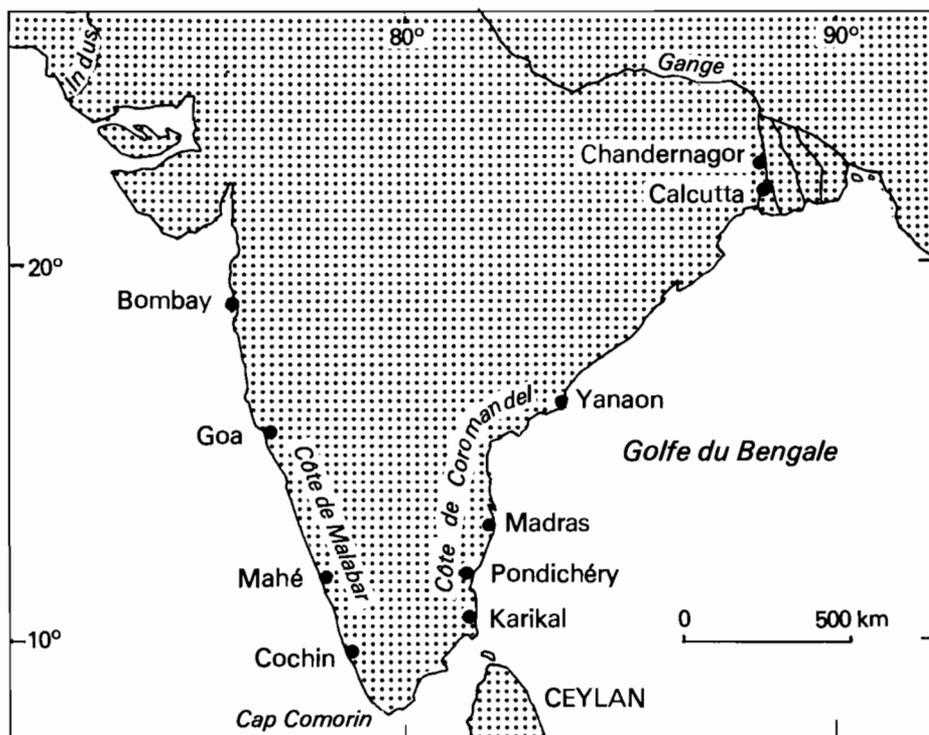
QUINSSY les accueillait, les aidait, les renseignait. SURCOUF attendit ainsi à Saint-Anne la mousson du Nord-Ouest...

Les Britanniques ne pouvaient tolérer plus longtemps ces attaques. Depuis plusieurs années, ils avaient étudié, comme les Français, notre archipel. Dès 1763, ils avaient reconnu le *banc* (5) du Speaker,



Statue de SURCOUF dans sa ville natale, à Saint-Malo (France)

en 1766, Aldabra, en 1770, le banc de la Fortune, et en 1771, Bird et Eagle. Depuis ces dates lointaines, leurs connaissances et leurs forces avaient augmenté. La côte de Malabar, le Bengale et leurs richesses avaient pris pour la Grande-Bretagne une place de premier plan. De toute nécessité les routes maritimes de l'Inde devaient être sous contrôle britannique. La zone dangereuse se trouvait entre l'Afrique et Ceylan, là où les Français possédaient les Seychelles et les Mascareignes.



La péninsule indienne

Les premières attaques furent nos îles, le 16 mai 1794, par une division de quatre vaisseaux, commandée par le commodore NEWCOME, qui totalisait mille deux cents marins et cent soixante-six canons.

Les moyens de défense seychellois étaient dérisoires. QUINSSY disposait de quelques anciens militaires, d'un peu plus d'hommes capables de tirer, de huit pièces de canon, de soixante fusils et mousquets, et de munitions insuffisantes.

## b) Les capitulations

voir DOCUMENT N° 2 QUINSSY signa la **capitulation** (6) le lendemain, mais, diplomate habile, il sut la rendre avantageuse.

Ce fut la première. Il y en eut bien d'autres : peut-être jusqu'à seize ! Jusqu'à ce 21 avril 1811, quand la frégate *Nisus*, commandant BEAVER, vint officiellement

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

arborer le pavillon britannique, puisque l'île de France avait été conquise le 3 décembre précédent.

Que de bâtiments de Sa Majesté Britannique hantèrent nos îles ! Ils étaient « chez eux », comme l'a écrit un capitaine. Ils restaient seulement dix à quinze jours, puis continuaient leurs croisières.

La guerre dura ainsi pendant plus de quinze ans (sauf de mars 1802 à mai 1803). QUINSSY allait faire merveille. Pendant ces années, les Seychelles furent en même temps anglaises et françaises, selon le passage des vaisseaux de guerre ! Cas unique



*Le vaisseau le Victory gardé à Portsmouth (Grande-Bretagne) actuellement. S'il ne vint jamais dans nos eaux, des bateaux britanniques similaires nous rendirent visite*



d'une souveraineté partagée sans l'autorisation des métropoles. La virtuosité du commandant allait même jusqu'à la faiblesse.

En août 1801, ADAM, commandant la *Sybille*, imposait une nouvelle capitulation... QUINSSY obtenait alors que les bateaux de commerce armés par nos compatriotes aient pour couleurs un pavillon bleu, avec une inscription en lettres blanches : « Seychelles Capitulation ». Ce signe protégea nos échanges avec l'île de France et put cacher des navires corsaires, mais il nous paraît aujourd'hui peu glorieux.

En septembre 1804, autre capitulation sous les ordres de WOOD, commandant le *Concord*. QUINSSY en référa comme de coutume au gouverneur général. Depuis quelques mois, c'était le général DECAEN, homme remarquable, qui n'oubliait pas les Seychelles... Ce dernier le « réprimanda » avec raison, puisqu'il n'avait pas attendu les sommations des ennemis ; il avait envoyé spontanément l'officier de santé à bord, « chargé... de remettre la colonie », comme l'écrivit DECAEN.

Les corsaires faisaient encore des prodiges. Ils laissaient parfois à Mahé des prisonniers. Ils approvisionnaient les Mascareignes. Les profits réalisés furent considérables.

Les événements politiques s'étaient succédés en France : la République n'existait plus, le général Napoléon BONAPARTE avait pris le pouvoir, d'abord comme Consul, puis comme Empereur. La France napoléonienne oublia les îles de l'océan Indien. DECAEN essaya en vain d'obtenir l'envoi d'une expédition puissante. L'Angleterre possédait maintenant la maîtrise de l'océan.

Les forces britanniques instaurèrent le *bloclus* (7). Venant à la fois du cap de Bonne Espérance et de l'Inde, croisant entre les Seychelles, Tromelin, la côte malgache et les Mascareignes, elles investirent Rodrigues en 1809. L'année suivante, la Réunion (7 juillet 1810) et l'île de France (3 décembre 1810) furent occupées. En 1811, le poste de Tamatave (18 février) et les Seychelles (21 avril) apprenaient qu'ils étaient devenus britanniques.

La période française pour nos îles se terminait. Son histoire serait incomplète si nous ne regardions pas l'économie et la société : si QUINSSY ne fut pas un homme de guerre, il fut en revanche un administrateur remarquable, raison pour laquelle on a pu l'appeler « le père des Seychelles ».

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

SAINT-ELME LE DUC, historien mauricien.

*Un homme courageux.*

« Jean-François HODOUL, né à la Ciotat (Bouches-du-Rhône), mort le 5 janvier 1835, à Mahé, Seychelles.

Commandant le corsaire l'*Apollon*, de dix canons et de six obusiers, il partit de l'île de France le 1<sup>er</sup> mai 1797. Le 8, étant en rade de Lapé, côte Malabar, à deux lieues de terre,

il aperçut quatre voiles, c'étaient trois trois-mâts et un brick. Il courut dessus. Trois de ces bâtiments hissèrent pavillon danois et furent reconnus tels ; le quatrième étant un trois-mâts anglais on lui envoya deux volées de canon et de mousqueterie. Comme il cherchait à fuir, on lui coupa le chemin en continuant le feu, et, enfin, il amena son pavillon. Ce bâtiment était l'ancien trois-mâts français l'*Elisa* de 350 tonneaux, capitaine William BROWN, qui avait été pris par l'*Arrogant* et l'*Heroïne*, vaisseau et frégate de la marine anglaise. Vendu à Colombo, à George LANGTON pour 1 620 pagodes, il avait été cédé pour le même prix à William BROWN...

Le 17, par 14°54' latitude Nord et 79°4' longitude méridien de Paris, l'*Apollon* prit l'*Edroussi*. Le 20, en rade de Coringhy, on s'empara du *Mackroy* (ou *Macré*). Un canot était parvenu à s'échapper en gagnant la terre à force de rames. On courut dessus avec la yole, en faisant feu, sans pouvoir l'arrêter. Enfin, à terre, une décharge de mousqueterie mit en fuite les gens accourus pour le défendre et l'on s'empara d'un petit coffre-fort contenant une grande quantité de perles de diverses grosseurs...

Le 15 septembre, on prit le *Bader-Bux*, de 270 tonneaux, allant de Moka à Surat, ayant à bord 3 732 écus et quelques *piastres* (8), 296 *sequins* (9), deux paquets et une grosse de perles, 16 *roupies* (10), etc. Le 30 octobre, étant en route pour l'île de France, l'*Apollon* rencontra le *Caurel*, capitaine FUGGO, portant pavillon anglais. Ce bâtiment fut enlevé à l'abordage, après une vive résistance. Son chargement était fort riche : on fut obligé de mettre les prisonniers aux fers. »

Extrait de son ouvrage *L'île de France*, 1857.

## DOCUMENT N° 2

Capitulation du 17 mai 1794, entre Jean-Baptiste QUÉAU QUINSSY et Henry NEWCOME...

*Art. 1 :* La Colonie, place, et la batterie de l'île Mahé ou Séchelless, Praslin et toutes ses dépendances, se rendent au Commodore NEWCOME le 17 mai présente année à 9 heures du matin. La garnison anglaise s'emparera des postes batteries, bâtiments civils, et le pavillon anglais sera hissé sur la place.

...

*Art. 3 :* Les propriétés des habitants seront respectées : il ne leur sera causé aucun trouble ni dommage dans leurs biens, meubles, immeubles, esclaves et dans leur personne, en aucune manière.

...

*Art. 6 :* Les registres, papiers utiles aux citoyens habitants et ceux de la République, pour la comptabilité seront respectés non visités ; étant intéressant pour les familles et pour l'état que des choses aussi nécessaires soient conservées.

...

*Art. 1 :* Je prendrai possession de la Colonie de Mahé et de ses dépendances.

*Art. 3 :* La propriété privée sera protégée. Les habitants et leurs esclaves ne seront pas inquiétés. Je prends le brick *Olivette*.

*Art. 6 :* Accordé.

DOCUMENT N° 3

Grégoire AVINE, second lieutenant et chirurgien français.

*Une rencontre.*

« Dans la journée [du 3 novembre 1802, à bord de la corvette le *Diligent*], le calme ayant cessé, nous profitâmes de ce moment de faveur pour doubler la pointe et les îlots de l'île de Comore, et gagnâmes le large.

Nous eûmes connaissance ce même jour de l'île Mohéli, et à neuf heures nous aperçûmes un navire au vent à nous, courant vent arrière, portant pavillon bleu. La manœuvre de ce bâtiment ayant paru suspecte, on lui tira un coup de canon qui le fit arriver aussitôt. Nous le reconnûmes bientôt pour un petit bâtiment qui faisait la navigation des Seychelles : il portait dans son pavillon bleu ces caractères en blanc : « Seychelles Capitulation », parce que, dans la guerre dernière, les Anglais firent capituler les habitants des Seychelles, qui les avaient autorisés à naviguer sous ce pavillon ; ce bâtiment continua sa route et nous la nôtre. »

Extrait de son récit *Voyages aux îles de Fance de Madagascar...*, 1804.

DOCUMENT N° 4

James PRIOR, officier britannique.

*Premières impressions.*

« La soirée de notre arrivée fut consacrée à la réception de visiteurs venus de l'île, comprenant les personnalités venues rendre leurs hommages, le *Nisus* étant le premier navire de guerre à se présenter depuis la soumission de l'île Maurice. Le lendemain matin nous constituâmes un petit groupe pour visiter le village ; à environ mi-chemin du rivage la mer qui s'était rapidement retirée devint si basse que le canot toucha le fond plusieurs fois, et finalement s'échoua presque complètement. Plus de la moitié de la baie est occupée par un bas-fond fait de sable et de lits de coraux ; à basses eaux ils sont soit très découverts ou si près de la surface que les bateaux qui se rendent vers l'extrémité de la baie sont obligés de prendre un chenal étroit et tortueux quoique profond, qui est emprunté par les petites embarcations de l'île et n'est praticable pour les grands bateaux qu'au prix de rudes labeurs. »

Traduit de son récit *Narrative of voyage...*, 1812.

## VOCABULAIRE

1. — **Gentilhomme** : homme noble de naissance. Noble attaché à la personne d'un roi ou d'un prince.
2. — **Corsaire** : capitaine d'un vaisseau de course. Alors que le pirate n'était qu'un bandit des mers, attaquant tout ce qui lui tombait sous la main, le corsaire recevait de son souverain une lettre de marque l'autorisant à courir sus aux navires de commerce ennemis.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

3. — **Lettre de marque** : autorisation donnée par le roi ou par son représentant (pour cette région du monde, le gouverneur général de l'île de France) pour faire des prises pendant une guerre.
4. — **Patriotisme** : amour de la patrie. Vertu de l'homme qui aime le pays où il est né, auquel il appartient comme citoyen.
5. — **Banc** : sorte de plateau sous-marin de faible profondeur, découvrant ou non à marée basse.
6. — **Capitulation** : convention qui règle les conditions auxquelles se rend une place de guerre ou une armée.
7. — **Blocus** : siège d'une ville, d'un port ou d'une position en vue d'intercepter toute communication avec l'extérieur. Ici, blocus naval : escadre croisant au large et qui empêche l'entrée ou la sortie du port.
8. — **Piastre** : monnaie d'argent frappée en Italie ou en Espagne. Pour l'océan Indien à cette époque, les piastres viennent des colonies espagnoles de l'Amérique, et notamment de l'atelier de Mexico.
9. — **Sequin** : pièce d'or frappée en Italie à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.
10. — **Roupie** (ou *rupee*) : de l'hindoustani rūpīya, qui signifie argent, unité monétaire ancienne de divers pays asiatiques et océaniques. Actuellement unité monétaire de notre pays.

## RÉSUMÉ

*Le duel franco-britannique aboutit à de multiples capitulations pour nos îles, à partir de 1794.*

*L'ardeur des corsaires et l'intelligence du général DECAEN repoussèrent jusqu'en 1810 pour les Mascareignes et 1811 pour les Seychelles la conquête britannique.*

*Homme de paix, le commandant QUÉAU QUINSSY apparut comme trop conciliant. Sans doute évita-t-il un affrontement trop inhumain.*

## Chapitre XIII

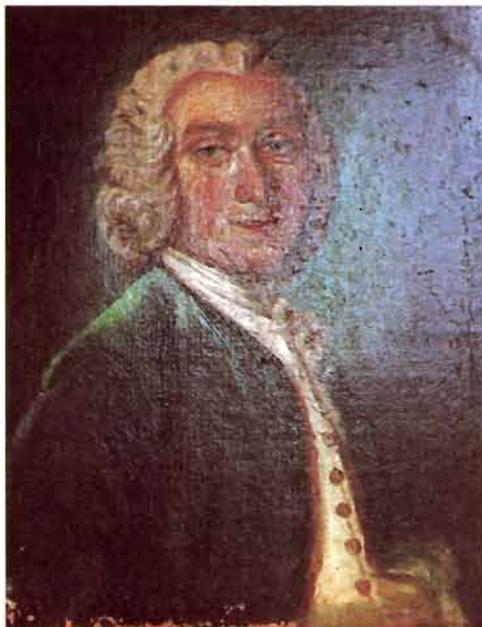
# Au temps de Monsieur QUÉAU QUINSSY

### a) Peuplement et organisation

Si les navires britanniques imposaient leur loi pendant quelques semaines, le reste des jours, la vie seychelloise ordinaire continuait. Ce fut à ce moment-là que se forma notre peuple, notre **Nation** (1). Nos « ancêtres réels, avec leurs traditions, leurs richesses culturelles propres » apparurent à cette époque.

En 1804, la population était de 2 000 personnes, tandis qu'en 1810 elle avoisinait les 4 000. Ce fut par les naissances, par l'installation d'arrivants d'Afrique, de Madagascar, de l'Inde, d'Europe, des Mascareignes, que se forma notre **creuset humain** (2). La raison profonde de cette croissance fut un essor économique... Rendons hommage à QUINSSY pour sa bonhomie, ses qualités de cœur. Comme l'écrit un de ses subordonnés : « Son industrie, son humanité lui ont fait surmonter tous les obstacles ».

L'Afrique donna les contingents les plus importants. Pratiquement, tous avaient été faits **esclaves** (3) et embarqués de force. La plupart ne faisaient qu'une escale



QUÉAU QUINSSY

dans notre pays vers les Mascareignes, mais plusieurs centaines restèrent... Un exemple : « Le navire français l'*Aimable Marianne*, appartenant à notre colonie, est arrivée de Mozambique le 3 [mai 1807] ayant une traversée de soixante-quatre jours, très pénible, et ayant à bord soixante-cinq esclaves ». Ces hommes, ces femmes, par le travail obligatoire qu'ils devaient fournir, allaient être la cause première de la prospérité. De même Madagascar et l'Inde (notamment le Bengale) nous envoyèrent en nombre moins élevé des travailleurs.

Des familles venues d'Europe, après avoir transité aux Mascareignes, s'installèrent. Ainsi, des POUPONNEAU, DELAPALLU, ESPARON, MARION, MELON, PAILLET-MONDON, TIRAN, ETHÈVE, et combien d'autres, voulurent tenter leur chance.

## **b) Développement et prospérité**

La fin de la période française coïncida avec une époque de bien-être. Certes, la plupart des habitants avaient « peu de fortune », mais leurs efforts depuis une génération avaient porté leurs fruits.

L'agriculture n'en était plus aux essais. Le riz « à la production abondante, à la qualité belle, suffit aux besoins », le maïs « est beau et abondant », le manioc « bon », les patates « de bonne qualité ». Le café « réussit assez bien ». La canne à sucre « est belle, grosse, superbe : les deux propriétaires s'adonnant à cette culture font en rhum et sucre au-delà des besoins de la colonie ». Les bœufs « sont deux cent cinquante à trois cents ». Les chèvres ou cabris « sont en grand nombre ». Enfin le coton, « très beau, très soyeux, très blanc » fut la grande réussite. Entre 1803 et 1810, les surfaces plantées en coton quadruplèrent. Expédié pour la première fois en 1796 à l'île de France, il devint le principal produit d'exportation à partir de 1802. Il remplaçait les tortues, qui se raréfiaient de plus en plus.

Le girofle, l'huile de coco, et le bois de construction (takamaka et bois de natte) complétèrent la liste des produits seychellois échangés. Neuf navires appartenant à nos compatriotes faisaient le commerce, les deux plus gros : l'*Amazone* (50 tonneaux) appartenant à SAUSSE et le *Courrier des Seychelles* (45 tonneaux) appartenant à BLIN et DUPONT. Ils n'étaient pas les seuls. Des bateaux des Mascareignes, de France, et même du Danemark et des Etats-Unis d'Amérique, venaient chercher nos produits. Dans le port, une « chaussée » et un endroit pour le carénage étaient en construction. Pour le cabotage entre nos îles, près de cinquante grandes pirogues « à six avirons et plus » servaient : Mahé n'était plus la seule île à fournir des productions.

A Praslin, VAULBERT et SAUSSE avaient commencé la mise en valeur. Manioc, patates, riz, coton poussaient en abondance, mais « on s'y occupe plus particulièrement à faire de l'huile de cocos ». En 1810, l'île comptait dix familles.

A La Digue, les propriétés « sont assez bien cultivées ». PAYET, MOREL, LA CROIX, et quatre autres chefs de famille formaient déjà un groupe courageux de cinquante-deux personnes avec les esclaves, les femmes et les enfants.

A Silhouette, on allait arpenter pour créer des concessions. A Aldabra, « HODOUL Aîné » avait reçu l'autorisation d'établir une pêcherie.

Un esprit d'entreprise touchant aussi bien l'agriculture que la pêche et le commerce s'était affermi. L'aisance, et même la fortune pour certains, apparurent. Des cases furent recouvertes de bardeaux. Des testaments promettaient aux héritiers des patrimoines importants. Des bijoux et des pièces d'or et d'argent se comptaient dans les actes de décès...

Cependant, la majorité vivait simplement, partageant son temps entre les cultures et la pêche.

Les Seychellois de la première génération donnaient au pays des enfants. Prenons des exemples dans le registre des naissances :

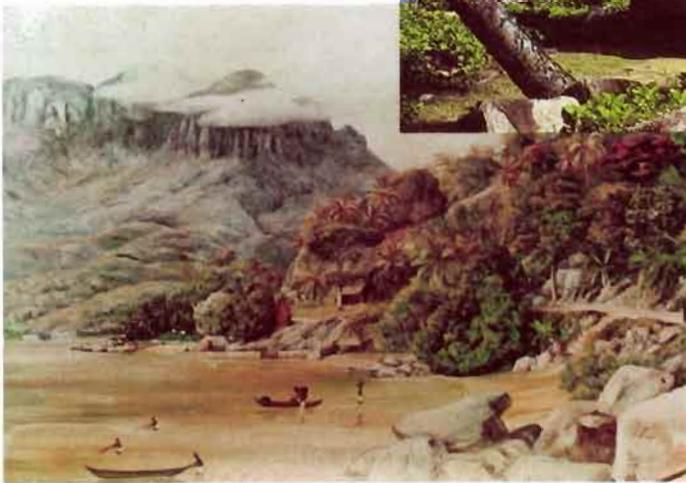
- Le 1<sup>er</sup> août 1801 naît Catherine LARCHER, à La Digue, fille de Louis et de Marie, née GLORION. Les témoins : Maximilien MOREL, Emmanuel CONAN.
- Le 28 octobre 1802 naît Nicolas PETROUSSE, à Anse Boileau, fils du sieur PITOIS, et de Louise, *affranchie* (4). Les témoins : Pierre MOREAU, Georges MATHIOT.
- Le 20 août 1805 naît Louis Léonard HOAREAU, à Mahé, fils de Gilles et de Sylvie, née PAYET. Les témoins : Charles SAVY, Louise JIMBERT.
- Le 8 juillet 1806 naît Pierre-Louis LAURENCE, fils de Pierrot et de Félicité. Les témoins : Pierre-Louis RAMALINGA, Jean-Baptiste PRADEL.

Enfin des *déportés* (5) politiques furent amenés en petit nombre, d'abord de la Réunion (ils peuplèrent ainsi pour la première fois La Digue) puis de France, avec l'envoi, à la suite d'un attentat contre BONAPARTE à Paris le 24 décembre 1800, des prétendus coupables.

Cette dernière affaire eut un grand retentissement en France, on l'appela l'*attentat* (6) de la rue Saint-Nicaise. Elle fut dénoncée par la police comme un complot de Jacobins. Napoléon BONAPARTE, alors premier Consul, en profita pour se débarrasser de ces opposants irréductibles en les mettant « en surveillance spéciale hors du territoire européen de la République ». En 1801, la *Chiffonne* et la *Flèche* débarquaient à Mahé soixante dix « *terroristes* » (7). Ils ne tardèrent pas à provoquer des désordres... Le gouverneur général envoya le *Bélier* qui se saisit en mars 1802 des trente-trois plus dangereux et les transporta à Anjouan. Les autres allaient vivre dans nos îles, leur conduite souvent « *irascible* (8) et *factieuse* (9) » lassa nos ancêtres. Certains furent envoyés à l'île de France. Peu allaient rester chez nous (en 1810, ils n'étaient plus que quatre). Seul l'un d'eux laissa une descendance. Grâce à la sagesse du commandant et à l'action de certains habitants, notre pays retrouva le calme. Le 4 novembre 1804, QUINSSY pouvait écrire : « La colonie est parfaitement paisible, l'ordre et l'union y règnent ».

Devant l'augmentation de la population, il fallut réorganiser le cadre administratif. A partir de 1803, un administrateur civil et comptable (BIGAIGNON, puis LE ROY) seconda QUINSSY. Un agent municipal, des chefs de canton, aidèrent aussi. En 1807, commença à fonctionner un tribunal de paix qui réglait les petits litiges. Un notaire (DUMONT) assura aux actes et aux contrats l'authenticité juridique. Un officier de santé resta à demeure (POUPINEL). Un délégué (ROYSARD) à Praslin représenta le « gouvernement de l'île Mahé ». Pour défendre les intérêts des Seychelles, ENOUF, l'ancien commandant, fut désigné comme une sorte de député à Port-Louis. Notre pays commençait à se doter d'une petite administration.

L'Établissement était devenu un village. Il n'y avait pas encore de magasins, puisque les échanges se faisaient directement entre habitants et capitaines de navires. On pouvait ainsi se procurer du riz blanc, du maïs, des biscuits de manioc, de la viande de bœuf fraîche et salée, du rhum, du poisson frais et salé, du vinaigre, à bon compte, selon une « note sur les subsistances indigènes à l'île Seychelles, le 1<sup>er</sup> juin 1804 ». Déjà existaient une « cantine ou café », et une salle de billard.



*Une photographie actuelle et une peinture d'autrefois rappellent ces temps anciens*

Peuple heureux ? Peut-être... L'esclavage, en dépit des affranchis, jetait toujours une ombre. Si le commandant écrivait « l'embonpoint général des Noirs de cette colonie est remarqué par tous les étrangers et tous les arrivants, il annonce qu'ils sont bien nourris et bien traités, que la conduite des maîtres est bonne et humaine », la distinction était toujours radicale. La prospérité économique ne doit pas cacher les structures de la société basée sur le travail servile.

1811, avec l'arrivée du *Nisus*, allait ouvrir une nouvelle et longue étape.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Auguste TOUSSAINT, historien mauricien.

*La traite des esclaves.*

« ... La correspondance reçue des administrateurs des Seychelles indique que ce sont

les navires seychellois qui vont chercher les esclaves à la côte d'Afrique pour les amener aux Seychelles.

Le 29 septembre 1806 QUINSSY rapporte l'arrivée de l'*Aimable Marianne*, de Mozambique. Le 27 janvier 1807 LE ROY signale celle de l'*Amazone* de la côte d'Afrique. Le 4 avril 1807 LE ROY consigne l'arrivée du *Courrier des Seychelles*, venant d'Ibo avec cent quarante esclaves en mars et le départ de la *Marianne* pour Mozambique au début de février ; elle devait rentrer avec soixante-cinq esclaves. Le 26 avril 1809, QUINSSY annonce l'arrivée, la veille, de l'*Etoile*, venant de Bombétoc (Majunga, dans l'île de Madagascar) avec cent cinquante esclaves destinés à être dirigés sur les Mascareignes.

Parfois ce sont les Portugais du Mozambique (le grand centre de la traite négrière à ce moment) qui apportent les esclaves aux Seychelles. LE ROY écrit le 15 octobre 1807 : « Le bâtiment portugais, que je vous avais annoncé dans ma dernière lettre être en relâche ici avec une cargaison de deux cent quarante Noirs, y fait un radoub, d'environ trois mille piastres, payable en Noirs ».

Pendant les années 1803-1810, qui sont des années de guerre, les négriers des Mascareignes ne suffisent pas à approvisionner les îles en esclaves ; la traite constitue donc une nouvelle branche de commerce pour les Seychelles, capable d'assurer des profits intéressants malgré les aléas qu'elle présente, et il n'y a pas que le marché des Mascareignes, il y a aussi celui de l'archipel lui-même.

Si l'on se reporte aux recensements on verra que la population servile y a passé de 1 820 unités en 1803 à 3 015 en 1810, soit un accroissement de 1 195 têtes en huit ans — c'est-à-dire que pendant ces huit dernières années du régime français il a été presque aussi grand que pendant les trente-deux années précédentes. »

Extrait de son article « Le trafic commercial des Seychelles de 1773 à 1810 », dans *Journal of Seychelles Society*, 1965.

## DOCUMENT N° 2

Louis DAYER, capucin et historien suisse.

*La fin de la surveillance spéciale.*

« DECAEN [à l'île de France] reçoit d'abord les malades puis ceux qui désiraient travailler. Ainsi, par vagues, les révolutionnaires quittèrent les Seychelles entre 1807 et 1808. Peu resteront aux Seychelles. DELABARRE continue son premier métier de serrurier et meurt en 1810, GALLABERT celui de perruquier, CARDINAUX tient auberge. A La Digue, QUINON obtient une habitation et GUILHEMAT vit auprès de Florent PAYET. A Praslin, où deux colons seulement demeurent, CHEVALIER fait de la teinture. Aussi, leur existence ne sera-t-elle pas trop malheureuse.

... Quelle fut l'influence de ces déportés sur la population seychelloise ? Moins importante que l'on a prétendu. Seul QUINON a laissé sur les îles une descendance. Pourtant personne ne niera que la présence de ces beaux causeurs n'ait troublé certains esprits ».

Extrait de son livre *Les îles Seychelles, esquisse historique*, 1967.

DOCUMENT N° 3

James PRIOR, officier britannique.

*Vision romantique* (10).

« Le village se présente de telle manière qu'un enthousiaste pourrait être tenté de s'exclamer... ici je pourrais installer ma demeure, certain d'être à l'abri de tous les soucis de ce monde fébrile. Il est situé dans un petit vallon ombragé, protégé par les hauteurs qui s'élèvent de chaque côté, avec ici et là une petite chaumière ; tandis qu'à l'extrémité court un petit ruisseau sur lequel se penchent des arbustes portant des fruits et des fleurs, qui murmure doucement en passant sur un lit de galets. La structure des maisons est en harmonie avec le paysage. Plusieurs sont coquettes et bien construites ; d'autres suffisamment rustiques pour montrer que leurs propriétaires se soucient peu de la décoration extérieure ; pour quelques unes on s'est contenté de rassembler pêle-mêle des matériaux de construction grossiers et mal formés : la plupart comportent un jardin tandis que le tamarinier, les différents bananiers et les cocotiers apportent leur ombre aux portes et aux fenêtres. Je fus enchanté par cette image de la vie rurale, car cela ressemblait à l'une de ces retraites enchanteresses de calme et de bonheur comme on en trouve dans les romans et qui frappent si fortement l'imagination vive de la jeunesse. »

Traduit de son récit *Narrative of voyage...*, 1812.

DOCUMENT N° 4

« Etat des prix des denrées coloniales des îles Seychelles, par le Commandant Administrateur général aux îles Seychelles, QUINSSY, 9 juillet 1805 ».

« 1 gros bœuf .....	25 piastres
1 moyen .....	15 »
1 veau .....	10 »
1 mouton .....	5 »
1 tortue de mer .....	5 »
4 volailles pour .....	1 piastre
1 oie .....	1 »
4 douzaines d'œufs .....	1 »
Le poisson, sans prix, étant très abondant, un seul Noir me suffit pour la ration de 20 person- nes, chaque jour.	
10 giromons .....	1 »

## VOCABULAIRE

1. — **Nation** : ensemble des citoyens qui, de leur propre consentement, désirent vivre en commun sur un même territoire. Ils ont, en outre, une communauté d'histoire, de mœurs et souvent de langue.
2. — **Creuset humain** : d'une manière figurée, lieu où des populations d'origines différentes se mêlent et se fondent.
3. — **Esclave** : qui est de condition non libre, qui est sous le pouvoir absolu d'un autre être humain. L'origine de l'esclavage semble être liée à un certain état de l'économie, caractérisé par l'absence d'un moteur autre qu'humain ou animal et par la nécessité de recruter un personnel apte à faire un travail pénible, mais qui refuserait de s'y astreindre s'il n'y était pas contraint par la force.
4. — **Affranchi** : se dit de l'esclave qui recevait de son maître la liberté. Parfois, par son travail, il pouvait se racheter lui-même.
5. — **Déporté** : personne condamnée à la déportation, c'est-à-dire à une peine consistant en un exil dans un lieu déterminé. L'histoire contemporaine a donné un sens précis au mot déporté : pendant la deuxième guerre mondiale, c'était un interné dans un camp de concentration nazi.
6. — **Attentat** : tentative criminelle contre une personne, spécialement quand celle-ci a une importance politique.
7. — **Terroriste** : partisan ou agent qui commet des actes de violence dans un but politique.
8. — **Irascible** : prompt à s'irriter, à se mettre en colère.
9. — **Factieux** : qui fomente, qui prépare des troubles, des séditions.
10. — **Romantique** : se dit d'un mouvement littéraire et artistique qui s'est développé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il fait prévaloir les sentiments sur la raison. Se dit aussi des personnes chez qui la sensibilité l'emporte sur la sagesse.

## RÉSUMÉ

*Malgré la guerre, les Seychelles connurent un développement certain à la fin de la période française. La principale richesse fut le coton.*

*Cette économie prospère eut pour conséquence un accroissement de la population. Pour la première fois, d'autres îles, autour de Mahé, commencèrent à être mises en valeur.*

## Chapitre XIV

# **Les débuts de l'occupation britannique**

### **a) La loi du vainqueur**

Le 21 avril 1811 débarquait du *Nisus* Barthelemy SULLIVAN, « officier des troupes royales de Marine de Sa Majesté Britannique, agent civil et commandant pour le gouvernement anglais aux îles Seychelles ». Il fut le premier d'une longue série de fonctionnaires britanniques qui, sous des noms divers (Agent, Commissaire, Administrateur, Gouverneur), allaient nous administrer jusqu'à l'Indépendance en 1976.

Sir Robert Townsend FARQUHAR, le nouveau gouverneur britannique de l'île de France redevenue Mauritius — ou île Maurice — avait envoyé SULLIVAN pour que ces îles françaises deviennent rapidement terres de Sa Majesté George III, et dépendances complètes de Maurice.

Dès les premiers jours, l'agent civil se heurta à QUÉAU QUINSSY, dont le nom à cette époque devint QUÉAU de QUINCY...

Ce dernier ne fut plus qu'un négociant, vendant du coton, correspondant de la maison VRIGNAUD de Port-Louis. Son temps de gloire semblait terminé. SULLIVAN, quelques jours après son installation, nomma Joseph-André LABLACHE « commissaire civil pour la tenue des registres de naissances, mariages et décès » et Jean LOIZEAU « juge de paix et notaire public ». Les Seychellois, que QUINCY avait su si bien comprendre, acceptaient mal la conquête. La « stupeur des habitants » était réelle, d'autant que SULLIVAN n'eut pas confiance en eux : « A partir des rares occasions que j'ai eues de juger ces personnes, j'ai acquis la conviction qu'aucun sens de l'honneur, de la honte ou de l'honnêteté ne les empêchera de tenter de pratiquer sur les Anglais toute sorte de tromperie, car, en effet, ils nous considèrent comme un peuple que l'on peut *duper* (1) facilement ».

Que cette malheureuse phrase pourra s'appliquer souvent jusqu'à notre Indépendance !

L'événement politique majeur fut le « *serment d'allégeance* (2) », que tous les habitants durent signer : « je promets et je jure solennellement obéissance, soumission et fidélité à Sa Majesté George III, Roi du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande ». Autrement, « ceux qui ne prêteraient pas serment ne peuvent rester dans la colonie ». Cette opération fut terminée par SULLIVAN en mars 1812. Il semble que tous les Seychellois aient signé : ils pensaient au futur *traité de paix* (3)

entre la France et la Grande-Bretagne, qui leur redonnerait la citoyenneté française. Leur déception fut grande quand ils apprirent que le nouveau Roi de France, Louis XVIII, avait signé le traité de Paris le 30 mai 1814, qui attribuait l'île Maurice et les Seychelles à l'Angleterre. Le congrès de Vienne, qui organisa les rapports internationaux pour près d'un siècle, **ratifia** (4) cette cession en 1815.

Les Seychelles étaient donc bien une **dépendance** (5) de l'île Maurice. L'organisation, d'abord tâtonnante avec SULLIVAN (1811-1813), se fit plus astreignante sous LESAGE (1813-1815), MADGE (1815-1823) et HARRISON (1823-1837).

QUINCY continua à avoir des ennuis avec tous ces agents civils britanniques. Accusé d'être un voleur, et même un négrier, il dut aller s'expliquer à Maurice devant le gouverneur. Il en revint innocenté et « juge de paix ». Malgré d'autres alertes, il conserva ce poste jusqu'à sa mort en 1827. « Les Seychelles eurent donc en QUINCY un véritable représentant de la tradition... ».

Le grand changement dans les mœurs fut l'interdiction de la traite des esclaves. Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un vaste mouvement s'était dessiné en Grande-Bretagne, sous l'initiative surtout de William WILBERFORCE, pour réclamer, au nom de l'Humanité, la suppression de cet atroce commerce. Il aboutit, en 1807, à une loi (l'Acte de Plymouth), dont WILBERFORCE, devenu député aux Communes, s'était fait le promoteur et qui supprimait officiellement la traite.

Dès juin 1812, SULLIVAN confisquait quarante et un esclaves à un négrier arrivant de la côte d'Afrique. Mais il fallut attendre après 1830 pour que le trafic s'arrête vraiment ; *Praslin*, *Frégate*, les *Amirantes*, avec notamment *Daros*, servaient de caches.

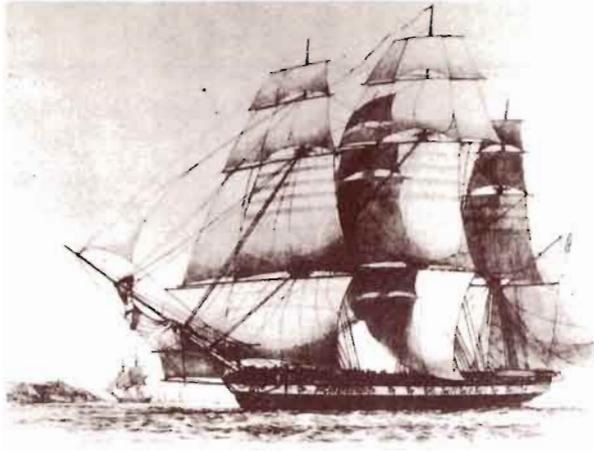
Des navires de la *Royal Navy*, comme l'*Ariadne*, et l'*Espiegle*, contrôlaient nos eaux. Un recensement des esclaves fut ordonné, pour connaître les arrivées et les départs, mais ne put être mené à bien tant le chiffrage était complexe en réalité.

MADGE lui-même fut négrier. Il fut vraiment un cas particulier, mais notons-le car il montre les difficultés que rencontrèrent ceux qui voulaient que cesse cet acte ignoble : que des hommes

n'enchaînent plus et ne vendent plus d'autres hommes. Il ne restait qu'à parachever la réforme : supprimer l'esclavage lui-même.



**William WILBERFORCE**



*Frégate de Sa Majesté*

## **b) L'anémie d'une dépendance**

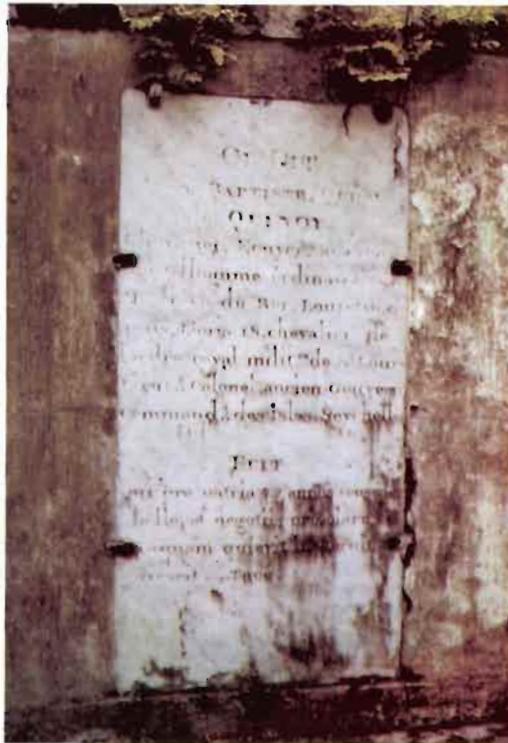
Le changement de régime eut pour conséquence, dans un premier temps, d'accroître la prospérité que nous avons décrite à la fin de la période française. Les navires ne craignaient plus les escadres de guerre. En 1816, QUINCY pouvait encore écrire : « La population des Seychelles commence à être conséquente, les cultures de coton, de girofle, du café, les bois, les constructions de navires, le commerce, tous ces objets augmentent et sont susceptibles d'augmenter ». De près de 4 000 habitants en 1810, la population arriva vers 7 500 en 1818. Ce fut cette année-là que commença le déclin.

En janvier 1818, les productions seychelloises exportées durent transiter par Maurice. Cette mesure, qui voulait surtout contrôler les navires qui auraient pu faire la traite des esclaves, eut pour résultat de restreindre le commerce. Puis les sols, qui avaient si bien donné pour les récoltes de coton, s'épuisèrent. La phrase de DUMAT, Mauricien marié à une Seychelloise, ne s'appliquait plus : « Un coup de pioche, deux ou trois graines, six mois d'attente, une récolte pendante et un *bon au porteur* (6) payable en coton au cours, voilà l'agriculture... Six mois après, nouvelle récolte, et puis tout aussitôt, nouvelle avance, avec des ressources augmentées. Il ne faut pas long d'une pareille progression pour atteindre le chiffre qui sépare la médiocrité de l'aisance. On a dit que le coton est la culture des pauvres. Aux îles Seychelles, cette culture a fait les pauvres riches ».

En même temps, le coton américain, bien moins cher, arrivait en Europe. En 1822, les prix passaient de 80 à 30 *dollars* (7) la *balle* (8). Cette chute si brutale « répandit le découragement ». DUMAT ajoute : « D'un autre côté, l'admission des sucres de Maurice à la consommation en Angleterre aux mêmes droits que ceux des Antilles,

changea la direction des idées ; les habitants les plus aisés des Seychelles, inquiets de leur avenir, entraînés par les séductions de quelques planteurs de Maurice qui envoyaient des agents recruter des bras émigrèrent, emmenant avec eux 2 000 à 2 500 esclaves pour favoriser ici [à Maurice] des entreprises... Dès ce moment les Seychelles furent réduites à peu de chose ».

Le coton des Etats-Unis d'Amérique (notamment celui de Géorgie) avait amorcé la décadence, l'essor du sucre de Maurice la consumma (en un an — de 1825 à 1826 — la production sucrière y passa de 10 869 à 21 244 tonnes).



*Tombe de QUÉAU de QUINCY*

*Le texte que l'on peut lire encore :*

*Ci-git*

*Jean-Baptiste QUÉAU de QUINCY,  
Chevalier, Ecuyer, Ancien Gentilhomme  
Ordinaire de Mgr [Monseigneur] frère  
du Roi Louis 16, depuis Louis 18  
Chevalier de l'ordre royal militaire de St. Louis,  
Lieutenant-Colonel, ancien  
Gouverneur Commandant des îles Seychelles.*

*Ci-Git [traduction du latin]*

*Celui qui a vieilli 79 ans à la guerre pour sa  
patrie, et qui, homme d'action illustre, n'a  
jamais pris de repos, maintenant il repose  
pour l'éternité.  
Recueille-toi.*

L'**émigration** (9) fut massive : en 1818, la population n'était plus que de 6 000 habitants environ. La traite servile ne donnait plus beaucoup de résultats, ceux qui étaient déjà esclaves furent emmenés à Maurice. D'autres contemporains parlent même de 3 000 esclaves emmenés. Certains habitants, tard arrivés aux Seychelles, tentèrent leur chance en s'expatriant une nouvelle fois là-bas, où il y avait une vie urbaine animée, des écoles... L'histoire mauricienne ne nous apprend pas qu'ils réussirent.

Les Seychellois essayèrent de s'adapter : on commença à développer les cocoteraies, à s'intéresser vraiment aux plantations de tabac, de girofle, et de canne à sucre ; on continua la construction des bateaux, ces petites goélettes si appréciées des Mauriciens. A partir de 1823 apparurent les baleiniers, notamment des New-Yorkais et des Londoniens, ils se ravitaillaient dans nos îles, pêchaient dans nos eaux, mais les richesses animales qu'ils pêchaient partaient vers l'océan Atlantique...

Notre économie fut frappée de langueur. L'argent en circulation se fit plus rare, d'autant qu'en 1826 le système monétaire dut obéir aux comptes effectués en livres sterling.

En quelques années, la prospérité avait disparu. Une époque se terminait. Le vieux Monsieur de QUINCY mourut le 10 juillet 1827. « Le Français parfait de la vieille école » comme écrit un officier britannique, laissait le pas à d'autres idées, et à d'autres soucis...

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

F. MORESBY, commandant de la Marine de Sa Majesté à Maurice de 1821 à 1823.

*Une femme bavarde.*

Réponse du commandant MORESBY devant la commission d'enquête sur la traite des esclaves, le 19 mai 1826 :

« Avez-vous une preuve claire que la traite des esclaves existait aux Seychelles pendant votre service ?

— Oui, je le pense ; je n'ai pas eu le temps de revoir mes documents, mais je crois avoir des documents qui prouvent que cette traite existait bien à cet endroit, car, à mon initiative, dix-huit gens d'armes furent envoyés pour l'empêcher.

— Est-ce que la traite des esclaves aux Seychelles était aussi claire que le soleil à midi ?

— Oui ; je le crois, rien ne pourrait être plus clair.

— Connaissez-vous Monsieur MADGE ?

— Oui.

— Savez-vous depuis combien d'années il vivait là ?

— Non.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

- Avez-vous entendu dire s'il était venu avec des biens ?
- Au contraire, j'ai entendu dire que non.
- Quand vous étiez là, était-il propriétaire d'un grand nombre d'esclaves ?
- On m'a dit qu'il était apparemment propriétaire de 180 ou 200 esclaves, et je n'ai pas de raison pour croire que l'information qu'on m'a donnée fût inexacte.
- Était-il propriétaire d'îles ?
- Je crois comprendre que oui, de deux petites îles, sur lesquelles on prend des tortues, pour en faire des peignes en carapace de tortues, et où on a planté de vastes plantations de cocotiers et de coton...
- Le lieutenant HAY était-il sous votre commandement ?
- Oui.
- Il a fait une visite aux Seychelles ?
- Oui [en 1821]...
- Est-ce que le lieutenant HAY vous a rapporté une conversation qu'il avait eue avec Madame MADGE ?
- Probablement, mais cela ne me revient pas en mémoire.
- La conversation particulière à laquelle il est fait allusion est que Madame MADGE lui a dit : « Vous êtes arrivé trois heures trop tard ; si vous étiez arrivé trois heures plus tôt, vous auriez saisi les esclaves à bord du navire » ; ce sur quoi Monsieur MADGE dit « tiens ta langue, ne parle pas de ce que tu ne comprends pas ».
- Je me souviens avoir entendu quelque chose de cette nature... »

Traduit des *British Parliamentary Papers...*  
*on the slave trade at the Mauritius, non daté.*

## DOCUMENT N° 2

F. MORESBY, commandant la Marine de Sa Majesté à Maurice de 1821 à 1823.

*Un rapport d'officier en 1821.*

« Leur commerce s'effectue dans quelques petites goélettes à destination de l'île Maurice ; il s'agit d'exportations de coton, d'huile de coco, de carapaces de tortues etc... ; pour le moment, quelques particuliers espèrent réussir grâce à la quantité de carapaces de tortues qu'ils pourront fournir en deux ou trois ans, en formant des parcs ou des enclos carrés dans lesquels la marée remonte, avec une plage de sable à l'arrière où elles déposent leurs œufs ; on a récemment planté beaucoup de café et il réussit bien. La valeur du coton s'est tellement dépréciée du fait que celui de Géorgie le supplante sur les marchés européens que les habitants sont obligés d'orienter les efforts de leurs nombreux esclaves vers d'autres occupations : ils se plaignent des difficultés auxquelles ils doivent faire face à cause du fait qu'ils n'ont pas le droit de commercer autrement que par un passage régulier par la douane de l'île Maurice... Un ou deux petits navires se rendent parfois en Inde. La langue du pays est le français ; le caractère des habitants hospitalier et doux. On ne connaît pas de ministre du culte parmi eux, et ils ne semblent

pas non plus beaucoup penser à quiconque de cette sorte ; leur moralité est, cependant, bonne, à l'exception des sentiments qu'ils nourrissent en général envers la traite des esclaves, et ceci pour des motifs intéressés ».

Traduit de son article intitulé « On the Seychelles islands »,  
dans la *Nautical Magazine and naval chronicle* de 1842.

## DOCUMENT N° 3

James HOLMAN, voyageur britannique.

*Les baleiniers.*

« Les Seychelles ont, ces dernières années, beaucoup attiré l'attention à cause des **cachalots** (10) dont on sait maintenant qu'ils fréquentent les vastes bancs près de ces îles. On les a observés pour la première fois en 1823, quand un petit baleinier jaugeant 150 tonneaux, appelé le *Swan*, maître Jean, retourna en Angleterre et fit un compte rendu si favorable à ses propriétaires MM. ENDERBY & Co de Londres, que cela les incita à renvoyer le navire immédiatement, et il se procura une seconde cargaison en onze mois. Le bateau *Asp*, de 345 tonneaux (appartenant aux mêmes propriétaires) atteignit ce port en décembre 1825 et repartit pour l'Angleterre avec une pleine cargaison en avril 1827. Ainsi quarante hommes et garçons prirent à la mer, dans la courte période de dix-sept mois, la valeur de 80 000 dollars en huile.

Il y a en cette année 1829 sept navires dans le voisinage de ces îles, appartenant à différents marchands londoniens, dont le plus grand jauge 430 tonneaux et le plus petit 230. Un de ces derniers peut en général avoir trois canots et a rarement moins de vingt-sept personnes à bord, y compris les officiers...

...Dès qu'un canot s'approche d'un cachelot le harponneur enfonce le harpon dans l'animal de toute sa force et s'il parvient à l'enfoncer dans la chair en traversant la graisse, le harpon tient, en général. Dès que l'animal est touché il peut soit foncer en avant avec une vitesse prodigieuse ou s'enfoncer perpendiculairement. Dans le premier cas, le responsable de la ligne au lieu de la laisser se dérouler complètement essaie de faire en sorte que le cachalot tire le canot derrière lui. Le plus grand danger de perdre le cachelot est quand il plonge, ce qu'on appelle faire la sonde, car, au cas où toute la ligne serait déroulée, et qu'un autre canot ne parviendrait pas à temps pour ajouter la longueur de sa ligne, il faudrait libérer l'animal pour empêcher le canot d'être entraîné sous l'eau. Quand le cachalot remonte à la surface pour respirer, et que ses mouvements indiquent qu'il est pratiquement épuisé, on saisit l'occasion pour lui enfonce une lance dans le corps, aussi profondément que possible, et dès que la lance touche une partie vitale, il commence à cracher le sang ; ensuite il ne lui reste plus que quelques minutes à vivre. Dès qu'il est mort, il flotte à la surface, puis on lui enfonce un bâton avec un morceau de tissu rouge au bout comme balise et le canot part alors à la poursuite d'autres cachalots.

Après avoir tué tout ce qu'ils peuvent atteindre ils remorquent les cachalots, les uns derrière les autres le long du navire et la graisse est enlevée, fondue, et l'huile mise dans des tonneaux qui, lorsqu'elle est refroidie, sont entreposés dans la cale.

Les cétacés dans ces mers sont de l'espèce qui a des dents. Ceux qui ont une taille ordinaire, fournissent quatorze barils d'huile dont l'un est pris dans la tête sous forme liquide ».

Traduit de son article intitulé « Seychelles in 1829 »  
dans *A voyage round the world*, 1835.

## VOCABULAIRE

1. — **Duper** : prendre quelqu'un pour dupe, c'est-à-dire tromper, mystifier.
2. — **Serment d'allégeance** : promesse solennelle de fidélité et de dévouement à un gouvernement. Parfois, cette marque d'obéissance est obligatoire.
3. — **Traité de paix** : convention écrite entre deux gouvernements qui constate leur volonté concordante. Il rétablit les relations amicales après une période de guerre.
4. — **Ratifier** : confirmer par un Etat sa volonté d'être engagé par un traité. Ce dernier est alors appliqué.
5. — **Dépendance** : territoire rattaché administrativement à un Etat ou à une division administrative plus importante. Se dit aussi de la situation d'une personne qui est sous la sujétion ou sous la subordination de quelqu'un.
6. — **Bon au porteur** : billet ou effet de commerce ou chèque dont le bénéficiaire n'est pas désigné nominativement. Se dit d'une valeur transmissible de la main à la main et dont le possesseur est considéré comme le propriétaire.
7. — **Dollar** : unité monétaire de divers pays et spécialement des Etats-Unis d'Amérique. Ces derniers l'ont adopté en 1793.
8. — **Balle** : gros paquet de marchandises diverses, et notamment tropicales (par exemple coton, café...).
9. — **Emigration** : action d'émigrer, de changer de demeure, de quitter son pays pour aller s'installer dans un autre.
10. — **Cachalot** : cétacé (ordre de mammifères aquatiques) qui se rencontre notamment dans les mers tropicales. Sa taille est énorme, et peut atteindre 20 mètres de long. Son poids peut dépasser 100 tonnes. Sa tête représente un tiers de la longueur du corps. Il est chassé pour sa graisse, son huile ; il fournit aussi de l'ambre gris (qui vient de son intestin) utilisé en parfumerie.

## RÉSUMÉ

*Dès l'arrivée de l'agent civil britannique, les Seychellois sentirent le changement de régime.*

*Le serment d'allégeance envers le Roi du Royaume-Uni et l'interdiction de la traite des esclaves furent les événements les plus marquants tandis que la prospérité basée sur le coton s'effondrait.*

*La mort de QUINCY en 1827 peut marquer symboliquement la fin du premier acte de l'installation britannique.*

## Chapitre XV

# ***La libération des esclaves***

### **a) *Les mesures préparatoires***

Le plus grand fait de notre histoire au XIX<sup>e</sup> siècle fut sans conteste la **libération** (1) des esclaves. Que des hommes, des femmes, des enfants, n'appartiennent plus à d'autres personnes comme des objets ! Que ces déportés soient comme les autres habitants des Seychelles, comme les « libres » : libres de leurs gestes, de leur vie, de leur âme.

Il faut rendre hommage à des hommes à Londres, comme ces **parlementaires** (2), ou ces membres de l'*Anti-Slavery Society*, qui firent triompher cette idée si simple, que tous, nous naissons et demeurons libres et égaux. Il faut reconnaître habileté et ténacité aux trois administrateurs qui préparèrent et appliquèrent la loi d'émancipation : George HARRISON (1822-1837), Arthur WILSON (1837-1839), Charles MYLIUS (1839-1850). N'oublions pas enfin l'humanité des propriétaires qui, pour la plupart, se rendirent compte que la société seychelloise accomplissait une véritable révolution.

Dans un premier temps, la traite servile fut arrêtée définitivement. Elle continuait d'une manière **sporadique** (3) sur de petits bateaux comme le *Victor* ou la *Petite Clémentine*... Les Amirantes restaient un lieu de transit. En 1828, l'interdiction fut prononcée de transporter des esclaves vers Maurice. Les contrôles à terre, soit dans nos îles, soit à Maurice, se firent de plus en plus nombreux, et dans les années 1831-1832, il semble que les arrivées cessèrent. Cet arrêt se marqua par une chute de la population : en 1830, les Seychelles comptaient 8 500 habitants, en 1835, 7 500.

Dès 1827, un officier d'état civil pour les esclaves — CARDEW — contrôlait les propriétés. En 1829, son successeur — DOWLAND — visitait lui-même des îles lointaines où travaillaient des esclaves en recensant et en notant leur mode de vie : « A Poivre, il y a quarante-huit esclaves (trente-quatre hommes et quatorze femmes) dont plusieurs, je crois, sont loin d'être heureux : parce qu'ils ont été séparés de leurs familles (dans certains cas, les parents des enfants) qui sont à Mahé, ou parce qu'on les fait travailler à la pioche sous le regard d'un commandeur ; ce qui offense leurs sentiments, ayant été domestiques ou habitués à des tâches moins fatigantes... L'un des responsables de Poivre est connu pour être extrêmement sévère ».

En outre, le **recensement** (4), ou « l'enregistrement » des esclaves permit aux autorités britanniques de voir l'importance de la population servile.

Dans un deuxième temps, la protection des esclaves fut assurée réellement. Ce nouvel état d'esprit eut pour origine une circulaire du gouverneur de Maurice — LOWRY COLE — d'août 1826, qui rappelait les principes et s'appuyait sur d'antiques lois oubliées : « Les lois de la colonie, notamment l'édit du mois de décembre 1723, article 4, et l'ordonnance des gouverneur et intendant de septembre 1767, article 5, défendent à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de faire travailler leurs esclaves le dimanche, à peine d'amende, et de punition contre les maîtres, et de confiscation des esclaves qui seront surpris dans le travail ».

Il continuait : « Je suis informé que dans plusieurs habitations, les Noirs esclaves travaillent le dimanche... Cette conduite, également contraire à l'humanité et aux véritables intérêts des propriétaires, ne saurait être tolérée plus longtemps... J'appelle également votre attention particulière sur le régime des esclaves en ce qui touche leur nourriture, leur habillement et les corrections qu'il est permis aux maîtres de leur faire infliger. Il existe des abus qu'il faut faire disparaître. »

HARRISON suivit les ordres de son gouverneur et appliqua la loi. Plus de dix personnes « maîtres d'esclaves » furent condamnées pour mauvais traitements. Par exemple, en 1833, Toinette ayant été battue à coups de pieds, son maître fut condamné à l'emprisonnement et à une forte amende. Notons que ces cas furent l'exception. Ordinairement, esclaves et maîtres vivaient en paix et quand un drame se produisait, les esclaves aidaient leurs maîtres dans leur épreuve.



*Près d'Anse Kerlan*

*Habitations dans les années 1830*



*Près de Port-Glaud*

En 1827 arrivait un petit détachement de vingt-huit hommes d'un régiment de Maurice ; il était commandé par le lieutenant LATHAM, et devait « assister le résident dans l'exécution des lois ». Cette sage précaution se révéla inutile quant à une possible révolte des esclaves, mais servit pour calmer les marins de passage (notamment ceux des baleiniers), qui abusaient de l'*arack* (5) !

En revanche, d'autres mesures eurent un effet pratiquement nul. L'envoi des premiers officiers de santé, CORDOUAN, STUART, POTTIER, qui se succédèrent en peu de temps dans ce qui était appelé « hôpital » et qui n'était qu'une « misérable cabane ». L'ouverture de la *léproserie* (6) à Curieuse en 1829, servit surtout aux esclaves mauriciens...

Le problème sanitaire, déjà aigu depuis la période française, n'allait trouver de solution satisfaisante qu'un siècle plus tard. La phrase d'un officier français en 1819 : « la gale, la lèpre, l'éléphantiasis, la *géophagie* (7) et le tétanos sont également communs, surtout parmi les Noirs », allait rester d'actualité encore longtemps.

Il fallait préparer aussi les futurs libérés à « la consolation de la religion » et à la « moralisation ». Beaucoup étaient *païens* (8), mais leurs maîtres restaient catholiques, d'un catholicisme lointain, puisque les Seychelles n'avaient jamais eu de prêtre à demeure. HARRISON, en 1832, reçut un pasteur anglican, MORTON, mais pour des raisons qu'on ignore, ce dernier repartit presque aussitôt. Les essais de « former la conscience des esclaves par une doctrine religieuse » allaient être la grande affaire des deux décennies suivantes...

La grande réforme de la libération fut votée au Parlement, à Londres, le 28 août 1833. Elle allait être mise en application dans la dépendance des Seychelles le 1<sup>er</sup> février 1835.

## **b) Apprentissage et émancipation finale**

Dès 1834, HARRISON avait reçu les copies de l'Acte d'abolition, non seulement en anglais, mais aussi en français pour les propriétaires seychellois qui continuaient à parler leur langue d'origine. WILSON avait été nommé « juge spécial » pour préparer la population et faire respecter l'Acte.

Le 1<sup>er</sup> février 1835, donc, toutes les personnes enregistrées comme esclaves devinrent des « apprentis » au service de leurs anciens propriétaires. L'apprentissage devait finir au plus tard en 1841. Le Parlement britannique avait trouvé cette solution intermédiaire — l'apprentissage — pour éviter que d'un seul coup les esclaves, jusqu'ici sans responsabilités, se trouvent livrés à eux-mêmes ou abandonnés par leurs anciens maîtres. HARRISON et WILSON durent « lire et expliquer de la manière la plus impressionnante » le texte de l'Acte et la proclamation additive du gouverneur de Maurice sur les

habitations. « L'état nominatif et estimatif de la ci-devant population esclave » nous apprend qu'il y eut 6 521 personnes libérées (la population totale était, rappelons-le, de 7 500 habitants).

voir DOCUMENT N° 2

« Créoles »		« Mozambiques »		« Malgaches »		« Malais »		« Indiens »		« Esclaves de classe inconnue »	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1 122	1 109	2 890	1 034	84	198	2	1	21	17		
2 231		3 924		282		3		38		43	

Ainsi, nous avons une « photographie » de l'origine géographique des Seychellois d'alors.

voir DOCUMENT N° 3  
 Ce recensement eut une utilité pécuniaire, car les anciens propriétaires touchèrent une *indemnité* (9) pour chaque esclave libéré. En quelques semaines, des « experts » firent le compte exact pour chaque habitation. Ainsi, un nommé Louis POIRET, qui allait devenir célèbre après sa mort, reçut pour vingt esclaves, 372 *livres sterling* (10).

Tout se passa dans l'ordre, puisque le petit détachement de militaires repartit pour Maurice en 1836. Il ne resta plus que huit agents de police ! Contrairement à d'autres colonies britanniques, tout s'était passé sans heurt.

Le « juge spécial » servait de « protecteur » aux affranchis, s'inquiétant de leur nouvelle vie. Par exemple, le 30 octobre 1835, vingt-six apprentis étaient autorisés à embarquer sur les *Trois Cousins*, propriétaire HUGON, capitaine AVRIL, pour aller pêcher dans les eaux de Providence... En 1838, une dame MICHAUD, en l'absence de son mari, « le plus ancien marchand de cette dépendance », faisant « un débit immodéré de boissons fortes pour les apprentis » fut inquiétée.

Cependant, au fil des mois, on se rendit compte que beaucoup d'apprentis n'aimaient plus être commandés par leurs anciens maîtres. Ils préféraient travailler pour eux-mêmes. Le gouvernement britannique jugea préférable de terminer plus tôt que prévu la période d'apprentissage. Le 11 février 1839 fut le jour de l'émancipation finale, de la liberté totale. MYLIUS, le nouveau « commissaire civil », écrivit que ces hommes et ces femmes célébrèrent ce jour par « des démonstrations paisibles de joie et de gratitude ».

*Le geste de ce Seychellois sur cette gravure des années 1830 symbolise la nouvelle liberté*



Le 25 octobre de la même année, le gouverneur de Maurice félicitait MYLIUS pour le « travail libre aux Seychelles ». Cette libération réussie avait déjà de lourdes conséquences économiques et sociales.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

*Requête de Monsieur C. SAVY à Sir William NICOLAY, gouverneur de l'île Maurice et dépendances. Le 24 septembre 1834.*

« ... Que pendant son absence, le dimanche 13 juillet, vers midi, tandis que tout était dans le repos, débordèrent chez lui une trentaine de matelots baleiniers provenant des navires le *Zépher* et le *Harponneur*. Ils voulurent pénétrer dans l'intérieur de la maison. Ses filles se retirèrent avec leur famille dans l'étage ; à leurs cris accoururent Messieurs H. SAVY, L. ADAM et deux serviteurs fidèles, Vulcain et Crispin, ils voulurent opposer de la résistance à l'invasion, mais malgré leur courage, ils succombèrent sous les coups des assaillants. Crispin fut laissé sans connaissance sur le carreau ; les sieurs SAVY, Louis ADAM et Vulcain, meurtris de coups. Les assaillants vainqueurs pénétrèrent dans la maison, brisant, dégradant tout ce qu'ils rencontraient... Ils poursuivirent et frappèrent des esclaves inoffensifs. Ce ne fut enfin qu'à l'approche des secours qu'ils abandonnèrent le domicile de l'exposant, sans avoir pu enlever le trésor... »

## DOCUMENT N° 2

*Métiers des apprentis au 1<sup>er</sup> février 1835.*

Dans « l'état nominatif et estimatif de la ci-devant population esclave ».

Voici la première page de la liste des 6 521 personnes libérées :

« Poulaillère / charpentier / chef cuisinier / domestique / domestique chapelier / pêcheur / servante couturière / patron de bateau / pioche / domestique couturière / commandeur / charpentier / pioche / pêcheur / patron de bateau / pioche / gardien de troupeau / scieur de long / patron de bateau et pioche / patron de bateau / servante blanchisseuse / pioche / pioche ».

## DOCUMENT N° 3

*« Avis aux propriétaires d'apprentis ci-devant esclaves ».*

Le 21 mars 1835, HARRISON annonce le passage « d'experts » aux propriétaires :

« Les experts visiteront les différentes habitations ou domiciles d'apprentis et avec l'assistance du propriétaire, régisseur, médecin et autres personnes connaissant les apprentis de l'établissement et en examinant le journal de l'habitation, ils rangeront tous les apprentis en classes... Ils fixeront ensuite, d'après les renseignements qui leur ont été fournis, avec toute l'exactitude possible d'après leur jugement, la valeur en monnaie sterling des apprentis de chaque établissement et ce à l'époque du 1<sup>er</sup> février 1835. Ils signeront le serment écrit au bas de chaque état qu'ils confectionneront et l'affirmeront devant l'agent du gouvernement ».

## VOCABULAIRE

1. — **Libération** : action de décharger d'une dette, d'une poursuite, ou d'une servitude. Ici, le terme correspond à affranchissement, à émancipation. L'esclave n'a plus de contrainte, n'est plus assujéti, il est délivré, donc libre.
2. — **Parlementaire** : homme faisant partie d'un Parlement, c'est-à-dire une assemblée délibérante élue par les citoyens, ayant pour mission de voter le budget, les lois, et de contrôler l'activité des ministres.
3. — **Sporadique** : qui apparaît ou qui existe çà et là, de temps à autre, d'une manière irrégulière.
4. — **Recensement** : opération visant un ensemble de renseignements statistiques auprès de tous les membres d'une population. Il représente une des sources essentielles pour l'analyse démographique, économique et sociale d'un pays.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

5. — **Arack** : liqueur alcoolique tirée du riz fermenté ou du jus de canne à sucre. Signifie souvent un alcool très fort de mauvaise qualité.
6. — **Léproserie** : établissement hospitalier d'isolement réservé aux lépreux, c'est-à-dire à ceux qui ont une maladie infectieuse et contagieuse produite par un bacille spécifique dit « de HANSEN ».
7. — **Géophagie** : absorption de terre par certains animaux et même parfois par des êtres humains. Semble être due à la nécessité de suppléer à la carence de sel dans les aliments.
8. — **Païen** : se dit par opposition à chrétien pour désigner une personne polythéiste. Au XIX<sup>e</sup> siècle, nom donné par les missionnaires à celui qui n'a pas encore été évangélisé.
9. — **Indemnité** : somme d'argent accordée à quelqu'un en réparation d'un préjudice. Les esclaves ayant été libérés, les propriétaires furent considérés comme ayant perdu une partie de leur capital et touchèrent ainsi cette compensation.
10. — **Livre sterling** : unité monétaire principale du Royaume-Uni et de ses colonies.

## RÉSUMÉ

*Après des mesures préparatoires, les esclaves furent libérés le 1<sup>er</sup> février 1835 : 6 521 personnes furent concernées.*

*Ils devaient continuer à travailler comme apprentis chez leurs anciens maîtres. Ces derniers furent indemnisés par le gouvernement britannique.*

*Le système de « l'apprentissage » se termina le 11 février 1839. A cette date l'émancipation fut totale.*

*Contrairement à d'autres colonies, la libération des esclaves se passa sans drames aux Seychelles.*

## Chapitre XVI

# **La situation au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle**

### **a) Le bouleversement social et économique**

Les commissaires civils allaient se heurter aux conséquences sociales et économiques de la libération. Charles MYLIUS (1839-1850), Robert KEATE (1850-1852) puis George WADE (1853-1861), avec des moyens *dérisoires* (1), ne purent qu'assister à la lente *agonie* (2) de la colonie.

Les anciens propriétaires avaient touché l'argent de l'indemnité, et certains, au lieu de « chercher de nouvelles sources d'activité » le dépensèrent agréablement. Un Mauricien qui résida à Mahé en 1840 écrit : « Les hommes aiment passionnément les cartes et le billard, les femmes raffolent de la danse, elles sont belles, gracieuses et charmantes par leurs manières... L'hospitalité et une affection de [la] famille très prononcée sont les vertus que l'on trouve chez eux, en même temps... qu'une invincible indolence ».

D'autres — parmi les « riches colons » — émigrèrent. Cependant, la plupart restèrent « retirés » sur leurs propriétés.

Pendant ce temps, les affranchis s'initiaient à la liberté. Certains menaient une vie au jour le jour, ne voulant pas travailler pour de l'argent sur les habitations. Un *nostalgique* (3) de l'esclavage alla même jusqu'à affirmer « la conduite des nouveaux libres peut se résumer en trois mots : paresse, vagabondage et vol. Le travail est abandonné, les récoltes ont diminué de moitié faute de bras, et quelques îles de l'archipel sont devenues le refuge de bandes vagabondes qui vivent aux dépens des maîtres du sol, impuissants à les en déloger ». De cas particuliers il tirait une conclusion générale ! KEATE, lui, vit bien la réalité : il note que si quelques-uns étaient devenus comme des « sauvages », « beaucoup ont considérablement amélioré leur condition, ils ont plus de confort et plus de besoins qu'avant, le poisson qu'ils pêchent et les produits des *parcelles* (4) qu'on leur a permis d'occuper les font vivre, et par la vente de tels produits, ils peuvent acheter des vêtements et autres nécessités. Ils arrivent même à amasser de l'argent qu'ils gardent et cachent dans des nœuds de bambou et dans des boîtes, et avec lequel ils achètent même de la terre ». Un nouvel ensemble social était en train de se former, fait de petits pêcheurs, artisans, cultivateurs... Et le *système de la moitié* (5) commençait...

L'extension du commerce donna naissance à un autre groupe. Des Mauriciens et même des Bourbonnais vinrent participer aux bénéfices des marchands seychellois.

De même, ce fut le moment où se manifestèrent les premiers Indiens-commerçants : l'évêque anglican RYAN en vit une trentaine en 1856.

Le résultat de ces changements fut en quelques années l'abandon des cultures traditionnelles sur les grandes propriétés. Le système reposait sur le travail servile : ce dernier n'existant plus, l'agriculture s'effondra. Des gros propriétaires demandèrent à l'autorité britannique l'autorisation d'importer des « laboureurs indiens ou malgaches ». MYLIUS, en 1839, demanda même au gouverneur de Maurice la venue de « 1 200 travailleurs indiens ». Celui-ci refusa à chaque fois : il aurait fallu une administration spéciale pour s'en occuper, des passages de bateaux plus nombreux entre l'Inde et les Seychelles, un lieu de quarantaine et surtout de l'argent pour payer ces arrivants. Dix-huit à vingt propriétaires seulement étaient capables de porter une telle charge. Le gouverneur de Maurice connaissait bien le sujet : le « commerce des **engagés** (6) », « le *coolie-trade* », déversait dans son île des milliers d'engagés indiens du fait de l'augmentation de la production sucrière, et lui donnait bien du souci. Pour lui, les petites Seychelles, sans richesses, devaient se contenter des « nouveaux libérés ».

Cette décision eut une conséquence considérable pour l'agriculture. Une seule culture pouvait rapporter beaucoup sans nécessiter une main-d'œuvre importante : le cocotier. DUMAT explique : « Autrefois, les cocoteraies consistaient en d'étroits rideaux que la nature avait formés dans la courbure intérieure des anses ; elles n'avaient d'autre importance que celle de fournir l'huile à l'éclairage des classes aisées, car les pauvres gens et les esclaves avaient la ressource de celle de leur pêche. On s'en occupait peu, et si quelques plantations se faisaient çà et là, c'était plutôt pour l'agrément que pour l'utilité. Mais depuis que les bras ont manqué à l'agriculture et que les ressources se sont peu à peu épuisées, on a compris que la culture du cocotier, qui se fait à très peu de frais, pouvait devenir un moyen d'existence.

Beaucoup de plateaux, voisins de la mer, ont été plantés, et déjà la production s'élève à un chiffre dont elle n'avait jamais approché. Dernièrement, un seul individu a contracté, à Maurice, pour la fourniture annuelle d'environ 16 000 **veltes** (7) d'huile qu'il fabrique lui-même, à l'aide de contrats passés avec plusieurs propriétaires qui lui livrent leurs cocos ».

En 1850, 30 000 veltes d'huile environ étaient produites. Une grande mutation s'était accomplie, les produits du cocotier avaient remplacé le coton. Bien loin derrière, venaient encore le riz, le maïs, le tabac, le café, quelques épices, le sucre, les bois, ainsi que le poisson, les écailles de tortue et les ailerons de requins.

« Tous ces produits sont exportés à Maurice et dans l'Inde par un grand nombre de petits bâtiments ». La construction navale continuait. En 1835 avait été lancé à Mahé le *Thomas Blyth*, par « Messieurs CROOK et NAZ », appartenant à la société BLYTH de Port-Louis ; ce petit bateau de 370 tonneaux rendit les plus grands services pendant plusieurs dizaines d'années. Il fut le premier d'une véritable flotille de la BLYTH. Leur couleur fit appeler ces cargos les « *pea-soupers* », les « purées de pois ».

## b) Une dépendance étouffée

Dans ces années 1840 et 1850, l'opinion des contemporains fut unanime : par rapport aux temps passés, l'état de la colonie était misérable. L'historien britannique PRIDHAM écrit en 1846 que « la seule consolation permise est de se dire que sans doute on ne peut tomber plus bas ». Le commandant français du *Génie* en 1857 note : « Il n'y a même pas généralement la plus petite aisance ». Tous deux venaient de Maurice où la prospérité sucrière et la richesse étaient à leur **zénith** (8). Les Seychelles, en comparaison, faisaient vraiment figure de pauvresses.

La population avait diminué : de 7 500 habitants en 1835, on descendit à 5 500 en 1840. Puis, lentement, la remontée se fit : 6 500 habitants en 1850, puis 7 500 en 1860.

Le bouleversement social et agricole que nous avons noté n'explique pas entièrement la torpeur qui durera encore longtemps. L'*incurie* (9) de Maurice envers sa dépendance en fut aussi la cause. Par exemple, la pompe à incendie toujours annoncée et qui mit vingt ans pour venir de Port-Louis à Victoria ! Le commissaire civil ne pouvait rien faire sans demander l'autorisation à son gouverneur, et ce dernier, souvent, faisait attendre, ou interdisait, ou ignorait la proposition de son subordonné des Seychelles.

Le sous-développement était partout. Autour du commissaire civil, il n'y avait que cinq autres fonctionnaires pour s'occuper de toute l'administration. Les voies de communication n'étaient que des chemins, les îles lointaines étaient, elles, oubliées. Si une demande d'exploitation pour le *guano* (10) des Amirantes fut faite en 1845, ce fut par un Mauricien pour ses propriétés sucrières de Maurice. Si Coëtivy produisait de l'huile, du maïs, du poisson sec, elle appartenait à un autre Mauricien... Mis à part les goélettes allant vers Port-Louis, peu de bateaux reliaient nos îles au reste du monde. Il fallut attendre 1860 pour qu'une compagnie fasse un service régulier entre Aden et Maurice, via Mahé.

Même la capitale, « l'Etablissement », qui s'appela « Victoria » à partir de 1841, n'avait pas belle allure : « C'est un marché... Parmi les boutiques s'élèvent pêle-mêle la maison du commandant, les bureaux de l'administration, la prison et une salle de billard. Ces bâtiments sont construits en bois, comme le reste des maisons du village ».

Le seul grand effort des commissaires civils semble avoir été l'anglicisation. MYLIUS en fut le champion avec son zèle pour la religion anglicane, allant lui-même jusqu'à prêcher, baptiser, marier ; avec son souci pour l'uniforme britannique (les agents de police étaient vêtus comme ceux de Londres en dépit de la chaleur) et avec ses intentions de « faire venir d'Angleterre et d'Irlande une nouvelle population à répartir sur les diverses îles de l'archipel ». En l'honneur de sa Reine, il fit rebaptiser l'Etablissement « Victoria » et deux rues « Albert » et « Victoria » célébrèrent le mariage royal.

Dans cette « misère » — le mot est de KEATE —, notons cependant l'ouverture d'un chemin assez large vers la pointe sud de Mahé, le lancement du *Wave*, canot



*La Reine Victoria en 1842*



*La Reine Victoria en 1846 avec son mari, le Prince Albert, et son fils aîné, le Prince de Galles*

de l'administration, qui allait servir jusqu'en 1918, la construction d'une jetée d'embarquement (on allait l'appeler « *Mylius wharf* ») et d'un marché ; encore ce dernier mit-il douze ans à être achevé.

Pendant que Maurice vivait la période la plus brillante de son histoire, sa dépendance dépérissait. Egoïsme ou indifférence ? Timidement d'abord, puis de plus en plus haut, nos ancêtres allaient affirmer leur existence. Le premier de ces combats allait être religieux.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

R. KEATE, commissaire civil.

*Irréalisme.*

« ... Il est donc nécessaire en attendant de considérer l'effet que l'introduction, par immigration, de main-d'œuvre aurait sur les occupants actuels du pays. Parmi une liste

de quelques dix-huit ou vingt noms qui m'ont été fournis de personnes qui sont prêtes à fournir immédiatement du travail à des immigrants, je trouve que trois d'entre elles sont occupées à la culture de la canne à sucre et à la production de rhum, surtout pour la consommation intérieure des îles, huit ou neuf s'occupent de la production d'huile de coco dont la valeur, l'importance et la quantité produite augmentent chaque jour ; d'autres abattent du bois, et quelques-uns cultivent le café, le clou de girofle, le cacao, le riz, le tabac et autres articles de ce genre d'importance mineure. D'autres encore désirent porter leur attention sur l'importation de bétail et le pâturage afin de les ré-exporter vers le marché mauricien, plusieurs endroits de ces îles étant prévus pour cela. C'est à la production de choses de ce genre, meilleur marché, plus faciles et plus profitables que la main-d'œuvre nouvelle fournie par les immigrants serait d'abord employée ; beaucoup de propriétés actuellement négligées seraient grâce à eux progressivement remises en culture...

... La possibilité de se procurer de la main-d'œuvre à des conditions différentes et moins désavantageuses permettra aux propriétaires de mettre fin au système pernicieux qui existe actuellement comme étant le seul par lequel ils peuvent se procurer une assistance de quelque sorte pour la culture de leur terre, même pour la faible quantité de produits qui leur est nécessaire pour leur subsistance et celle de leur domesticité ; à savoir le système qui permet aux familles d'occuper, pour ainsi dire, leurs propriétés à condition, dans certains cas, de travailler la moitié de la semaine pour leur employeur et la moitié pour eux, ou, dans d'autres cas, de donner la moitié de la production de leurs plantations en échange du droit d'occupation. Ce système d'association n'apporte pratiquement aucun avantage aux propriétaires, car ils n'ont aucun moyen légal pour exiger l'application de conditions aussi imprécises. C'est pourquoi ils ont été obligés d'avoir recours au funeste expédient de multiplier cette espèce de fermage indéfiniment afin de se donner une meilleure chance de se procurer la quantité totale de travail et de produits dont ils ont besoin, en ayant un nombre aussi grand que possible sur lequel ils peuvent compter pour cela. La cessation de ce système forcerait nécessairement cette classe de la population à rechercher d'autres moyens de subsistance, et les inciterait peut-être par la suite à accepter un salaire pour leur travail avec les obligations et les conditions que cela comporte ».

Traduit de son *Rapport au secrétaire colonial de l'île Maurice*, 29 octobre 1850.

## DOCUMENT N° 2

JÉHENNE, officier de la Marine française, commandant la *Prévoyante*.

*Visite à Coëtivy.*

« Coëtivy fut découverte le 3 juillet 1771, par le Chevalier de COËTIVY, enseigne de vaisseaux du Roi, commandant l'avis *l'Île de France*. Elle appartient aujourd'hui à Monsieur MAJAST, négociant de Maurice, qui y a établi une fabrique d'huile de cocos, que font valoir trente-six Noirs, femmes et enfants compris.

Le produit annuel de cette île consiste, terme moyen, en 5 000 veltes d'huile, 2 500 kilos de maïs et 2 000 kilos de poisson sec, ce qui, avec le pounac, présente un revenu de 32 000 livres sterling environ, chiffre sans doute de peu d'importance pour Monsieur

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

MAJAST, qui est aussi propriétaire de Diego-Garcia où se trouve la plus grande fabrique d'huile de cocos de tous ces pays-ci. Aussi a-t-il dédaigné jusqu'à présent de visiter son modeste établissement de Coëtivy.

Un petit brick de Maurice vient deux fois par an enlever les produits de l'île.

On n'y trouve plus de tortues comme autrefois. L'eau qu'on retire des puits creusés dans le sable est assez bonne, mais elle n'est pas abondante ».

Extrait de son *Rapport à Monsieur le Contre-Amiral de HELL gouverneur de Bourbon*, septembre 1841.

### DOCUMENT N° 3

Edward BELCHER, voyageur britannique.

*Au nom de Sa Majesté.*

« Le port et la ville ont récemment changé leur nom de Mahé pour celui de Victoria ; mais je pense que, en hommage à Sa Majesté, ils auraient dû auparavant peindre leurs maisons ou les blanchir à la chaux, pour donner un peu l'impression d'un nouveau visage. Les maisons se délabrent très vite. Avec d'un côté, ce terrible ennemi que sont aux tropiques les termites, et de l'autre, le manque de peinture pour les protéger des intempéries, elles sont aussi vétustes que n'importe laquelle de nos granges de campagne dans l'ouest de l'Angleterre ».

Traduit de son récit *Voyage round the world*, 1842.

## VOCABULAIRE

1. — **Dérisoire** : se dit d'une chose qui est insignifiante, minime.
2. — **Agonie** : moment de la vie qui précède immédiatement la mort. Dans un sens figuré, signifie près de la fin, de la disparition, précédée par une certaine lutte.
3. — **Nostalgique** : qui regrette le temps passé, qui est atteint de mélancolie.
4. — **Parcelle** : petite quantité, ou petite portion de terrain de même culture ou d'utilisation agricole.
5. — **Système de la moitié** : sorte de métayage, c'est-à-dire de contrat (souvent oral) par lequel un propriétaire remet, pour un certain temps, un bien rural à un preneur qui s'engage à le cultiver et à partager en nature les récoltes. Le premier apporte la terre, le second apporte le travail. Cette méthode est très dure pour le travailleur car il doit donner 50 % de la récolte...

6. — **Engagé** : personne qui, par contrat, loue ses services. Après la fin de l'esclavage, beaucoup de propriétaires (notamment aux Mascareignes) recrutent des engagés. Par les conditions de travail, ces hommes et ces femmes venus pour la plupart de l'Inde et de l'Afrique, furent considérés économiquement comme de nouveaux esclaves.
7. — **Velte** : mesure de capacité qui servait à l'origine à mesurer le vin. Correspond à environ 7,5 litres.
8. — **Zénith** : point culminant, apogée. On dira par exemple que le soleil est au zénith.
9. — **Incurie** : manque d'application, négligence extrême de diverses personnes, notamment de membres de l'administration.
10. — **Guano** : matière de formation parfois très ancienne qui résulte de l'accumulation d'excréments ou de cadavres d'oiseaux marins, et qu'on emploie comme engrais. Plus sa teneur en acide phosphorique et en azote est importante, plus le guano est fertilisant.

## RÉSUMÉ

*La libération des esclaves eut pour conséquence un bouleversement économique et social.*

*Les affranchis ne voulant plus travailler sur les propriétés comme au temps de l'esclavage, celles-ci furent en grande partie abandonnées. Les cocotiers, réclamant peu de main-d'œuvre, furent alors plantés.*

*Nos îles, dépendance de l'île Maurice, furent oubliées. Seule une certaine anglicisation fut tentée.*

## Chapitre XVII

# ***La controverse religieuse***

### **a) *La situation jusqu'en 1851***

Depuis la période française, quelques prêtres de passage assuraient de loin en loin les services religieux. Il n'y avait jamais eu de ministre du culte sur les îles, et dans les vieilles familles, l'un ou l'une devait apprendre aux autres à réciter les prières. Le peu de relations avec l'extérieur et la dispersion des habitants dans des endroits reculés peuvent expliquer ce vide pendant plus d'un demi-siècle.

Un voyageur affirmait même dans les années 1820 : « Les Séchelais, catholiques de nom, ne professent publiquement aucun culte, car ils n'ont ni temples, ni prêtre. La plupart naissent, vivent et meurent sans recevoir aucun sacrement ».

Les administrateurs britanniques, responsables de l'ordre, allaient préconiser la religion comme moyen de moralisation. L'***anglicanisme*** (1) étant la religion officiellement reconnue sur les terres de Sa Majesté, un pasteur anglican — MORTON — fut envoyé en 1832, mais il repartit quelques mois après. Il fut le premier homme d'Eglise à avoir été nommé aux Seychelles.

En 1833 arrivèrent les époux CLARKE, de la « société de charité MICO ». Ils ouvrirent une chapelle protestante et une école à Victoria : plus catéchistes qu'instituteurs, leur rôle fut surtout religieux, en faisant apprendre les prières et chanter les psaumes à quelques enfants.

MYLIUS, toujours dynamique, voulut servir sa religion en éclairant les nouveaux affranchis : « A défaut de ministre pour desservir [la chapelle] il prêche lui-même tous les dimanches devant un auditoire nombreux et avide de recueillir la parole de Dieu qui console et fortifie. Les 3 ou 400 Noirs qui l'écoutent étaient pour la plupart censés ***catholiques*** (2), mais la privation totale... de tout enseignement religieux... leur fait adopter la religion réformée que leur enseigne aujourd'hui celui qu'ils regardent comme leur chef et leur père... Monsieur MYLIUS donne aussi la bénédiction nuptiale, baptise les enfants qui naissent et ne refuse jamais d'accompagner jusqu'au cimetière, et de prier pour les morts lorsqu'on vient le chercher ».

En 1840, le pasteur L. BANKS, envoyé par le gouverneur de Maurice, fit une courte visite « dans le but de faire une enquête et un rapport sur la situation religieuse et morale de la population et sur les meilleurs moyens par lesquels un enseignement pourrait être propagé... » Il maria 30 jeunes couples, baptisa 542 enfants, mais surtout vit que la grande majorité était « païenne » et que l'Eglise d'Angleterre devrait évangéliser ces « sujets de la Couronne britannique ».

En conséquence, en 1843, arriva DELAFONTAINE comme chapelain ; il allait rester dix ans. Ce fut pendant son ministère que se noua la querelle religieuse. Les descendants des familles qui s'étaient installées avant 1811 voulurent aussi un ministre d'un culte qu'ils avaient plus ou moins oublié. Ils demandèrent un prêtre catholique à plusieurs reprises ; la plus célèbre *pétition* (3) fut la lettre envoyée par SAVY le 24 janvier 1851 au gouverneur de Maurice : « Les habitants de ces îles vivent sans avoir reçu d'enseignement de la morale. Quand ils meurent, à leurs derniers instants, ils sont privés de la consolation qu'apporte la religion, et leurs restes sont mis en terre comme la chair et les os d'un animal ».

Leurs vœux allaient être exaucés le 20 septembre 1853 par le débarquement de deux pères *capucins* (4), le Père Jérémie et le Père Théophile, qui fondèrent la Mission Catholique.

Cependant, tel un météore, était déjà passé celui qui avait fait changer toute la situation.

## **b) Le premier missionnaire catholique**

En dépit des louables efforts du chapelain, des époux CLARKE et des commissaires civils, l'Église d'Angleterre n'avait pas accompli les progrès escomptés. Dans une lettre du 29 août 1850, KEATE le reconnut lui-même. De même, « la langue, les idées, les sentiments anglais » restaient stagnants. Comment expliquer ce fait ? L'historien britannique WEBB nous apprend que cette réaction fut la conséquence d'un acte de fierté nationale et d'une conviction religieuse profonde.

Le terrain était donc favorable pour un homme exceptionnel. Celui-ci allait faire basculer au profit de sa religion les *attentistes* (5) et les nostalgiques du catholicisme. Ainsi le Père Léon DES AVANCHERS, capucin, débarqua le 1<sup>er</sup> mars 1851, venant d'Afrique.

Surpris par cette arrivée, KEATE déclara qu'il ne pouvait autoriser un étranger à remplir des fonctions ecclésiastiques officielles et que ce dernier devait continuer sur Maurice, pour avoir l'autorisation du gouverneur.

Missionnaire-combattant, le Père Léon ne céda pas, d'autant qu'il fut étonné par l'enthousiasme et l'émotion religieuse qu'il rencontra. Ces hommes et ces femmes que l'on disait sans foi allaient au devant de ce simple prêtre.

Le 19 mars, KEATE remarqua avec amertume que ce « moine-capucin avait détruit l'harmonie religieuse des Seychelles ». Persuadé que la présence du père allait tourner à l'émeute contre l'administration britannique, KEATE l'obligea à rembarquer le lendemain... C'était méconnaître la ferveur cachée des Seychellois et la ténacité du Père Léon. Après bien des péripéties à Maurice, à Mahé encore, à Londres et à Rome, le capucin écrivait à l'un de ses amis le 4 décembre 1853 : « J'ai eu non seulement raison à Rome, mais encore à Londres car on blâme le gouverneur sur la conduite tenue à mon égard. Ainsi me voilà installé avec tous les honneurs de la

guerre... Je pars pour les îles Seychelles... Je serai reçu par mes anciens **néophytes** (6) en triomphe. Le ministre protestant a eu peur et a pris la fuite. Tout va bien ».

A cette date, l'intransigent KEATE avait été remplacé par le pacifique WADE, le chapelain DELAFONTAINE était parti, son remplaçant n'était pas encore là (FALLET allait arriver en 1855)... Le débarquement des Pères Jérémie et Théophile en septembre 1853 marquait le vrai départ de la Mission Catholique dans nos îles.

En février 1854, le Père Léon écrivait encore « Nous avons déjà baptisé plus de 5 000 personnes. Nous élevons de tous côtés des églises et des chapelles ».

En effet, quatre paroisses existaient déjà : l'Immaculée Conception à Victoria, Saint-Michel Archange à Anse aux Pins, Sainte-Anne à Praslin, et Notre-Dame de l'Assomption à La Digue.

### e) Anglicans et catholiques

voir  
DOCUMENTS  
N<sup>os</sup> 2 et 3

WADE sut calmer les esprits, l'essentiel en fin du compte était de « moraliser ces administrés ». L'**intolérance** (7) avait été la règle des deux côtés... Deux hommes, extérieurs à nos îles, allaient s'employer aussi à temporiser et à montrer que la religion chrétienne pouvait comporter deux Eglises en terre seychelloise : Monseigneur DESPREZ évêque catholique de la Réunion, et Monseigneur RYAN, évêque anglican de Maurice.

Quand ce dernier vint visiter Mahé en 1856, il fit un sermon sur « la Paix de Dieu »... En 1859 il consacrait Saint-Paul à Victoria, tandis qu'en 1862 les catholiques construisaient la cathédrale de l'Immaculée Conception.



*L'Immaculée Conception*



*Saint-Paul*

Praslin, Curieuse et ses lépreux, et même Coëtivy voyaient les visites des pasteurs anglicans et des prêtres catholiques. En tout, quelques centaines de **fidèles** (8) pour les anglicans, plusieurs milliers pour les catholiques, participèrent désormais aux rites religieux.

Chaque mission organisa ses écoles ; D. CALAIS, COLLIE, Madame KNOWLES, Madame GRIFFITHS pour les anglicans, les sœurs de Saint-Joseph de Cluny (à partir de 1861) pour les catholiques, se dévouèrent à l'enseignement. Qu'un hommage leur soit rendu, ils furent les uns et les autres les fondateurs des premières véritables écoles.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Louis DAYER, capucin et historien suisse.

*Le hasard et la nécessité.*

« Au mois de novembre 1850, le brick *Joséphine Loizeau*, venant des îles Seychelles, arrivait à Aden. Le capitaine LABURY, en visite à la Mission du port arabe, rencontra un capucin savoyard, le Père Léon DES AVANCHERS. Celui-ci avait, au début de la même année, participé à l'évangélisation de l'Abyssinie conduite par le vicaire apostolique, Monseigneur MASSAIA, religieux de son Ordre. Les Gallas, armés de *sagaies* (9), avaient fait une chasse furieuse à tous les missionnaires. Avant de déjouer leur poursuite en pénétrant dans leur pays par la route de Melinda, le vicaire apostolique se résigna à partir pour Rome et à laisser le Père Léon à Aden où il pourrait étudier l'anglais et l'arabe.

Quand le capitaine LABURY eut dépeint l'état de détresse dans lequel se trouvait la population seychelloise au point de vue religieux et qu'il eut démontré combien elle serait désireuse de posséder un prêtre catholique, le Père Léon s'offrit immédiatement à l'accompagner. Le Père Louis de STURLA S.J., alors son supérieur, lui donna son consentement. Et une lettre de la Sacrée Congrégation de la Propagande avec l'obédience du Ministre Général des Capucins, le Père Venance, de Turin, parvenait à Aden.

Le Père Léon rejoignit le bâtiment seychellois à Berbera. Pendant que s'opérait le chargement du navire, il instruisit l'équipage. Le jour de Noël, de grand matin, le bateau pavaisa et tira du canon pour solenniser la fête et le baptême « des prémices de la mission seychelloise ». Une fois en route vers les îles, le Père Léon donna chaque soir aux marins des leçons de catéchisme.

Le 1<sup>er</sup> mars 1851, le brick *Joséphine Loizeau* touchait Mahé. La nouvelle qu'un missionnaire catholique avait débarqué se répandait à travers l'île et produisit une vive émotion. Tout le monde cherchait à voir ce religieux à longue barbe, vêtu d'une robe de bure, chaussé de sandales, un bâton à la main. »

Extrait de son livre *Les îles Seychelles, esquisse historique*, 1967.

DOCUMENT N° 2

Léon DES AVANCHERS, capucin et missionnaire savoyard.

*Un guerrier de Dieu.*

« ...Alors le gouvernement, auquel on porta la requête, fit venir un ministre protestant ; et, afin de hâter la conversion des insulaires, il eut soin de choisir un **calviniste** (10) de Lausanne, qui, parlant la langue française, devait ainsi gagner toutes les sympathies, et ériger bientôt aux Séchelles une église anglicane. Heureusement, la Providence veillait sur ces anciens enfants de la France, et la mission protestante échoua. Pourtant elle avait à son aide tous les moyens de succès : concours de l'autorité qui lui était favorable, séduction des faveurs, promesses flatteuses, écoles gratuites, etc. ; rien ne fut négligé, et rien ne réussit... Enfin, après trois ans de peines et de travail, il se trouva que trois cents néophytes à peine, recrutés en partie parmi les employés du gouvernement, et dans quelques familles anglaises, formaient toute l'Eglise protestante de l'archipel. Il est vrai que de temps en temps le ministre faisait la visite des îles précédé des *policemen*, qui forçaient les pauvres Noirs de porter leurs enfants au baptême ; mais ce fut là une surprise qui dura peu ; car aussitôt qu'on apprenait l'arrivée du pasteur officiel, chacun prenait la fuite ou se cachait pour échapper à sa visite.

Mais si l'aversion était grande parmi les Noirs, elle l'était bien plus encore au sein des familles d'origine française... Les personnes du sexe avaient conservé des mœurs pures et une dévotion spéciale à Marie. Il était rare aussi de ne point rencontrer au foyer domestique ces vénérés tableaux de la Vierge que leurs ancêtres leur avaient légués pour héritage.

Depuis le commencement de l'année 1851, l'Eglise catholique, grâce au zèle éprouvé des missionnaires français, a reconquis ces îles, et aujourd'hui nous avons la douce satisfaction d'annoncer que la mission catholique des îles Séchelles est en pleine prospérité. »

Extrait de son article intitulé « Les îles Séchelles ».  
dans les *Nouvelles Annales des voyages...*, 1857.

DOCUMENT N° 3

Vincent RYAN, évêque anglican de Maurice.

*Une visite à Curieuse.*

« Le lépreux suivant s'appelait Prosper... Il portait des marques profondes de la maladie... C'est lui qui pense les plaies dans l'établissement, et tous furent frappés par l'apparence soignée de son petit jardin. A lui, je parlai des consolations qu'apporte la parole de Dieu et je trouvai qu'il répondait très chaleureusement. Je lui promis une Bible. Il me remercia et me demanda si je pourrais avoir la bonté d'y ajouter « quelques brochures et un livre de liturgie ». Les expressions qu'il avait employées m'amènèrent à lui demander s'il avait eu ces livres en sa possession auparavant, alors il me répondit « oui », que Monsieur DELAFONTAINE lui en avait donné quelques uns ; qu'il les avait lus aux autres » mais que « le Père Théophile les lui avait arrachés tous ». J'avoue que

je ressentis une profonde indignation quand je vis ce pauvre lépreux et l'entendis déplorer une perte que personne sur terre ne devrait pouvoir infliger à l'un des sujets de la Reine Victoria. Les visages sincères des marins qui m'entouraient répondaient à mes paroles quand je dénonçai cette conduite cruelle de la part d'un prêtre italien envers un homme souffrant, délaissé, dans cet endroit retiré. A mon retour à Mahé, j'écrivis sur la page de garde d'une Bible, en français de bonne dimension :

« *Donné à Prosper de l'île Curieuse, par l'Evêque de Maurice, au nom de la Société pour la Propagation des Connaissances Chrétiennes de Londres. Ce 26 octobre 1856. « Sondez les Ecritures. » Exhortation de Jésus-Christ. Jean, v. 39. »*

J'espère bien que ce type de conduite ne sera pas renouvelé par le Père Théophile. »

Traduit de son récit *Mauritius and Madagascar, Journals of eight years...*, 1864.

## VOCABULAIRE

1. — **Anglicanisme** : principes, doctrines et institutions propres à l'Eglise anglicane, qui est l'Eglise officielle de Grande-Bretagne. L'origine remonte à la rupture de 1531, entre le Roi Henry VIII et le pape Clément VII. Peu à peu, la nouvelle confession entra dans la foi calviniste et la Reine Elizabeth I<sup>e</sup> établit un compromis entre la nouvelle religion réformée et le catholicisme.
2. — **Catholique** : qui appartient à la religion des fidèles de Jésus-Christ, qui reconnaissent le pape comme leur chef spirituel, parce qu'il a hérité des pouvoirs donnés par Jésus à Pierre. Les évêques à la tête des églises locales (les diocèses) sont considérés comme les successeurs des douze apôtres. Ce qui distingue fondamentalement le catholicisme des autres églises chrétiennes est la primauté du pape qui garantit l'unité de l'Eglise dans l'espace et son identité dans le temps.
3. — **Pétition** : écrit par lequel une personne ou un groupe de personnes expose ses opinions, formule une plainte ou une demande.
4. — **Capucin** : religieux d'une fraction de l'ordre des Franciscains. Le fondateur des Capucins fut un italien, Matteo BASCHI, au XVI<sup>e</sup> siècle, qui cherchait à retrouver l'esprit franciscain primitif de pauvreté et prédication.  
Les Capucins furent très populaires en Europe parmi le petit peuple qu'ils évangélisaient et dont ils partageaient la vie. Ils ont gardé cette tradition de l'apostolat populaire et cet esprit de pauvreté.
5. — **Attentiste** : qui pratique l'attentisme, c'est-à-dire une politique d'attente, sans prendre de responsabilité.
6. — **Néophyte** : personne nouvellement convertie à une religion. Les missionnaires modernes se sont servis de ce mot pour désigner les païens qu'ils venaient de baptiser.
7. — **Intolérance** : disposition à haïr, à violenter ceux avec qui on diffère de croyance, d'opinion, de mode de vie.

8. — **Fidèle** : celui qui pratique une religion, qui a la foi, qui appartient à une Eglise. Dans un sens plus large, en qui on peut avoir confiance, qui tient ses engagements et ses promesses.
9. — **Sagaie** : javelot de tribu africaine ou océanienne, composé d'un bambou terminé par un fer de lance ou par une arête de poisson.
10. — **Calviniste** : qui suit la doctrine de CALVIN, c'est-à-dire qui unit les éléments des réformes protestantes précédentes (notamment celle de LUTHER). CALVIN exige que l'homme rende honneur à Dieu, obéisse à ses lois, accomplisse son service : Dieu fera alors aussitôt du pécheur un juste. Son livre, *l'Institution de la religion chrétienne* écrit en Suisse en 1536, est la charte du protestantisme européen.

## RÉSUMÉ

*En dépit des efforts des anglicans, la religion ne prit son essor qu'avec les catholiques en 1851.*

*Après une lutte acharnée qui culmina entre KEATE et le Père Léon DES AVANCHERS, le nouveau commissaire civil WADE sut calmer les esprits.*

## Chapitre XVIII

### ***Le drame et un nouveau départ***

#### **a) *L'avalasse***

Le 12 octobre 1862, à dix heures du soir, se produisait un phénomène naturel qui allait ruiner notre pays. Une tempête, ressemblant à un cyclone comme les connaissaient les Mascareignes, s'abattait sur nos îles. Pluies intenses, vents violents, trombes d'eau, détremperent pendant plusieurs heures la terre. Au-dessus de Victoria, la boue, les arbres déracinés formèrent une **avalanche** (1) — que l'on appela « avalasse » — qui engloutit tout sur son passage. Un observateur nota : « Près du palais du Gouvernement, le torrent se transforma en flots et déferla dans la rue principale [maintenant rue de la Révolution] précipitant au passage les maisons, les hommes, les femmes, les enfants. Les arbres étaient déracinés et tordus par la tempête. Deux religieuses françaises furent ensevelies dans la boue pendant la prière du matin. Dans le port, les goélettes furent écrasées et coulèrent. On perdit en tout 30 000 cocotiers. Il y eut cinquante tués... et l'on dénombra une cinquantaine de disparus ».

Des scènes insoutenables se passèrent. Des actes de grand courage eurent lieu, par exemple ceux du docteur BROOKS, du chapelain VAUDIN, du Père FRIAR, de l'inspecteur de police BRUNTON.



*Scène de l'avalasse*

L'évêque RYAN écrit :

« *Le torrent a comblé la riante vallée,  
L'arbre est déraciné, et la roche ébranlée,  
Dans un suprême effort  
A déchiré les flancs de la vaste montagne  
Jonché de ses débris la ville et la campagne  
Semant partout la mort. »*

Les dégâts furent considérables à Mahé, à Praslin. Des habitations, des plantations, des chemins furent détruits en quelques minutes.

Ce **cataclysme** (2) marqua nos ancêtres. Plus qu'un fait politique ou social, il **resta gravé** (3) dans les mémoires. Nos parents n'entendaient-ils pas encore il y a quelques années leurs propres parents dire : « Je suis né après la grande avalasse », ou bien « fous-moi dehors, laisse l'avalasse traîne-moi ».

On ne put retrouver la tombe du commissaire civil WADE qui était mort un an auparavant. Le palais du Gouvernement (la première *Government House*) ne représentait plus le calme de la loi britannique.

Les Seychelles reçurent des aides de Maurice, mais le traumatisme avait été profond, durable. Nos îles touchèrent vraiment là le fond de la **détresse** (4).

En 1895, soit plus de trente ans après, un Mauricien pouvait écrire : « La ruine et la famine désolèrent ce malheureux pays, qui n'avait jamais eu à souffrir jusqu'alors d'une catastrophe de ce genre ».

Pourtant — telle est la nature humaine — la vie reprit. Saluons le courage des Seychellois qui enlevèrent les énormes blocs de granit, qui réparèrent les chemins, qui relevèrent les cases. Le nouveau commissaire civil WARD (1862-1868) en fit foi.

## b) **Un nouveau départ**

Malgré les énormes pertes, beaucoup de cocotiers avaient résisté au vent et l'exportation de l'huile pour 1863 fut supérieure aux années antérieures. De même, les ventes de tabac et de sacs de cacao, vers Port-Louis et Zanzibar avaient augmenté.

Après une telle catastrophe, ces facteurs si vite encourageants s'expliquent par l'arrivée des « Africains libérés ». En 1861 ils furent 250, en 1862 près de 200, en 1863 près de 170 et presque chaque année (jusqu'en 1874) apporta ces hommes et ces femmes faits esclaves en Afrique, emmenés par des boutres arabes vers le nord de l'océan Indien et libérés par les **croisières** (5) britanniques dans notre pays (en tout près de 3 000 personnes de 1861 à 1874).

Ils furent le dernier grand **contingent** (6) d'immigrants. Très vite, ils s'assimilèrent et aidèrent à effacer les traces de l'avalasse. Retenons la première arrivée, celle du vaisseau de Sa Majesté *Lyra*, débarquant le 14 mai 1861, 86 femmes et 114 hommes

HISTOIRE DES SEYCHELLES

OUT OF VICTORIA SEYCHELLES  
**List of Liberated Africans, landed from**

SEX	NAME	FATHER'S NAME
	Isak	Mohemah
	Emanta	Capalsmool
	Enicool	Nicopalamic
	Emanuel	Sungol
	Amor	Morsolon
	Chany	Mooming
	Sammob	Antigony
	Fredric	Mohingido
	Samuel	Sebraman

Page d'un registre montrant les Africains libérés à leur arrivée

dont l'âge moyen se situait entre quinze et dix-sept ans. Après des aventures parfois tragiques, ils allaient trouver aux Seychelles la paix. Remarquons aussi le courage et l'humanité des officiers de la marine britannique.

voir

DOCUMENT N° 4



L'Emyrne

Ces années 1860 marquèrent bien un tournant dans l'économie de nos îles. Un événement allait changer le rythme des échanges avec l'extérieur : l'arrivée de l'*Emyrne* le 23 septembre 1864, premier navire de la compagnie française des Messageries Impériales (qui allaient s'appeler quelques années plus tard les Messageries Maritimes). Auparavant, les relations n'étaient pas régulières avec Maurice ou Aden, ou l'Europe ; à partir de cette date, des bateaux, pour le frêt et pour les passagers, allaient passer régulièrement. Jusqu'en 1869, il fallait faire encore le transbordement entre Suez et Alexandrie pour rejoindre la Méditerranée. Grâce à l'ouverture du **canal de Suez** (7) (17 novembre 1869), les bateaux allaient directement faire le trajet Maurice-Europe (via les Seychelles). Le détour par le cap de Bonne Espérance était passé de mode... Nos produits allaient être plus facilement exportables.

Une autre nouveauté riche d'avenir apparut, avec l'introduction de la vanille en 1866.

Et les missions anglicanes et catholiques continuaient leur progression. En 1867, le Collège Saint-Louis était créé et préparait à l'entrée au Collège Royal de Maurice, tandis qu'un an plus tard s'ouvrait une école catholique primaire à Victoria.

Ainsi, en moins de dix ans, des changements peu visibles étaient intervenus. Ils allaient porter leurs fruits à la génération suivante.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Vincent RYAN, évêque anglican de Maurice.

*Lendemain de drame.*

« Il serait difficile d'imaginer quelque chose de plus impressionnant que le contraste entre le palais du Gouvernement comme nous le connûmes en 1856 et son état d'abandon à l'occasion de cette visite de 1862.

Le rez-de-chaussée du bâtiment était occupé par un détachement de la force de police, à l'exception de la pièce dans laquelle je couchais ; et à l'étage au-dessus il y avait une importante bande de prisonniers indiens qu'on avait envoyés pour nettoyer les débris et rétablir les communications dans la ville... »

Traduit de son récit *Mauritius and Madagascar, Journals of eight years...*, 1864.

### DOCUMENT N° 2

S. WARD, commissaire civil (1862-1868).

*Témoignage officiel.*

« Au début de l'an dernier selon l'opinion communément répandue chez les habitants, ces îles étaient au bord de la ruine. Elles avaient subi un violent **ouragan** (8), le premier qu'on ait connu dans l'archipel. La moitié de la ville avait été emportée par un énorme

**glissement de terrain** (9) provenant du côté en surplomb de la montagne des « Trois Frères » ; toutes les récoltes fruitières avaient été perdues et un grand nombre de cocotiers, la principale culture de cette île, avait été détruit par l'ouragan ; tout était arrêté et les habitants étaient complètement démoralisés par les effets de ce désastre sans précédent...

Le principal travail réalisé durant l'année écoulée a été celui de nettoyer le cours de la rivière Saint-Louis. Je suis heureux de pouvoir rapporter que les mesures adoptées ont eu beaucoup de succès et que malgré des pluies d'une importance inhabituelle ses eaux sont restées entièrement confinées au lit qui avait été tracé pour elles.

Quand je suis arrivé en décembre 1862 il n'existait aucun cours, de quelque sorte que ce soit, pour la rivière. Le glissement de terrain avait complètement fait disparaître toute sa partie supérieure et l'avait remplie de gros blocs de granit et de grandes quantités de débris grossiers, à travers lesquels les eaux s'infiltraient comme elles pouvaient, en direction de la mer. N'importe quelle chute de pluie ordinaire faisait déborder la rivière en plusieurs endroits et inondait la partie basse de la ville.

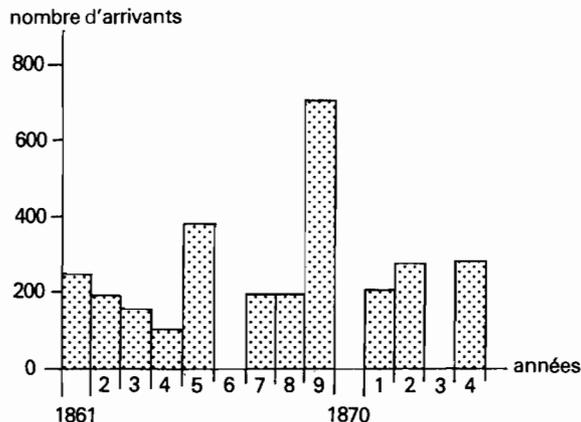
En raison de la nature du sol, il était impossible de changer la direction des eaux et il ne restait rien d'autre à faire que de forcer un passage à travers cette masse de rochers qui obstruaient le lit d'origine. Par un travail constant et en utilisant en permanence tous les prisonniers et les manœuvres disponibles sur cet ouvrage, pendant plusieurs mois, le résultat recherché a été atteint...

*Royal Street*, la route du cimetière, *Government Street*, *Quincy Street*, la route qui mène à l'église catholique, qui avaient été toutes complètement défoncées en octobre 1862, ont toutes été parfaitement remises en état, mais il reste encore beaucoup à faire avant que la ville ne soit convenablement aménagée, ce qui est un problème très difficile... »

Traduit du *Blue Book* pour l'année 1863.

DOCUMENT N° 3

Graphique des arrivées d'Africains libérés entre 1861 et 1874.



Effectué grâce aux sources conservées à nos Archives Nationales.

DOCUMENT N° 4

Le *Captain* CORNISH-BOWDEN, commandant le navire de Sa Majesté le *Wasp*, chargé d'amener des « Africains libérés » en mai 1865.

*Leçon d'humanité.*

« Dès qu'ils seront en mesure de supporter d'être un peu secoués je me rendrai aux Seychelles avec mes esclaves. Avec ce temps pluvieux je me demande comment je vais les entreposer, j'en avais 180 à bord aujourd'hui, surtout les petits enfants et ceux qui ont une santé fragile. Dès leur arrivée à bord, on les mit tous dans des baquets, et les hommes d'équipage les lavèrent complètement avec un savon doux. Pendant cette opération je découvris que beaucoup avaient de petites blessures... Ils sont tous très heureux d'apprendre qu'ils ne seront plus jamais esclaves... Tu peux imaginer la situation où nous sommes. A partir du mât de misaine à l'arrière c'est l'hôpital, et le reste du navire sert de dépôt d'esclaves. Dans l'ensemble ils se conduisent très bien, mais dès qu'ils eurent surmonté leur peur et le mal de mer, ils se mirent à faire beaucoup de bruit. Nous en avons quatre qui sont morts. La plupart d'entre eux sont gras et de bonne humeur. Tous les matins on les lave dans de grands baquets, et on les arrose des pieds à la tête. Je pense qu'ils n'ont jamais été autant lavés auparavant. Beaucoup sont couverts de *gale* (10). Je crois que tous en souffrent plus ou moins. »

Traduit d'une lettre à sa femme et cité dans l'ouvrage de BEACHEY  
*The slave trade of Eastern Africa*, 1976, p. 87.

## VOCABULAIRE

1. — **Avalanche** : masse de terre (ou de neige dans les pays froids) qui se détache brutalement d'un versant. Elle résulte de la formation de ruptures dans cette masse de terre : les facteurs qui interviennent sont l'épaisseur, la cohésion interne, et l'état de la surface du roc sous-jacent.
2. — **Cataclysm** : bouleversement important à la surface du globe terrestre. Signifie aussi catastrophe, désastre.
3. — **Rester gravé** : dans un sens figuré, imprimer, fixer fortement dans la mémoire, par allusion à une figure ou caractère qui a été tracé il y a longtemps sur un métal, du bois ou de la pierre.
4. — **Détresse** : angoisse causée par un sentiment d'abandon et d'impuissance. Situation misérable ou très malheureuse.
5. — **Croisière** : action de circuler en mer en surveillant ce qui se passe. Par extension, ensemble des navires qui participent à la surveillance d'une zone.
6. — **Contingent** : effectif d'individus, ou troupe, choisis pour un travail ou un service militaire.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

7. — **Canal de Suez** : voie d'eau mettant en relation la Méditerranée orientale et la mer Rouge à travers le territoire égyptien. Long de 161 km, entre Port-Saïd au Nord et Suez au Sud, il fut réalisé de 1859 à 1869 par le Français F. de LESSEPS.
8. — **Ouragan** : tempête très violente où la vitesse du vent dépasse 120 km/h.
9. — **Glissement de terrain** : déplacement d'un paquet de couche de terre sur un versant, sans bouleversement (à la différence d'un éboulement ou d'une avalanche). Il résulte de la lubrification d'une couche de terre par l'eau.
10. — **Gale** : maladie contagieuse de la peau, produite par la présence sous l'épiderme d'un parasite animal. Elle est accompagnée de vives démangeaisons. On la soigne avec des insecticides.

## RÉSUMÉ

*Le 12 octobre 1862, une tempête ruina nos îles et notamment la ville de Victoria.*

*Cependant le courage et le travail firent relever assez rapidement les ruines d'autant que notre pays recevait pour la dernière fois un gros contingent d'immigrants.*

## Chapitre XIX

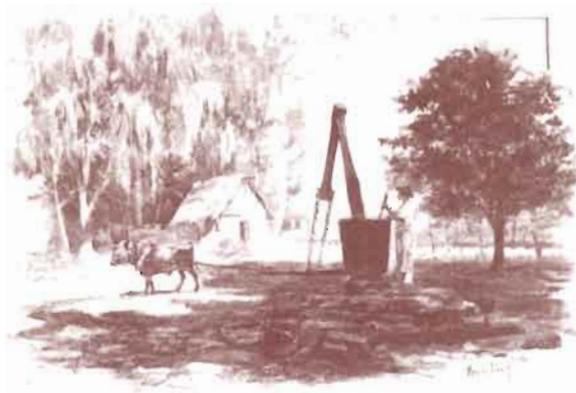
# ***Un renouveau économique***

### **a) Vers la grande culture**

Après le *marasme* (1) du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle un redressement agricole allait s'ouvrir pour notre pays. Il allait trouver son apogée au changement de siècle.

Les arrivées « d'Africains libérés » continuèrent de stimuler les travaux agricoles. Protégés par un *magistrat* (2) (à partir de 1874), qui leur rendait visite à périodes régulières sur les propriétés, ces hommes et ces femmes s'intégrèrent rapidement aux Seychellois et, comme ces derniers, ils préférèrent travailler par le « système de la moitié », par exemple une semaine pour le propriétaire, une semaine pour eux. Ce métayage avait aussi l'agrément des propriétaires pauvres qui ne pouvaient payer des gages en argent.

Dans les années 1870, la production principale était toujours l'huile de coco, justifiant cette phrase : « Le travail dans les propriétés est en général fait à la tâche et consiste à ramasser des noix de coco, faire des trous pour planter des cocotiers, préparer le coprah pour le moulin, faire de l'huile de noix de coco et nettoyer autour des cocotiers ».



***Moulin à huile***

En 1875, le commissaire civil en chef SALMON estimait à un million le nombre de cocotiers pour l'archipel. Cependant, une maladie commençait à se manifester dans certaines cocoteraies et pour la première fois « près de 100 acres (40 hectares) de vanilliers, contenant environ 150 000 pieds, ont été récemment plantés sur l'île de Mahé ».

A partir de cette date et pendant plus de vingt ans, les produits du coco et de la vanille allaient assurer un développement agricole remarquable. D'autres produits, en plus petites quantités, prospérèrent aussi : le cacao, le café, la girofle.

1899 marqua l'année record. La vanille avait même détrôné les produits du cocotier ! Elle était devenue le produit vedette. « La prospérité des Seychelles dépend pratiquement d'elle », écrit l'administrateur E.B. SWEET-ESCOTT. Qu'on en juge par les chiffres des principales exportations :

- 1 338 720 Rps pour la vanille
- 442 284 Rps pour les produits du cocotier (huile, noix et savon)
- 30 859 Rps pour les écailles de tortue
- 19 400 Rps pour le guano
- 5 049 Rps pour le cacao.



*Sécherie de vanille*

En 1897, on fêta le jubilé de la Reine Victoria. Cela faisait 60 ans qu'elle régnait sur ses sujets du monde entier. Les « Africains libérés » et leurs descendants — 2 000 environ — allèrent devant le palais du Gouvernement et exprimèrent leur « joie », nous dit la chronique. Connaissaient-ils vraiment le sens de leur démarche, les avait-on conseillés ? Quoi qu'il en soit, ils symbolisaient la réussite d'une dépendance qui avait souffert et qui, par son travail, était en train de rattraper son retard économique.

Mahé avait son dépôt de charbon pour les *steamers* européens et les navires de Sa Majesté. Des phares signalaient les passes (depuis 1872 pour Victoria, depuis 1883

pour Denis). Le câble du *télégraphe* (3) nous reliait à Londres, par Zanzibar, en 1893. Un petit hôpital fonctionnait à Mont-Fleuri depuis 1875. Le *Long Pier* se construisait, tandis qu'un hôtel enfin acceptable — celui de l'Equateur — était ouvert. Les chemins devenaient des routes et « n'étaient plus comme les lits des torrents », tels que les avait vus le peintre Marianne NORTH en 1883.

Un commandant de navire français pouvait écrire en 1895 : « Je n'avais pas vu les Seychelles depuis quinze ans et à l'encontre des constatations que j'ai dû faire dans nos propres colonies, j'y ai remarqué des progrès considérables. La ville toujours coquette s'est beaucoup étendue, les revenus ont doublé depuis 1881 ».

La dépendance comptait, en 1860 : 7 500 habitants, en 1870 : 10 000, en 1880 : 14 000, en 1890 : près de 16 000, en 1900 : près de 20 000. Les chiffres de population indiquaient eux aussi que l'économie était florissante.

Un nouvel ensemble économique prenait place, basé sur cette richesse agricole. Mahé n'était plus seule à prospérer, les autres îles de notre archipel commençaient à être développées.

## **b) La participation de l'ensemble des îles**

Certaines de nos îles plus ou moins éloignées avaient déjà été modifiées par l'homme, mais elles n'étaient qu'une minorité et cela avait été le fait de Mauriciens.

A partir de 1880, nos îles éloignées furent de nouveau officiellement reconnues comme seychelloises. Une ordonnance du 23 septembre 1881 édictée par le gouverneur de Maurice, marqua avec solennité l'intérêt que l'on commençait à porter à ces terres presque vierges.

Certaines reçurent alors des installations permanentes. Le Gouvernement loua certaines d'entre elles à des hommes d'affaires seychellois, soit pour créer des cocoteraies (Félicité, Poivre, Providence), soit pour développer la pêche (Amirantes, Aldabra), soit pour extraire le guano (Bird, Amirantes, Cosmoledo).

Denis fut doté d'un phare plus moderne... La Digue eut un *dispensaire* (4), des chemins, des ponts, qu'elle attendait depuis longtemps. La vanille y apparut comme « une moisson d'or »... Praslin obtint aussi de bons chemins ; la population « s'est accrue aujourd'hui à tel point qu'une mission a été fondée par les capucins et qu'un poste de médecin et de juge de paix, ainsi qu'une station de police, sont créés »... Silhouette mélangeait de la manière « la plus agréable les arbres, les arbustes, les plantes. La vanille serpente à terre ou grimpe au haut des arbres, et l'oranger y donne des fruits plus beaux, plus aromatiques, et plus succulents que dans tout l'archipel »...

Ces descriptions de la nouvelle prospérité étaient nombreuses, malheureusement elles ne doivent pas nous cacher les problèmes.

### e) *Les zones d'ombre*

Le renouveau économique ne profita pas à tout le monde. Combien parmi nos ancêtres eurent la misère comme unique compagne ! La femme du commissaire civil en chef BARKLY notait elle-même : « Les créoles sont très simples dans leurs goûts et vivent pratiquement de rien ». En 1890 un voyageur expliquait : « Faute de moyens de transport et de concurrence, quelques **accapareurs** (5) achètent pour rien les produits du pays ».

« Le manioc, le riz et quelques noix de coco forment la nourriture principale ».

voir  
DOCUMENT N° 2

ANASTAS, un Mauricien, remarquait en se promenant : « On arrive au pont qui traverse la rivière Saint-Louis... Quand on a passé le pont, on a d'un côté l'église anglicane, de l'autre le *General GORDON Square* avec son carré de gazon qui s'ouvre sur le panorama de la rade... Après viennent, sans ordre et pêle-mêle, des taudis et de hautes maisons peinturlurées ; là se heurtent la richesse et la misère. Quelques instants suffisent pour gagner une ruelle étroite, la rue Albert ; mais la longueur du faubourg n'est que d'un demi-kilomètre, et l'on a devant soi un amas d'appentis et de pauvres bâtisses... »

Oui, l'important, le dramatique, c'était bien la « richesse » de quelques-uns et la « misère » de beaucoup. Les « vié tantines » n'avaient souvent comme seule fortune que leur chapeau sur la « serviette nouée » et que leur « casaque » flottant sur la longue jupe...

Le journal *Le Réveil* notait en 1899 que « la principale maladie du pays est l'**anémie** (6), conséquence du régime débilant ». Ainsi les « dysenteries », les **épidémies** (7) décimaient fréquemment nos ancêtres. L'exemple le plus tragique fut l'épidémie de **variole** (8) de 1883 qui fit plusieurs centaines de morts : un bateau venant de Zanzibar avec un seul malade en fut la cause. Si la quarantaine fut mal respectée et les mesures sanitaires oubliées, les ravages rapides montrèrent que le terrain était malheureusement favorable.

L'ouverture en 1887 et la fermeture en 1892 de la *New Oriental Bank* attestent d'une autre manière une pauvreté fondamentale. L'essentiel était de survivre. Même l'ouverture de la Caisse d'Épargne (*Savings Bank*) en mars 1894 n'eut pas beaucoup de succès ; un employé du Gouvernement écrit que nos ancêtres n'avaient pas d'économies. Seuls certains commerçants d'origine indienne ou chinoise furent vraiment intéressés. En 1896, il n'y avait encore que 125 comptes ouverts.

En 1900, *Le Réveil* nous indique que pour Pâques, grâce à de nouveaux appareils, « on a bu glacé », qu'un « cinématographe perfectionné est arrivé » ! Mais combien pouvaient bénéficier de ces progrès que le journal célébrait avec fracas ?

La prospérité ne touchait qu'une minorité. Minorité qui se retrouvait aux fêtes du palais du Gouvernement, ou aux réceptions de quelques paquebots de passage, tandis que l'immense majorité travaillait durement. Grands planteurs et humbles laboureurs : l'opposition entre les deux groupes allait prendre naissance à cette époque, les premiers voulant encore et toujours des immigrants pour leurs propriétés, pour

les routes, pour le guano (quelques dizaines d'Indiens et de Mauriciens furent ainsi recrutés aux alentours de 1900), les seconds ne voulant pas se lier par un contrat qui leur rappelait les mauvais souvenirs de l'esclavage. La réaction coléreuse d'un lecteur du *Réveil* en dit long : « Les ramasseurs de coco ne travailleront bientôt que sous le régime béni du système de la moitié... A bientôt donc les cuisiniers qui ne s'emploieront qu'à la condition que les repas soient partagés ».

Le XX<sup>e</sup> siècle arrivait, des changements allaient encore se produire.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Fanny A. BARKLY, femme du commissaire civil en chef BARKLY.

*La vanille seychelloise.*

« Pratiquement l'ensemble de Mahé et de Praslin est consacré à la culture de la vanille.

Quand les *gousses* (9) ont été ramassées sur les vanilliers, on procède à l'ébouillantage en les plaçant dans un chaudron d'eau très chaude ; ensuite on les essuie soigneusement pour les sécher et on les place sur des étagères dans une pièce chaude, où elles sont laissées jusqu'à ce qu'elles soient devenues presque noires ou encore d'un brun foncé. Ceux qui ne possèdent pas de pièce chaude préparent la vanille en retournant les gousses tous les jours et en les plaçant dans des couvertures exposées au chaud soleil. Quand les gousses sont suffisamment séchées, on les place avec beaucoup de soin dans des boîtes en fer et on les y laisse pendant un certain temps, puis on en fait des petits paquets pour l'exportation. On trie les gousses de même longueur puis on les attache ensemble et on les remet dans des boîtes en fer... Les boîtes sont examinées tous les jours et les gousses défectueuses sont enlevées dès qu'elles sont détectées, de peur qu'elles ne contaminent les bonnes gousses. Ce n'est pas avant quatre ans écoulés, quand on est bien sûr qu'elles n'ont absolument aucun défaut, qu'elles sont préparées bien soigneusement, attachées avec des fibres de vanillier et considérées comme prêtes.

Pour simple que paraisse cette préparation, elle n'en nécessite pas moins beaucoup de soin et d'expérience pour produire un article de très bonne qualité qui se vende bien... Le vanillier est une liane avec des racines adventives dont les boutures atteignent une longueur de 60 à 90 cm et sont ensuite coupées et plantées. Quand ces boutures ont pris racine et quand les pieds commencent à pousser, on dispose des tuteurs en bois de capucin bien dur le long des rangées de vanilliers à intervalles réguliers et on entoure les plants de fil de fer et de barres. Les boutures ou, comme on les appelle, les « vanilles tiens » sont placées sur les fils de fer ou les barres et quand elles grandissent on les enroule autour, soigneusement mais sans trop serrer. Les pieds et les boutures se plantent à n'importe quel moment, mais de préférence après la saison des pluies, et fleurissent au bout de trois ans. Au Mexique, les fleurs du vanillier sont pollinisées par des insectes.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

Aux Seychelles elles doivent être fécondées, ou pour employer une expression en vogue ici, « mariées » artificiellement par l'homme. Chaque fleur doit subir ce procédé mais comme il faut beaucoup de doigté pour manier ces fleurs semblables à de la cire, on emploie pour cela des femmes et des enfants de préférence aux hommes. En temps voulu, la fleur tombe et à sa place il reste une grappe naissante de gousses de vanille qui s'allongent petit à petit jusqu'à ce qu'elles atteignent le degré de maturité nécessaire pour la cueillette et la préparation... Le vanillier a besoin d'ombre et pousse parfaitement dans les terres hautes là où le sol est le plus riche. »

Traduit de son récit *From the Tropics to the North Sea*, 1883.

### DOCUMENT N° 2

#### *Vie quotidienne.*

« La nourriture de base est maintenant le riz et presque tous les **foyers** (10) ont maintenant du riz pour au moins un repas par jour. Mais la configuration montagneuse de ces îles, aux pentes rocheuses escarpées, ne permet pas la culture du riz sur une grande échelle : les quelques marécages et marais où le riz était jadis cultivé étant maintenant consacrés à d'autres cultures. On ne cultive plus maintenant de riz sur ces îles et l'ensemble est importé d'Inde ou d'Indochine ; la quantité totale importée en 1903 ayant été de 2 276 tonnes.

Les denrées alimentaires produites localement sont le manioc (cassave), les noix de coco et le fruit à pain, avec en plus le porc, le poisson et la tortue. Les porcs nourris au fruit à pain sont nombreux et de bonne qualité ; la mer produit une quantité abondante et variée de poissons et de tortues. Le poisson est salé en grande quantité parmi les îles éloignées et est consommé dans tous les foyers. On n'élève que quelques têtes de bétail dans ces îles, surtout pour le trait ou le lait, car il n'y a pas beaucoup de bonnes prairies. Pratiquement, on mange rarement du bœuf : le mouton est presque inconnu. Mais néanmoins, un régime sans viande profite bien aux Seychellois qui sont actifs et d'apparence robuste ».

Traduit du *Rapport colonial* pour l'année 1903.

## VOCABULAIRE

1. — **Marasme** : ralentissement très net de l'activité économique et commerciale.
2. — **Magistrat** : fonctionnaire ou officier civil investi d'une autorité juridictionnelle, administrative ou politique. Ici, le magistrat est un juge qui vérifie si le travail dans les îles éloignées est conforme aux lois.
3. — **Télégraphe** : dispositif permettant de communiquer rapidement et à distance des nouvelles, des avis et des dépêches. Il s'agit ici de télégraphe électrique, où l'information est transformée en signaux électriques par modulation, et restituée par des organes appropriés. Ce système a reçu le nom de son inventeur américain, MORSE.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

4. — **Dispensaire** : établissement médical de diagnostic, de prévention et de petits soins dont les services sont gratuits ou peu coûteux.
5. — **Accapareur** : personne qui amasse ou garde un objet en grandes quantités pour en attendre la rareté et le vendre bien plus cher. On dira aussi spéculateur.
6. — **Anémie** : affaiblissement, dépression d'une personne ou d'un phénomène.
7. — **Epidémie** : maladie ou affection qui frappe tout à coup un grand nombre de personnes d'une même localité, d'une même région ou d'un même pays. Les épidémies les plus violentes ont été : la peste, le choléra, la variole et la grippe. De nos jours, les grandes épidémies deviennent de plus en plus rares, car aussitôt leur foyer déposé, tous les moyens sont mis en œuvre (désinfection, vaccination, etc.) pour le localiser et l'éteindre.
8. — **Variole** : maladie infectieuse, extrêmement contagieuse et épidermique, due à un virus et caractérisée par une éruption boutonneuse accompagnée de symptômes généraux plus ou moins graves (fièvre... allant jusqu'à la mort). On dit aussi « petite vérole ». La meilleure garantie est la vaccination que l'on doit faire périodiquement.
9. — **Gousse** : fruit longiligne du vanillier.
10. — **Foyer** : lieu où l'on fait le feu, et par extension la maison, la famille, les personnes qui sont sous la tutelle de son chef.

## RÉSUMÉ

*A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un redressement économique se produisit. Les produits du cocotier et la vanille assurèrent l'essentiel des exportations.*

*Pour la première fois, les principales des îles éloignées furent développées grâce au guano, à la pêche et aux cocoteraies.*

*Cependant cette prospérité n'intéressa qu'une minorité, celle de grands planteurs.*

# ***La colonie des Seychelles***

### **a) De la dépendance à la colonie**

Depuis le début de l'occupation britannique, on s'était rendu compte que la tutelle de l'île Maurice n'était pas adéquate. La lenteur des prises de décision par l'autorité extérieure était préjudiciable à nos intérêts, à notre vie quotidienne. Il n'est qu'à relire les chapitres précédents.

En 1871, le gouverneur GORDON trouva la domination de Maurice « absurde » ; il était lui-même le gouverneur de l'île Maurice ! Les changements politiques se firent là encore au ralenti. Il fallut trente ans — une génération — pour arriver au statut de **Colonie** (1) de la Couronne relevant directement du *Colonial Office* de Londres.

La première amélioration eut lieu en 1872. Nous fûmes alors séparés financièrement de Maurice. Le **budget** (2) des Seychelles avec ses revenus (comme les taxes douanières, les droits pour le port), et ses dépenses (comme le paiement des salaires des policiers, l'entretien des phares) était préparé, décidé par le fonctionnaire britannique aux Seychelles et non plus à Maurice, le chef de l'administration coloniale — le « Secrétaire d'Etat pour les Colonies » à Londres — gardant toujours en fin de compte le pouvoir de le modifier...

Le représentant de la Reine eut alors le titre de « Commissaire Civil en Chef » (W. FRANKLIN, 1868-1874 ; C. SALMON, 1874-1879 ; A. HAVELOCK, 1879-1880 ; F. BLUNT, 1880-1881 ; A. BARKLY, 1882-1888). Un « Conseil des Commissaires Civils » l'aïda dans sa tâche. En 1874 et en 1882, ses pouvoirs furent encore élargis « eu égard à la distance qui sépare Maurice des Seychelles et au fait que celle-ci entraîne une entrave à l'administration efficace des Seychelles ».

En 1888, une autre augmentation des responsabilités fut accordée, avec un nouveau titre, celui « d'Administrateur » (T. GRIFFITH, 1889-1895 ; H.C. STEWART, 1895-1899 ; E. SWEET-ESCOTT, 1899-1903). Le Conseil des Commissaires Civils devenait « Conseil législatif » quand il **légiférait** (3), et « Conseil exécutif » quand il appliquait la loi. Sous la présidence de l'administrateur, ces conseils étaient composés de six personnes, trois « officiels », c'est-à-dire des fonctionnaires britanniques, trois « non-officiels », c'est-à-dire des **notables** (4) seychellois. Arrêtons-nous sur ce détail : c'était la première fois que des Seychellois, depuis l'arrivée des Britanniques, pouvaient avoir « voix au chapitre », encore étaient-ils nommés et non élus, et quand l'un d'entre eux se retira en 1899, il fut remplacé par « un parfait gentilhomme anglais fixé ici depuis plusieurs années ». *Le Réveil* pouvait écrire dans son numéro du 15 décembre 1899 : « Nous ne pouvons admettre que le Gouvernement n'ait pu

trouver parmi les Seychellois un homme digne et capable de siéger au Conseil législatif de ce pays ».

En 1897 et en 1901, il y eut une nouvelle extension des pouvoirs. Ne fallait-il pas six mois pour obtenir une réponse de Londres à une demande qui devait transiter par Maurice !

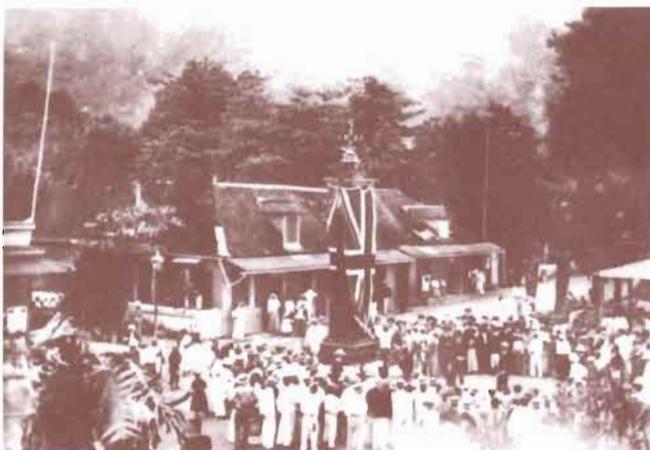
Avec l'administrateur SWEET-ESCOTT, notre pays trouva un ardent défenseur de l'idée de la séparation totale. Pour lui, « le peuple des Seychelles » formait une **entité** (5) qui ne devait être confondue avec aucune autre.

Par lettres patentes du 31 août 1903, le nouveau Roi (Edouard VII) accordait le statut de colonie aux Seychelles. Le 9 novembre suivant, SWEET-ESCOTT en fit la proclamation officielle à Victoria. Il devint ainsi le premier « Gouverneur et Commandant en Chef de la colonie des Seychelles » (1903-1904). Le 11 novembre 1903, l'*H.M.S. Pearl* tira dix-neuf coups de canon, les cloches carillonnèrent... Notre destin venait de franchir une étape importante.

Un monument rappelle encore cette année 1903 : la Tour de l'Horloge (*Clock Tower*) de notre capitale, inaugurée le 1<sup>er</sup> avril à la mémoire de la Reine Victoria qui était décédée en 1901.

Une autre construction marqua la promotion des Seychelles comme colonie : la deuxième *Government House* qui fut terminée en 1913.

Imposante, à un étage, elle symbolisa le nouveau pouvoir des représentants de Sa Majesté. Pouvoir sans partage, comme le gouverneur DAVIDSON (1904-1912) le reconnaissait lui-même : « Le gouverneur nomme tous les membres des Conseils et Comités officiels. Il ne semble pas y avoir de désir d'introduire le principe de l'élection. Sur toutes les questions d'intérêt général, des personnalités représentatives sont consultées par le Gouvernement. Des Comités composés surtout de non-officiels sont créés pour avis ou pour des problèmes spécifiques ».

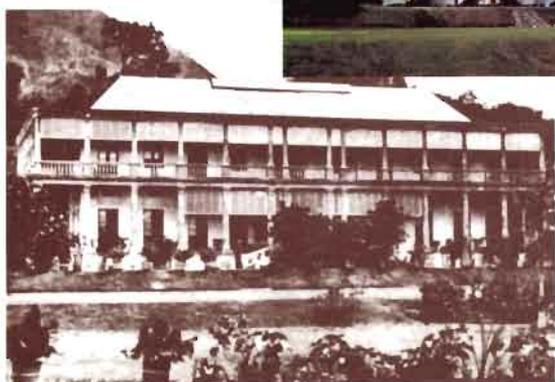


*Jour d'inauguration*

## **b) Reconversions économiques**

L'agriculture dut opérer une nouvelle transformation. « La période anormale de prospérité prit fin en 1902 », comme l'écrit DAVIDSON dans son rapport colonial de 1905.

Government House *devenue* State House *actuelle*



Government House *il y a 70 ans*

*Première* Government House

Les cours de la vanille s'effondrèrent sur les marchés européens. En janvier 1906, le kilo de vanille ne valait plus que 5 Rps, au lieu de 33 en 1900. Un substitut artificiel, la vanilline, qui coûtait vingt fois moins, remplaçait soudainement les productions tropicales. SWEET-ESCOTT avait déjà pris des précautions en encourageant de nouvelles cultures (cacao, hévéa), en créant un jardin botanique (*botanic station*), une *pépinière* (6) à cocotiers, des expositions agricoles (en 1901 et 1903), mais le choc fut brutal.

La sécheresse exceptionnelle de 1904 ne fit que précipiter le mouvement. « La pauvreté profonde » était tellement « universelle », comme l'écrit encore DAVIDSON, que les importations de riz de l'Inde chutèrent de près de 30 %.

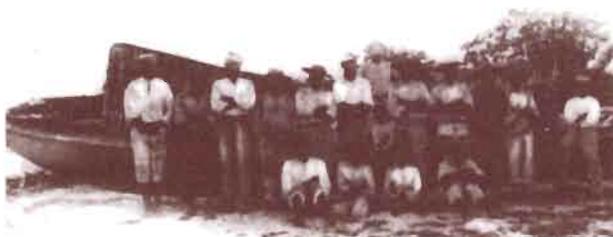
Le cocotier reprit la première place et ce renversement eut une conséquence sociale grave car, si la vanille appartenait à beaucoup de petits propriétaires, le cocotier était surtout le fait des grands planteurs. Les premiers, ruinés, vinrent grossir la main-d'œuvre des plus importantes plantations. Les uns étaient plus pauvres, les autres plus riches...

L'huile, qui avait été la principale production du cocotier, céda la place au *coprah* (7) à partir de 1906. Celui-ci devenait la « forme la plus lucrative pour exporter ».

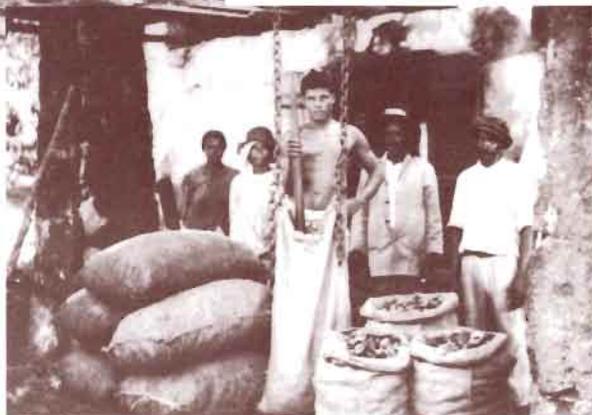
## HISTOIRE DES SEYCHELLES

La situation économique se rétablit en 1909. Par les prix européens, les cocoteraies bénéficièrent alors d'une « position exceptionnellement bonne ». Le coprah était devenu la nouvelle richesse des Seychelles, aussi bien à Mahé que dans les îles périphériques.

*Group of laborers at Astove Island, 1907*  
*A. J. F. [?]*



*Laboureurs à Astove*



*Manipulation du coprah*

voir DOCUMENT N° 3 Il était suivi par le guano des Amirantes, de Plate, et surtout de Saint-Pierre ; sur cette dernière île une entreprise — le *Mahé Syndicate* — commençait à travailler industriellement.

voir DOCUMENT N° 4 La préparation des « huiles essentielles », avec principalement la cannelle (pour la première fois exportée en 1908), prenait son extension avec les usines de Sans Souci (1907) et de Barbarons (1913).

« La moisson de la mer », avec notamment la pêche à la tortue et même la chasse à la baleine (par une société écossaise), donna un supplément de recettes.

A la veille de la première guerre mondiale, notre pays avait retrouvé une prospérité certaine. En 1911, une agence de la Banque Commerciale (*Commercial Bank*) de Maurice avait ouvert ses portes. Les comptes à la Caisse d'Épargne n'avaient jamais été aussi nombreux : en 1913 ils atteignirent le chiffre de 388. Les routes les plus

nécessaires étaient qualifiées « d'excellentes ». Les bateaux européens embarquaient nos récoltes, les Messageries Maritimes pour les Français, la *Deutsche Ost-Afrika Linie* pour les Allemands et la *British India* pour les Britanniques.

Les écoles — la plupart privées et aidées — accueillait près de 3 000 élèves, tandis que D. HERMITTE partait étudier la médecine à l'Université d'Edimbourg. Il allait être le premier médecin seychellois à revenir dans son pays... Le chiffre de 24 000 habitants, en 1914, témoignait de la vitalité de notre pays.

La nouvelle colonie des Seychelles semblait avoir surmonté avec succès ses quelques années d'existence, quand un événement lointain vint modifier le cours de son histoire, la première guerre mondiale.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

H. Mc GAW, historien et archiviste seychellois.

#### *Colonie nouvelle.*

« Par lettres patentes délivrées en vertu de l'Ordonnance en Conseil du 31 août 1903, le Roi (Edouard VII) consentit à accorder le statut de colonie séparée aux Seychelles, qui seraient connues et désignées sous le nom de colonie des Seychelles, et à créer pour celle-ci le poste de gouverneur et de commandant en chef. Les lettres patentes, les instructions royales et la commission instituèrent Monsieur (plus tard « Sir ») E.B. SWEET-ESCOTT, Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, premier gouverneur et commandant en chef. La création du Conseil des Seychelles fut proclamée le 9 novembre (date de l'anniversaire du Roi) et Monsieur SWEET-ESCOTT prêta serment dans ses nouvelles fonctions. A la même date furent publiées les trois ordonnances en Conseil suivantes :

1. Ordonnance en Conseil de 1903 sur le corps législatif des Seychelles ;
2. Ordonnance en Conseil de 1903 sur le système judiciaire des Seychelles ;
3. Ordonnance en Conseil de 1903 sur les crimes capitaux aux Seychelles.

La promotion des îles Seychelles au rang de colonie séparée fut accueillie avec beaucoup d'enthousiasme et le gouverneur reçut de nombreuses déclarations de loyauté de la part des membres non-officiels du Conseil législatif, du clergé catholique romain, du clergé et des fidèles de l'Eglise anglicane, des conseils locaux du district central, de Mahé-Sud, de Praslin et La Digue, de la communauté indienne, des frères maristes, de l'Office de l'Agriculture, de la Commission de l'Education, etc.

Les derniers liens administratifs avec Maurice avait été rompus. Seul demeurait le droit, dans certaines affaires, de faire appel des décisions de la Cour suprême des Seychelles devant la Cour suprême de Maurice. Un dernier recours était possible devant le Conseil privé du Roi à Londres.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

Les Seychelles continuèrent à être une colonie de la Couronne, administrée par le gouverneur assisté par le Conseil exécutif. Le secrétaire d'Etat aux Colonies est l'autorité métropolitaine responsable ».

Extrait de son article (en collaboration avec J. GARCIN) intitulé  
« Histoire constitutionnelle et politique des Seychelles... »  
dans *Revue juridique, politique...*, 1978.

### DOCUMENT N° 2

E. SWEET-ESCOTT, gouverneur des Seychelles.

*Un gouverneur prévoyant.*

« Dans ma troisième allocution annuelle devant le Conseil législatif prononcée le 5 décembre 1901, j'ai une fois de plus attiré l'attention dans les termes suivants sur la nécessité d'accroître la culture d'autres produits que la vanille :

« La création cette année du Jardin botanique a été suivie d'une exposition agricole et industrielle qui a duré trois jours et s'est avérée un succès sans réserves. Quand je vois combien les Seychelles dépendent de la vanille comme activité de base et combien les exportations de vanille sont variables, je suis plus que jamais convaincu de l'urgente nécessité de développer d'autres produits agricoles d'une bonne valeur économique. Le climat des Seychelles semble être particulièrement bien adapté à la culture du cacao et du caoutchouc, tandis que le traitement scientifique des plantations de cocotiers doit, selon les experts, entraîner un rendement amélioré. En créant un Jardin botanique et en plaçant à sa tête un fonctionnaire compétent, et en établissant une Commission de l'Agriculture, le gouvernement, grâce à votre soutien, a fait ce qui était en son pouvoir. C'est maintenant aux planteurs qu'il appartient de saisir les occasions qui leur sont désormais offertes ». A ces remarques, le Conseil législatif répondit :

« Nous sommes très conscients de la nécessité d'encourager le traitement scientifique des plantations de cocotiers et la culture de produits agricoles autres que la vanille. Nous espérons que les planteurs tireront tout le profit que leur offre le Jardin botanique ».

Traduit de sa lettre du 25 mars 1904 au Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

### DOCUMENT N° 3

A. TONNET, magistrat mauricien.

*Visite ordinaire.*

« J'ai quitté l'île Alphonse le 24 avril 1906 à 18 heures et suis arrivé à Marie-Louise le 26 à midi...

Marie-Louise est basse et sablonneuse avec un soubassement corallien. Elle est en partie recouverte de buissons et de petits cocotiers.

L'île a deux **concessionnaires** (8) :

Monsieur Louis SOUCHON pour l'extraction du guano et le Capitaine JOUANIS pour la culture de l'île.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

Au cours de ma dernière visite à Marie-Louise le 21 octobre dernier, Monsieur SOUCHON a expédié 1 500 tonnes de guano à bord du *Sydneyham* et le 26 du mois dernier j'ai trouvé quelque 1 200 tonnes sous le hangar prêtes à être expédiées. J'estime qu'il en reste environ 20 000 tonnes sur l'île.

Les hommes du Capitaine JOUANIS sont actuellement employés à faire des trous pour les plantations de cocotiers ; il y a pour le moment quelque 800 arbres en pleine maturité, qui semblent avoir été plantés il y a environ trois ou quatre ans. Mon informateur est feu Monsieur Harold BATY.

### *Population*

Chez Monsieur JOUANIS		Chez Monsieur SOUCHON	
Hommes .....	21	Hommes .....	43
Femmes .....	3	Femmes .....	9
Enfants .....	6	Enfants .....	4
Total		Total	
	30		56

Tout le monde dans cette île semble jouir d'une bonne santé sauf un homme qui s'est foulé le pied droit accidentellement...

### *Hôpitaux et prisons*

Aucun d'entre eux ne respecte la loi.

Le Capitaine JOUANIS m'a informé qu'une prison serait bientôt construite et il m'a montré une maison vide qu'il va transformer en hôpital...

### *Salaires*

Chez Monsieur JOUANIS		Chez Monsieur SOUCHON	
1 régisseur .....	30 Rps	1 régisseur .....	100 Rps
3 contremaîtres à Rps 20.....	60	2 contremaîtres à Rps 40.....	80
1 homme .....	12	1 contremaître .....	15
2 hommes .....	20	5 hommes .....	50
8 hommes .....	64	22 hommes .....	176
1 homme .....	7	11 hommes .....	77
5 hommes .....	25	1 homme .....	6
		1 enfant .....	3
Total		Total	
	218 Rps		507 Rps

### *Vivres*

a) Chez Monsieur SOUCHON, la quantité de vivres distribués chaque semaine est de 471 livres de riz, un sac de lentilles, un sac de sel et un baril d'huile en réserve ; un bateau chargé de provisions était attendu tous les jours.

b) Pour le Capitaine JOUANIS, la fourniture hebdomadaire de vivres est de 195 livres de riz et il y a 13 sacs de riz, 2 sacs de lentilles, 5 sacs de sel et un baril d'huile en réserve.

Des deux côtés, les hommes ont le droit de pêcher pour leur propre compte.

### *Logement*

Les logements fournis aussi bien par Monsieur SOUCHON que Monsieur JOUANIS sont suffisants, six cases de 6 mètres de long chacune sont actuellement en construction chez Monsieur SOUCHON.

*Magasins*

Il y a deux magasins différents sur l'île avec des marchandises vendues 10 % plus cher qu'à Mahé.

*Revendications*

Il n'y a pas eu de revendications exprimées par les hommes des deux côtés.

*Plaignants*

Quatre plaintes m'ont été présentées

- 1° pour voies de fait,
- 2° pour vol de maïs,
- 3° pour vol de maïs,
- 4° pour vol d'oiseaux.

Ai quitté l'île de Marie-Louise le 26 avril à 15 h et suis arrivé à Mahé le troisième jour de mai.

Anse Royale  
8 mai 1906

A. TONNET  
Magistrat en mission »

Traduit de son rapport de magistrat visitant les îles éloignées, 8 mai 1906.

DOCUMENT N° 4

R. DUPONT, directeur du Jardin botanique de 1901 à 1921.

*Changement agricole.*

« Après l'avalissement des marchés de la vanille, il a bien fallu s'adonner à de nouvelles industries, aux Seychelles. La culture du cocotier, qui n'exige qu'un faible personnel, malgré les améliorations dont elle a été l'objet depuis quelques années, devenait insuffisante pour donner de l'occupation à tous les laboureurs du pays. C'est alors que le Gouvernement a songé à recommander la culture et l'exploitation des plantes à parfum. Des essais de laboratoire, commencés en 1902, avaient fait voir dès ce moment que cette industrie nouvelle pouvait être suffisamment rémunératrice. Grâce aux encouragements reçus de toutes parts, principalement de l'Institut Impérial de Londres, où de nombreux *échantillons* (9) furent examinés à cette époque, et des principaux acheteurs de produits de parfumerie et de savonnerie en Europe, on s'est d'abord adonné à l'exploitation d'une plante qui poussait à l'état sauvage à Mahé et à Silhouette, après avoir été introduite par POIVRE en 1770. C'était le cannellier de Ceylan. Cet arbuste avait envahi toutes les montagnes et avait servi comme tuteur dans les vanilleries. Il était même exploité autrefois comme bois de construction et fournissait à la menuiserie des planches veinées de noir très belles, mais peu durables. En raison de la grande différence qu'il y a entre l'essence provenant de l'écorce, qui se vend à l'once, et celle provenant des feuilles, qui se vend à la livre, on s'était d'abord attaché à la préparation de l'huile d'écorce. Malheureusement cette huile était de qualité inférieure en comparaison de l'huile de Ceylan, qui provenait de jeunes arbres cultivés, alors que les cannelliers sauvages des Seychelles fournissaient une écorce spongieuse, épaisse, que l'on détachait avec un maillet, d'autant plus facilement des troncs des arbres que ceux-ci étaient plus âgés. Les vieilles

écorces étant cependant très recherchées sur les marchés de l'Europe, qui en consomment de grandes quantités dans les épiceries, et aussi pour fabriquer, dit-on, de l'*encens* (10) et surtout pour sophistiquer les jeunes écorces, l'on se mit bien vite à exporter les écorces telles quelles, au lieu de les distiller. Les arbres âgés fournissaient individuellement jusqu'à 100 livres d'écorce ; ce sont ceux-là surtout qui étaient exploités avec un grand profit. La production des écorces atteignit annuellement 1 092 tonnes vers 1915. De 1905 à 1915 les Seychelles exportèrent une quantité d'écorce d'une valeur totale de plus de 1 million de Roupies. Il est rare, dans un petit pays, de tirer en si peu de temps un avantage aussi considérable d'une plante de la brousse ».

Extrait de son ouvrage *L'archipel des Seychelles*, 1938.

## VOCABULAIRE

1. — **Colonie** : territoire occupé et administré par une nation en dehors de ses frontières et demeurant attaché à cette métropole par des liens étroits. Dans le cas de notre pays, les pouvoirs étaient tous détenus par le gouverneur et ses adjoints, qui étaient fonctionnaires responsables devant leur administration (le *Colonial Office* à Londres).
2. — **Budget** : acte officiel par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles d'un Etat, d'une colonie ou d'une autre collectivité. Par analogie, ensemble des recettes et des dépenses d'une famille, d'un groupement ou d'une entreprise.
3. — **Légiférer** : établir des lois, dicter des règles en diverses matières.
4. — **Notable** : celui qui occupe un rang important par ses fonctions ou sa fortune dans l'ensemble social. Il se définit par un ensemble de qualités (fortune matériellement visible, naissance dans une famille déjà connue, moralité sans tache) qui lui donnent sans titre officiel, une grande autorité à l'endroit où il est installé.
5. — **Entité** : objet considéré comme un être doué d'individualité. Il apparaît comme « un », et non plus comme l'addition de divers groupes.
6. — **Pépinière** : terrain où l'on fait germer et grandir des graines d'arbres en vue de leur multiplication ailleurs.
7. — **Coprah** : amande du coco débarrassée de sa coque, desséchée et prête à être moulue pour l'extraction de l'huile.
8. — **Concessionnaire** : titulaire d'une concession, c'est-à-dire d'un contrat par lequel l'administration charge un particulier d'exécuter un ouvrage ou d'assurer un service (ici la concession intéresse l'agriculture et l'extraction du guano).
9. — **Echantillon** : petite quantité d'un produit quelconque qui sert à apprécier la qualité du tout.
10. — **Encens** : produit extrait de diverses plantes d'origine africaine et asiatique. L'encens brûle en dégageant une odeur caractéristique qui le fait employer dans les cérémonies religieuses. L'origine de cette coutume vient des temps anciens pour contrecarrer les effets des démons (à qui on attribuait la maladie et la mort), dont les manifestations s'accompagnent d'odeurs nauséabondes. On prit ainsi l'habitude de brûler de l'encens dans les cérémonies.

## RÉSUMÉ

*Après un long cheminement juridique, la colonie des Seychelles naquit le 9 novembre 1903.*

*Ses débuts furent marqués par des reconversions agricoles : la vanille laissa la place au coprah tandis que la cannelle apparaissait.*

## Chapitre XXI

# ***Les Seychelles et la première guerre mondiale***

### **a) *L'impact de la guerre***

En 1914, la situation de l'Europe apparaissait comme très grave. Deux **blocs** (1) antagonistes, Grande-Bretagne-Russie-France et Allemagne-Autriche-Hongrie, créèrent, par le recours aux armements comme moyen de pression, un état de fait inquiétant.

Le 1<sup>er</sup> août, l'Allemagne déclarait la guerre à la Russie, et par le jeu des **alliances** (2), le conflit en quelques jours devenait européen.

D'abord limitées à une partie de l'Europe, les hostilités allaient s'étendre par les successives entrées en guerre de la Turquie (1914), de l'Italie et de la Bulgarie (1915), de la Roumanie et du Portugal (1916), à tout le continent, débordant même dans les territoires coloniaux africains et asiatiques. L'intervention des Etats-Unis en 1917 allait leur donner un caractère mondial. Elles allaient aboutir à un nouvel ordre politique international.

Le 4 août 1914, la **métropole** (3) était entrée en guerre contre l'Empereur d'Allemagne. Le gouverneur des Seychelles, C. O'BRIEN (1912-1918) avait pris toutes les précautions militaires possibles, mais il se retrouvait dans la situation de QUÉAU QUINSSY ; sa force principale était représentée par la police qui ne comptait que 76 hommes, force dérisoire donc, si un **croiseur** (4) ennemi voulait investir Victoria ; le danger était réel, puisqu'un jour — en 1916 — des pêcheurs découvrirent par hasard un croiseur allemand, le *Königsberg*, dans le lagon d'Aldabra.

Dès le début, le passage raréfié des *steamers* (et la ligne allemande avait cessé dès mars) montra que l'économie d'échange était bouleversée.

L'Europe n'acheta plus notre guano, seules Maurice et la Réunion nous en prirent ; encore y eut-il des difficultés de transport entre les Seychelles et les Mascareignes.

En quelques mois, les espoirs de 1913 furent anéantis. la désorganisation des marchés européens, la baisse des cours, engendrèrent chômage et pauvreté chez les plus humbles travailleurs. « La guerre a sévèrement affecté le revenu de la colonie » écrit O'BRIEN en 1915. La demande du général SMUTS, commandant en chef des Forces de l'Afrique de l'Est, datée du 29 octobre 1916, d'engager des hommes pour aider à l'effort de guerre, arriva à point nommé : « J'ai ici un besoin urgent de main-

voir  
DOCUMENT N° 1

d'œuvre supplémentaire à des fins militaires. Vous serais reconnaissant si vous pouviez nous aider. Il faut 5 000 travailleurs habitués au transport de marchandises sur la tête et travaux divers, ainsi que des hommes ayant l'expérience du travail de chargement et déchargement à quai si disponibles. Salaires offerts dix Rps par mois, équipement et nourriture. Souhaitable qu'ils soient groupés par équipes de vingt-cinq chacune sous la direction d'un chef, de préférence parlant anglais. De plus, du personnel européen, dans la proportion de deux officiers et dix sous-officiers pour mille, pourrait-il être fourni avec salaire approprié ? ».

Ainsi, par un tel télégramme, une colonie devait suivre aveuglément la politique et les ordres d'une métropole.

1 007 **volontaires** (5) répondirent à l'appel de l'armée. Certains ne furent pas acceptés, notamment pour des motifs médicaux, et 791 partirent en deux fois (en décembre 1916 et en février 1917) vers le continent africain voisin. Malheureusement, des maladies décimèrent notre *Seychelles Labour Force*. « 250 sont morts en Afrique orientale et il fut décidé de rapatrier les effectifs pour raison de santé. Comme la plupart des décès étaient dus à une dysenterie de type bacillaire très virulente et jusqu'à ce jour inconnue aux Seychelles, des mesures furent prises pour mettre ces hommes en quarantaine dès leur arrivée. La santé d'ensemble des hommes à leur arrivée s'est avérée loin d'être satisfaisante. Les principales maladies étaient la dysenterie, la pneumonie, la **malaria** (6) et le **béri-béri** (7). Vingt-cinq personnes sont mortes pendant la quarantaine. Au bout de quinze jours, les plus gravement atteints, quinze au total, furent transportés à l'hôpital et ceux qui restaient furent libérés de leur quarantaine. Peu après, la dysenterie bacillaire se déclara au sud de Mahé dans la famille d'un des porteurs rapatriés, mais les mesures rapides qui furent prises jugulèrent la maladie avant qu'elle n'ait eu le temps de se répandre davantage. Beaucoup de ces hommes continuent d'avoir des crises de paludisme et plusieurs souffrent d'ulcères purulents qui résistent beaucoup au traitement. En tout, il y eut 327 morts au sein du détachement, soit une mortalité de 41 % ».

Pourcentage de perte énorme ! La guerre lointaine venait d'endeuiller de nombreuses familles. Espérons que leur sacrifice ne fut pas inutile. Un historien a pu écrire que la guerre en Afrique orientale « procura d'appréciables satisfactions aux impérialismes européens. En 1922, la Société des Nations démembra l'Afrique orientale allemande, confiant le **mandat** (8) du Ruanda-Urundi à la Belgique qui l'incorporait au Congo et le reste du territoire baptisé Tanganyika passait en mandat à l'Angleterre. L'Afrique orientale britannique était réalisée ».

Un monument au cimetière de Mont-Fleuri rappelle la mémoire de nos compatriotes :

Traduction de l'inscription,

*« A la gloire de Dieu et en mémoire des hommes du Corps des Porteurs Seychellois qui ont risqué leur vie et sont morts pour leur Roi et leur Patrie en Afrique Orientale pendant les années de la Grande Guerre et dont les sépultures ne sont pas connues. »*



Au fil des mois, la situation devenait de plus en plus critique, les récoltes ne pouvant toujours partir pour l'Europe. En 1917, deux chargements de coprah seulement purent être exportés. La *British India* ne fut plus que l'unique compagnie à relâcher, et encore ses escales étaient-elles « très irrégulières ». La Banque Commerciale de Maurice dut fermer (en 1916)... La crise, la misère, s'installaient du fait de la guerre ; elles arrivèrent à leur paroxysme en 1918.

### **b) La détresse de 1918**

Les Seychelles furent littéralement asphyxiées par le manque de bateaux. Un seul chargement de coprah put partir. La pauvreté fut générale. Pour survivre, beaucoup durent commettre des larcins ou des vols de fruits, de récoltes, et les tribunaux compétents (*Criminal Courts*) eurent à juger 2 450 personnes. La population était de 24 572 habitants, ainsi 10 % furent obligés de recourir aux solutions les plus radicales. Le nouveau gouverneur E. FIENNES (1918-1921) ne s'y trompa pas ; il écrit : « Le travail des tribunaux s'est considérablement accru. On peut attribuer cela à une plus grande pauvreté due à une augmentation du coût de la vie, à une diminution des salaires et au chômage ».

La justice passait, sévère : 1 338 personnes furent incarcérées (au lieu de 875 en 1917). Les conditions économiques ne firent pas fléchir la rigueur des juges. Cette dureté venait de l'esprit du temps, elle venait aussi du fait que les Seychelles étaient déjà une prison.

Depuis de nombreuses années, en effet, des prisonniers politiques étaient retenus dans notre pays. Le premier avait été le sultan de Perak — un Malais — qui avait été retenu de 1877 à 1895. Puis le Roi PREMPEH des Ashanti — un Africain — lui avait



*Le Roi PREMPEH, sa suite et ses gardiens*

succédé en 1900 (il allait rester jusqu'en 1924) ; d'autres encore, comme le Roi de Buganda, et le Roi de Bunyoro. Leur bannissement dans nos îles était le résultat d'une politique colonialiste détestable.

Des Seychellois emprisonnés pour cause de misère, des étrangers déportés pour cause d'expansion coloniale : notre pays en 1918 était-il bien ce paradis que des voyageurs avaient remarqué quelques années plus tôt ? Aussi, la nouvelle de l'armistice (le 11 novembre 1918) fut-elle célébrée avec enthousiasme.

Le gouverneur connaissait les problèmes, mais pour améliorer la situation il aurait fallu aller vite, changer les structures. La joie du peuple allait-elle être déçue par l'après-guerre ? En Europe, la guerre avait coûté huit millions et demi de morts, accumulé les ruines et les dévastations. Les métropoles se devaient d'aider leurs colonies, mais le pouvaient-elles encore ?

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

A.W.T. WEBB, historien britannique.

*L'historien n'est pas d'accord.*

« ... A la réception de la requête, le Conseil exécutif fut immédiatement convoqué, et une réponse envoyée au général SMUTS pour dire que la colonie pourrait probablement fournir 750 volontaires. Un peu plus tard (le 8 décembre) une dépêche fut envoyée au Secrétaire d'Etat aux Colonies, dans laquelle le gouverneur faisait les observations suivantes, dont certaines apparaissent tristement matérialistes pour quiconque, comme l'auteur de ces lignes, a eu l'expérience du recrutement de l'Armée de KITCHENER en

Grande-Bretagne et plus tard de plusieurs unités spéciales en temps de guerre en Inde :

« En décidant du nombre d'hommes qui pourrait être envoyé, je pris en considération le fait qu'en temps normal, 400 à 500 hommes sont employés dans les îles éloignées. La plupart de ces hommes ont été renvoyés en raison de la guerre et ne peuvent trouver du travail à Mahé, car les planteurs locaux considèrent qu'ils ne leur donnent pas satisfaction. Les hommes étaient très désireux de partir au début quand les listes ont été ouvertes, mais, en raison de longs délais nécessaires pour obtenir des renseignements sur le transport, une partie de leur enthousiasme est tombée, mais j'espère encore être en mesure d'en envoyer 750.

Je pense que le départ de ces hommes sera une très bonne chose pour le pays. Il devrait maintenant y avoir assez de travail pour ceux qui restent et ceux qui ne veulent pas travailler à n'importe quel prix ne pourront pas dire qu'ils ne peuvent trouver du travail. De plus, ceux qui partent vont probablement prendre des leçons de discipline et de travail dont ils ont bien besoin, ce qui devrait avoir un effet profitable quand ils reviendront. »

Traduit de son livre *Story of Seychelles*, 1964.

## DOCUMENT N° 2

J. BRADLEY, médecin et historien britannique.

*Exil royal.*

« En 1894 PREMPEH attaqua avec succès les Nkoranzas qui s'étaient révoltés contre sa domination et menaça d'attaquer les Attabubus qui étaient sous protection britannique depuis 1890. Cette attaque fut évitée par l'envoi d'un détachement sous la direction de Sir Francis SCOTT et un *ultimatum* (9) fut envoyé à PREMPEH lui enjoignant de ne pas pénétrer en territoire britannique et d'accepter l'établissement d'une résidence officielle britannique à Kumasi.

PREMPEH ne donna pas de réponse catégorique à cet ultimatum mais envoya une délégation en Angleterre que le Ministère des Colonies refusa de recevoir.

En septembre 1895 un nouvel ultimatum fut envoyé à PREMPEH exigeant une réponse avant le 31 octobre. PREMPEH ne répondit pas et une expédition militaire dirigée par Sir Francis SCOTT marcha sur Kumasi qui fut prise sans résistance en janvier 1896. PREMPEH se soumit mais, comme il ne respectait pas les conditions qui lui avaient été imposées, avec la Reine Mère et plusieurs chefs, il fut amené sur la côte et gardé prisonnier au Château d'Elmina.

La mesure suivante fut sa déportation aux Seychelles où il arriva en septembre 1900, après qu'on eut rassemblé ses fidèles, qui furent eux aussi exilés et arrivèrent dans la colonie le 22 juin 1901.

PREMPEH arriva dans la colonie comme un potentat indigène non civilisé habillé de son costume tribal, ayant vraiment l'apparence d'un guerrier farouche, d'une intelligence bien supérieure à celle du Noir ordinaire. Beaucoup d'auteurs l'ont décrit comme un sauvage débauché, ignorant et assoiffé de sang, et en cela ils se sont complètement trompés, car, s'il n'était pas éduqué selon les critères européens, il avait néanmoins une personnalité saisissante et merveilleuse.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

Dans son propre entourage sa parole avait force de loi. Il était accompagné de son chef tribal, qui se tenait toujours derrière le Roi avec sa hache quand PREMPEH, assis sous une grande ombrelle d'apparat, tenait sa cour, écoutait les plaintes et jugeait sa suite. Il fut très surpris quand, ayant prononcé la peine capitale pour une faute grave, commise par l'un de ses propres esclaves, l'Inspecteur SMITH l'informa qu'elle était illégale et ne pourrait être appliquée.

Les deux Eglises (anglicane et catholique) envoyèrent leur prêtre lui rendre visite pour lui demander d'embrasser la foi chrétienne. PREMPEH demanda : « Quelle est la religion du Roi d'Angleterre ? » Aussitôt le pasteur anglican répondit « il appartient à mon Eglise ». « Oh ! » dit PREMPEH, « à mon avis, tous les rois devraient avoir la même religion, c'est pourquoi je donne mon adhésion à l'Eglise d'Angleterre et je veux bien suivre ses services. »

Traduit de son livre *The history of Seychelles*, 1940.

### DOCUMENT N° 3

Eustace FIENNES, baronnet, gouverneur.

*Vers la paix.*

« L'Armistice a été célébré avec beaucoup d'enthousiasme. La spontanéité des réjouissances le 11 novembre et les jours suivants faisait plaisir à voir.

La prospérité future de la Colonie dépend de notre capacité à exporter notre production régulièrement et à bon marché vers les marchés européens. Cette colonie est coupée du monde et il faut donc lui accorder des facilités d'expédition, sinon sa position économique et financière ira de mal en pis. On a exporté cette année une quantité considérable de coprah et d'autres produits et il y a des signes — lents mais certains — d'un retour progressif à la normale. Le *coût de la vie* (10) baisse lentement. »

Traduit du *Rapport colonial* pour l'année 1918.

## VOCABULAIRE

1. — **Bloc** : masse considérable et pesante. En politique, groupement de partis à l'intérieur d'un pays, qui s'allient pour constituer une majorité ; aussi ensemble de pays qui veulent se protéger contre un autre ensemble de pays adverses. Leur « bloc » exprime la force et la détermination de ces divers pays rassemblés.
2. — **Alliance** : acte par lequel des états, des partis ou des personnes contractent un engagement réciproque dans un but commun.
3. — **Métropole** : état (ou ville) considéré par rapport à ses colonies ou à ses territoires extérieurs.

4. — **Croiseur** : navire de guerre rapide, armé surtout de canons, et destiné à la surveillance en haute mer et à la protection d'une escadre.
5. — **Volontaire** : soldat qui a pris du service sans y être obligé (on dit aussi engagé volontaire).
6. — **Malaria** : appelée aussi paludisme : maladie infectieuse caractérisée par des accès de fièvre pouvant aboutir à la mort. La transmission de cette maladie se fait par l'anophèle (une catégorie de moustiques). C'est la découverte de la quinine qui a permis de lutter efficacement contre le paludisme en traitant les sujets malades et en protégeant les sujets sains par de petites doses préventives.
7. — **Béri-béri** : maladie due à l'absence d'une vitamine (B1) dans les aliments. L'effet de cette carence est une atteinte des nerfs. Le traitement consiste à administrer au malade des aliments riches en vitamine B1, comme le lait cru, le riz complet, des légumes frais ainsi que des médicaments.
8. — **Mandat** : en droit international, tutelle de durée limitée qui confère à la puissance mandataire des droits variables sur une colonie. Cette création juridique fut le fait de la Société des Nations, après la première guerre mondiale, elle intéressa les anciennes possessions allemandes.
9. — **Ultimatum** : acte par lequel un Etat somme un autre Etat de donner satisfaction à un certain nombre d'exigences, dans un délai très bref, faute de quoi la guerre naît automatiquement à l'expiration de ce délai. Par extension : décision irrévocable, proposition précise qui n'admet aucune contestation
10. — **Coût de la vie** : ensemble des dépenses exigées pour un individu ou une famille par le genre de vie qu'il mène. Les modifications de ces dépenses sont précieuses pour renseigner sur l'évolution du genre de vie en histoire.

## RÉSUMÉ

*Le conflit mondial de 1914-1918 eut pour conséquence d'asphyxier notre économie.*

*Un corps de « Volontaires » alla participer à l'effort de guerre en Afrique orientale.*

*En 1918 notre pays fut en pleine détresse, aussi l'annonce de la fin des hostilités laissa-t-elle espérer un retour à la vie normale.*

## Chapitre XXII

# L'entrée dans l'âge moderne

### a) Une économie fluctuante

Dans le rapport colonial de 1919, E. FIENNES notait que « l'ancienne prospérité » revenait lentement. Le journal *Le Réveil seychellois* écrivait le 12 février 1921 que « nous retournons à la **monoculture** (1) qui est notre vache maigre : le cocotier ». La vache n'était pas si « maigre » ; au long des années, le coprah allait assurer l'essentiel des exportations. Pendant près de dix ans, il allait valoir 350 Rps la tonne environ, ce qui était un prix honorable. En décembre 1925, le gouverneur BYRNE (1922-1927) pouvait affirmer au Conseil législatif que « le pays prospérait et que la prospérité semblait s'accroître tous les jours ». Un commentateur seychellois précisait : « Rien de plus vrai que la production agricole de notre colonie s'accroît d'année en année, les coprahs et les essences augmentent... Les essences de cannelle ont apporté un bon appoint à notre production agricole et les soins donnés à nos cocoteraies et à nos canneliers nous conduiront à une production plus grande. Cela tient à ce que nos habitants commencent à bien **fumer** (2) les terres ».

L'agriculture était devenue plus technique. Un conseiller britannique, AUCHINLECK, en 1921-1922, avait expliqué comment améliorer les récoltes, par exemple en « nettoyant systématiquement » les cocoteraies. Un autre expert, HORNELL, en 1926, avait lui aussi donné des conseils pour le développement de la pêche.

La **diversification** (3) des activités devint le maître mot. Il fallait « ne plus mettre les œufs dans le même panier ». La distillation des huiles essentielles en profita ; après la préparation du coprah, elle devint la deuxième industrie du pays. Cannelle et girofle, ainsi que patchouli, basilic, citronnelle, remplacèrent définitivement la récolte de la vanille. Le guano des îles éloignées représenta notre troisième richesse.

Ainsi en 1927 furent exportées :

- 1 348 913 Rps de coprah,
- 393 543 Rps d'huiles essentielles,
- 287 000 Rps de guano.



Huile de cannelle en fûts

Si nos parents logeaient pour la plupart « dans des petites cases faites à partir de feuilles de cocotiers », les plus économes d'entre eux construisaient des maisons en bois, couvertes de tôle galvanisée, comportant deux pièces et quelquefois une véranda ».

Pourtant les salaires ne permettaient aucune fantaisie. En 1925, un ouvrier gagnait 14 Rps par mois, soit : « Un fruit à pain le matin et un le soir à 4 sous pièce ; 2 cocos pour faire cuire la daube à 5 sous pièce ; sel et poivre, 1 sou ; 4 cigarettes par jour, 4 sous ; allumettes et huile de coco, 3 sous ; 1 sou de sucre par jour ; du café pour 15 jours, 5 sous ; savon, 3 sous ; par jour nous disons 35 sous ; c'est-à-dire pour un mois 10,50 Rps. On ajoute 4 pantalons par an à 1,25 Rps par mois ; 4 chemises zéphyr à 25 sous par mois ; la taxe au gouvernement, 17 sous par mois ; ce qui donne 12,17 Rps. Il reste au ouvrier 1,83 Rps... »

Depuis le gouverneur FIENNES, il existait une sorte d'impôt sur le revenu : c'était la « taxe »... Pendant le même temps, un employé du Gouvernement — avec sa femme et deux enfants — pouvait compter sur un budget de 462 Rps par mois, dont 10 Rps uniquement pour son tabac !

En dépit de cette disparité injuste, les Seychellois travaillaient pour améliorer leur vie. Beaucoup pouvaient aspirer à une vie normale. Or, une fois de plus, un fait extérieur allait changer le cours des choses ; une **crise économique** (4) sans précédent, affectant les formes les plus variées, déferla sur le monde à partir de 1929.

Notre pays en subit très durement le contrecoup. Le Royaume-Uni nous achetait notre coprah, les Etats-Unis d'Amérique nos huiles essentielles, la Nouvelle Zélande notre guano. Ils étaient nos principaux clients. En quelques mois, de 1930 à 1931, ils refusèrent nos produits, ou ne les acceptèrent qu'à des prix **avilis** (5). La tonne de coprah allait tomber à moins de 100 Rps...

Les gouverneurs HONEY (1928-1933), LETHEM (1934-1935), GRIMBLE (1936-1942), tentèrent, avec de trop faibles moyens, d'enrayer la dépression. Un conseiller agricole — STOCKDALE — vint en 1931 proposer des remèdes pour l'agriculture ; le fond du drame était le manque d'argent, nos agriculteurs avaient leurs propriétés **hypothéquées** (6). Si « l'Acte Colonial pour le Développement » était arrivé en 1929, les moyens financiers manquaient toujours. En 1933, un « commissaire nommé par le Secrétaire d'Etat », REID, vint **ausculter** (7) notre situation économique ; elle était « mauvaise », « sérieuse », puisque nous dépendions d'un état économique mondial catastrophique. Pour ce fonctionnaire en mission, « bien que la situation soit grave, je suggère d'équilibrer le budget au moyen d'une réduction des dépenses, et je ne recommande pas de faire appel à des subventions de la métropole ». Heureusement, ces considérations ne furent pas suivies, et le « Fonds de Développement Colonial » commença à fonctionner et à faciliter notre remontée.

voir  
DOCUMENT N° 2

En 1936, enfin, les prix furent de nouveau en hausse, la tonne de coprah arriva à plus de 200 Rps. Le 29 mars 1937, le *Seychelles Clarion* écrivait : « La situation financière de la colonie est solide, nos produits tropicaux se vendent bien, des prix rémunérateurs sont obtenus, et cela se fait sentir par nos importations croissantes et une augmentation correspondante des revenus de la douane. L'année financière

1936 montre une augmentation marquée des revenus sur les dépenses, et cette augmentation sera encore plus grande en 1937. Les gages des travailleurs ont augmenté, les planteurs dépensent plus d'argent dans les magasins, il y a une évidente amélioration dans le commerce, et tout cela prouve que la période de dépression financière est passée, et que nous aussi, comme les autres colonies britanniques, sommes entrés dans une ère de prospérité ».

La Banque Agricole, longtemps attendue, était créée en février 1937.

voir  
DOCUMENT N° 3

Des soucis existaient encore, mais ils semblaient être résolus, notamment la maladie du cocotier, avec la découverte faite par l'entomologiste VESEY-FITZGERALD. Les « bêtes FITZGERALD » (des coccinelles) dévoraient les insectes dévastateurs...

Les fêtes somptueuses pour le couronnement du Roi George VI montrèrent qu'un nouvel élan économique avait été trouvé.

## **b) *Un air nouveau***

La colonie des Seychelles n'était plus abandonnée comme avant. Nous venons de voir l'envoi d'experts du *Colonial Office*, le déblocage de fonds pour rattraper le retard, par exemple celui du réseau routier... La nouveauté n'était pas que matérielle, et elle ne venait pas que de l'extérieur.

Pour la première fois, en 1928, les trois membres « non-officiels » démissionnaient du Conseil législatif parce que le Secrétaire d'Etat n'avait pas tenu compte de leurs protestations concernant des prévisions budgétaires... Devant des décisions qu'ils estimaient contraires aux intérêts de la colonie, ces notables s'affirmaient contre l'autorité coloniale. Les prémices d'un long effort vers notre libération apparaissaient. Les planteurs s'étaient déjà groupés dès 1917. En 1939 l'action devint plus politique et leur mouvement s'appela alors les « Contribuables seychellois ».

Nos journaux jouaient aussi leur rôle, ainsi que l'atteste cette phrase du *Clarion* à propos du budget de 1938 : « Les renseignements qui parviennent à la presse... ne sont souvent qu'une maigre et imparfaite connaissance des faits qui ne sont connus que du gouverneur de la colonie... Souvent les gouverneurs ne comprennent qu'imparfaitement les problèmes graves... La presse locale est alors inestimable si elle publie une reproduction exacte des événements comme le conçoivent ses lecteurs ».

Les inventions contemporaines nous arrivaient... En 1926, l'électricité avait fait son apparition dans certaines maisons de Victoria, tandis que la même année « le téléphone sans fil » était inauguré entre Praslin, La Digue et Mahé. Des voitures automobiles remplaçaient les pousse-pousse ; 54 kilomètres de routes pouvaient être utilisés par ces nouveaux bolides. En 1925, ils étaient déjà quinze !

Le gros de la crise passé, à partir des années 1932-1933, des projets inédits virent le jour. La pêche abandonnait « ses méthodes primitives », on commençait à saler le

poisson selon la « manière HORNELL ». Les « œufs d'oiseaux de mer » étaient exportés sur Maurice. Le tourisme devenait réalité, « plusieurs petits hôtels ont pris de l'extension », et en 1935 « l'Hôtel des Palmes », à Mont-Fleury, se voulait le plus adapté aux désirs des visiteurs étrangers. Le *Clarion* consacra même plusieurs articles à présenter nos îles à ces « nouveaux voyageurs pour le plaisir ».

Une manufacture de tabac évitait l'importation de cigarettes. En 1936, on comptait cinquante-cinq distilleries, cinquante ateliers pour le coprah... et soixante-sept automobiles privées !



« Boîte z'alimette lo quatre la rou »

*Austin 7, la « voiture idéale pour les Seychelles, 2 135 Rps »,  
tarif de janvier 1937*

voir  
DOCUMENT N° 4

Depuis 1924, les Seychelles avaient un hôpital digne de ce nom...

Le mouvement maritime s'accroissait. Si les Messageries Maritimes françaises ne s'arrêtaient plus, la *British India* passait à date fixe ; une compagnie scandinave et une autre néerlandaise nous reliaient de même à l'Europe.

Conséquence favorable, la population avait progressé plus qu'avant. On comptait 24 523 habitants en 1921, 27 444 en 1931, et 32 000 en 1939.

Seule, l'éducation était l'élément vraiment négatif. Comment ne pas être scandalisé par ce commentaire de 1937 : « L'éducation pour la masse devrait être plus industrielle et plus technique... Les classes aisées peuvent obtenir à bon marché une éducation secondaire adéquate au Collège Saint-Louis pour les garçons, et au Couvent Saint-Joseph de Cluny pour les filles. Les classes ouvrières n'ont besoin que d'une instruction primaire ; en leur donnant une haute instruction, nous rendons les garçons mécontents de leur sort dans la vie, ils repoussent tout travail manuel et se ruent vers les bureaux déjà encombrés à l'excès ! »

Notre pays, comme d'autres, avait suivi la reprise européenne et américaine... Pourtant, le monde continuait de changer. Signe de technologie, chez nous, l'hydravion australien *Guba* était arrivé, mais il ne faisait pas oublier la politique.

Dans l'Inde, un peuple enthousiaste suivait le Mahâtmâ GANDHI qui prêchait la « désobéissance civile », et malheureusement en Europe des états totalitaires triomphaient. « *Fascisme* » (8), « *Nazisme* » (9) allaient entrer dans le vocabulaire politique.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

R. DUPONT, ancien directeur du Jardin botanique, devenu Directeur de l'Agriculture aux Seychelles (1924-1934).

*L'avenir du coprah.*

« Les Seychelles comme beaucoup d'îles de l'océan Indien et du Pacifique sont singulièrement propices à la culture du cocotier même dans les îles granitiques de la colonie où le sol est très pauvre et où il est difficile de remplacer cette plante d'abord venue à l'état sauvage pour ainsi dire et qui peut, avec des frais de production incomparablement bas, concurrencer avec avantage presque toutes les autres cultures coloniales. Toute la surface cultivable des Seychelles où la profondeur du sol le permet est déjà occupée par le cocotier. Il faudrait d'abord renoncer à cette culture et mettre la hache sur cet arbre fétiche avant de s'embarquer dans la culture d'une autre plante industrielle. Ce moment n'est certes pas arrivé, car, après tout, les produits du cocotier sont multiples et une matière oléagineuse comme le coprah qui contient 65 % d'huile et même davantage ne peut pas être facilement détrônée par d'autres qui n'en contiennent que 20 à 45 %, comme le soja et la pistache...

On s'aperçoit déjà qu'aux Etats-Unis, en France et en Italie c'est le coprah qui est préféré à toutes les autres matières oléagineuses pour la fabrication de la *margarine* (10) et du savon. C'est là une garantie indéniable qu'à égalité de prix le coprah prendra de plus en plus d'importance dans les autres pays où pour des raisons économiques l'on préfère encore les graisses animales et marines pour la fabrication des mêmes produits. Les autres huiles végétales ne devraient pas non plus concurrencer le coprah. L'amande de palmiste, son plus redoutable rival, contient moins d'huile et plus de poonac moins apprécié.

En somme le coprah restera maître du marché après la débâcle de tous les autres produits similaires... »

Extrait de son article intitulé « La culture du cocotier »,  
dans *Revue agricole de l'île Maurice*, 1934.

DOCUMENT N° 2

*Générosité.*

« ... Nos lecteurs seront aujourd'hui heureux d'apprendre que non seulement les routes et les ponts de la colonie seront réparés et élargis, mais que de nouvelles routes seront construites dans toute la colonie et que tous les districts en bénéficieront, car ces routes qui doivent être refaites ou construites seront celles qui servent surtout au transport des produits agricoles d'exportation.

Une somme énorme a été accordée dans ce but par le *Colonial Development Fund*, la somme de 26 000 Rps pour la répartition et la construction des ponts et celle de 400 000 Rps pour l'extension des routes dans tout Mahé. De la somme de 400 000 Rps, la moitié nous a été accordée gratuitement par le *Colonial Development Fund* ; l'autre moitié nous a été prêtée sans intérêts pour le moment.

Comme nos lecteurs le savent, il y a dans la colonie un *development committee* et ce comité est invité à s'occuper, dans le plus bref délai possible, d'un programme pour l'exécution du travail de construction des routes et des ponts.

On a calculé que ce travail couvrira bien une période de six ans et que chaque année la somme de 100 000 Rps sera dépensée pour la reconstruction des routes et des ponts. »

Extrait de l'article non signé intitulé « De bonnes nouvelles pour les Seychelles », dans le *Seychelles Clarion* du 20 juillet 1935.

DOCUMENT N° 3

*Histoire de « bêtes ».*

« Nous considérons qu'il est nécessaire d'attirer l'attention sur la leçon pratique donnée par la démonstration de Monsieur VESEY-FITZGERALD, l'entomologiste qui découvrit les parasites du « Bernique blanc », du « Pou blanc » et de la « Fumagine noire » sur nos cocotiers qui attaque aussi les palmiers et le « Bernique vert » qui attaque les caféiers et les manguiers.

Les planteurs purent voir les coccinelles *Exochomus venralio*, *Chilocorus distigma*, *Chilocorus wahlbergi*, toutes acharnées au travail à dévorer les parasites sur un papayer. Les planteurs virent là le travail pratique des « bêtes FITZGERALD ». Les noms latins ci-dessus étant trop difficiles pour les créoles ils les ont tous baptisés du nom de leur introducteur Monsieur FITZGERALD. Nous devons tous une dette de reconnaissance à ce savant distingué d'avoir sauvé nos cocoteraies, et nous félicitons Monsieur FITZGERALD d'avoir obtenu le prix du gouverneur pour son exhibition méritoire, que tous convinrent fut bien gagné et réellement mérité.

Nous avons l'intention de publier dans les colonnes de ce journal des articles en anglais et en français sur l'histoire de la vie de ces coccinelles introduites par Monsieur VESEY-FITZGERALD sur leur mode de propagation et sur le travail accompli par elles. Elles sont en train de faire un beau travail en extirpant les parasites sur les cocotiers. »

Extrait de l'article non signé intitulé « L'exposition agricole et industrielle des Seychelles », dans le *Seychelles Clarion* du 11 septembre 1937.

DOCUMENT N° 4

J. BRADLEY, médecin et historien britannique.

*Notre nouvel hôpital.*

« C'est à moi que reviennent aujourd'hui l'honneur et l'agréable privilège de souhaiter la bienvenue à Son Excellence et à Lady BYRNE à l'occasion de l'ouverture de notre nouvel hôpital...

Grâce à l'énergique initiative de Votre Excellence, on trouva les fonds nécessaires à la continuation du bel édifice dont l'inauguration en ce jour est le couronnement de vos efforts...

Si je dis que notre ancien hôpital qui est aujourd'hui hors de mode et suranné, ne contenait même pas une salle de bains et que les opérations chirurgicales devaient s'y faire dans une vieille salle démodée, tout le monde comprendra la nécessité d'avoir construit les nouveaux bâtiments actuels pour les soins à donner à nos malades.

En dotant la colonie de cet hôpital moderne, Votre Excellence a bien mérité de tous ses habitants et la postérité inscrira votre nom sur la liste des bienfaiteurs de cette petite île...

Le public y verra une salle d'opérations du dernier genre à laquelle est attaché un cabinet de désinfection, des salles pourvues de bouches d'eau froide et d'eau chaude, un laboratoire moderne, un cabinet dentaire, des salles spacieuses, bien aérées, des chambres réservées aux malades de première classe, un bâtiment spécialement affecté aux maladies contagieuses, des salles de bains, des cabinets d'aisances contre chaque salle, une aile du bâtiment affectée à la maternité. En réalité je puis dire sans exagération, que l'hôpital, que Votre Excellence va inaugurer aujourd'hui, peut soutenir toute comparaison avec les hôpitaux des grands centres européens...

Après que Sa Grandeur l'Evêque et que le chapelain civil auront béni ces bâtiments, j'aurai l'agréable devoir de prier Votre Excellence de proclamer ouvert cet hôpital auquel votre nom sera pour toujours associé, et dès maintenant je suis heureux, au nom des habitants des Seychelles, de remercier Votre Excellence d'avoir doté d'un si splendide édifice cette colonie... »

Extrait du reportage du *Réveil seychellois* du 5 décembre 1924.

## VOCABULAIRE

1. — **Monoculture** : utilisation des terres d'une exploitation agricole pour une seule culture permanente (ici, c'est celle du cocotier).
2. — **Fumer** : amender, engraisser, enrichir avec du fumier ou des engrais minéraux une terre. Le fumier est un mélange des litières et des déjections des animaux, ayant subi une fermentation ; aujourd'hui on emploie de plus en plus du fumier artificiel.

3. — **Diversification** : action de rendre divers, de varier. En agriculture, faire la même année des cultures différentes, s'intéresser en même temps à l'élevage, etc.
4. — **Crise économique** : défaut, manque, pénurie. Rupture d'équilibre entre la production et la consommation, caractérisée par un effondrement des prix provoquant des faillites et le chômage.
5. — **Avili** : qui a perdu de sa valeur, déprécié.
6. — **Hypothéqué** : soumis à une hypothèque, c'est-à-dire à un droit dont est grevé (ou assujetti) un immeuble ou une terre pour garantir le paiement d'une créance ou d'une dette.
7. — **Auscultier** : écouter au moyen de l'oreille les bruits ou sons qui se produisent dans les poumons, le cœur... Par extension, étudier comme un médecin, avec attention, un phénomène.
8. — **Fascisme** : régime établi en Italie de 1922 à 1945 par MUSSOLINI, fondé sur la dictature d'un groupe d'individus, il exalte le nationalisme et le corporatisme (ce dernier envisage l'organisation professionnelle comme contrôlée et dirigée par les pouvoirs publics). En général, doctrine visant à substituer un régime autoritaire à un régime démocratique.
9. — **Nazisme** : doctrine de HITLER et du Parti National Socialiste (*nazi* dans l'abréviation allemande) pensée en 1923 et qui allait se développer pendant la dictature de HITLER à la tête de l'Allemagne de 1933 à 1945. Elle marque la tentative de détourner le peuple du socialisme authentique auquel on reprochait d'être internationaliste, donc destructeur de la communauté nationale. A ces idées s'ajoutent la supériorité d'une race élue, l'antisémitisme, le culte de la force et l'apologie de la guerre et de la violence.
10. — **Margarine** : corps gras inventé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour remplacer le beurre. Il comprend essentiellement un mélange d'huiles et de graisses végétales.

## RÉSUMÉ

*Après une certaine prospérité dans les années 1920, notre pays subit durement le contrecoup de la crise économique mondiale.*

*L'économie se releva lentement, aidée par le fonds de développement colonial.*

*Cependant des revendications commençaient à apparaître face à l'autorité britannique.*

## Chapitre XXIII

# ***Les Seychelles et la deuxième guerre mondiale***

### **a) Les Seychellois dans l'effort de guerre**

Le deuxième conflit mondial commença le 3 septembre 1939, quand l'état de guerre fut déclaré entre la Grande-Bretagne, la France et le **Reich** (1) allemand. Depuis 1933, le *Führer* (« chef ») HITLER avait imposé la dictature totale à l'Allemagne. Son but était d'assurer la prédominance de la « race supérieure » dont ses compatriotes auraient été les représentants les plus purs. Ce **racisme** (2) allait justifier la pire inhumanité. La folie d'un homme plongea la planète entière dans l'horreur.

Chez nous, le gouverneur GRIMBLE prit dès le début de la guerre de sages précautions. La station du *Cable* fut protégée, elle était importante puisqu'elle établissait la connexion entre Zanzibar, Aden, Maurice et Colombo ; des postes de vigie furent créés pour défendre le port de Victoria. A cette « Force de défense locale » furent adjoints des officiers britanniques et des contingents de l'Inde, de Ceylan et d'Afrique. L'ennemi allemand ou japonais (le Japon entra dans la guerre générale en 1941) avec ses croiseurs et ses **sous-marins** (3) pouvait arriver jusqu'à nous (ainsi l'administrateur de Bijoutier recueillit quarante-quatre des marins du *Tulagi*, torpillé par un sous-marin japonais).

Stratégiquement, nos îles étaient utiles comme dépôt pour le ravitaillement des navires de la *Royal Navy*, et comme base avancée pour les patrouilles anti sous-marines des hydravions de la *R.A.F.*

Une ordonnance du 27 septembre 1939 obligea chacun à accroître les cultures vivrières : les navires marchands n'allaient plus venir, ce qui risquait de provoquer la famine. Il ne fallait pas que se renouvelle le drame de 1918. Comme l'écrit le Père DAYER : « Les propriétaires qui possédaient moins de cinq arpents de terre devaient planter en légumes au moins un demi-arpent... S'ils possédaient plus de cinq arpents, ils devaient planter au moins le vingtième de leur terre. Tout propriétaire qui refusait de se conformer à ces prescriptions était condamné à cinquante Rps d'amende ».

Puis « le gouvernement de Sa Majesté demanda au gouvernement des Seychelles quelques centaines d'hommes pour l'aider ». GRIMBLE n'avait-il pas dit : « La communauté sera fière d'avoir un contingent sur le front ? » Il suivait l'esprit, la détermination, le courage de celui qui allait mener de Londres la lutte contre la **barbarie** (4), le premier ministre Winston CHURCHILL, qui disait « je n'ai rien d'autre à offrir que du sang, de la peine, de la sueur et des larmes ». Aussi, près de 900 hommes s'engagèrent-ils volontairement. Ils reçurent le nom de « Pionniers », et s'embarquèrent en deux compagnies en avril et en décembre 1941 pour l'Afrique.



*Winston CHURCHILL*

Ils participèrent aux actions d'éclat de la bataille d'El-Alamein en octobre 1942, où les troupes allemandes de ROMMEL furent arrêtées grâce à la bravoure de tous et à l'intelligence de MONTGOMERY (qui fut la figure la plus éminente du commandement britannique contemporain). Ils se battirent aussi à Tobrouk, en Lybie, en Tunisie, et même en Italie.



*Pionnier*

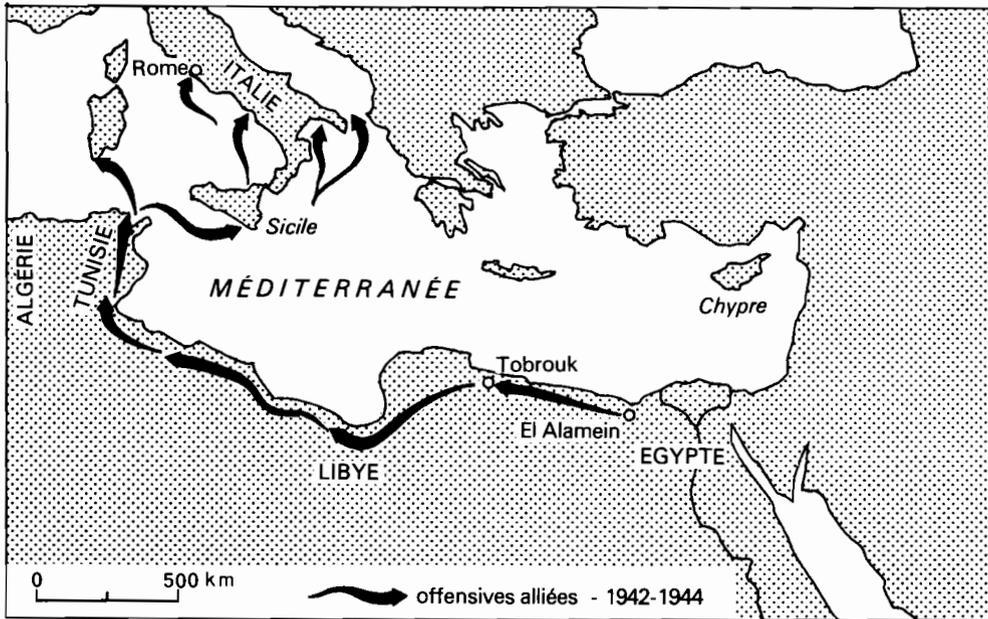
Ainsi, on a pu écrire que les Pionniers seychellois firent une « magnifique **chevauchée** (5) dans laquelle tombèrent sur le champ d'honneur plus de soixante hommes ».

Pour la plupart, ils revinrent en novembre 1945 : on les **démobilisa** (6) alors.

D'autres aussi, marins, aviateurs, agents de renseignements eurent des conduites héroïques en Europe jusqu'à la victoire des Armées Alliées (américaines, britanniques, françaises et soviétiques) le 8 mai 1945 (le Japon capitula le 19 août 1945).

### **b) Des changements souterrains**

Pendant que nos compatriotes vivaient cette dangereuse aventure, notre pays souffrait du manque de ravitaillement. Comme l'écrivit le nouveau gouverneur LOGAN (1942-1947), « Les ressources et



*L'itinéraire des Pionniers*

les énergies de la colonie furent concentrées sur l'effort de guerre et les progrès sociaux et économiques durent passer au second plan ».

Le **rationnement** (7) entra en vigueur en 1942. Un adulte recevait des **coupons** (8) mensuels pour 6 750 g de riz, 1 800 g de sucre, et 200 g de lentilles. L'appel pour une culture maraîchère plus intense fut renouvelé, mais ne donna pas les résultats escomptés.

Le 30 juin 1943, une délégation était reçue au *Colonial office* pour exprimer nos difficultés. « L'extrême pauvreté du peuple des Seychelles » était remarquée. Notre économie une fois de plus, était désorganisée par des causes extérieures. Les productions du coprah, de la cannelle et du guano avaient baissé par la raréfaction des transports maritimes et par le manque de main-d'œuvre. Le coût de la vie entre 1939 et 1943 avait augmenté de 100 % aux dires mêmes des officiels pour les produits de première nécessité, et ceci malgré le contrôle des prix.

Cependant, une nouvelle révolution agricole se produisait, l'essence de patchouli en quelques mois monta à des prix « fantastiques » ; « en 1940 cette essence se vendait 27 Rps le kg, en 1942 29 Rps, en 1944 44 Rps ; puis en une année elle escalada l'échelle d'une façon vertigineuse, de sorte qu'en 1946 on n'appelait plus la feuille de patchouli que la feuille d'or ; l'essence se vendait alors 450 Rps le kg ». La raison en était la guerre en Malaisie et en Indonésie, ces régions ne pouvant plus alors nous concurrencer. Avec plus d'un million de Rps exportées, elle devint la deuxième richesse, derrière le coprah.

Une situation déjà connue se perpétuait : certains s'enrichissaient tandis que d'autres avaient à peine de quoi vivre. Les allocations des pionniers qui étaient versées aux familles cachait en partie le problème fondamental : notre pays, la colonie des Seychelles, était en retard pour tout. Avec la guerre, ce n'était pas seulement les pionniers qui étaient partis, c'était toute une époque qui s'était enfuie.

« L'Association des Contribuables Seychellois » s'affirmait devant le pouvoir du gouverneur. Les « *imposables* » (9) furent le premier mouvement d'opposition à l'administration ; il est connu que ce sont souvent les privilégiés qui se révoltent les premiers. On commençait aussi à parler de coopératives, c'est-à-dire d'associations entre producteurs pour faire mieux respecter des prix justes.

Le 1<sup>er</sup> mai 1944, les instructions additionnelles modifièrent notre vie constitutionnelle : l'effectif du Conseil législatif passa — outre le gouverneur — de six membres (trois officiels et trois non-officiels) à douze membres (six officiels et six non-officiels). Les membres non-officiels étaient toujours désignés par le gouverneur, mais le principe était admis qu'aussitôt après la fin de la guerre, trois des sièges non-officiels seraient pourvus par voie d'élection. La lenteur séculaire de nos administrateurs britanniques continuait, cependant on sentait une volonté neuve...

On la retrouvait dans les projets éducatifs. Ne lisait-on pas sur un document officiel que « l'analphabétisme est répandu, et on a fait peu de choses pour le vaincre », et que « la mise en œuvre de réformes éducatives devrait être confiée à un homme qui connaît les origines du peuple et les difficultés à surmonter, c'est-à-dire à un natif des Seychelles ».

Cette idée réformatrice se retrouva dans l'ordonnance sur l'éducation de 1944, qui prévoyait un contrôle effectif de la politique de l'enseignement avec un plan de dix ans pour sortir du marasme.

La détermination de lancer des réformes longtemps différées se matérialisa par la « Loi pour le Développement Colonial et le Bien-Etre » (*Colonial Development and Welfare Act*). Celle-ci nous donna — comme aux autres colonies de la Couronne — les premiers moyens pour rattraper le retard de plus d'un siècle. Des subventions importantes arrivèrent de Londres pour les Travaux Publics, la Santé et l'Éducation... Radio Seychelles fut alors créée, elle n'émettait qu'une fois par semaine...

Pour notre pays, cette guerre avait bouleversé la vie traditionnelle, elle avait fait sortir de leur petit univers les Pionniers. Ils avaient découvert qu'au-delà des limites de leur île ou de leur village, il y avait le monde avec d'autres possibilités de travail et de vie. Les mentalités, le climat général avaient changé dans de telles proportions qu'il était impossible de reprendre la vie telle qu'on l'avait laissée en 1939.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Samuel ACCOUCHE, Pionnier seychellois.

*Danger africain.*

« Les soldats du désert sont bien, comme on les appelle, des rats du désert. En effet, ils sont plus souvent sous terre comme les rats que sur terre comme des humains.

Et toujours en danger. Quand ont lieu les bombardements tout le monde se précipite vers les abris. Dans l'affolement on se bouscule et on se pousse à la mer, une mer parfois glacée. Malheur aux soldats qui ne sauraient pas nager ! Car la mer est profonde à Tobrouk.

Un jour que des soldats enterraient des morts à Sidi Reseg, les boulets volaient par dessus leur tête.

Deux des nôtres furent, une autre fois, faits prisonniers et traînés d'endroit en endroit jusqu'à ce qu'enfin les *Alliés* (10) nous les rendent.

Moi-même, je n'échappai à la mort que par chance lorsque nous étions encore à Mer-samatru et que nous ne connaissions pas la puissance des bombes. Une citerne se trouvait tout près d'un petit bâtiment en pierre recouvert d'une dalle de béton qui nous servait de cuisine. Cette citerne avait dix à douze pieds carrés. L'épaisseur des parois était d'un pouce. Elle était vide. Je l'avais adoptée pour abri lorsque j'étais de quart au corps de garde, persuadé que jamais bombe n'aurait pu défoncer un tel récipient.

Or, il se trouva qu'un jour où je devais être de quart, ma section eut du retard dans son travail. Un autre prit ma place. Justement ce jour-là s'amènèrent les avions allemands. Ils lancèrent leurs bombes et une tomba à treize pieds et demi de la citerne. La secousse la souleva de terre et la projeta sur la cuisine et les éclats la trouèrent de telle sorte qu'elle devint semblable à une passoire à thé. Si j'avais été de garde moi-même, j'aurais comme d'habitude pris refuge dans la citerne. Que serais-je devenu ? J'aurais été réduit en « chatigniquin ».

Extrait de sa causerie radiophonique « Les Seychelles à la deuxième guerre mondiale »  
publiée dans *l'Echo des Iles* du 15 janvier 1969.

## DOCUMENT N° 2

### *Regrets et propositions*

« L'attention a été attirée sur l'extrême pauvreté du peuple des Seychelles. Il dépend entièrement de l'industrie du coco et le salaire d'un ouvrier est de quinze shillings pour un homme et de neuf shillings pour une femme. Aux salaires payés en argent ne vient pas s'ajouter la fourniture gratuite de vivres, comme c'est l'usage dans les colonies africaines, ni une terre suffisante pour faire pousser une partie substantielle de leur nourriture. Dans une population de 30 000 habitants environ 150 propriétaires détiennent la plus grande partie des terres et la masse des gens est complètement soumise à la puissance économique des propriétaires de plantations de cocotiers, qui va même jusqu'à la dépendance pour les parties de terre sur lesquelles leurs cases sont bâties. Dans la seule île — La Digue — dans laquelle les paysans possèdent des terres, le niveau de prospérité est plus grand que n'importe où ailleurs dans la colonie. La délégation a donc suggéré qu'une autre île — Silhouette — pourrait être achetée avec de l'argent du Fonds de Développement Colonial et mise en valeur selon un système de petites propriétés en coopérative et que 2 000 à 3 000 personnes de l'île de Mahé, qui est surpeuplée et dans laquelle la densité est de 500 personnes au mille carré, soient transférées là. »

Traduit de la « Délégation au Colonial Office » 30 juin 1943,  
dans *Anti-Slavery reporter and aborigines friend*, 1943.

DOCUMENT N° 3

Guy LIONNET, fonctionnaire et historien seychellois.

*L'huile d'or.*

« Comme l'huile de patchouli des Seychelles est en concurrence sur le marché des huiles essentielles avec le patchouli de Singapour, qui est produit surtout en Malaisie et en Indonésie, le produit seychellois connut un très grand succès durant la guerre et les années d'après-guerre, de 1943 à 1947, lorsque ces territoires étaient occupés par les Japonais. Pendant ces cinq années qu'on peut à juste titre appeler l'âge d'or de l'huile d'or et qu'on peut comparer aux plus beaux jours de la vanille au début de ce siècle, l'industrie du patchouli devint la deuxième en importance des industries agricoles seychelloises. Pendant cette période, l'huile de patchouli a atteint des prix qui dépassent l'imagination. Ainsi, à l'apogée de cette période de prospérité, en 1946, un litre d'huile de patchouli, qui dans les années d'avant-guerre valait environ 6 Rps, atteignait 550 Rps sur le marché intérieur tandis qu'un bidon de 40 gallons (environ 180 litres) ne valait pas moins de 5 000 livres sterling. Il n'est donc pas surprenant que les Seychelles aient été alors saisies d'une folie du patchouli, ce qui conduisit de vieilles dames à arracher leurs rosiers pour faire pousser du patchouli et donna même l'idée à un marchand local d'utiliser l'huile de patchouli comme monnaie en offrant une voiture toute neuve pour tant de litres d'huile ! »

Traduit de son article intitulé « Agriculture in the Seychelles », dans *Journal of Seychelles Society*, 1962.

## VOCABULAIRE

1. — **Reich** : mot allemand qui signifiait originellement « Etat », quel qu'en soit le régime. il désigne aujourd'hui plus précisément l'Empire ainsi que les autres formes impérialistes de l'Etat allemand : 1<sup>er</sup> Reich, ou Saint Empire Romain Germanique (962-1806), 2<sup>e</sup> Reich (1871-1918), 3<sup>e</sup> Reich (1933-1945).
2. — **Racisme** : système qui attribue une supériorité à une race sur les autres. De façon générale, le racisme existe chaque fois que, imbus de l'idée qu'ils doivent leur supériorité à leur pureté raciale, certains peuples s'arrogent le droit d'imposer aux autres leurs conceptions. Tant au point de vue scientifique qu'au point de vue moral, il constitue une atteinte à la civilisation et à la conscience humaine.
3. — **Sous-marin** : bâtiment de guerre conçu pour naviguer et combattre en plongée. Celle-ci est provoquée par le remplissage d'eau de réservoirs appelés « ballasts », et la remontée par l'évacuation de cette eau.
4. — **Barbarie** : défaut de civilisation, état d'un peuple non civilisé. Cruauté, férocité.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

5. — **Chevauchée** : course à cheval, grande randonnée. Par extension, campagne militaire.
6. — **Démobiliser** : procéder à la démobilisation c'est-à-dire à l'acte par lequel l'autorité militaire libère les hommes du service et les renvoie dans leurs foyers.
7. — **Rationnement** : mesure prise par les autorités publiques en vue d'assurer une répartition entre les consommateurs d'un bien dont on ne dispose qu'en quantités très limitées.
8. — **Coupon** : morceau de papier sur lequel est imprimé un chiffre représentant une quantité de denrées alimentaires à laquelle a droit une personne dans le cadre du rationnement.
9. — **Imposable** : qui est soumis à l'impôt, c'est-à-dire à un prélèvement effectué d'autorité et à titre définitif sur les ressources ou sur les biens des individus ou des collectivités, payé en argent pour subvenir aux dépenses d'intérêt général de l'Etat.
10. — **Allié** : peuple qui a un traité d'union avec un autre. Pendant la deuxième guerre mondiale, on appela « Alliés » les états qui combattirent victorieusement contre HITLER et les nations qui s'étaient associées à lui.

## RÉSUMÉ

*Les Seychellois participèrent à l'effort général de guerre en envoyant notamment un corps de Pionniers en Afrique.*

*Des difficultés de ravitaillement vinrent diminuer encore le niveau de vie tandis que le patchouli, devenu soudain intéressant, représentait la deuxième richesse agricole après le coprah.*

*En 1944-1945, on sentait des bouleversements souterrains. Des réformes étaient déjà lancées.*

## Chapitre XXIV

# **Progrès et progressisme (1)**

### **a) Une volonté de développement**

Les idées généreuses de la fin de la guerre se développèrent, d'autant qu'à partir de juillet 1945, les socialistes — ou **travailleurs** (2) — dirigèrent les affaires du Royaume-Uni.

En 1947, un programme de développement décennal fut lancé. Il toucha tous les grands secteurs de la colonie, aussi bien l'éducation (avec l'avancement des travaux du « Collège des Seychelles » et d'écoles primaires), la médecine que les travaux publics (routes, port, bâtiments administratifs...).

Un nouveau gouverneur, Percy SELWYN-CLARKE (1947-1951) médecin de formation et travailliste de cœur, lança un programme de réformes sociales. Pour la première fois, on commença à étudier le problème de la protection sociale. Un comité d'assistance publique fut créé.

L'agriculture donnait satisfaction. Si le patchouli était redescendu à un prix normal, le coprah, la cannelle, le poisson salé et séché, procuraient de bons revenus. D'autres rentrées d'argent étaient profitables : des Pionniers étaient repartis au Moyen-Orient sous la responsabilité britannique, et leurs soldes aidaient leurs familles. En 1952, ils étaient encore 1 400.

Les réalisations économiques se succédaient : pour la pêche, avec la « Société pour le développement colonial » (créée en 1948, elle dut s'arrêter en 1952), pour le **reboisement** (3) (la première réalisation se fit au Morne Seychellois), pour les cultures vivrières (ferme expérimentale de Grand'Anse), pour la lutte contre un **coléoptère** (4) qui attaquait les cocotiers (le *Melittomma*), pour les réserves d'eau (Niol, Anse Royale, Beau Vallon, Cascade), pour le cheptel, pour le logement... Le



P. SELWYN-CLARKE

Gouvernement et le Service de l'Agriculture en particulier firent des prodiges avec l'argent reçu.

voir  
DOCUMENT N° 1

Malheureusement, le laboureur ne touchait encore que 22 Rps par mois pour un travail harassant. N'oublions pas nos mamans qui, elles, ne gagnaient que la moitié, c'est-à-dire 11 Rps !

1956 termina cette relative croissance. La cause en fut « le dispersement et le retour des Pionniers aux Seychelles à la suite de quoi la colonie se retrouva, tout d'un coup, plus pauvre d'une somme annuelle de 650 000 Rps et pour quelques 3 000 personnes les sommes mensuelles reçues par la famille cessèrent brutalement. Une fois terminée la fête qui épuisa toutes leurs économies, ces anciens soldats cherchèrent du travail mais beaucoup étaient artisans ou commerçants, classes déjà largement excédentaires. Puis, pour compliquer encore les choses, les prix des produits importés prirent une nette tendance à la hausse, alors que les exportations commençaient à décliner à la fois en valeur et en quantité, ce qui conduisit à une réduction progressive mais croissante du nombre des laboureurs employés sur les plantations. On fit face au problème du *chômage* (5) en tirant sur les maigres réserves de la colonie pour financer des projets qui absorberaient de la main-d'œuvre. Mais les rentrées d'argent avaient aussi diminué à un point tel que la colonie n'était plus en mesure d'équilibrer son budget », comme le note un rapport colonial.

La métropole ne pouvait laisser notre pays être de nouveau mortellement atteint. Les Pionniers avaient rendu de grands services, nos produits alimentaient les pays de la zone sterling. De nouveaux fonds furent débloqués pour faire reculer la « grave maladie ». Comme l'écrivit un gouverneur : « Les Seychelles devinrent une colonie *subventionnée* (6) ». Des experts britanniques compétents et généreux vinrent se pencher sur notre économie, et notamment sur notre agriculture et notre pêche. Les plus remarquables furent ROWE et COOKE, qui cernèrent bien les problèmes. Le résultat fut, en 1960, un « Plan pour les Seychelles ». Un journaliste pouvait écrire en février de la même année que ce fut « la bataille des Seychelles ». C'était bien une bataille : il fallait améliorer la condition de tous ces Seychellois qui ne gagnaient pas assez pour vivre humainement. On pouvait s'interroger avec raison : « Comment un homme marié, avec quelques enfants, peut-il vivre avec 60 ou 80 Rps par mois ? Quand il a payé le logement, la boutique, les habits, que lui reste-t-il ? Que peut-il s'offrir en dehors du strict nécessaire pour subsister ? Qu'arrive-t-il si le mari tombe malade ? »

voir  
DOCUMENT N° 2

Cette campagne de développement eut des effets positifs dans certains domaines. L'agriculture fut « réhabilitée », un « plan d'aménagement rural » fut mis sur pied, des fertilisants, des insecticides (contre le *Melittomma*), du bétail, furent importés.

A cette époque, le coprah, avec	70 %
la cannelle	24 %
la vanille	5 %
le patchouli	1 %

représentaient nos exportations. Des essais de culture du thé avaient commencé avec succès.

En 1964, un projet voyait le jour : loger à bon marché. Ainsi, des maisons furent construites à Belvédère, « qui seront à portée des bourses pauvres ». En outre, un « Conseil pour la Protection sociale » était installé.

Enfin, un chantier énorme, à La Misère, apporta encore du travail : celui de la station de repérage des satellites américains. La construction commença en février 1963 et dura de nombreux mois.

Le développement était visible..., le plus visible étant le « *radome* » (7) qui protégeait l'antenne de la station américaine ! Mais était-ce le plus important ? Les subventions masquaient des difficultés plus profondes.

## **b) L'avènement de la politique**

Si P. SELWYN-CLARKE était favorable à l'instauration d'une vie politique, ses successeurs (F. CRAWFORD, 1951-1953 ; W. ADDIS, 1953-1957 ; G. THORP, 1958-1961 ; Lord OXFORD and ASQUITH, 1962-1967) suivirent les ordres de Londres plus qu'ils ne suscitérent les réformes.

Rappelons que, depuis que les Seychelles étaient colonie de la Couronne, elles avaient un gouverneur nommé, et des Conseils législatif et exécutif nommés. Ce système persista jusqu'en 1948. Cette année-là vit apparaître les premiers signes d'un gouvernement représentatif : l'ordonnance royale du 11 mars institua un Conseil législatif composé toujours de membres officiels (secrétaire du Gouvernement, procureur général, trésorier et directeurs des services de Santé, de l'Agriculture et de l'Education), de deux membres non-officiels encore nommés et surtout de quatre membres élus. Pour être électeur il fallait être soumis à l'impôt direct, être contribuable. L'électorat ne représenta donc que 10 % de la population.

Une autre réforme, présentée pour développer l'idée de la participation aux affaires publiques, fut la création de conseils de district élus, eux, au suffrage universel. Le premier se réunit pour Praslin en février 1949, le second pour Victoria en mars 1950. Tous deux avaient bien peu de pouvoirs : ils ne pouvaient s'intéresser qu'à la voirie, à l'hygiène publique, aux marchés, aux abattoirs, et avec un budget faible et surveillé.

Le gouverneur restait bien le seul maître. Si des Seychellois participaient à cette petite ouverture politique, ils représentaient une étroite minorité sociale.

Quelle importance qu'en 1960 les membres du Conseil législatif passent de quatre à cinq ! L'immense majorité de notre peuple (cette même année la population atteignit 41 425 habitants) était toujours rejetée. Et pourtant elle aurait voulu participer, prendre son destin en main.

Les travailleurs salariés s'étaient regroupés depuis 1951 en syndicats (*Trade-Unions*). En quelques années, toutes les branches de l'activité économique avaient été concernées et en 1963-1964 ils étaient treize. A cette époque, pour la première

fois de notre histoire, une **grève** (8) eut lieu pour changer les conditions de travail et améliorer les salaires : les Seychellois commençaient à espérer, à se battre.

Le discours du gouverneur OXFORD prononcé en décembre 1962 au Collège montrait bien que les jeunes étaient eux aussi loin d'être satisfaits ; un journaliste relate que le gouverneur « mit en garde les élèves contre certaines idées d'un **nationalisme** (9) à outrance qui... peuvent faire beaucoup de tort ».

Les élections au Conseil législatif se succédaient tous les trois ans... Le bouleversement allait se produire en dehors de ce dernier, car il ne représentait pas grand chose. Le rapport colonial de 1964 nous apprend : « Après la naissance et la disparition de bon nombre d'associations politiques, ... « le Parti Démocratique Seychellois » (S.D.P. : *Seychelles Democratic Party*) fut formé en 1964. La même année, « le Parti Uni du Peuple Seychellois » (S.P.U.P. : *Seychelles People's United Party*), un mouvement conçu en Angleterre par un expatrié seychellois, vit le jour quand son fondateur revint à la colonie\*. Ce dernier basa son programme électoral sur une demande d'autonomie devant être suivie de l'indépendance, tandis que le Parti Démocratique Seychellois cherchait à conserver le statut colonial des Seychelles, pour le moment du moins, et concentrait sa campagne sur les efforts visant à améliorer le niveau de vie du peuple ».

De l'aveu même du gouverneur, à la fin de l'année 1964, ces deux partis « dominaient la scène politique ».

Deux hommes, deux philosophies, deux programmes différents :

— l'un, Monsieur James MANCHAM, président du S.D.P., demandait dans son journal, le *Seychelles Weekly*, aide, protection de la Grande-Bretagne. N'écrivait-il pas le 24 octobre 1964 que les Seychelles étaient comme « un enfant handicapé » !

— l'autre, Monsieur France-Albert RENÉ, président du S.P.U.P., dans son journal *The People* ne prenait ses compatriotes ni pour des enfants, ni pour des handicapés. Le 28 septembre de la même année, il notait : « Cessons de tendre nos mains à l'Angleterre comme des mendiants... Il est absolument stupide que des étrangers fassent partie de notre Gouvernement au même titre que nous-mêmes. Il est inadmissible que ces étrangers fassent appliquer des lois par le Gouvernement et dans nos chères Seychelles suivant leurs opinions et leurs idées diamétralement contraires aux nôtres. Nous ne voulons plus accepter de pareilles inepties. Unissons nos efforts, formons un front commun pour la libération de notre pays, sinon les générations futures ne sauraient ni nous pardonner, ni nous épargner de leurs malédictions ».

Notre pays venait d'accomplir un pas de géant : la prise de conscience politique était en marche.

\* Cette phrase officielle laisse entendre que le S.D.P. fut le premier parti politique seychellois. Or, celui-ci ne fut créé que pour s'opposer au S.P.U.P.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Antoine ABEL, professeur et littérateur seychellois.

*Travail de femmes.*

« Beaucoup de femmes de la classe ouvrière travaillent d'arrache-pied du matin au soir à un dur labeur et ne gagnent finalement qu'un très mince salaire, « un petit guigne », un salaire qui en soi est une moquerie de la personne humaine et de ses droits légitimes. Levées dès le premier cri du coq, elles se rendent en pleine forêt pour abattre les canneliers afin de cueillir les feuilles et récolter l'écorce. Elles enlèvent cette écorce de l'arbre au moyen d'un gros maillet de bois. Cette tâche est une des corvées qui constitue le travail le plus ardu pour ne pas dire le plus humiliant auquel les paysannes seychelloises doivent se plier. Après quelques heures à cette besogne le corps entier suintant la sueur « jusqu'aux guingants » et toute une journée, parfois même jusqu'au soir, elles n'ont pas l'occasion d'enlever les loques qui leur collent à la peau ».

Extrait de son étude *La femme seychelloise et l'héritage culturel*, 1976.

### DOCUMENT N° 2

Le Père Alain, ecclésiastique et journaliste suisse.

*Pour un vrai développement.*

« Depuis quelques mois la bataille est engagée, une bataille importante dont dépendra l'avenir du pays : la bataille des Seychelles.

La tactique en a été établie dans « *A plan for Seychelles* » que les autorités étudient actuellement en détail et qu'ils réalisent par étapes. L'offensive va porter sur tous les fronts : l'agriculture, l'éducation, les logements, la santé publique, l'aménité, etc. Des experts sont venus sur place étudier la situation. Le Gouvernement a reçu des *subsidies* (10) (9) importants pour mener à bien cette entreprise. Il a fait appel à toute la population. Les Seychelles sont sur pied et, si Dieu est avec nous, la victoire nous sourira.

Mais si toute une campagne est levée pour développer le tourisme, augmenter la production agricole, améliorer les routes et les communications avec l'extérieur, installer l'électricité, et, en général, organiser des services sociaux plus satisfaisants, peut-être que quelques-uns se demandent : pour qui cette bataille est-elle livrée ? Qui en profitera ?

Qui va bénéficier en premier lieu de tous ces fonds engloutis dans cette entreprise et de tous ces efforts ? Les hôteliers sûrement ! Les marchands ! Les propriétaires ! Les employés qui ont de gros salaires ! En un mot, tous ceux qui ont déjà de quoi vivre !

Oui, ceux-là aussi, sans doute.

Mais ceux qui seront et doivent être les premiers à profiter du développement des Seychelles, ce sont les pauvres, les travailleurs, la masse du peuple.

Quand les visiteurs et les experts qui viennent ici sont scandalisés de voir combien le standard de vie est bas... de qui s'agit-il ? A qui pensent-ils ?

Ils pensent

- à tous ceux qui sont dans la misère
- à tous ceux qui ne mangent pas à leur faim
- à tous ceux qui logent dans des cases indignes d'un être humain
- à ceux qui n'ont pas de travail
- aux pères de famille qui ne gagnent pas assez pour élever leur famille.

Ils pensent aux travailleurs, aux pêcheurs, aux ouvriers, à toute la classe des travailleurs.

C'est donc pour eux en premier lieu que la bataille doit être livrée. Le développement du tourisme, de l'agriculture, de l'éducation, etc., c'est pour donner aux travailleurs des occasions de travail rentable. C'est pour qu'il y ait plus de richesses dans le pays et qu'ainsi les travailleurs — au moins ceux qui veulent se donner de la peine — soient mieux payés et qu'ils puissent vivre dans des conditions humaines ».

Extrait de son article intitulé « La bataille des Seychelles »  
dans *l'Echo des Iles* du 1<sup>er</sup> février 1960.

### DOCUMENT N° 3

« *Courageux dans la dignité* ».

« Le *Seychelles People's United Party* [Parti Uni du Peuple Seychellois] est fier de présenter au peuple un journal... :

*The People* en conformité avec la politique et les objectifs du Parti Uni du Peuple Seychellois, cherchera à :

1. Promouvoir, assurer et maintenir l'unité du peuple sans aucune discrimination sociale, économique, raciale ou religieuse.

2. Promouvoir et sauvegarder la démocratie populaire reposant sur des élections générales régulières, sur la base du suffrage universel pour les adultes.

3. Créer un Etat Providence (*Welfare State*) dans lequel tous les citoyens, sans distinction de classe, de couleur, de race ou de croyance, auront des chances égales et bénéficieront des besoins de base de la vie dans une société moderne comme la sécurité des revenus, des soins médicaux, un logement bon et hygiénique, une éducation gratuite et obligatoire, des possibilités pour les jeunes et le soin des personnes âgées.

4. Etablir et maintenir les fondements économiques et sociaux d'un Etat Providence au moyen d'un développement planifié par un Gouvernement Central fort afin de stimuler un haut niveau de développement économique dans la productivité agricole et dans l'industrialisation.

5. Etablir et maintenir des conditions favorables à l'investissement privé à la fois local et étranger.

6. Combattre de toutes ses forces tous les efforts de quelque nature que ce soit qui tendraient à détruire les droits des travailleurs ou à imposer au peuple la volonté arbitraire de n'importe quel groupe ou parti ou clique, violant ainsi le droit sans réserve de la majorité du peuple de diriger les destinées de ce pays ».

Traduit de l'éditorial de la première page du numéro 1 du lundi 17 août 1964 du *Peuple*.

## VOCABULAIRE

1. — **Progressisme** : tendance à rechercher le progrès dans les idées politiques et sociales, et la modification de la société par un idéal.
2. — **Travailleiste** : qui appartient au parti travailleiste (en anglais : *Labour Party*). A l'origine, au XIX<sup>e</sup> siècle, les syndicats britanniques s'efforcèrent de faire élire des députés ouvriers. Ce fut le départ de ce nouveau parti à tendance socialiste. Après la deuxième guerre mondiale, les travailleistes ont gouverné à plusieurs reprises ; ils eurent alors un programme comportant la nationalisation des principales industries, des principaux moyens de communication et de la sidérurgie, une sécurité sociale très complète et une planification de l'économie obéissant à la volonté du plein emploi.
3. — **Reboisement** : remise en état boisé d'un terrain dont la végétation forestière avait disparu. On dit aussi « reforestation ». En montagne, la nécessité du reboisement est importante : la couverture végétale qui en résulte divise les eaux provenant des pluies, ralentit leur écoulement et empêche la formation des ravins et des torrents.
4. — **Coléoptère** : ordre d'insectes comprenant les espèces dont les ailes de la première paire sont en forme d'étui. Cet ordre contient un plus grand nombre d'espèces (500 000 environ) que tout le reste de la classe des insectes. Ces coléoptères se sont adaptés aux modes de vie les plus divers et ont envahi à peu près tous les milieux capables d'héberger des êtres vivants. Beaucoup sont nuisibles à l'homme en attaquant les cultures ou les produits de son industrie.
5. — **Chômage** : non-emploi ou sous-emploi de la main-d'œuvre du fait de la situation économique générale ou professionnelle, ou d'une entreprise. Depuis la deuxième guerre mondiale, ce phénomène dramatique est constaté dans la plupart des pays. Le développement de l'économie dirigée — ou planifiée — dans le monde entier résulte de la préoccupation d'atteindre le plein emploi.
6. — **Subventionné** : qui reçoit une subvention, c'est-à-dire une somme versée par l'Etat à une entreprise, à un individu, à une collectivité locale, à une colonie.
7. — **Radome** : dôme en matière plastique protégeant une antenne radar.
8. — **Grève** : cessation volontaire et collective du travail par des salariés pour obtenir des avantages matériels ou moraux.
9. — **Nationalisme** : préférence déterminée pour ce qui est propre à la Nation à laquelle on appartient. Doctrine qui revendique pour la Nation le droit de pratiquer une politique dictée par la seule considération de sa grandeur et de sa puissance, en s'opposant à toute association susceptible de limiter sa liberté d'action.
10. — **Subsides** : secours d'argent qu'un Etat s'engage à fournir à un autre Etat, à une colonie, etc. Aujourd'hui, secours quelconque d'argent.

## RÉSUMÉ

*L'après-guerre avec le gouverneur travailliste SELWYN-CLARKE vit se concrétiser le développement.*

*1956 marqua la fin de cette croissance relative. Un « Plan pour les Seychelles » devint nécessaire et apporta dans les années 1960 un progrès décisif.*

*La vie politique naquit vraiment avec la création en 1964 du S.P.U.P. puis du S.D.P.*

## Chapitre XXV

# ***Vers l'Indépendance***

### **a) La lutte politique**

Après la formation du S.P.U.P. et du S.D.P., il semblerait, à regarder la chronologie des grandes dates, que tout fut harmonieux dans le *processus* (1) qui aboutit à l'Indépendance le 28 juin 1976 à minuit :

— 1967, novembre-décembre : instauration du *suffrage universel* (2) pour désigner les membres élus du Conseil législatif (huit désormais). Nouvelle constitution plus « libérale ».

— 1970, mars : Conférence constitutionnelle à Londres, débouchant sur une autre constitution. Le Conseil devient Assemblée législative, avec quinze élus. Quatre *ministres* (3) aident le gouverneur.

Novembre : élections : le S.D.P. a dix sièges (avec 52,8 % des voix), le S.P.U.P. a cinq sièges (avec 44,2 % des voix), et il y a 3 % de « divers ». Monsieur MANCHAM est nommé par le gouverneur Ministre principal (*Chief Minister*).

— 1974, avril : élections : le S.D.P. a treize sièges (avec 52,4 % des voix), le S.P.U.P. a deux sièges (avec 47,6 % des voix !). Monsieur MANCHAM voit ses fonctions prorogées.

— 1975, mars : deuxième Conférence constitutionnelle à Londres qui élabore une autre nouvelle constitution. Les Seychelles deviennent « Colonie autonome », tandis que les deux partis se réconcilient. Monsieur MANCHAM est alors Premier ministre et Monsieur RENÉ est ministre des Travaux Publics et du Développement Rural.

— 1976, janvier : troisième Conférence constitutionnelle à Londres, qui règle les derniers problèmes. La constitution qui nous régira après notre Indépendance est préparée.

Juin, le 29 : la République des Seychelles est née. Un gouvernement de coalition dirige le pays. Monsieur MANCHAM est Président de la République et Monsieur RENÉ Premier ministre. Leurs deux partis, le S.D.P. et le S.P.U.P., collaborent.

Cette succession d'événements qui résumant dix ans de notre histoire contemporaine est trompeuse, car elle ne montre que le résultat de l'action. Il y eut bien lutte pour l'Indépendance, et elle fut acharnée. Comme l'écrivait un journaliste en novembre 1965 : « Un jeune homme, lorsqu'il arrive à un certain âge et qu'il se sent capable de faire face à la vie, que va-t-il faire ? Il va se mettre à faire ses propres projets pour l'avenir. Il se choisit sa voie. Il quitte son père et sa mère, et devient chef de famille à son tour. Il prend ses responsabilités, il devient indépendant ».

Quoi de plus normal ! Notre métropole l'avait senti, puisque pendant ce même mois de novembre 1965, elle nous avait enlevé **unilatéralement** (4) une partie de notre territoire national. Aldabra, Farquhar, Desroches (et les Chagos, appartenant à la colonie de Maurice) devenaient le « *B.I.O.T.* », le « Territoire britannique de l'océan Indien », pour être affectés à un plan de défense commun à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis d'Amérique ». Pour quelle défense ? On ne le savait pas, et de quel droit mutiler notre pays ? En échange, le gouvernement britannique promettait de nous construire un aéroport moderne pour régler une bonne fois le problème des communications.

La Grande-Bretagne avait compris que la « Colonie des Seychelles » voulait se libérer. Elle prenait ses précautions stratégiques dans cet océan Indien qui allait devenir important dans la politique internationale. Les gouverneurs furent chargés de guider le processus avec prudence. Le gouverneur OXFORD, au cours de son dernier discours au Conseil législatif le 14 mai 1967, mettait ainsi en garde nos compatriotes : « La nouvelle constitution sera une chance donnée aux Seychelles et il ne faut pas que l'ambition de quelques-uns et leur rivalité fassent manquer cette chance au pays ». Ses successeurs eurent la même doctrine (H.S. NORMAN-WALKER, 1967-1969 ; B. GREATBATCH, 1969-1973 ; C.H. ALLAN, 1973-1976)...

Cependant, certains hommes et femmes politiques à Londres avaient compris nos aspirations. Rappelons-nous les idées de Monsieur A. GREENWOOD, Secrétaire d'Etat pour les Colonies en 1965, ou le rapport DEVERELL de 1966 (ou le discours de la Reine Elizabeth II lors de sa visite en 1972).

voir  
DOCUMENT N° 1

En 1967, la première élection générale au suffrage universel fut notre victoire. Le nombre total des votants dans toutes les circonscriptions avait été de 17 900, c'est-à-dire 77,2 % des électeurs inscrits. Notre sens civique avait été réel. Les résultats furent cinq membres élus pour le S.D.P. et trois pour le S.D.U.P. Mais quel avait été l'enjeu ? Le S.D.P. avait voulu faire peur, il avait axé sa campagne sur l'idée que l'Indépendance correspondrait à la « famine » ; il voulait nous associer encore plus étroitement à « la Mère-Patrie, qui nous a toujours protégés et qui ne cessera de le faire tant que nous resterons sous son aile maternelle ». Il parlait même « d'intégration ».

Une expression affirme « il ne faut pas être plus royaliste que le Roi » : c'était pourtant le cas du S.D.P. Les partis politiques britanniques (conservateurs et travaillistes réunis) étaient contre cette intégration, le *Colonial Office* également. Cette solution, selon les vœux d'un Seychellois, aurait fait de nous, Seychellois, des Anglais ou des Ecosseis de Grande-Bretagne !

Les plus hautes instances internationales nous aidèrent à refuser cette **aberration** (5). Ainsi l'O.N.U. — l'Organisation des Nations Unies — là où toutes les nations du monde peuvent s'exprimer et se rencontrer, réaffirmait « le droit inaliénable du peuple des Seychelles à l'Autodétermination et à l'Indépendance » à plusieurs reprises. Dans le cadre régional de l'Afrique, l'O.U.A. — l'Organisation de l'Unité Africaine — accueillait le S.P.U.P. en son sein comme mouvement de libération de notre pays et rappelait avec force et gravité ces droits que l'O.N.U. nous avait déjà reconnus.

Aux Seychelles, la lutte se retrouva dans des manifestations comme celle de mars 1973 où plusieurs milliers de Seychellois marchèrent pour démontrer leur volonté inébranlable. Aux élections aussi (par exemple celles de 1974), mais par un découpage électoral partial, une simple différence de 4,6 % des voix permit d'obtenir une majorité écrasante de treize sièges aux S.D.P. contre deux allant aux S.P.U.P. Pensons à ceux qui se battirent alors contre ceux qu'on appelait les « forces de l'ordre » parce qu'ils trouvaient ce résultat trop injuste (57 d'entre eux furent arrêtés).

Et puis, comme par miracle — mais il n'y a pas de miracle en histoire — le S.D.P. faisait *volte-face* (6) et acceptait l'Indépendance.

La réconciliation pouvait avoir lieu entre les deux partis. Le pouvoir légal allait pouvoir devenir légitime. L'O.N.U. et l'O.U.A. reconnaissaient cette « nouvelle ère » pour les Seychelles.

Le Conseil des ministres élargi entra en vigueur le 31 mai 1975. L'*Echo des Iles* du 15 juin célébrait ce grand moment : « Depuis 15 jours Seychelles ine gangne un gouvernement coalition pour gouverne li. Mais pour le moment y ennan encore 4 anglais qui faire partie Conseil Ministres et gouverneur y rester comment Président ça conseil. En tout y ennan 16 zot. 12 ministres seychellois y responsable 8 départements (ministère). Y encore trop bonheur pour dire si ça coalition pou marcher ou pas. Y a marcher si vraiment nous ministres y débrouille tout pour di bien pays, si zot pas rester coupé ec population. »

Nos futures institutions étaient prêtes. L'Indépendance approchait, mais il fallait que la Grande-Bretagne reconstitue notre territoire national dans son intégrité. L'accord de principe pour le retour d'Aldabra, de Farquhar et de Desroches fut décidé pendant la dernière Conférence constitutionnelle de janvier 1976. Le jour de l'Indépendance, les trois îles étaient redevenues seychelloises.



*Pendant la nuit du 28 au 29 juin 1976*

## b) *La révolution sociale et économique*

Si des hommes et des femmes à notre tête avaient réussi, c'est qu'ils avaient été soutenus par le peuple.

Notre personnalité s'était éveillée, relisons le beau texte de cet éditorial de journal de novembre 1973 : « Actuellement les anciens peuples colonisés, en Afrique, en Asie, dans les îles, se sont engagés dans ce processus parfois douloureux de « redevenir eux-mêmes ». Ils prennent conscience de leurs propres richesses, de leurs propres valeurs... Peu à peu, ou brusquement, ils rejettent le système qu'on leur avait imposé. Ils sont à la recherche de leur personnalité et de leur unité intérieure. Les Seychelles, à leur manière, ne font pas exception parmi les peuples en voie de développement. Cela se remarque à plusieurs signes... Cette floraison de chansons créoles, depuis quelques années : elles chantent le pays des Seychelles, la vie des Seychellois, les sentiments de l'âme seychelloise... et cela à la manière créole. Elles font prendre conscience à l'homme du peuple de certaines valeurs qu'il sent en lui. La langue créole elle-même commence à sortir du mépris où on l'a reléguée. Elle est remise en honneur... On l'emploie à la radio, dans les discours officiels, à l'église parfois. On étudie son histoire, sa grammaire, son lexique. On apprend à apprécier sa saveur, ses finesses. Le folklore seychellois, les danses, le camtolé, les histoires créoles font l'objet d'une attention spéciale par les dirigeants et sont les programmes les plus écoutés à la radio... Ce réveil de la personnalité seychelloise se manifeste certainement dans beaucoup d'autres domaines. Il faudrait y être attentif. C'est un effort du peuple entier, un effort de vérité pour être soi-même ».

Par quelle alchimie, par quel mystère ? Ce n'était pas par l'école anglicisée, qui n'avait pas rempli son rôle. Reprenons l'expression de Monsieur G. LIONNET : « Le système, imposé de l'extérieur, n'a rien fait pour développer, si je puis dire, la culture seychelloise. Au contraire, il a cherché à la détruire ».

Cette identité neuve venait de notre volonté. Notre mentalité avait changé. Elle se retrouvait aussi bien chez un *foreman* du nouveau port que chez un bloqueur de Praslin. Cet état d'esprit se voyait de même dans l'action des **syndicats** (7). Grâce aux grèves où les slogans montraient notre détermination (« Bon la paie, bon travail », « Nous sommes des travailleurs, pas des esclaves », « Nous voulons la justice »), notre situation s'améliora.

Il y eut élévation du niveau de vie et même « un des changements les plus remarquables a été l'avènement d'une nouvelle classe moyenne qui était pratiquement inexistante autrefois ».

La Grande-Bretagne menait à bonne fin les grands projets qu'elle nous avait promis : le barrage Rochon fut terminé en 1969, l'aéroport à pointe Larue fut ouvert aux plus grands avions intercontinentaux en 1971, le nouveau port de Victoria commença à être opérationnel en 1973. Le tourisme, avec les nouveaux hôtels, nous apportait des **devises** (8) précieuses, tandis que l'agriculture était diversifiée par un effort portant sur les cultures vivrières.



*La piste de l'aéroport*

*A l'époque de leur construction*



*Le nouveau port*

Malheureusement, cet afflux d'argent eut pour conséquence l'*inflation* (9) dont les plus humbles travailleurs subirent les rudes effets à partir de 1972.

Dans ce monde international si dur, nos problèmes n'étaient pas réglés, mais notre Indépendance allait nous permettre de les prendre en charge nous-mêmes. Nous étions 47 612 habitants pour cela. L'aventure, notre aventure de République souveraine, allait être magnifique : tous pouvaient et devaient y participer.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

Anthony GREENWOOD, Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

*Suffrage universel.*

« On pourrait espérer voir dans l'avenir une plus grande proportion de l'électorat général participer aux élections générales. Comme mesure additionnelle et plus spécifique dans ce but, je considère que dans un pays aussi compact et relativement bien éduqué que les Seychelles une avancée vers le suffrage universel doit être faite maintenant... Mais une avancée vers le suffrage universel pourrait, d'après moi, avoir un effet psychologique important en ce qu'elle ferait clairement comprendre que tous les hommes et

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

toutes les femmes aux Seychelles, quelle que soit leur position sociale ou financière, ont le droit de participer pleinement à la vie politique du pays. Cela pourrait stimuler l'intérêt dans l'accomplissement effectif du droit de vote. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir considérer si la législation doit être maintenant amendée de manière à mettre en application le suffrage universel ».

Traduction de la Lettre du ministre à son gouverneur,  
parue dans *The People* du 13 décembre 1965.

### DOCUMENT N° 2

#### *Situation économique.*

« L'économie des Seychelles repose traditionnellement sur l'exportation d'un nombre limité de produits agricoles, essentiellement la noix de coco, la cannelle, le patchouli et la vanille. Etant donné la baisse des prix de ces produits sur le marché mondial et le fait que le territoire est largement tributaire des importations pour satisfaire la plupart de ses besoins essentiels, aussi bien en ce qui concerne les produits alimentaires que les **biens manufacturés** (10), le territoire souffre depuis 1958 d'un déficit chronique de la balance commerciale. Ce déficit a été compensé par des subventions du Gouvernement du Royaume-Uni, la vente de terrains à des étrangers, les dépenses du personnel de la station américaine de repérage et de poursuite des satellites établie à Mahé et les mandats des émigrés. A partir de 1970, cherchant à rendre le territoire économiquement viable, le Gouvernement des Seychelles, en collaboration avec le Royaume-Uni qui fournit les fonds, a entrepris de développer le potentiel touristique dont on n'avait pas encore tiré parti, en établissant un plan de développement quadriennal, dont les éléments les plus importants étaient la construction d'un aéroport international à Mahé, l'assèchement de 100 acres (40 hectares) de terre et la construction d'un nouveau port à Victoria, capitale et port principal du territoire.

Dans son rapport pour 1972, la Puissance administrante a signalé qu'au cours de l'année le tourisme avait fait des progrès considérables. En même temps, on avait de nouveau mis l'accent sur le renforcement du secteur agricole, en particulier la production de produits alimentaires destinés à la consommation locale, et le développement de l'éducation, du logement et des services sociaux. On peut citer parmi les autres progrès réalisés au cours de l'année l'achèvement de la première phase du projet d'assèchement des terres de Victoria et le lancement de la deuxième phase qui consiste dans la construction de routes et la mise en place de services dans cette région nouvellement mise en valeur ; la poursuite des travaux du nouveau mouillage en eau profonde et l'achèvement imminent de la nouvelle centrale qui portera la puissance électrique installée à Mahé à 8,38 MW ; il faut également signaler la construction d'un abattoir dont l'ouverture était prévue pour octobre 1973 ».

Extrait d'un rapport de l'O.N.U. de 1974 et paru dans  
*The People* du 22 mars 1975.

## VOCABULAIRE

1. — **Processus** : suite continue de faits ou d'opérations présentant une certaine unité ou se reproduisant avec une certaine régularité.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

2. – **Suffrage universel** : exercice politique d'un droit inaliénable : tout membre majeur d'une communauté doit donner son sentiment en matière d'élections. Il participe ainsi à la gestion des affaires communes. On oppose cette action au « suffrage restreint ».
3. – **Ministre** : agent supérieur du pouvoir gouvernemental placé à la tête d'un ensemble de services publics.
4. – **Unilatéralement** : de façon unilatérale, c'est-à-dire qui vient d'une seule des parties en présence.
5. – **Aberration** : égarement de l'esprit, erreur de jugement, absurdité.
6. – **Volte-face** : mouvement de conversion complète, de manière à se retourner du côté opposé à celui qu'on regardait. Au figuré, brusque changement d'opinion, de manière d'agir.
7. – **Syndicat** : association de personnes exerçant la même profession, ou une profession similaire, en vue de la défense des intérêts communs de tous ses membres.
8. – **Devise** : titre permettant d'effectuer des paiements avec l'étranger par voie de compensation. La monnaie étrangère elle-même.
9. – **Inflation** : déséquilibre économique caractérisé par une hausse générale des prix et que les économistes attribuent soit à l'accroissement de la circulation monétaire, soit au déficit budgétaire, ou au mauvais ajustement de l'offre et de la demande.
10. – **Bien manufacturé** : produit ayant subi une transformation industrielle.

## RÉSUMÉ

*La dernière phase de notre lutte pour l'Indépendance dura dix ans pour aboutir le 29 juin 1976. La République des Seychelles était née.*

*Notre mentalité changea, notre personnalité propre s'affirma, tandis que de grands travaux et le tourisme nous faisaient effectuer une révolution économique.*

## Chapitre XXVI

# **La Libération**

### **a) Un coup d'état**

Notre pays, après plus de deux siècles d'histoire, était devenu souverain. Il pouvait exprimer haut ses idées dans le concert des nations comme membre de l'O.N.U., de l'O.U.A., du Commonwealth, du Mouvement des Non-Alignés, et associé à la Communauté Economique Européenne. Il lui fallait travailler pour lui-même. La tâche était immense et exaltante, néanmoins à la tête de l'Etat se trouvaient des responsables qui n'y avaient pas leur place. Un chroniqueur écrit : « Le gouvernement de MANCHAM n'aura pas duré une année. Les divers articles, témoignages, apportent à cela plusieurs raisons : Monsieur MANCHAM se souciait plus de ses propres intérêts que de l'intérêt de son peuple. Le régime était **corrompu** (1). Sur onze mois de présidence, Monsieur MANCHAM a passé en moyenne une ou deux semaines par mois dans son pays. Le reste du temps, sous prétexte de faire connaître les Seychelles dans le monde, il se promenait à l'étranger. Le peuple ne pouvait ainsi progresser ni améliorer son niveau de vie. Une deuxième raison, décisive, avancée par des milieux politiques des Seychelles, est la suivante : les élections prévues pour 1979 devaient être repoussées. MANCHAM cherchait à devenir Président à vie, ou peut-être même, à l'exemple de certains hommes qu'il admirait, Empereur ou Roi ! C'est l'élément qui a fait déborder la coupe et qui a poussé le peuple seychellois à intervenir, seul, le 5 juin 1977, alors que Monsieur MANCHAM se trouvait à l'étranger ».

« 5 juin : la radio diffuse dès 6 heures du matin des communiqués demandant à la population de ne pas sortir de chez elle, de rester calme et patiente ; un changement important intervient dans le pays. Un groupe de Seychellois s'est emparé dans la nuit du 4 au 5 juin de tous les points stratégiques de l'île ; un communiqué précise que le gouvernement de Monsieur MANCHAM est renversé et qu'il est demandé à Monsieur F.-A. RENÉ de former un nouveau gouvernement ».

Dans la matinée provenait la nouvelle que Monsieur RENÉ « acceptait de former un nouveau gouvernement, mais à certaines conditions : que les anciens ministres et membres de l'Assemblée Nationale, ainsi que leur famille, ne soient pas inquiétés ; que les bonnes relations établies avec les pays étrangers soient maintenues ; que les lois en vigueur soient observées ; qu'il y ait bientôt des élections. Ces conditions furent **agréées** (2) et Monsieur RENE devint Président de la République des Seychelles ». Le lendemain Monsieur RENÉ fit une allocution à la radio. *L'Echo des Iles* en fit un résumé : « Il sera non pas le chef d'une classe de privilégiés, mais celui de tout le peuple seychellois, sans distinction aucune... Chacun pourra dire son opinion et les criti-

ques seront prises en considération car personne n'est parfait... Trois choses surtout sont importantes à ses yeux : avoir du travail, être nourri et être logé. Ce sera une des premières tâches du Gouvernement de procurer ces trois choses au peuple seychellois. Il y aura du travail pour tous, mais tous devront travailler. Personne ne vivra aux crochets des autres. Il faudra acquérir un nouveau sens des responsabilités... Le Gouvernement veillera à ce qu'on ne **moleste** (3) plus qui que ce soit sur la route ou ailleurs comme cela s'est fait ces derniers temps. La Constitution et l'Assemblée Nationale seront abolies. A la place seront émis des décrets présidentiels jusqu'à ce que soit publiée une nouvelle Constitution. Elle le sera le plus tôt possible. Les étrangers n'auront rien à craindre, mais qu'ils respectent les Seychellois. Les bonnes relations avec les autres pays seront maintenues ».

Le quotidien du Gouvernement, *Nation*, écrivait le 9 juin que ce changement avait été réalisé « pour une véritable indépendance, par la volonté de se libérer des chaînes..., de vivre libre, d'être maître réellement de son destin ».

A la première célébration de l'Indépendance, trois semaines après, le 29 juin, notre peuple **ovationna** (4) son Président. Il se reconnaissait en lui.

Notre nouveau drapeau tricolore (rouge, blanc, vert) devenait le symbole de notre Libération.

## b) Une nouvelle société

Les mois et les années ont passé, et on peut faire désormais un bilan. Que de transformations sont intervenues !

D'abord, n'oublions jamais les idées-forces qui guidèrent nos dirigeants. Prenons par exemple l'allocution du Président du 30 décembre 1977 : « Chaque Seychellois doit devenir le véritable maître conscient de son propre destin en devenant maître de l'ensemble de la société. Il doit développer en lui tout ce dont il est capable en vue de prendre part au développement de notre nouvelle société dans laquelle la simple recherche de l'individualisme perdra toute signification et dans laquelle il n'y aura pas de place pour les idéalistes qui croient au miracle. Notre société doit être composée d'hommes et de femmes qui croient en eux-mêmes et qui, par l'intermédiaire de la société dans laquelle ils vivent, s'efforcent de devenir des individus épanouis. Par la participation de chacun de nous à la **planification** (5), la production, l'administration et la distribution de notre richesse nationale, et, seulement par ce moyen, nous réussirons à faire naître cette nouvelle société plus juste,



*Monument célébrant notre Libération*

équitable et prospère à laquelle nous aspirons tous. Ce n'est qu'en partageant les fruits de notre travail que notre vie aura un sens. Si nous manquons à ce devoir notre existence aura été vaine et stérile. Je suis persuadé que nous réussirons ».

Complétons par ces phrases relevées dans les documents officiels : « Le Gouvernement est un gouvernement du peuple et par le peuple », « Notre pays est socialiste et seychellois. Nous voulons promouvoir et sauvegarder la démocratie populaire. Nous voulons une structure dénuée de toute discrimination. Nous voulons une chance égale pour tous ».

Comme le dit notre hymne national, nous « fiers Seychellois ».

L'action fut planifiée par des plans de développement et en quelques mois s'épanouirent les réalisations dans tous les secteurs de notre vie nationale.

D'abord il fallut nous donner les moyens. Ainsi fut créée en septembre 1977 la « Banque de Développement des Seychelles » (*Development Bank of Seychelles, D.B.S.*) où l'Etat seychellois détient la majorité des **actions** (6). Elle participe au financement de projets dans tout le secteur productif de l'économie.

Regardons la première page de notre « Plan National de Développement » pour 1980-1984, toutes les priorités économiques y sont représentées :

— L'éducation, qui est devenue la « priorité des priorités ».

— Le problème du logement qui allait se résoudre : « Beaucoup de Seychellois étaient logés dans des conditions désastreuses... ; le Gouvernement achète donc des terrains et prête l'argent à ceux qui le désirent pour qu'ils puissent construire des maisons ».

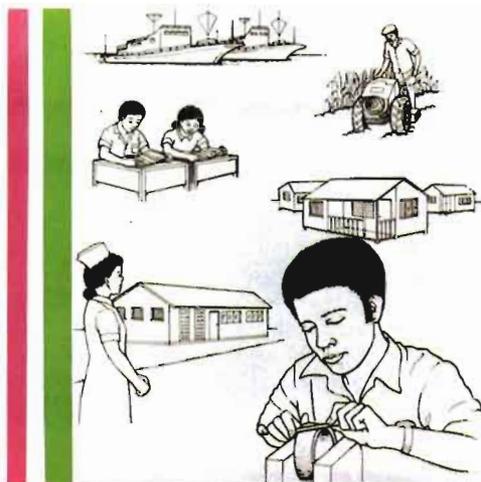
— Les transports publics qui furent améliorés grâce à l'entreprise parastatique de la S.P.T.C., tandis qu'étaient instituées la Sécurité Sociale et la mise en place parallèle du Plan National de Santé.

— L'agriculture, par la « revalorisation des îles éloignées » eut des moyens nouveaux (tracteurs, bateau de débarquement, etc.).

— La pêche, à l'aide de la coopération internationale, ne fut pas oubliée. Notre pays allait posséder une structure de pêcherie industrielle.

— Le tourisme enfin : « Les Seychelles sont et resteront un pays ouvert à tous les touristes. Simplement, le Gouvernement des Seychelles n'accepte plus ni l'exploitation du peuple par l'industrie touristique, ni l'exploitation du touriste par le peuple. En conséquence, le tourisme est contrôlé ; plus d'hôtel construit sans tenir compte du paysage. Plus d'hôtel construit n'importe où ». Le succès fut évident : 78 852 touristes vinrent se détendre et admirer nos îles en 1979.

voir  
DOCUMENT N° 2





Le Cinq juin à Farquhar

*Débroussaillage à Desroches*



L'aboutissement politique se matérialisa par notre nouvelle Constitution et par des élections générales (mars et juin 1979).

Déjà en mai-juin 1978, le S.P.U.P. s'était effacé pour faire place au parti unique, le *Seychelles People's Progressive Front*, le S.P.P.F., ou « Front Progressiste du Peuple Seychellois ». « L'entrée dans ce parti sera réservée aux citoyens qui sont d'accord avec les principes du socialisme et ont fait leurs preuves en ce sens. Il doit être l'avant-garde du peuple et ceux qui ont des responsabilités importantes dans les destinées du pays seront choisis par le peuple dans ce parti unique ».

La Constitution fut le résultat d'une consultation nationale qui se déroula pendant 18 mois, ainsi nous pûmes tous donner notre avis. Relisons son « Préambule » pour mieux comprendre le cadre de nos nouvelles institutions :

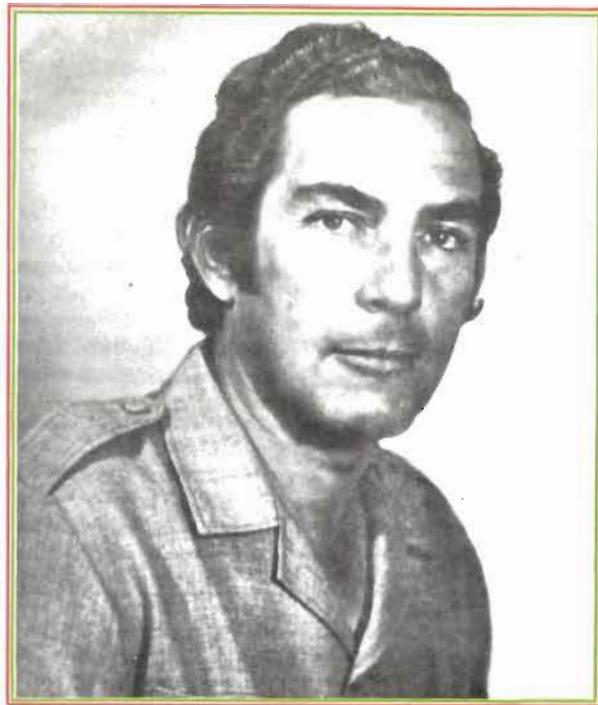
« Nous, peuple des Seychelles, proclamons par la présente déclaration notre intention :

- de maintenir les Seychelles en tant que pays indépendant à la fois politiquement et économiquement ;
- d'instituer et de développer un système socialiste qui assurera la création d'un ordre social progressiste et juste, garantissant l'alimentation, l'habillement et le logement au peuple des Seychelles et un niveau de vie s'élevant régulièrement ;

— de maintenir la force du droit basé sur la reconnaissance des droits de l'homme et le respect de l'égalité et de la dignité de l'homme ;

— d'assurer la jouissance à chaque personne des Seychelles de certaines libertés et certains droits fondamentaux, à savoir : le droit à la vie, la liberté et la sécurité de la personne ; le droit de ne pas être soumis à la torture ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants ; le droit à l'égalité devant la loi sans discrimination et le droit à la protection de la loi ; la liberté de ne pas être arbitrairement arrêté ou détenu ou exilé ; la liberté de ne pas être soumis à des immixtions arbitraires ; le droit de ne pas être condamné d'après des lois créant des délits rétroactivement ; la liberté de déplacement à l'intérieur des Seychelles ; la liberté de pensée, de conscience et de religion, y compris le droit de pratiquer sa religion ; la liberté d'opinion et d'expression ; la liberté de réunion et d'association pacifique en conformité avec la loi ; le droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail ; un droit de propriété non incompatible avec l'institution et le développement, comme susmentionné, d'un système socialiste... »

Enfin les élections générales se déroulèrent en juin 1979. Cinquante-cinq candidats se présentèrent dans le cadre du S.P.F. pour les vingt-trois sièges de l'Assemblée populaire tandis que nous élisions comme Président de la République des Seychelles Monsieur France-Albert RENÉ.



*Monsieur le Président de la République*

Notre pays entend construire un édifice social et moral dans lequel chaque individu pourra vivre dans la dignité et la sécurité, où nul monopole ne pourra abuser des hommes et des femmes, ni dresser aucune barrière devant l'intérêt général.

L'avenir de la République des Seychelles est plein de promesses.

## DOCUMENTS

### DOCUMENT N° 1

#### *Premier anniversaire.*

« Les festivités principales eurent lieu le mercredi 29 juin, jour anniversaire de l'Indépendance. Elles s'ouvrirent à 10 heures par la Parade dans un stade **archibondé** (7) de gens venus de tous les quatre coins de Mahé et des îles. Le soleil brillait, l'atmosphère était multicolore et l'allégresse nationale. Un vrai contraste avec la solennité réservée du jour de l'Indépendance... Monsieur RENÉ préconise le système de participation populaire à la marche du pays et au bon fonctionnement du Gouvernement. Ses discours ont eu une résonance profondément humaine et semblent rejoindre le peuple dans ses aspirations les plus légitimes.

Nous avons donc l'impression que Monsieur RENÉ est en train de gagner le cœur d'une bonne partie de la population. C'est du moins ce qui nous semble expliquer, en plus de l'explosion de joie des partisans, la jubilation et l'allégresse ainsi que les applaudissements qui ont ponctué son long discours. Un discours que nous qualifierons de sensationnel, où une ample matière à réflexion et un programme dense allument une lampe d'espoir au cœur de certainement la majorité des Seychellois. Les Seychellois semblent se dresser au défi de l'avenir dans la dignité... Un soleil nouveau se lève à l'horizon pour le bonheur de tous ceux qui veulent vivre en citoyens responsables.

Nous sommes persuadés que ce discours vibrant a créé un sentiment d'attachement et de sympathie au nouveau Président, et, en tout cas, a déclenché un sens national certain chez la population en général. « Seychelles pour Seychellois » chantera une foule en liesse à l'issue de la célébration officielle de ce matin ».

Extrait de l'article non signé intitulé  
« Les célébrations de l'anniversaire de l'Indépendance ont été un succès »,  
dans l'*Echo des Îles* du 1-15 juillet 1977.

DOCUMENT N° 2

*Une vraie réforme.*

« Pour les dirigeants des Seychelles, l'éducation constitue... un domaine d'efforts des plus intenses. Pour eux, la libération nationale consiste d'abord à « redonner la parole aux gens ». On la leur a **confisquée** (8) depuis trop longtemps sous prétexte qu'ils ne payaient pas d'impôts ! Eduquer donc le peuple pour libérer la parole, laquelle constitue une modalité de participation populaire à la conception, aux décisions et à la recherche des solutions les plus appropriées. Eduquer aussi pour rendre les gens capables de comprendre les problèmes de leur société, à les analyser et à projeter des solutions. Eduquer enfin pour rendre possible la démocratie, effective et la plus largement vécue.

C'est que, ... le système éducatif, élitiste, perpétrait une très sévère sélection de classe, par l'argent et par l'origine sociale. En principe, une grande partie des Seychellois ont passé entre 6 et 8 ans de scolarisation. Mais aussi paradoxale que la chose puisse paraître, 70 à 80 % des adultes sont **analphabètes** (9) ! Et dans certaines écoles 60 à 70 % des élèves restent illettrés après 6 ans de scolarité ! Le créole, que parlent tous les Seychellois, était en effet interdit dans l'enseignement où l'on utilisait surtout l'anglais... Mais la grande majorité des élèves ne comprenait pas l'anglais qu'elle ne pratiquait pas à la maison et dans la vie courante... Aussi la scolarisation équivalait-elle, dans la « **filière** (10) pauvre » des écoles gratuites, généralement des écoles de paroisse, à la préparation à la première communion. L'autre filière, payante, généralement privée, rare et très sélective — les frais de scolarité sont relativement élevés — est servie par un corps professoral de qualité et prépare à Cambridge ou à la Sorbonne. Mais on ne rentrait pas de Cambridge ou de la Sorbonne. On s'établissait à Londres ou à Paris.

Il n'est donc pas étonnant que les Seychelles souffrent aujourd'hui d'un manque de cadres compétents pour gérer leurs propres affaires...

Cette articulation du contenu de l'éducation avec les besoins nationaux constitue précisément le nœud de la réforme du système éducatif seychellois pensé dès la Libération, en juin 1977...

L'ensemble de l'appareil scolaire compte quelque 56 établissements scolaires et 15 000 élèves environ dont près de 11 000 dans le cycle primaire, près de 3 000 dans le secondaire et près d'un millier dans la formation professionnelle et technique. Plus de 140 boursiers seychellois poursuivent des études supérieures ou des stages de perfectionnement à l'extérieur. Dès l'enseignement de base, l'enfant est familiarisé avec les travaux manuels « pour ne pas perdre le contact avec les réalités de la vie quotidienne... »

De 6 ans, avant la Libération, le cycle primaire a été porté à 9 ans. Le créole a été institué langue d'enseignement en première année, comme dans les deux années préscolaires en crèche ou en garderie pour les enfants de 4 à 6 ans. Dès la huitième année du cycle primaire (6 à 15 ans), un examen d'orientation et de niveau détecte les élèves à déverser dans le secondaire. Ceux qui l'auront raté continuent jusqu'à la neuvième année d'où ils passent dans le secondaire (3 ans), sont versés dans les filières professionnelles (2 ans) et passent dans la vie active. Après le cycle secondaire, l'élève a deux possibilités : soit de suivre deux années de cours préparatoires d'entrée à l'université, soit de suivre deux ans de qualification professionnelle (cursus) à l'Ecole normale, à l'Ecole d'infirmiers ou au centre professionnel technique et artisanal.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

La formation technique et professionnelle est d'ailleurs une des priorités arrêtées par le gouvernement dans l'optique de l'autogestion de l'économie nationale...

Par ailleurs, une Ecole des handicapés physiques et mentaux sera ouverte...

L'égalisation maximale des chances de tous les enfants devant la possibilité d'éducation est d'ailleurs érigée en principe. Pour la rendre effective, toute l'organisation politique et sociale, toute la structure économique ont été repensées. S'agissant de l'enseignement proprement dit, des mesures ont été prises pour que l'enfant fréquente l'école primaire la plus proche de son domicile. Ce qui, non seulement règle le problème des transports des écoliers et réduit les frais d'approche de l'école, mais de plus entretient un contact permanent de l'élève avec un environnement villageois familier...

S'agissant de la réforme du programme d'enseignement, « la seychellisation » et la « revalorisation du manuel » sont des maîtres-mots.

La « seychellisation » consiste à penser le contenu de l'éducation en fonction des réalités et des besoins de l'archipel. A « regarder le monde à partir des Seychelles ». Ce programme remet donc l'élève constamment en contact avec son environnement quotidien, avec son pays, avec sa région, puis avec le monde. Il est par ailleurs en rapport étroit avec la réorganisation de l'économie orientée vers l'autonomie. L'école doit préparer les futurs producteurs. Et la production, aux Seychelles, ce sont la pêche, l'agriculture, l'artisanat. C'est pourquoi il faut motiver les jeunes dans ce sens...

On voit l'intérêt particulier que portent les responsables seychellois sur l'éducation. Cet intérêt se traduit au niveau du budget par l'importance grandissante de l'effort financier consenti pour ce département... De fait, le budget de l'éducation était de 26 millions de roupies et demi en 1978 ; il est passé à presque 33 millions de roupies cette année. »

Extrait de l'article non signé intitulé « Education : la réforme », dans *Océan Indien Actuel*, septembre-octobre 1979.

## VOCABULAIRE

1. — **Corrompu** : gâté par décomposition. Quelque chose de sain et d'honnête qui est altéré, dépravé, perverti.
2. — **Agréé** : accepté, consenti, trouvé à son gré.
3. — **Molesté** : qui a subi des violences par un individu ou un groupe d'individus. Malmené.
4. — **Ovationner** : accueillir par de longues et bruyantes acclamations. Exprime la joie d'une foule.
5. — **Planification** : intervention du gouvernement en matière économique pour organiser sur plusieurs années une production, une entreprise. Ce système a l'avantage de vouloir maîtriser le futur économique et d'éviter les crises.
6. — **Action** : titre qui représente une partie du capital social d'une entreprise, d'une société, d'une banque.
7. — **Archibondé** : tout à fait rempli ; complètement plein.
8. — **Confisqué** : enlevé ou saisi au nom d'une personne ou d'une collectivité.
9. — **Analphabète** : qui ne sait ni lire ni écrire dans une langue quelconque.
10. — **Filière** : suite de formalités à remplir avant d'arriver à un certain résultat. Dans l'enseignement ou l'éducation, suite d'années d'études.

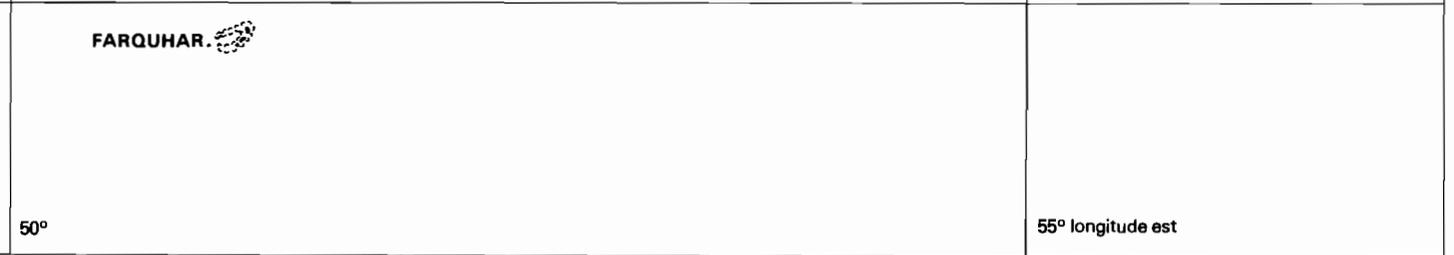
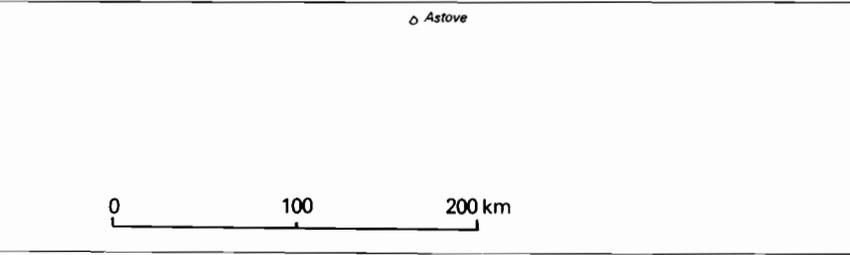
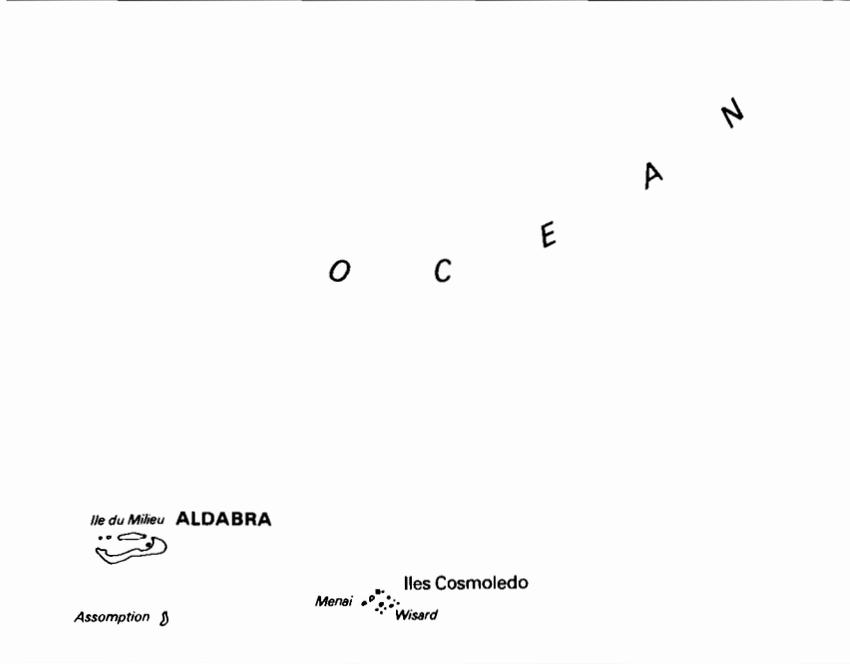
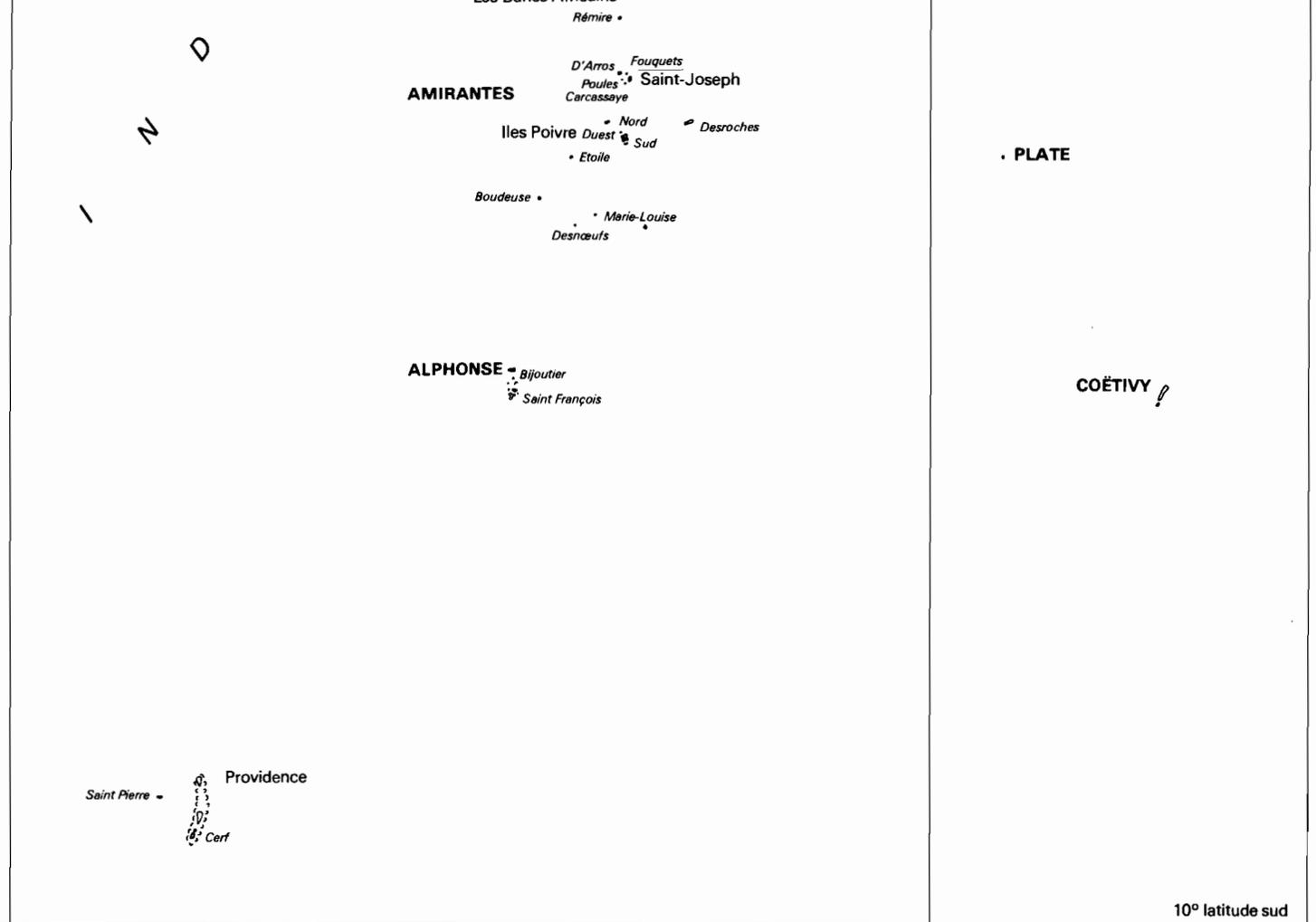
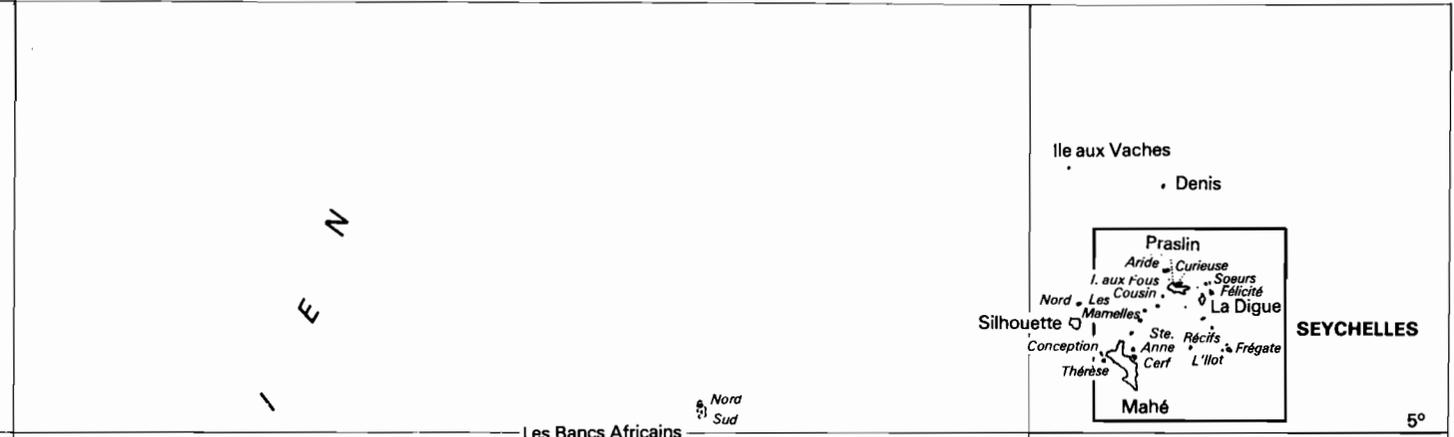
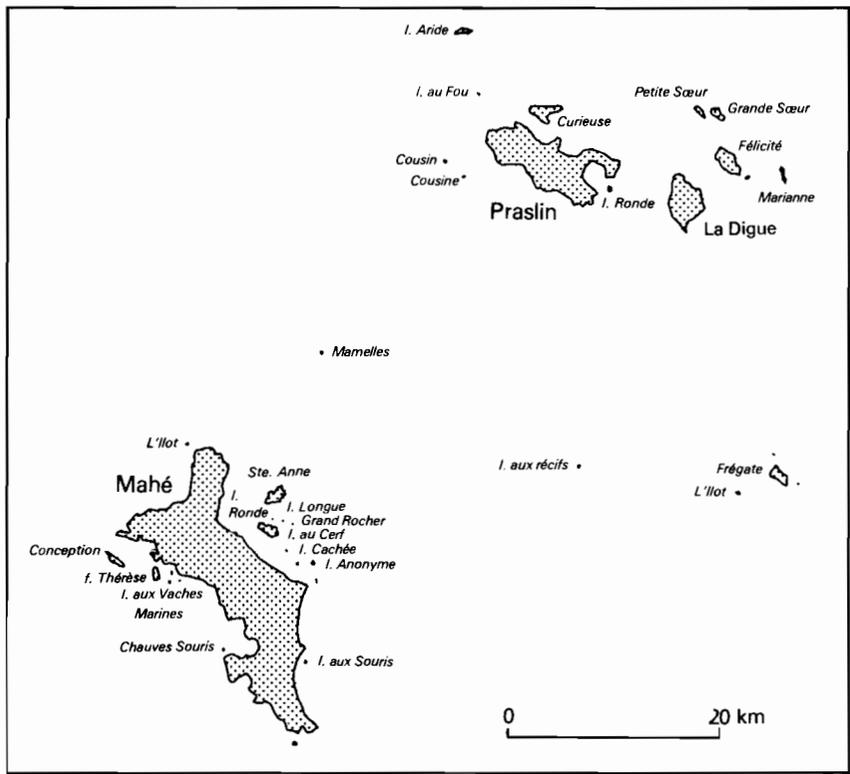
## RÉSUMÉ

*A la suite du coup d'état du 5 juin 1977, il fut demandé à Monsieur RENÉ de former un nouveau gouvernement et de devenir Président de la République.*

*Une nouvelle société responsable et libre fut alors élaborée par nos dirigeants.*

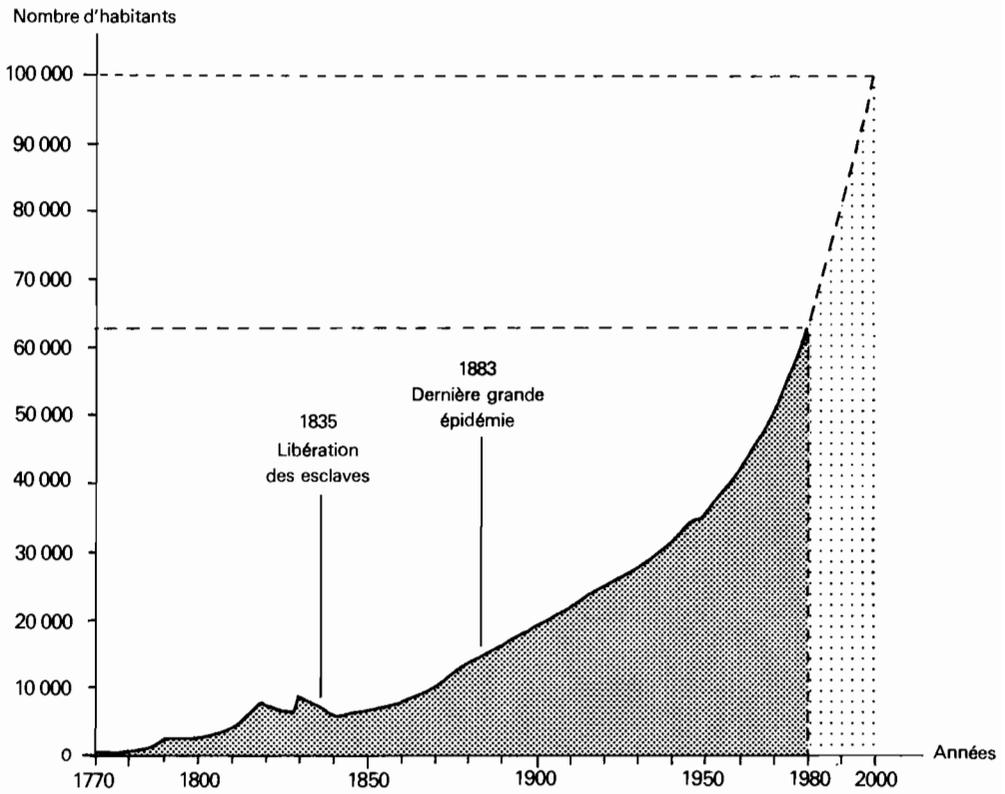
*Notre constitution du 23 mars 1979 sert de cadre juridique tandis que les transformations sociales et économiques touchent tous les secteurs de l'activité nationale.*







## HISTOIRE DES SEYCHELLES



*Graphique de la population*



## INDEX DES MOTS CITÉS DANS LE VOCABULAIRE

- Aberration, 194.  
Abysal, 17.  
Accapareur, 144.  
Action, 204.  
Affranchi, 96.  
Agonie, 119.  
Agréé, 204.  
Aiguade, 38.  
Alizé, 26.  
Alliance, 161.  
Allié, 178.  
Amiral, 38.  
Amnistié, 44.  
Analphabète, 204.  
Ancien, 31.  
Anémie, 144.  
Anglicanisme, 127.  
Arack, 112.  
Archibondé, 204.  
Archipel, 17.  
Archives, 10.  
Arpent, 73.  
Arpenteur, 73.  
Attentat, 96.  
Attentiste, 127.  
Aumônier, 73.  
Ausculteur, 171.  
Austral, 32.  
Autonomie, 79.  
Autorité de tutelle, 80.  
Avalanche, 135.  
Avili, 171.  
Balle, 105.  
Banc, 88.  
Barbarie, 177.  
Batterie, 72.  
Béri-béri, 162.  
Bien manufacturé, 194.  
Bloc, 161.  
Blocus, 88.  
Bon au porteur, 105.  
Bot, 50.  
Boutre, 32.  
Brasse, 17.  
Brick, 79.  
Britannique, 44.  
Budget, 154.  
Cachalot, 105.  
Calviniste, 128.  
Canal de Suez, 136.  
Cannelure, 26.  
Capitulation, 88.  
Capucin, 127.  
Caréner, 58.  
Cartographe, 38.  
Cataclysme, 135.  
Catholique, 127.  
Chevauchée, 178.  
Chômage, 186.  
Chronologie, 10.  
Citoyen, 11.  
Civisme, 79.  
Clandestinement, 38.  
Colonie, 154.  
Coléoptère, 186.  
Commandeur, 66.  
Commune, 58.  
Compagnie, 44.  
Comptoir, 38.  
Concessionnaire, 154.  
Confisqué, 204.  
Constitution, 26.  
Continent, 16.  
Contingent, 135.  
Coprah, 154.  
Corail, 26.  
Corrompu, 204.  
Corsaire, 87.  
Corvette, 58.  
Coupon, 178.  
Coût de la vie, 162.  
Crésus, 73.  
Creuset humain, 96.  
Crise économique, 171.  
Croiseur, 162.  
Croisière, 135.  
Croix de Malte, 38.  
Cyclone, 26.  
Démobiliser, 178.  
Département, 58.  
Dépendance, 105.  
Déporté, 96.  
Dérisoire, 119.  
Détresse, 135.  
Devise, 194.  
Dispensaire, 144.

- Diversification, 171.  
 Doléances, 79.  
 Dollar, 105.  
 Dominicain, 44.  
 Dorsale, 17.  
 Drapeau national, 80.  
 Duper, 105.  
 Eaux territoriales, 26.  
 Echantillon, 154.  
 Ecueil, 50.  
 Embryon, 72.  
 Emigration, 105.  
 Encens, 154.  
 Engagé, 120.  
 Entité, 154.  
 Epice, 66.  
 Epidémie, 144.  
 Eruption volcanique, 17.  
 Escadre, 44.  
 Esclave, 96.  
 Factieux, 96.  
 Fascisme, 171.  
 Fidèle, 128.  
 Filière, 204.  
 Fleur de lys, 50.  
 Flûte, 58.  
 Français, 50.  
 Foyer, 144.  
 Frégate, 58.  
 Fripon, 73.  
 Fumer, 170.  
 Gale, 136.  
 Gaulette, 66.  
 Gentilhomme, 87.  
 Géophagie, 112.  
 Géologie, 17.  
 Glissement de terrain, 136.  
 Goélette, 58.  
 Gondwana, 17.  
 Gousse, 144.  
 Gouverneur, 50.  
 Grec, 31.  
 Grève, 186.  
 Guano, 120.  
 Guillemet, 38.  
 Hégire, 10.  
 Hollandais, 44.  
 Humanité, 10.  
 Hypothéqué, 171.  
 Imposable, 178.  
 Inaliénable, 26.  
 Incurie, 120.  
 Indemnité, 112.  
 Indépendance, 79.  
 Inflation, 194.  
 Intendant, 65.  
 Intolérance, 127.  
 Irrascible, 96.  
 Islam, 31.  
 Latitude, 17.  
 Légiférer, 154.  
 Légitimé, 73.  
 Léproserie, 112.  
 Lettre de marque, 88.  
 Libération, 111.  
 Lieue, 50.  
 Livre sterling, 112.  
 Longitude, 17.  
 Magistrat, 143.  
 Mahomet, 11.  
 Malaria, 162.  
 Mandat, 162.  
 Marasme, 143.  
 Margarine, 171.  
 Marron, 66.  
 Métropole, 161.  
 Mille (marin), 17.  
 Mille (terrestre), 26.  
 Ministre, 194.  
 Molesté, 204.  
 Monoculture, 170.  
 Mouillage, 50.  
 Musée, 10.  
 Musulman, 10.  
 Nation, 96.  
 Nationalisme, 186.  
 Nazisme, 171.  
 Nébuleuse, 26.  
 Négrier, 66.  
 Néophyte, 127.  
 Nœud, 17.  
 Nostalgique, 119.  
 Notable, 154.  
 Ordonnateur, 66.  
 Ouragan, 136.  
 Ours, 44.  
 Ovationner, 204.  
 Païen, 112.  
 Paradis, 44.  
 Parcelle, 119.  
 Parlementaire, 111.  
 Patriotisme, 88.  
 Pavillon, 80.  
 Pépinière, 154.  
 Pétition, 127.  
 Phénicien, 31.  
 Piastre, 88.  
 Pied, 66.  
 Pilote, 38.  
 Pinasse, 44.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

- Pirate, 44.
- Planification, 204.
- Plaque commémorative, 66.
- Portugal, 38.
- Portulan, 38.
- Processus, 193.
- Procès-verbal, 58.
- Progressisme, 186.
- Quarantaine, 73.
- Racisme, 177.
- Radome, 186.
- Radouber, 58.
- Rafraîchissement, 50.
- Ratifier, 105.
- Rationnement, 178.
- Reboisement, 186.
- Recensement, 111.
- Réfraction, 32.
- Régiment, 72.
- Reich, 177.
- République, 11.
- Rester gravé, 135.
- Révolution, 79.
- Riverain, 31.
- Romantique, 96.
- Roupie (*rupee*), 88.
- Sagaie, 128.
- Sécession, 79.
- Seigneurie, 58.
- Sequin, 88.
- Serment d'allégeance, 105.
- Socle, 17.
- Sous-marin, 177.
- Souveraineté Nationale, 26.
- Sporadique, 111.
- Stratégique, 50.
- Subsides, 186.
- Subventionné, 186.
- Suffrage universel, 194.
- Syndicat, 194.
- Système de la moitié, 119.
- Tampon, 66.
- Tartane, 50.
- Taureau, 31.
- Télégraphe, 143.
- Terroriste, 96.
- Traité de paix, 105.
- Travailleuse, 186.
- Ultimatum, 162.
- Unilatéralement, 194.
- Variole, 144.
- Vecteur, 10.
- Velte, 120.
- Voisinage, 32.
- Volontaire, 162.
- Volte-face, 194.
- Zénith, 120.



## INDEX DES PERSONNES CITÉES

- ABEL (Antoine), 8, 16, 184.  
ACCOUCHE (Samuel), 175.  
ADAM (Commandant), 85.  
ADAM (L.), 110.  
ADDIS (W.), 182.  
Alain (le Père), 184.  
Albert (le Prince), 117.  
ALLAN (C. H.), 189.  
ALLUAUD (Charles), 24.  
AL MAS'ŪDĪ, 29, 30.  
ANASTAS (Charles), 141.  
ANGAR, voir HANGARD.  
ANSELME, 61, 64.  
APRÈS de MANNEVILLE (J. B. d'), 55, 59.  
AUCHINLECK, 164.  
AUDIBERT, 74.  
AUMONT (Charles), 64.  
AVERY, 41.  
AVINE (Grégoire), 87.  
AVRIL, 109.
- BANKS (L.), 122.  
BARE, 57.  
BARKLY (A.), 146.  
BARKLY (Fanny A.), 141, 142.  
BARRÉ, 54.  
BASCHI (Mattéo), 127.  
BATAILLE, 69.  
BATY (Harold), 152.  
BEACHEY, 135.  
BEAVER, 83.  
BELCHER (Edward), 119.  
BERNARD, 64.  
BERTHELOT de LA COSTE, 69, 71.  
BERVILLE, 64.  
BIGAIGNON, 92.  
BLIN, 91.  
BLUNT (F.), 146.  
BLYTH, 115.  
BONAPARTE (Napoléon), 85, 92.  
BONNE AVOINE (Joseph), 64.  
BOUIX (Jean-Jacques), 64.  
BOUIX (Michel), 64.  
BOWEN, 41.  
BRADLEY (J.), 160, 170.  
BRAYER DU BARRÉ, 9, 60, 61, 63, 64.  
BROOKS (Dr.), 130.  
BROWN (William), 86.  
BRUNTON, 130.
- BURGESS, 41.  
BYRNE, 164, 170.
- CABRAL, 35.  
CALAIS (D.), 125.  
CALVIN (Jean), 128.  
CANEIRO, 36.  
CANTINO (Alberto), 36, 37.  
CARACCIOLI, 41.  
CARADEC, 69, 70, 71.  
CARDEW, 106.  
CARDINAUX, 94.  
CHARY, 64.  
CHEVALIER, 94.  
CHOISEUL-CHEVIGNY (César Gabriel), duc de PRASLIN, 54.  
CHRIST, voir JÉSUS-CHRIST.  
CHURCHILL (Winston), 172, 173.  
CLARKE, 122, 123.  
Clément VII (le pape), 127.  
COËTIVY, 15, 118.  
COLLAS DU ROSLAN, 55.  
COLLIE, 125.  
CONAN (Emmanuel), 92.  
CONDUIT, 43.  
COOKE, 181.  
CORDOUAN, 108.  
CORINTHE, 64.  
CORNISH-BOWDEN (Capitaine), 135.  
COSMAN, 74.  
CRAWFORD (F.), 182.  
CRÉSUS, 71, 73.  
CROOK, 115.
- DAVIDSON, 147, 148.  
DAYER (le Père Louis), 94, 125, 172.  
DECAEN, 85, 89, 94.  
DELABARRE, 94.  
DELAFONTAINE, 123, 124, 126.  
DELAPALLU, 90.  
DELAUNAY, 60, 61, 62, 64, 67.  
DES AVANCHERS (le Père Léon), 123, 124, 125, 126, 129.  
DESFORGES-BOUCHER, 42.  
DESPREZ (Mgr.), 124.  
DESROCHES (François), 60.  
DEVERELL, 189.  
DIAS, 38.  
DOMAINGE, 64.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

- DOWLAND, 106.  
 DRANCOURT (François), 72.  
 DRIEUX, 64.  
 DUCHEMIN, 46, 54.  
 DUFOURCO, 79.  
 DUMAT, 100, 115.  
 DUMONT, 92.  
 DUPONT, 91.  
 DUPONT (R.), 153, 168.  
 DUTERTRE, 82.
- Edouard VH (le Roi), 150.  
 Elizabeth I<sup>re</sup> (la Reine), 127.  
 Elizabeth II (la Reine), 189.  
 ENDERBY, 104.  
 ENOUF, 76, 92.  
 ERNANT, 57.  
 ESPARON, 90.  
 ESTE (Hercule d'), 37.  
 ETHÈVE, 90.
- FALLET, 124.  
 FARQUHAR (Robert Townsend), 35, 98.  
 FAUVEL, 48, 57.  
 FERNAND, 64.  
 FIENNES (E.), 158, 161, 164, 165.  
 FITZGERALD, *voir* VESEY-FITZGERALD.  
 FRANKLIN (W.), 146.  
 FRIAR (Le Père), 130.  
 FUGGO (Capitaine), 86.  
 FUSTEL (Jean-Marie), 64.
- GALLABERT, 94.  
 GAMA (Vasco de), 30, 35, 36, 38.  
 GANDHI, 168.  
 GARCIN (J.), 151.  
 GAURARD (Claude), 64.  
 GAUTIER, 76, 78.  
 George III (le Roi), 98.  
 George VI (le Roi), 166.  
 GILLOT (Antoine), 61, 62, 64, 67, 69, 70.  
 GLORION (Marie), 92.  
 GORDON (Général), 141, 146.  
 GREATBATCH (B.), 189.  
 GREENWOOD (Anthony), 189, 192.  
 GRENIER, 54, 55, 59.  
 GRIFFITH (T.), 146.  
 GRIFFITHS, 125.  
 GRIMBLE, 165, 172.  
 GROSSIN (Jean), 47, 48.  
 GUIGNARD de LA BIOLIERE, 55.  
 GUILHEMAT, 94.
- HALSEY, 41.  
 HANGARD (ou ANGAR), 63, 65, 70, 71, 74.
- HANGARD (Marie-Jeanne), 70.  
 HARRISON (George), 99, 106, 107, 108, 111.  
 HAVELOCK (A.), 146.  
 HAY, 103.  
 HELL (Contre Amiral de), 119.  
 Henry VIII (le Roi), 127.  
 HENY (ou HERY), 57.  
 HERMITTE (D.), 150.  
 HERY, *voir* HENY.  
 HITLER (Adolphe), 171, 172, 178.  
 HOAREAU (Louis-Léonard), 92.  
 HODOUL (Jean-François), 82, 85, 91.  
 HOLMAN (James), 104.  
 HONEY, 165.  
 HORNELL, 164, 167.  
 HOWARD, 41.  
 HUGON, 109.
- IBN BATTŪTA, 30, 31.  
 IBN MADJID, 35.  
 IGNACE, 64.
- JÉHENNE, 118.  
 JESUS-CHRIST, 6, 11, 127.  
 JIMBERT (Louise), 92.  
 JONES (Thomas), 41.  
 JORRE de SAINT-JORRE, 74.  
 JOUANIS, 151, 152.  
 JOURDAIN (John), 40, 42, 43.
- KEATE (Robert), 114, 116, 117, 123, 124, 129.  
 KEREDERN de TROBRIANT, 55.  
 KERGUELEN-TRÉMAREC, 55.  
 KERNEISTER (de), 57.  
 KID, 41, 43.  
 KITCHENER (Lord Herbert), 159.  
 KNOWLES, 125.
- LABLACHE (Joseph-André), 98.  
 LABOURDONNAIS, *voir* MAHÉ de LA BOUR-  
 DONNAIS.  
 LABURY (Capitaine), 125.  
 LA BUSE, *voir* LE VASSEUR.  
 LA CROIX, 91.  
 LA FONTAINE, 55.  
 LAMBERT, 70, 74.  
 LAMPÉRIER, 54.  
 LANGTON (George), 86.  
 LA PÉROUSE, 55, 61, 63.  
 LARCHER (Catherine), 92.  
 LARCHER (Louis), 92.  
 LA RONCIÈRE (Monique de), 36.  
 LARUE (Mme), 63, 64.  
 LATHAM, 108.  
 LAURENCE (Pierre-Louis), 92.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

- LAURENCE (Pierrot), 92.  
 LAVIGNE, 64.  
 LEBEUZE (Jean-Marie), 70, 74.  
 LECERF, 61.  
 LEMÈNE, 82.  
 LE MOINE (Pierre), 63.  
 LE ROY, 92, 94.  
 LESAGE, 99.  
 LESCALLIER, 76.  
 LESSEPS (Ferdinand de), 136.  
 LETHEM, 165.  
 LE VASSEUR, dit LA BUSE, 41, 43.  
 LE VILLERS, 64.  
 LIONNET (Guy), 30, 42, 77, 177, 191.  
 LISLET GEOFFROY (J.-B.), 76.  
 LOGAN, 173.  
 LOIZEAU (Jean), 98.  
 LOPO HOMEM, 37.  
 Louis XV, (le Roi), 52.  
 Louis XVI (le Roi), 101.  
 Louis XVIII (le Roi), 99, 101.  
 LOWRY COLE, 107.  
 LUTHER (Martin), 128.
- MACONDE, 72.  
 MADGE, 99, 102, 103.  
 MAGANGA, 64.  
 MAGON (Général Charles), 52, 53, 57, 79.  
 MAHÉ de LA BOURDONNAIS  
 (Bertrand François), 46, 47, 48, 51, 52, 54.  
 MAHOMET, 7, 10, 11.  
 MAJAST, 118, 119.  
 MAJID-AL-NADJLI, 29.  
 MALADORE, 64.  
 MALAVOIS, 69, 74, 75.  
 MANCHAM (James), 183, 188, 197.  
 MARCHANT (M.), 65.  
 MARCO POLO, *voir* POLO (Marco).  
 MARION, 90.  
 MARION DUFRESNE, 54, 57, 59.  
 MASSAIA (Mgr), 125.  
 MATHIOT (Georges), 92.  
 MATTHEWS, 42.  
 Mc EWEN, 31.  
 Mc GAW (H.), 71, 150.  
 MELON, 90.  
 MENATE, 64.  
 MICHAUD, 109.  
 MIGUEL, 64.  
 MISSON, 41.  
 MONFREID (H. de), 15.  
 MONTGOMERY, 173.  
 MOREAU (Jean-Baptiste), 56.  
 MOREAU (Pierre), 92.  
 MOREAU de SÉCHELLES (Jean), 52, 54.
- MOREL (Maximilien), 91, 92.  
 MOREL DUBOIL, 74.  
 MORESBY (F.), 102, 103.  
 MORPHEY (Corneille Nicolas), 52, 53, 57, 59.  
 MORSE, 143.  
 MORTON, 108, 122.  
 MOTAIS de NARBONNE, 72.  
 MOUTOU, 64.  
 MUSSOLINI (Benito), 171.  
 MYLIUS (Charles), 106, 109, 110, 114, 115, 116, 122.
- NAGEON de L'ÉTANG, 74, 75, 78.  
 NAPOLEON, *voir* BONAPARTE (Napoléon).  
 NAZ, 115.  
 NEWCOME (Henry), 83, 86.  
 NICOLAY (Sir William), 110.  
 NORMAN-WALKER (H. S.), 189.  
 NORTH, 41.  
 NORTH (Marianne), 23, 140.  
 NOVA (João de), 35.
- O'BRIEN (C.), 156.  
 OFFAY (d'), 70, 74.  
 OSMANN (Abbé), 70.  
 OXFORD and ASQUITH (Lord), 25, 182, 183, 189.
- PAILLET-MONDON, 90.  
 PAYET (Florent), 91, 94.  
 PAYET (Sylvie), 92.  
 PEIRENC de MORAS (François-Marie), 54.  
 PÉTROUSSE (Nicolas), 92.  
 PICAULT (Lazare), 47, 48, 51, 52.  
 PITOIS, 92.  
 POIRET (Louis), 109.  
 POIVRE (Pierre), 60, 61, 153.  
 POIX (Jean de), 56.  
 POLO (Marco), 31.  
 PONTEVEZ (Alphonse de), 46.  
 POTTIER, 108.  
 POUPINEL, 92.  
 POUPONNEAU, 90.  
 PRADEL (Jean-Baptiste), 92.  
 PRASLIN (duc de), *voir* CHOISEUL-CHEVIGNY  
 (César Gabriel), duc de PRASLIN.  
 PRÉJEAN, 52, 57.  
 PREMPEH (le Roi), 158, 160, 161.  
 PRIDHAM, 116.  
 PRIOR (James), 87, 95.
- QUÉAU de QUINCY (Jean-Baptiste), *voir aussi*  
 QUÉAU QUINSSY (Jean-Baptiste), 98, 99, 100,  
 101, 102, 105.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

- QUÉAU QUINSSY (Jean-Baptiste), *voir aussi*  
 QUEAU de QUINCY (Jean-Baptiste), 7, 76, 82  
 à 86, 89, 90, 92, 94, 95, 98, 156.
- QUIÉNET, 70, 71, 74.  
 QUINON, 94.
- RAMALINGA (Pierre-Louis), 71, 92.  
 READ, 41.  
 REID, 165.  
 RENÉ (France-Albert), 10, 183, 188, 196, 200, 201,  
 205.  
 REVETT (William), 40.  
 RIPAUD de MONTAUDEVERT, 82.  
 ROCHON (Abbé), 55, 59.  
 ROMAINVILLE, *voir* ROUTIER de ROMAINVILLE.  
 ROMMEL, 173.  
 ROUTIER de ROMAINVILLE (Charles), 63, 68, 71.  
 ROWE, 181.  
 ROYSARD, 92.  
 RYAN (Mgr Vincent), 115, 124, 126, 131, 133.
- SABEZATTE, 70.  
 SAINT-ELME LE DUC, 85.  
 SAINT-YVES (G.), 78.  
 SALMON (C.), 139, 146.  
 SAUSSE, 91.  
 SAVY (Charles), 92, 110, 123.  
 SCOTT (Sir Francis), 160.  
 SÉCHELLES, *voir* MOREAU de SÉCHELLES.  
 SELWYN-CLARKE (Percy), 180, 182, 187.  
 SHARPEIGH (Alexander), 40, 42.  
 SMITH (Inspecteur), 161.  
 SMUTS (Général), 156, 159.  
 SOUCHON (Louis), 151, 152.  
 SOUILLAC, 72.  
 SOYECOURT, 56.  
 STEWART (E. C.), 146.  
 STOCKDALE, 165.  
 STUART, 108.
- STURLA (le Père Louis de), 125.  
 SUESS, 17.  
 SULLIVAN (Barthelemy), 98, 99.  
 SURCOUF (Robert), 82.  
 SWEET-ESCOTT (E. B.), 139, 146, 147, 148, 150,  
 151.
- TAYLOR, 44.  
 TEW, 41.  
 THOMAS (Jean), 64.  
 THORP (G.), 182.  
 TIRAN, 90.  
 TONNET (L. A.), 25, 151, 153.  
 TOUSSAINT (Auguste), 30, 93.
- VASCO de GAMA, *voir* GAMA (Vasco de).  
 VAUDIN (le Chapelain), 130.  
 VAULBERT, 91.  
 VERDIÈRE (Louis), 64.  
 VESEY-FITZGERALD, 166, 169.  
 Victoria (la Reine), 116, 117, 127, 139, 147.  
 VOLA MAEFFA, 70.  
 VRIGNAUD, 98.
- WADE (George), 114, 124, 129, 131.  
 WARD, 131, 133.  
 WEBB (A. W. T.), 43, 123, 159.  
 WEGENER, 15, 17.  
 WHITE, 41.  
 WILBERFORCE (William), 99.  
 WILLIAMS, 41.  
 WILSON (Arthur), 106, 108.  
 WOOD, 85.
- YVON, 76, 78.
- ZUBER (Christian), 36.

## CHRONOLOGIE

- 0 – Origine de l'ère chrétienne.
- 622 – Origine de l'ère musulmane.
- 916 – AL MAS'ŪDĪ visite Madagascar.
- 1487 – Découverte du cap des tempêtes par DIAS.
- 1498 – Les Portugais atteignent l'Inde.
- 1609 – Exploration des Seychelles par les Britanniques.
- 1663 – La Réunion (Bourbon) est habitée définitivement par les Français.
- 1721 – L'île Maurice (île de France) est habitée définitivement par les Français.
- 1730 – Découverte de l'île Alphonse.
- 1732 – Découverte de l'île Saint-Pierre.
- 1735 – Arrivée de MAHÉ de LA BOURDONNAIS.
- 1742 – Reconnaissance des Seychelles par PICAULT.
- 1744 – Deuxième voyage de PICAULT.
- 1746 – Départ de MAHÉ de LA BOURDONNAIS.
- 1756 – Prise de possession des Seychelles pour le Roi de France (expédition MORPHEY).
- 1763 – Reconnaissance par les Britanniques du banc du Speaker.
- 1766 – Reconnaissance par les Britanniques d'Aldabra.
- 1768 – Expédition de MARION DUFRESNE.
- 1769 – Expédition de GRENIER.
- 1770 – Débarquement des premiers habitants aux Seychelles sous les ordres de DELAUNAY.
- 1770 – Reconnaissance par les Britanniques du banc de la Fortune.
- 1771 – Arrivée de GILLOT.
- 1771 – Découverte de Coëtivy.
- 1772 – Arrivée de HANGARD.
- 1778 – Arrivée de ROUTIER de ROMAINVILLE.
- 1787 – « Règlement pour les Seychelles ».
- 1789 – Début de la Révolution française.
- 1790 – Assemblées coloniales.
- 1791 – Passage de GAUTIER et YVON.
- 1793 – Arrivée de QUÉAU QUINSSY.
- 1794 – Début des « capitulations ».
- 1801 – Arrivée des « terroristes » jacobins.
- 1807 – Création d'un tribunal de paix.
- 1807 – Acte de Plymouth.
- 1810 – Les Mascareignes deviennent britanniques.
- 1811 – Les Seychelles deviennent britanniques.
- 1814 – Traité de Paris.
- 1827 – Mort de QUÉAU QUINSSY.
- 1832 – Arrivée du pasteur MORTON.
- 1833 – Loi sur la libération des esclaves.
- 1835 – Abolition de l'esclavage aux Seychelles.
- 1839 – Fin de l'apprentissage.
- 1841 – La capitale des Seychelles prend le nom de Victoria.
- 1851 – Arrivée du Père Léon DES AVANCHERS.
- 1861 – Première arrivée des « Africains libérés ».
- 1862 – Avalasse.
- 1864 – Arrivée de l'*Emyrne*.
- 1866 – Introduction de la vanille.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

- 1867 – Création du Collège Saint-Louis.
- 1869 – Ouverture du canal de Suez.
- 1872 – Premier phare à Victoria.
- 1875 – Ouverture d'un hôpital à Mont-Fleuri.
- 1877 – Arrivée du sultan de Perak.
- 1883 – Phare à l'île Denis.
- 1883 – Epidémie de variole.
- 1887 – Ouverture provisoire de la première banque.
- 1893 – Télégraphe Londres-Seychelles.
- 1894 – Ouverture d'une caisse d'épargne.
- 1899 – Année record pour la vanille.
- 1900 – Arrivée du Roi PREMPEH.
- 1901 – Première exposition agricole.
- 1903 – Proclamation du statut de « colonie ».
- 1906 – Importance du coprah.
- 1908 – Première exportation de cannelle.
- 1914-1918 – Première guerre mondiale.
- 1916-1917 – Départ des volontaires.
- 1924 – Ouverture de l'hôpital.
- 1926 – Electricité et téléphone.
- 1929 – Début de la crise économique mondiale.
- 1929 – « Acte colonial pour le Développement ».
- 1935 – Début de l'industrie hôtelière.
- 1937 – Création d'une banque agricole.
- 1939 – Création de l'Association des « Contribuables seychellois ».
- 1939-1945 – Deuxième guerre mondiale.
- 1941 – Départ des « Pionniers » pour l'Afrique.
- 1942 – Bataille d'El-Alamein.
- 1944 – Début des grandes réformes.
- 1947 – Programme de développement décennal lancé.
- 1948 – Premières origines d'un Gouvernement représentatif.
- 1949 – Création du premier Conseil de district.
- 1951 – Création des syndicats.
- 1960 – Le « Plan pour les Seychelles » lancé.
- 1964 – Formation du S.P.U.P. et du S.D.P.
- 1965 – Création du B.I.O.T.
- 1967 – Instauration du suffrage universel.
- 1969 – Le barrage Rochon est terminé.
- 1970 – Première conférence constitutionnelle.
- 1970 – Création d'une Assemblée législative.
- 1975 – Les Seychelles deviennent colonie autonome.
- 1976 – Indépendance des Seychelles.
- 1977 – Changement de Gouvernement.
- 1978 – Création du S.P.P.F.
- 1979 – Nouvelle Constitution et élections.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Phare de Denis. ORSTOM. Couverture.  
Joueur de bobre. ORSTOM. Couverture.  
Maison du Peuple. ORSTOM. Couverture.  
Famille seychelloise. ORSTOM. 7.  
Premier anniversaire de la Libération : groupe d'enfants. MEI. 9.  
Premier anniversaire de la Libération : groupe de femmes. MEI. 9.  
Carte de situation. ORSTOM. 12.  
Carte structurale. ORSTOM. 14.  
Carte de la dérive des continents. ORSTOM. 15.  
Carte de la République des Seychelles. ORSTOM. 20.  
Coupe des îles granitique et corallienne. ORSTOM. 21.  
Carte des vents dominants dans l'océan Indien. ORSTOM. 22.  
Les escarpements de Mahé. MEI\*. 23.  
Pointe Larue. ORSTOM. 24.  
Bijoutier. PAVARD. 25.  
Boutre arabe. ORSTOM. 28.  
Carte de l'océan Indien dans les temps anciens. ORSTOM. 29.  
Caravelle portugaise. ORSTOM. 34.  
Carte des Etats européens et de leurs routes maritimes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. ORSTOM. 35.  
Page de l'atlas de LOPO HOMEM. BN. 37.  
Bateau hollandais. MM. 41.  
Pistolet de pirate. MEI. 42.  
MAHÉ de LA BOURDONNAIS. ORSTOM. 46.  
Baie Lazare. ORSTOM. 47.  
Schéma de Mahé. ORSTOM. 47.  
Plan des îles La Bourdonnais. BN. 49.  
Jean MOREAU de SÉCHELLES. BN. 52.  
La pierre de possession. MEI. 53.  
Le duc de PRASLIN. RMN. 54.  
Carte du Chevalier GRENIER. BN. 55.  
Carte de d'APRÈS de MANNEVILLETTE. BN. 55.  
Schéma d'une carte de France. ORSTOM. 56.  
Pierre POIVRE. ORSTOM. 60.  
Le « Jardin du Roi » par GILLOT. ORSTOM. 61.  
Le « Jardin du Roi » actuellement. ORSTOM. 62.  
Signature de DELAUNAY. ORSTOM. 62.  
Signature de GILLOT. ORSTOM. 62.  
Signature de HANGARD. ORSTOM. 63.  
Plan de MARCHANT. BN. 65.  
Plan du logement du Commandant au XVIII<sup>e</sup> siècle. AN. 68.  
Case actuelle qui rappelle ce plan. ORSTOM. 69.  
Fin du procès-verbal de l'Assemblée du 19 juin 1790. ORSTOM. 74.  
Le Port-Louis. ORSTOM. 75.  
Une corvette. MM. 77.  
Une goélette. MM. 77.  
Une flûte. MM. 78.  
Une frégate. MM. 78.  
Statue de SURCOUF à Saint-Malo (France). ORSTOM. 82.  
Carte de la péninsule indienne. ORSTOM. 83.  
Mâture du *Victory* à Portsmouth (Grande-Bretagne). ORSTOM. 84.

## HISTOIRE DES SEYCHELLES

Vue générale du *Victory*. ORSTOM. 84.  
QUÉAU QUINSSY. MEI. 90.  
Bord de mer MEI\*, 93.  
Case actuelle. ORSTOM. 93.  
William WILBERFORCE. MEI. 99.  
Frégate britannique. MM. 100.  
Tombe de QUÉAU de QUINCY. ORSTOM. 101.  
Habitation près d'Anse Kerlan. MM. 107.  
Habitation près de Port-Glaud. MM. 107.  
Bord de mer vers 1830. MM. 110.  
La Reine Victoria en 1842. RMN. 117.  
La famille royale britannique en 1846. ORSTOM. 117.  
L'Immaculée-Conception. ORSTOM. 124.  
Saint-Paul. ORSTOM. 124.  
Scène de l'avalasse. MEI. 130.  
Page d'un registre d'Africains libérés. MEI. 132.  
L'*Emyrne*. ORSTOM. 132.  
Graphique des arrivées d'Africains libérés. ORSTOM. 134.  
Moulin à huile. ORSTOM. 138.  
Sécherie de vanille. MEI. 139.  
Inauguration de la Tour de l'Horloge. ORSTOM. 147.  
*State House* actuelle. ORSTOM. 148.  
*Government House* il y a 70 ans. ORSTOM. 148.  
Première *Government House*. MEI. 148.  
Laboureurs à Astove. ORSTOM. 149.  
Manipulation du coprah. MEI. 149.  
Monument aux morts de Mont-Fleuri. ORSTOM. 158.  
Le Roi PREMPEH aux Seychelles. ORSTOM. 159.  
Huile de cannelle en fûts. MEI. 164.  
Austin 7. MEI. 167.  
Winston CHURCHILL. ORSTOM. 173.  
Un Pionnier. MEI. 173.  
Carte de l'itinéraire des Pionniers. ORSTOM. 174.  
Percy SELWYN-CLARKE. MEI. 180.  
Pendant la nuit du 28 au 29 juin 1976. MEI. 190.  
La piste de l'aéroport en construction. MEI. 192.  
Le nouveau port en construction. MEI. 192.  
Le monument célébrant la Libération. ORSTOM. 197.  
La première page du *Plan...*, 1980-84. ORSTOM. 198.  
Le *Cinq juin* à Farquhar. PAVARD. 199.  
Débroussaillage à Desroches. PAVARD. 199.  
Monsieur le Président de la République. ORSTOM. 200.  
Carte générale. ORSTOM. 207.  
Graphique de la population. ORSTOM. 209.

Les clichés sont de :

A.N. : Archives Nationales (Paris).  
B.N. : Bibliothèque Nationale (Paris).  
M.E.I. : Ministère de l'Information et de l'Éducation (Seychelles).  
M.M. : Musée de la Marine (Paris).  
O.R.S.T.O.M. : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (Paris).  
PAVARD : Monsieur Claude Pavard (Paris).  
R.M.N. : Réunion des Musées Nationaux (Paris).

\* Avec l'autorisation spéciale du directeur des *Royal Botanic Gardens* de Kew (Grande-Bretagne).

# TABLE DES MATIÈRES

## SOMMAIRE 5

### Chapitre I : **La nécessité de l'histoire**

- a) Qu'est-ce que l'histoire ? ..... 6
- b) La notion de temps ..... 6
- c) A quoi sert l'histoire ? ..... 7

### Chapitre II : **L'océan Indien**

- a) Superficie ..... 12
- b) La structure des fonds ..... 13
- c) La recherche du Gondwana ..... 14

### Chapitre III : **Les Seychelles**

- a) Le territoire de la République ..... 18
- b) Les aspects physiques ..... 21
- c) Le climat ..... 22

### Chapitre IV : **Les découvreurs**

- a) Les premiers navigateurs ..... 28
- b) Les Arabes ..... 28

### Chapitre V : **Les Portugais**

- a) La volonté de l'aventure ..... 34
- b) Les capitaines et nos îles ..... 35
- c) Les preuves cartographiques ..... 36

### Chapitre VI : **Les successeurs**

- a) Les Britanniques ..... 40
- b) Les pirates ..... 41

### Chapitre VII : **Les Français**

- a) L'action de MAHÉ de LA BOURDONNAIS ..... 46
- b) Lazare PICAULT ..... 47

<b>Chapitre VIII : <i>Les Séchelles, terre du Roi de France</i></b>	
a) Corneille Nicolas MORPHEY .....	52
b) Les idées du duc de PRASLIN .....	54
<b>Chapitre IX : <i>Les Seychelles habitées</i></b>	
a) Les premiers habitants .....	60
b) Le Jardin du Roi .....	61
c) Les premiers vrais Seychellois .....	62
<b>Chapitre X : <i>L'organisation d'un microcosme</i></b>	
a) L'ordre royal .....	68
b) La vie quotidienne .....	69
<b>Chapitre XI : <i>Une révolution tranquille</i></b>	
a) Les Seychelles aux Seychellois ? .....	74
b) La fin des espérances .....	76
<b>Chapitre XII : <i>La guerre franco-britannique</i></b>	
a) Les corsaires .....	82
b) Les capitulations .....	83
<b>Chapitre XIII : <i>Au temps de Monsieur QUÉAU QUINSSY</i></b>	
a) Peuplement et organisation .....	90
b) Développement et prospérité .....	91
<b>Chapitre XIV : <i>Les débuts de l'occupation britannique</i></b>	
a) La loi du vainqueur .....	98
b) L'anémie d'une dépendance .....	100
<b>Chapitre XV : <i>La libération des esclaves</i></b>	
a) Les mesures préparatoires .....	106
b) Apprentissage et émancipation finale .....	108
<b>Chapitre XVI : <i>La situation au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle</i></b>	
a) Le bouleversement social et économique .....	114
b) Une dépendance étouffée .....	116
<b>Chapitre XVII : <i>La controverse religieuse</i></b>	
a) La situation jusqu'en 1851 .....	122
b) Le premier missionnaire catholique .....	123
c) Anglicans et catholiques .....	124

Chapitre XVIII : **Le drame et un nouveau départ**

a) L'avalasse .....	130
b) Un nouveau départ .....	131

Chapitre XIX : **Un renouveau économique**

a) Vers la grande culture .....	138
b) La participation de l'ensemble des îles .....	140
c) Les zones d'ombre .....	141

Chapitre XX : **La colonie des Seychelles**

a) De la dépendance à la colonie .....	146
b) Reconversions économiques .....	147

Chapitre XXI : **Les Seychelles et la première guerre mondiale**

a) L'impact de la guerre .....	156
b) La détresse de 1918 .....	158

Chapitre XXII : **L'entrée dans l'âge moderne**

a) Une économie fluctuante .....	164
b) Un air nouveau .....	166

Chapitre XXIII : **Les Seychelles et la deuxième guerre mondiale**

a) Les Seychellois dans l'effort de guerre .....	172
b) Des changements souterrains .....	173

Chapitre XXIV : **Progrès et progressisme**

a) Une volonté de développement .....	180
b) L'avènement de la politique .....	182

Chapitre XXV : **Vers l'Indépendance**

a) La lutte politique .....	188
b) La révolution sociale et économique .....	191

Chapitre XXVI : **La Libération**

a) Un coup d'état .....	196
b) Une nouvelle société .....	197

Index des mots cités dans le vocabulaire .....	211
Index des personnes citées .....	215
Chronologie .....	219
Table des illustrations .....	221
Table des matières .....	223

---

*Imprimé en France.* — JOUVE, 18, rue Saint-Denis, 75001 PARIS  
N° 10333. Dépôt légal : Janvier 1983

---